

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2023-008

PUBLIÉ LE 17 JANVIER 2023

Sommaire

PREFECTURE DE LA NIEVRE / DIPIM-PE-ICPE

58-2022-12-02-00010 - publicité ORT convention cadre-Petites villes de demain--Les Bertranges-annexe 1-diagnostic (35 pages)	Page 3
58-2022-12-02-00011 - publicité ORT convention cadre-Petites villes de demain--Les Bertranges-annexe 2-projets (14 pages)	Page 39
58-2022-12-02-00012 - publicité ORT convention cadre-Petites villes de demain--Les Bertranges-annexe 3-fiches actions (115 pages)	Page 54
58-2022-12-02-00013 - publicité ORT convention cadre-Petites villes de demain--Les Bertranges-annexe 4-sommaire (7 pages)	Page 170
58-2022-12-02-00009 - publicité ORT convention cadre-Petites villes de demain--Les Bertranges-dec22 (55 pages)	Page 178

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2022-12-02-00010

publicité ORT convention cadre-Petites villes de
demain--Les Bertranges-annexe 1-diagnostic

{signataire}

2ème partie - Diagnostic

2.1 - Un positionnement à conforter au sein du Val de Loire Nivernais

La communauté de communes est intégrée au SCOT de l'Agglomération de Nevers. Elle doit trouver sa place au sein de ce territoire, entre participation à la dynamique de développement du territoire du Val de Loire Nivernais et consolidation d'un pôle de développement au nord de l'agglomération neversoise.

La Charité-sur-Loire joue un rôle de pôle secondaire à mi-distance entre Nevers et Cosne-sur-Loire. Prémery et Guérisny / Urzy jouent le rôle de pôle de proximité en répondant aux besoins sur les bassins de vie.

Champlemy, Chaulgnes, Nancy, Varennes-lès-Narcy se positionnent comme des relais de proximité apportant les services essentiels pour faire vivre les espaces ruraux.

Deux pôles extérieurs exercent également leur influence sur ce territoire: Cosne-Cours-sur-Loire et Bourges.

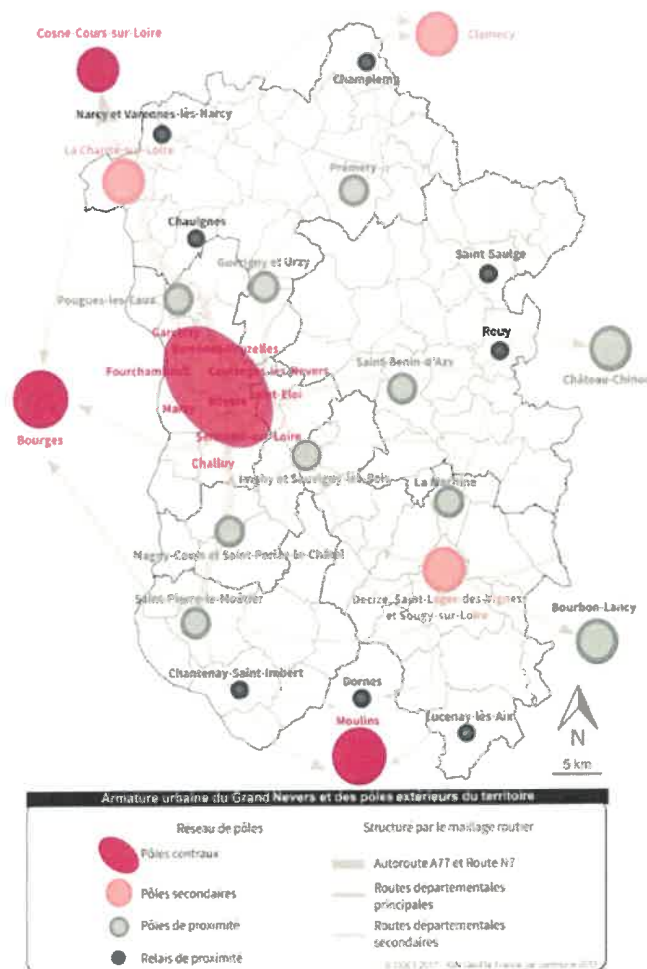


Illustration : Armature urbaine du Grand Nevers et des pôles extérieurs du territoire, extrait SCOT Nevers

Enjeux et éléments de projet :

- Proposer un aménagement cohérent du territoire à l'échelle du Val de Loire Nivernais ;
- Continuer à positionner les Bertranges comme un pôle d'équilibre entre agglomération neversoise et bassin de vie cosnois ;
- Veiller à la compatibilité des actions du programme Petites Villes de de Demain avec les SCoT
- Renforcer la polarité des Bertranges sans générer de concurrence infra-territoriale.

2.2 - Plusieurs logiques de bassin de vie¹⁶

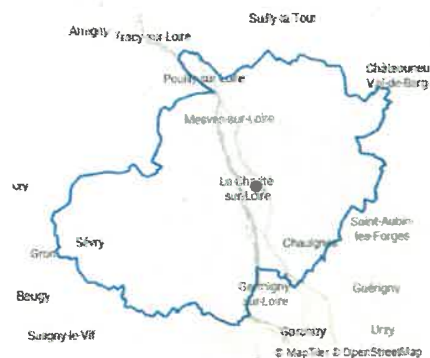
Le bassin de vie est un zonage utile à mobiliser pour étudier l'attractivité d'un territoire et sa capacité à répondre aux besoins de la vie courante des habitants.

Le bassin de vie de La Charité-sur-Loire échappe à la logique des découpages territoriaux. La ville exerce historiquement son attractivité sur un territoire largement berrichon. Tout équipement créé à La Charité doit prendre en compte un bassin de vie interrégional. NB : Même du côté nivernais, l'aire d'influence de La Charité-sur-Loire se poursuit sur une autre intercommunalité.

De même le bassin de vie de Guérisny, tel que défini par l'INSEE, ne correspond pas du tout à son EPCI. Statistiquement Guérisny est intégré au bassin de vie de Nevers. Mais cela ne signifie pas que tous les services sont concentrés sur Nevers, loin s'en faut. Guérisny joue également un rôle de centralité pour quelques communes limitrophes. Guérisny ne faisant pas partie, administrativement, de l'Agglomération de Nevers, la ville ne bénéficie pas des moyens de transports publics propres à Nevers Agglo.

Le bassin de vie de Prémercy correspond un peu mieux à une réalité administrative, celle de son précédent canton, sans pour autant que la correspondance soit parfaite. Ainsi Champlemy échappe à l'attractivité de son ancien chef-lieu de canton. Cette définition du bassin de vie sera par exemple utile lorsqu'il s'agira de définir le bassin de population à prendre en compte pour la future médiathèque / tiers lieu de Prémercy.

Illustrations : Bassins de vie des trois villes-centres
source Dataviz, Banque des Territoires



Enjeux et éléments de projet :

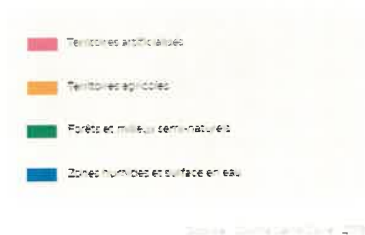
- Parvenir à élaborer un projet de revitalisation pour des bassins de vie qui ne correspondent pas aux découpages administratifs.
- Inscrire le projet au-delà des bassins de vie des villes-centres de l'intercommunalité, plusieurs actions de ce dernier ayant vocation à avoir une large portée : Cité du Mot, résidence autonomie, maison de l'autisme.

¹⁶ La Banque des Territoires propose aux Petites villes de demain un outil de diagnostic intitulé DATAVIZ, largement utilisé dans cette première partie portant diagnostic.

2.3 - Des territoires contraints entre vallée et massif forestier

Illustrations : La Carte répartition des sols en 2018 à droite, en 2006 à gauche, source Dataviz.

Répartition des sols en 2018



Banque des Territoires

Le territoire de La Charité n'est contraint que sur sa partie ouest. La ville s'est construite autour d'un gué sur la Loire, et plus tard de ses ponts. La partie basse de la cité historique, l'île du Faubourg et la commune limitrophe de La Chapelle-Montlinard sont soumises à de forts risques d'inondation.

A l'Est, les vignes, la ligne de chemin de fer et maintenant l'autoroute ont successivement marqué les limites du développement urbain. Les deux cartes, 2006 à droite et 2018 à gauche, montrent bien l'ouverture à l'urbanisation permise par le plan local d'urbanisme de 2005.

La partie urbanisée de Guérisny est contrainte. La forêt domaniale des Bertranges et celle de Guérisny enserrant la ville, sans véritable espace tampon. Au sud la commune limitrophe d'Urzy forme un continuum urbain, la route départementale Nevers/Varzy formant l'axe structurant de cette conurbation. La confluence des deux Nièvre et les nombreux biefs qui alimentaient les Forges sont également des éléments contraignants.

Le territoire de Prémery est un peu moins contraint. Les coteaux boisés sont très présents et enserrant la ville dans une vallée relativement encaissée. La Nièvre limite l'urbanisation par les risques d'inondation qu'elle génère. Si la présence dominante de Lambiotte n'est plus qu'un souvenir, le site reste encore à valoriser et, en préalable, à dépolluer. Son emprise est vaste.

Illustrations : répartition des sols en 2018, source Dataviz.

Banque des Territoires

Enjeux et éléments de projet :

- Porter des projets de revitalisation sobres en foncier au regard des contraintes de développement urbain des trois communes centres et de l'objectif de zéro artificialisation nette
- Questionner la mise en place d'outils communs d'urbanisme, plus que jamais d'actualité.

Un territoire réparti sur deux vallées, séparées par un massif forestier

^ Un axe ligérien qui se renforce

- Le Val de Loire Nivernais, un des principaux systèmes territoriaux qui composent la Bourgogne-Franche-Comté
- Un axe bénéficiant d'équipements structurants comme l'A77 ou la ligne de chemin de fer Paris/Clermont-Ferrand
- A La Charité-sur-Loire, une déconnexion relative entre périmètres administratifs et bassin de vie réparti sur trois EPCI et deux régions

^ Un axe Vallée de Nièvre structuré autour de la RD 977

- Une conurbation Guérigny/Urzy sous influence de l'agglomération neversoise
- Une ville de Prémery qui peine à se remettre de la fermeture du site Lambiotte

\ Une intercommunalité qui doit encore « créer du commun »

- Une communauté de communes riche de 20 441 habitants
- Une communauté de communes composée de 3 villes centres réparties sur 2 vallées séparées par une des plus grandes chênaies de France.

→ Une population qui se stabilise

- Avec un solde naturel négatif
- Une population particulièrement vieillissante sur une moitié Nord/Est du territoire et sur le centre ancien de La Charité



Illustration : La carte de Cassini, qui recense une grande actuaire, montre la logique de vallées du territoire et la grande présence centrale du massif des Bertranges

Villes de La Charité-sur-Loire, Guérigny et Prémery

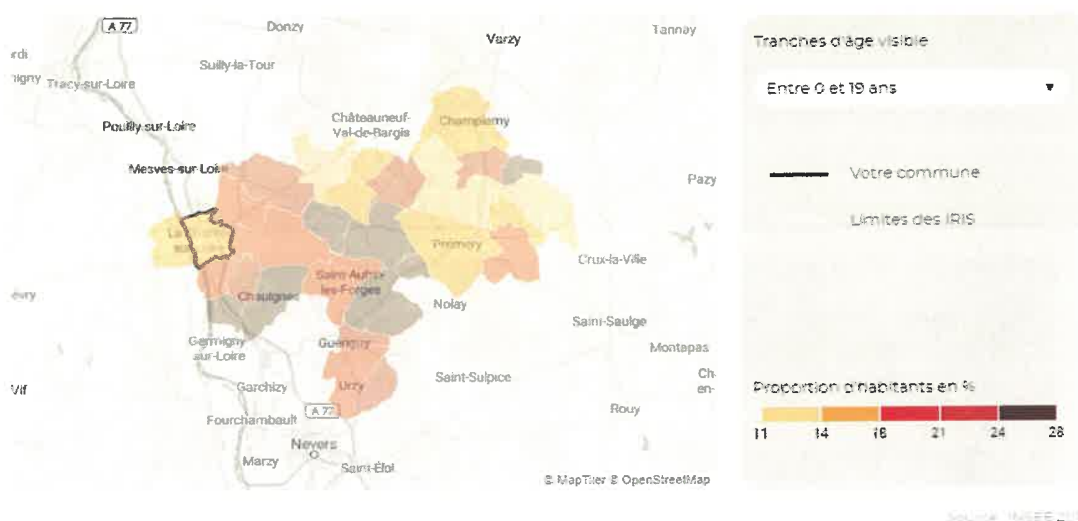
Communauté de communes Les Bertranges

2.4 - Des dynamiques démographiques singulières sur le territoire des Bertranges

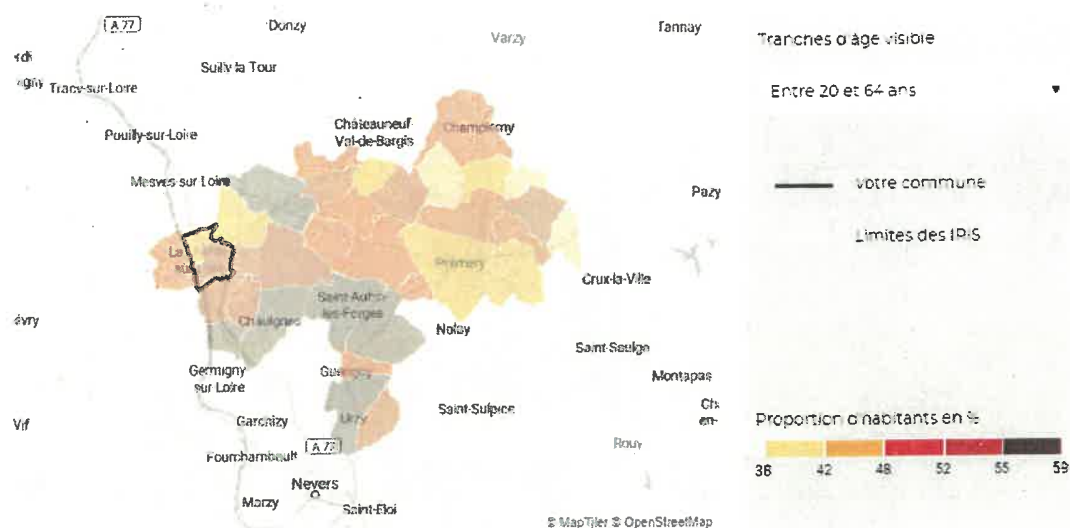
La population pour la Communauté de communes Les Bertranges est de 20 033 habitants au premier janvier 2021. Le dernier recensement, publié durant l'été 2021, nous permet également d'analyser différents chiffres clés à l'échelle de l'EPCI :

- Le territoire compte 2 715 familles avec enfants, soit 29 % des ménages contre 27 % pour la Nièvre ;
- 20 % de la population a moins de 20 ans, et seulement 17 % pour La Charité-sur-Loire ;
- 29 % de la population a plus de 65 ans, 36 % pour La Charité-sur-Loire
- Une perte de population à l'échelle intercommunale a été enregistrée ces dernières années (-3.4 % entre 2012 et 2018) ;
- Enfin, si 161 naissances ont été enregistrées en 2019 à l'échelle de l'EPCI, le solde naturel du territoire reste négatif, le territoire enregistrant davantage de décès que de naissances.
- En parallèle, le territoire fait face à un solde migratoire négatif également depuis 2017, expliquant notamment la perte de population observée.

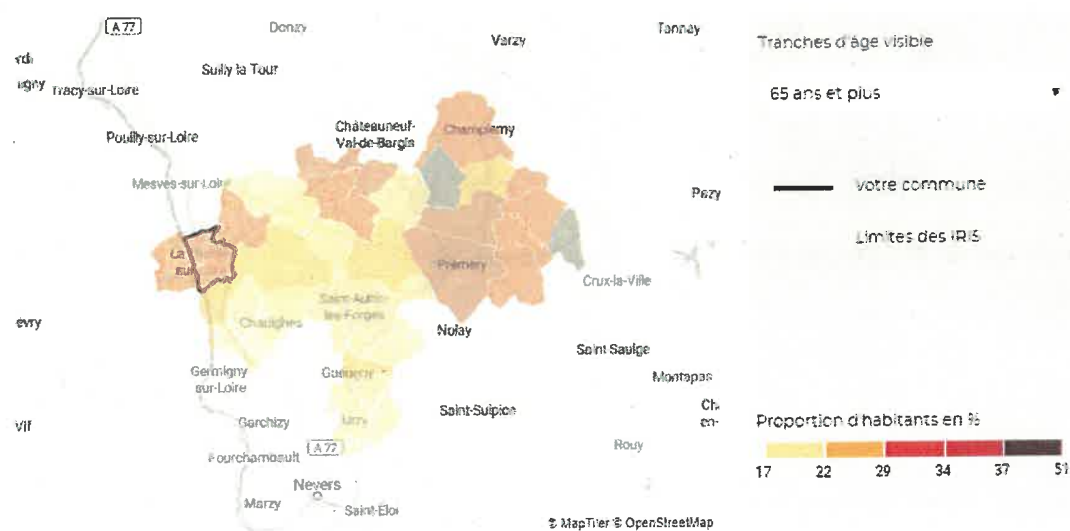
Si l'on s'en tient aux trois principales tranches d'âges, 0/19 ans, 20/64 ans et 65 et plus, on obtient une image assez nette des dynamiques de population sur le territoire des Bertranges. Le territoire de la Communauté de communes Les Bertranges s'avère, à l'analyse, fortement contrasté, associant villes et villages à fort indice de vieillissement et communes périurbaines accueillant des familles.



La carte des moins de vingt ans montre logiquement la dynamique des installations des vingt dernières années. Cette carte correspond notamment aux communes qui ont le plus gagné en population depuis 2000. En majorité, ce sont les communes périphériques aux villes centres qui comptent la part la plus importante de jeunes.



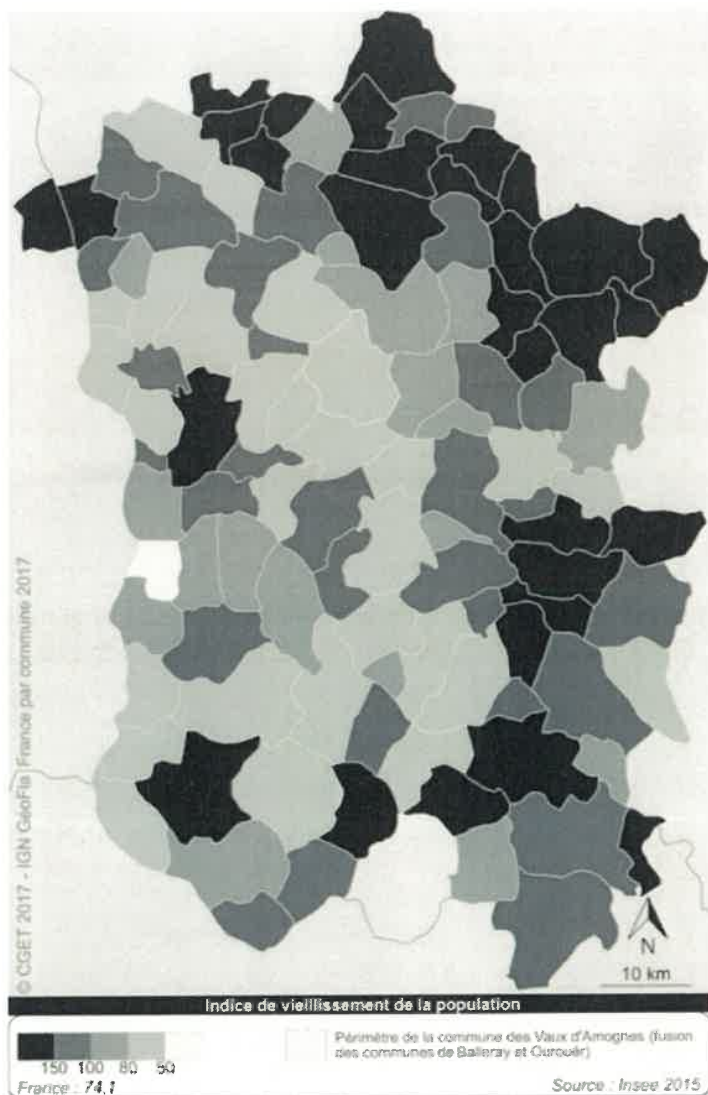
Les communes concentrant le plus de personnes en âge de travailler sont situées dans la grande couronne de l'agglomération de Nevers. Il faut y ajouter la commune de Narcy, en périphérie de La Charité-sur-Loire.



Illustrations Répartition des populations par tranche d'âge (entre 0 et 19 ans, entre 20 et 64 ans, 65 ans et plus) source INSEE 2017, Dataviz, Banque des Territoires

Les communes concentrant le plus d'habitants de plus de 65 ans sont situées au nord/est du territoire des Bertranges et autour de La Charité-sur-Loire.

Il ressort, à très gros traits, de ces trois cartes qu'au sein de l'EPCI les communes localisées autour de Guérigny sont plus jeunes que celles localisées autour de Prémery et de La Charité-sur-Loire.



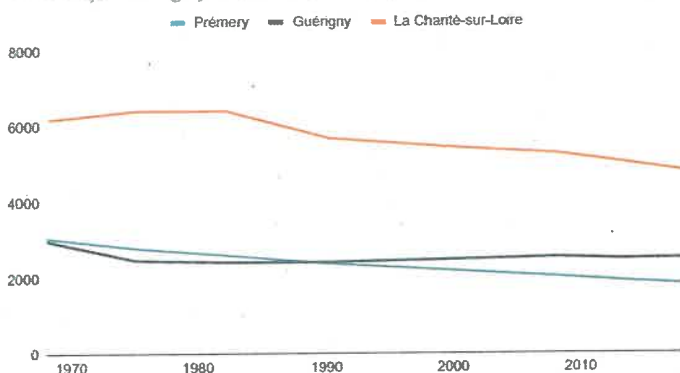
La carte, ci-contre, du SCOT de Nevers, montre l'indice de vieillissement des populations. Le nord-est de la Communauté de communes Les Bertranges et le centre-ville de La Charité-sur-Loire sont particulièrement impactés.

Enjeux et éléments de projet :

- Anticiper les effets pervers de la périurbanisation : précarité énergétique croissante des plus éloignés, croissance des flux pendulaires et besoins de services de mobilité, dégradation du ratio emplois-actifs et résidentialisation, coût environnemental...
- Favoriser le rapprochement des services pour les personnes les plus âgées ou les plus pauvres.

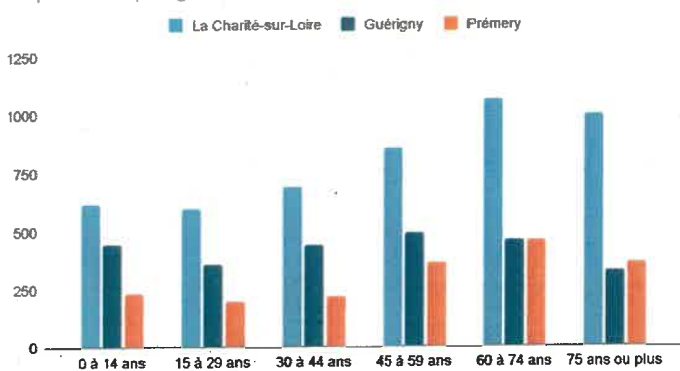
2.5 - Des dynamiques démographiques distinctes sur les trois villes centres

Premery, Guérigny et La Charité-sur-Loire



perdant plus d'un tiers de sa population en 50 ans. La Charité-sur-Loire passe de 6 194 habitants en 1968 à 4 812 en 2018, avec un pic démographique à 6 416 habitants en 1982. Guérigny réussit à relativement stabiliser sa population, 2 984 habitants en 1968 et 2 511 habitants en 2018, bel exemple de résilience après la fermeture de "La Marine" en 1971.

Populations par grandes tranches d'âges



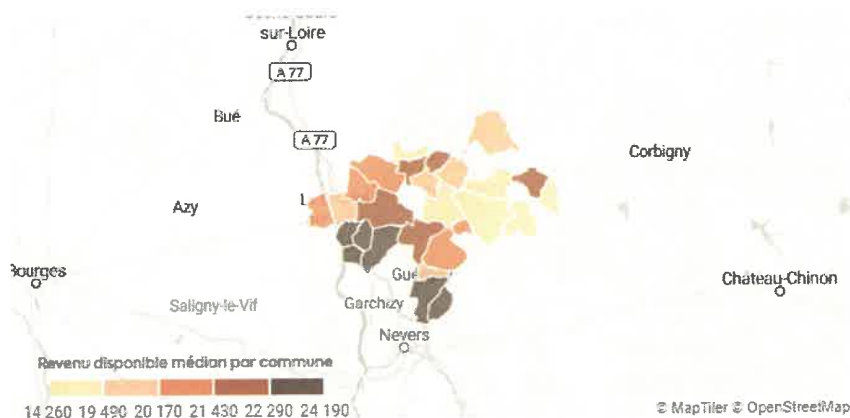
l'agglomération de Nevers.

Enjeux et éléments de projet :

- Structurer un projet prenant en compte deux dynamiques démographiques opposées :
 - d'un côté des pertes de populations préoccupantes comme dans le centre ancien de La Charité ou quelques communes de l'est du territoire des Bertranges,
 - d'un autre côté des territoires plus attractifs comme peuvent l'être les communes périphériques de l'agglomération neversoise).
- Construire une politique de revitalisation adaptée à chaque profil de territoire

2.6 - Des niveaux de revenus particulièrement contrastés

Revenus médian par commune et par unité de consommation au sein de l'EPCI de CHARITE SUR LOIRE



Source : Dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux «Érosif», INSEE 2019

Illustration : revenus médians par commune au sein de l'EPCI. Source : Dataviz Banque des Territoires

Sans surprise, les niveaux de revenus les plus élevés se situent dans les zones de desserrement de l'agglomération neversoise. A noter que les revenus médians des trois villes centres sont parmi les plus bas de l'intercommunalité.

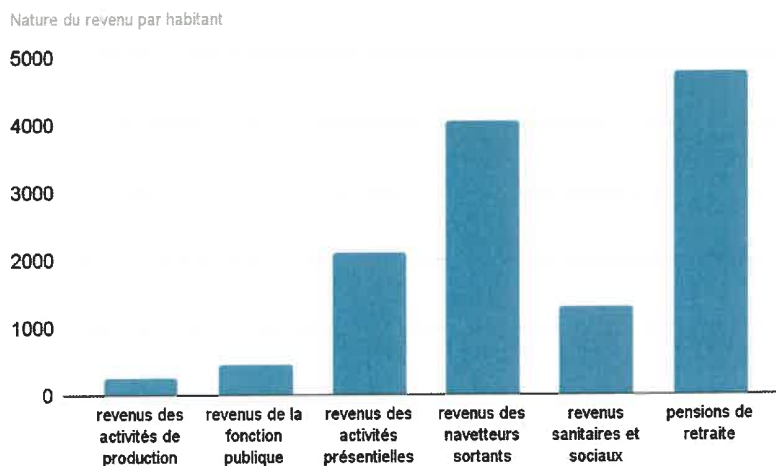
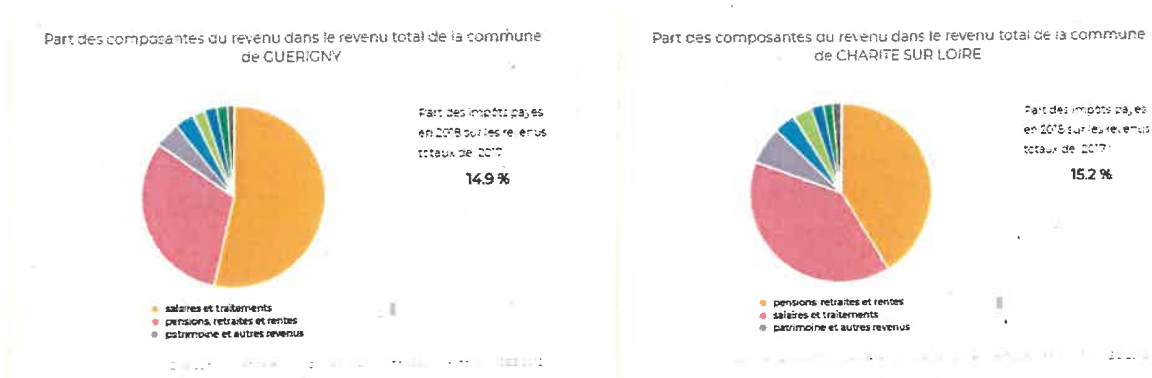


Illustration : Nature du revenu des habitants de la Communauté de communes Les Bertranges rapportée à un habitant moyen. En euros annuels. Source Dgfp. Traitement EMFOR & AER 2019.

Villes de La Charité-sur-Loire, Guérisson et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

Concernant la composition des revenus des habitants, la part des salaires et traitements est prépondérante à Guérigny. A la Charité-sur-Loire, la part des pensions, retraites et rentes est la plus importante, en lien avec la composition de la population de la commune évoquée précédemment.



Illustrations : Part des composantes des revenus dans le revenu total des communes de La Charité et de Guérigny. (données non connues pour Prémery) Source : Dataviz - Banque des Territoires. NB : Attention à l'inversion des couleurs dans les deux diagrammes.

Une partie de l'ancien canton de Prémery et la ville de La Charité concentrent la pauvreté du territoire.

	France Métropolitaine	CC Les Bertranges	La Charité-sur-Loire	Guérigny	Prémery	Moussy	Chaulgnes
Nombre de ménages sous le seuil de pauvreté ¹⁷	22.4 %	28.6 %	37 %	30.9 %	36.3 %	47.8 %	12.1 %
Nombre de ménages en précarité énergétique logement ou mobilité quotidienne en voiture	20.2 %	30.4 %	36.9 %	33.5 %	36.4 %	50.7 %	15.8 %

Illustration : part des ménages sous le seuil de pauvreté année 2018. Source ONPE

Enjeux et éléments de projets

- Prendre en compte la diversité de situation économique des populations sur les trois villes-centres dans le projet de revitalisation ;
- Positionner un projet de revitalisation en connaissance des situations de précarité concentrées sur les trois villes centre, en particulier La Charité-sur-Loire et Prémery.
- Mettre en place des actions à destination des publics les plus défavorisés et garantir une prise en compte de ces populations dans le projet de revitalisation (accès aux logements, aux services, à la culture, etc.)

¹⁷ Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. Il correspond à un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

2.7 - Une forte résilience du tissu économique

La Communauté de communes Les Bertranges affiche un profil de territoire rural engagé pour le maintien de son tissu économique et de ses emplois. Une analyse trop rapide pourrait laisser croire à une déprise inaltérable. En effet, avec 5 320 emplois en 2018, la Communauté de communes des Bertranges a accusé un recul de 9% des emplois (-500) par rapport à 2013¹⁸.

En réalité, les dynamiques les plus récentes sur l'évolution de l'emploi privé témoignent d'une véritable résilience pour ce territoire historiquement industriel. En dépit des chocs subis depuis les années 1970 (fermeture des activités métallurgiques de la Marine en 1971 à Guérigny engendrant la disparition de 600 emplois directs), l'emploi industriel se restructure. Entre 2015 et 2020, les effectifs de l'industrie ont même connu une croissance de +17% passant de 370 à 410. Et les domaines d'activités industriels en croissance en disent long sur le dynamisme économique de ce Territoire d'Industrie.

- La filière bois sur son volet transformation reste structurante (un tiers des emplois industriels du territoire en 2020) et motrice dans la création d'emplois (+35 emplois sur la période). Les grands-comptes présents sur le territoire (POBI, Sunbois) participent activement au maintien de cette activité stratégique pour un territoire composé à 50% de surfaces boisées. La filière est constituée tant sur l'amont que sur l'aval (tonnellerie, mobilier, cosmétique) et s'inscrit dans une logique de complétion de la chaîne de valeur sur des activités à forte valeur ajoutée.
- Les secteurs traditionnels de l'industrie font état de dynamiques notables (hormis les activités métallurgiques en repli). La fabrication d'équipements contribue à la croissance des emplois (56 emplois en 2020 avec une croissance de +21 emplois par rapport à 2015).
- En complément, le territoire de la Communauté de communes Les Bertranges s'est engagé dans la structuration d'autres activités industrielles à impact environnemental. Premester, actif dans la production de biocarburant à partir d'huiles de récupération, Derichebourg, producteur d'aluminium secondaire ou encore l'unité de méthanisation Helioprod contribuent à structurer une démarche d'écologie industrielle territoriale sur Prémery. Combinée avec la démarche Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage, ces orientations produisent des effets notables tant sur la création d'emploi que sur la création de valeur.

Ces dynamiques favorables sur le volet productif font écho à une certaine robustesse du tissu économique présentiel qui représente la majorité des emplois sur le territoire. Les services non marchands (743 emplois privés), le commerce (475 emplois privés) et l'hôtellerie restauration (113 emplois privés) représentent conjointement 56% des emplois salariés du territoire. Au sein des services non-marchands, notons également une progression rapide des activités relatives à la santé, à l'action sociale et à l'hébergement médico-social (+65 emplois soit +10% entre 2015 et 2020). Ces domaines d'activités composent à eux seuls 31% des emplois privés du territoire.

Les activités primaires de production agricole (sylviculture et viticulture notamment), restent également dynamiques. Le vaste domaine forestier des Bertranges et les vignobles de la côte de la Charité participent autant du cadre de vie agréable que du dynamisme économique. Fait assez rare pour être noté, les emplois agricoles ont connu une progression conséquente sur le territoire entre 2013 et 2018 (+692).

Enfin, le tourisme reste un facteur de création de richesse structurant s'appuyant sur une offre globale associant offre de plein-air (forêt des Bertranges, réserve naturelle des Mardelles, secteurs

¹⁸ Données compl. INSEE 2018

dédiés au cyclotourisme en bord de Loire notamment...), patrimoine (prieuré clunisien et ville médiévale de la Charité, ville d'art et d'histoire, Forges Royales de Guérigny...) et gastronomie (vititourisme). Le maintien de cette filière tourisme a son meilleur niveau de performance nécessite un engagement constant pour le maintien d'une offre lisible et accessible ainsi que d'une offre d'hôtellerie performante et adaptée aux profils de visiteurs. Avec un accès facilité aux informations clefs et une meilleure valorisation de l'offre territoriale, le tourisme se positionne comme un facteur clef de développement du territoire.

Entre 2015 et 2020, Prémery et Guérigny ont été motrices dans la croissance de l'emploi sur le territoire (+29%, +84 emplois pour Prémery et +14%, +41 emplois pour Guérigny).

La Charité-sur-Loire présente quant à elle un profil de commune-centre faisant face à un enjeu de maintien de son emploi. Elle est la principale commune pourvoyeuse d'emploi salarié avec un emploi industriel qui reste stable et une croissance des emplois liés au commerce.

Si elles font face à des dynamiques distinctes, le maintien d'un tissu économique actif sur les trois villes centres représente un enjeu à la fois pour les Petites villes de demain et pour l'ensemble de la Communauté de communes des Bertranges. En effet, à elles seules, la Charité-sur-Loire, Guérigny et Prémery concentrent 72% de l'emploi salarié privé du territoire. Cette polarisation économique s'explique en partie par la concentration des trois principales zones d'activités du territoire sur ces trois communes : la zone industrielle de Villemenant à Guérigny, la ZAE de Prémery et le parc d'activités les Bertranges à La Charité-sur-Loire. Ces trois équipements structurants pour l'économie du territoire doivent continuer de proposer une offre de qualité aux entreprises du territoire et faire monter en qualité leurs aménagements. C'est dans cette logique que s'inscrit le projet de requalification de la ZAE de Guérigny. Au renouveau des ZAE s'adossent l'enjeu de reconquête des friches industrielles (silo à grain de la gare de La Charité par exemple).

Focus sur ...

Trois zones d'activités spécialisées

Du point de vue économique, les trois villes centres de la Communauté de communes Les Bertranges se caractérisent toutes par un énorme choc industriel et social lié à la fermeture de leur principal employeur suivi par une longue reconstruction, patiente et obstinée.

La Charité a été marquée en 1999 par le rachat d'EPEDA par un groupe concurrent essentiellement intéressé par les brevets. Trois cents emplois directs disparaissent. Plus de vingt ans plus tard, la zone industrielle retrouve son niveau d'emploi d'alors. La zone industrielle des Bertranges est spécialisée dans les métiers du bois, cependant sans exclusive. Les entreprises notables sont :

- Tonnellerie Berthomieu / Ermitage, tonnellerie du Groupe Charlois
- SOREC, aménagement de points de vente, de commerces, d'hôtels/restaurants...
- POBI / Natilia, construction de maisons à ossature bois
- Maddes Eon, fabricant de caisses en bois pour le transport des oeuvres d'art,
- Sun Bois, fabricant de mobilier de jardin

sans oublier : Antares, commerce et réparation automobile, Arbres et Jardins, espaces verts, Clémenciel, réparation automobile, Gonzalez, bâtiment et maçonnerie, transports TMF, entreposage...

En 1971, La Marine ferme ses portes à Guérigny. L'établissement métallurgique, vieux de plus de deux siècles, arrête toute activité. 600 emplois directs disparaissent, sans même parler des emplois induits. Aucune mesure de compensation n'est mise en place, le temps n'est pas encore à

ces dispositifs. L'ensemble du site industriel est démantelé. Le foncier est éparpillé au fil des opportunités. Il n'y a pas de plan de reprise de l'ensemble. Logiquement les activités actuelles de la ZA de Villemenant s'orientent vers la métallurgie, mais là encore sans exclusive. Les établissements employeurs sont :

- Le Groupe Kremer, appareils et accessoires de levage
- Calider, stockage et découpe d'acier
- Lagoutte, serrurerie et métallerie
- Noviplast, carrosserie
- Denis et fils, menuiserie
- Temboret, couverture et ornemaniste
- centres flexibles hydrauliques
- sols et murs 2000.

A noter la présence de plusieurs silos du groupe AXEREAL qui côtoient la zone d'activité de Villemenant et le château de la Chaussade.

Si Guérigny s'est construite autour de la métallurgie, c'est la carbonation du bois qui a été la monoactivité de Prémery. La famille Lambiotte, industriels belges, ont d'abord produit du charbon de bois, puis les produits chimiques dérivés du bois. La fermeture de l'établissement en 2002 a profondément marqué les habitants de Prémery. Si les bâtiments sont maintenant démantelés, il n'en reste pas moins des terrains fortement pollués. La dépollution des lieux est un préalable à l'implantation de nouvelles activités. Les activités industrielles de Prémery s'orientent toutes vers le recyclage ou les énergies renouvelables :

- Premester, production de biocarburant, à partir d'huiles de récupération
- Derichebourg, production d'aluminium secondaire
- Helioprod, unité de méthanisation
- site de production photovoltaïque en projet.

Malgré des dynamiques économiques favorables, le territoire fait face à plusieurs enjeux relatifs à l'emploi. Si le taux de chômage (11,4%¹⁹) est inférieur au référentiel national (13,4%²⁰) en 2018, l'accès à l'emploi des jeunes reste complexe (27%²¹ des actifs 15-24 ans n'ont pas d'emplois) notamment pour les jeunes femmes (quasiment 30%²² des femmes actives de 15-24 ans n'ont pas d'emplois contre 27,6%²³ en France).

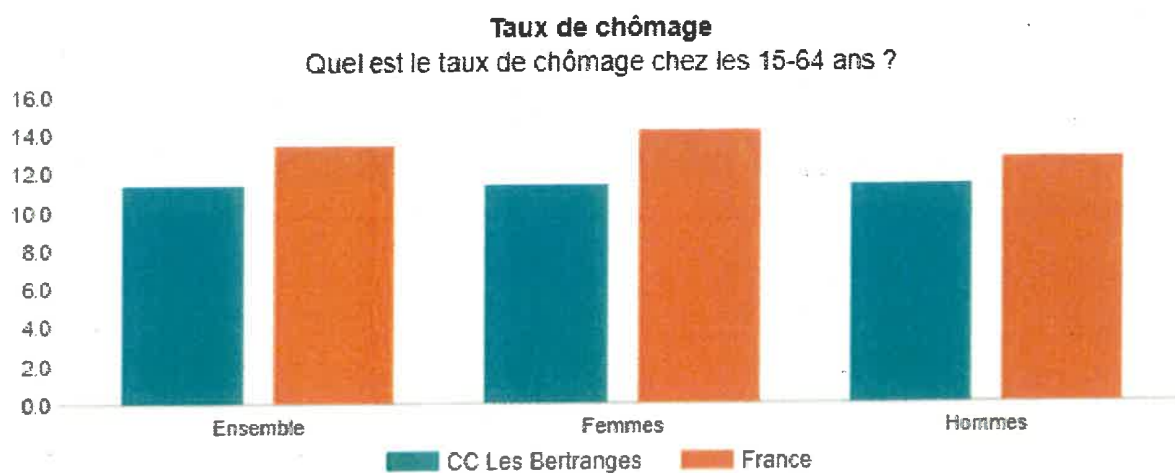
¹⁹ Taux de chômage au sens du BIT – Observatoire des Territoires ANCT

²⁰ Taux de chômage au sens du BIT – Observatoire des Territoires ANCT

²¹ Taux de chômage au sens du BIT – Observatoire des Territoires ANCT

²² Taux de chômage au sens du BIT – Observatoire des Territoires ANCT

²³ Taux de chômage au sens du BIT – Observatoire des Territoires ANCT



Taux de chômage CC Les Bertranges BP en 2018

Le dispositif **Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée** s'inscrit parfaitement dans ces objectifs de résorption des problématiques liées à l'emploi sur un territoire. A ce titre, les actions menées par l'EBE58 sur la Manufacture de Prémary permettant l'obtention d'un CDI pour tout chômeur de longue durée quelle que soit sa formation ou son parcours sont de parfaites représentations de la philosophie de développement économique dans laquelle la Communauté de communes des Bertranges s'est engagée.

Enjeux et éléments de projet :

- Maintenir un tissu économique actif sur les trois villes-centres ;
- Favoriser l'accès à l'emploi, notamment des plus jeunes ;
- Engager la requalification des parcs d'activités des centralités économiques pour permettre le maintien des entreprises en place et l'accueil de nouvelles entreprises ;
- Positionner une offre touristique au meilleur niveau avec des points d'accès à l'information accessible dans les trois villes-centres et une offre d'accueil touristique qualitative en tout point du territoire.

Focus sur ...

Le groupe Charlois, au cœur de la forêt

Située à Murlin, l'entreprise est spécialisée dans la sélection des chênes, la fabrication et la maturation naturelle du merrain.

Depuis sa création, le groupe Charlois s'est déployé autour de diverses activités complémentaires liées au chêne et à la forêt. Une arborescence de savoir-faire développée au travers de trois grands pôles :

- Oak Génération, dédié au village originel, se consacre à l'art et la culture ainsi qu'à la valorisation du patrimoine, l'agriculture et l'agroforesterie.
- Oak Collection, intègre la propriété et la promotion forestières, les constructions atypiques en bois, les cosmétiques et l'hospitalité.
- Oak Nation, réunissant des métiers complémentaires liés à la forêt, au chêne et au vin tels que la foresterie, la scierie, la merranderie, la tonnellerie, la foudrerie, la fabrication de

produits de chêne pour l'œnologie, le transport et la logistique et l'ingénierie. Oak Nation incorpore également un laboratoire spécialiste des filières agroalimentaires et un département de Recherche et Innovation.

En 2016, le groupe Charlois crée la marque La Chênaie, ligne cosmétique à base d'un extrait breveté de chêne issu de la recherche anti-âge et la manufacture tonnelière La Grange, tonnellerie artisanale prestigieuse dont les fûts sont fabriqués de la main des meilleurs artisans tonneliers du groupe.

En 2018, Sylvain Charlois crée le Fonds Charlois, pour l'art et la forêt, pour développer, promouvoir et valoriser l'art, la culture et le patrimoine en lien avec la forêt, ses métiers, ses traditions et ses valeurs.

Le village de Murlin, au cœur de la forêt, est un superbe exemple du dynamisme économique et de création de valeur en milieu rural. L'ensemble des activités du groupe Charlois ont su trouver leur place dans un village modelé à l'image de l'entreprise.

Focus sur ...

Prémery, territoire zéro chômeur de longue durée

L'expérience territoire zéro chômeur de longue durée vise à proposer à tous les chômeurs de longue durée volontaires présents depuis plus de six mois dans le territoire un emploi à durée indéterminée, adapté à leurs savoir-faire et à temps choisi. Le projet repose sur l'absence totale de sélection.

L'expérience a pour principe de financer ces emplois supplémentaires par le travail fourni et en réorientant les coûts de la privation d'emploi vers ce marché du travail nouveau et complémentaire. S'appuyer sur des Entreprises à but d'emploi (EBE); conventionnées pour créer des CDI au SMIC, à temps choisi.

Le projet a pour préalable de partir des savoir-faire, des projets et de la capacité d'initiative des demandeurs d'emploi. Répondre aux besoins locaux non satisfaits. Ne pas se substituer aux emplois existants. Ne pas entrer en concurrence avec les entreprises locales et favoriser le développement économique et la coopération.

EBE58, l'entreprise à but d'emploi de Prémery, association loi 1901, propose une large gamme d'activités et de productions marchandes au service de la population de son bassin de vie : maraîchage biologique, jardinage à domicile, affouage, recyclerie, ateliers de menuiserie en bois recyclés, réparations d'ordinateurs, upcycling, conciergerie, etc.

EBE58 s'est maintenant imposée. L'expérience est concluante. Mais les marges de développement sont encore importantes : élargissement du territoire d'expérimentation? Place de l'économie sociale et solidaire en milieu rural? Optimisation du rapport à l'économie concurrentielle? Collaboration avec les universités et les grandes écoles? Association des habitants au sein d'un tiers lieu de production? Ouverture au monde de la culture?

2.8 - Des zones de chalandise extracommunautaires

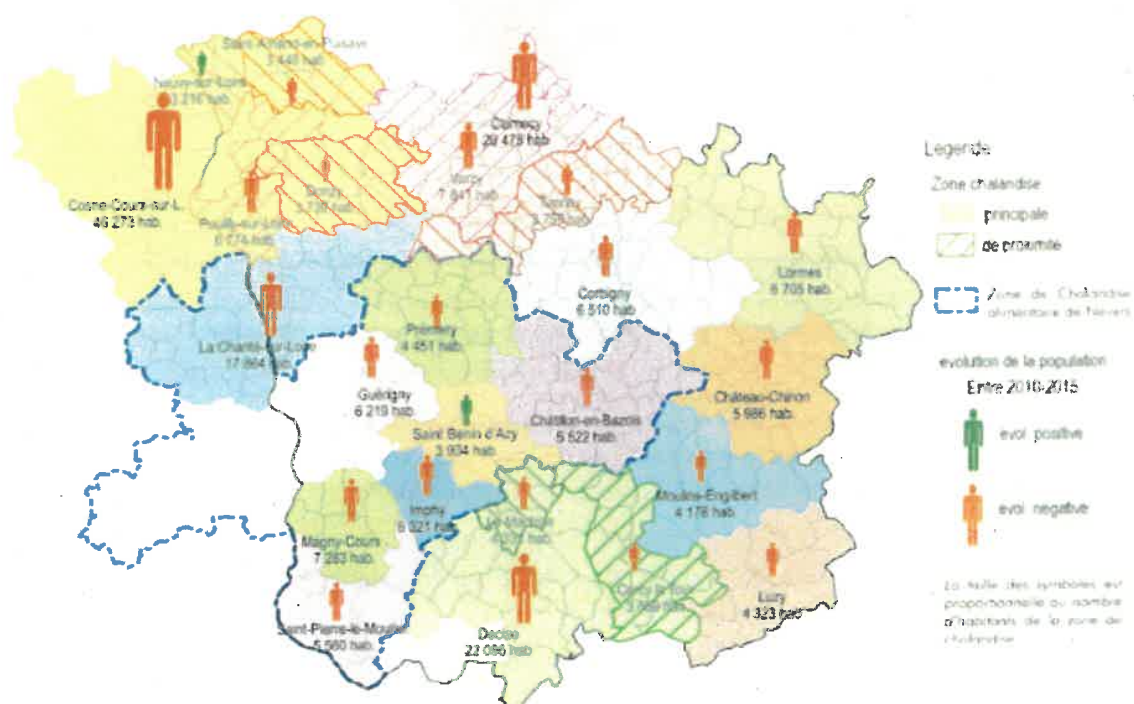


Illustration : Analyse de l'attractivité des pôles ruraux structurants de la Nièvre au regard des services et du commerce. DDT de la Nièvre SAT/BCPT CCI de la Nièvre / INSEE Données géographiques Geofila IGN

Attractivité du pôle de La Charité-sur-Loire au regard des services et du commerce²⁴

“Le potentiel de consommation de la population a régressé (- 0,74 %). La population consomme modérément localement malgré une offre quasi complète de l'appareil commercial. 59 % des achats alimentaires et 46 % de l'ensemble des produits de consommation courante sont consommés sur la commune de La Charité-sur-Loire.

La Charité-sur-Loire reste un pôle important pour le département de la Nièvre dépendant des politiques publiques de la santé et d'un positionnement croissant de “périurbanisation”.

Attractivité du pôle de Guérigny au regard des services et du commerce²⁵

“Les communes autour de Guérigny passent d'une orientation de communes rurales à une orientation de périurbanisation.

²⁴ Sources étude CCI-DDT58 2018

²⁵ Sources étude CCI-DDT58 2018

2.8 - Des zones de chalandise extracommunautaires



Illustration : Analyse de l'attractivité des pôles ruraux structurants de la Nièvre au regard des services et du commerce. DDT de la Nièvre SAT/BCPT CCI de la Nièvre / INSEE Données géographiques Geofla IGN.

Attractivité du pôle de La Charité-sur-Loire au regard des services et du commerce²⁴

“Le potentiel de consommation de la population a régressé (- 0,74 %). La population consomme modérément localement malgré une offre quasi complète de l'appareil commercial. 59 % des achats alimentaires et 46 % de l'ensemble des produits de consommation courante sont consommés sur la commune de La Charité-sur-Loire.

La Charité-sur-Loire reste un pôle important pour le département de la Nièvre dépendant des politiques publiques de la santé et d'un positionnement croissant de “périurbanisation”.

Attractivité du pôle de Guérigny au regard des services et du commerce²⁵

“Les communes autour de Guérigny passent d'une orientation de communes rurales à une orientation de périurbanisation.

²⁴ Sources étude CCI-DDT58 2018

²⁵ Sources étude CCI-DDT58 2018

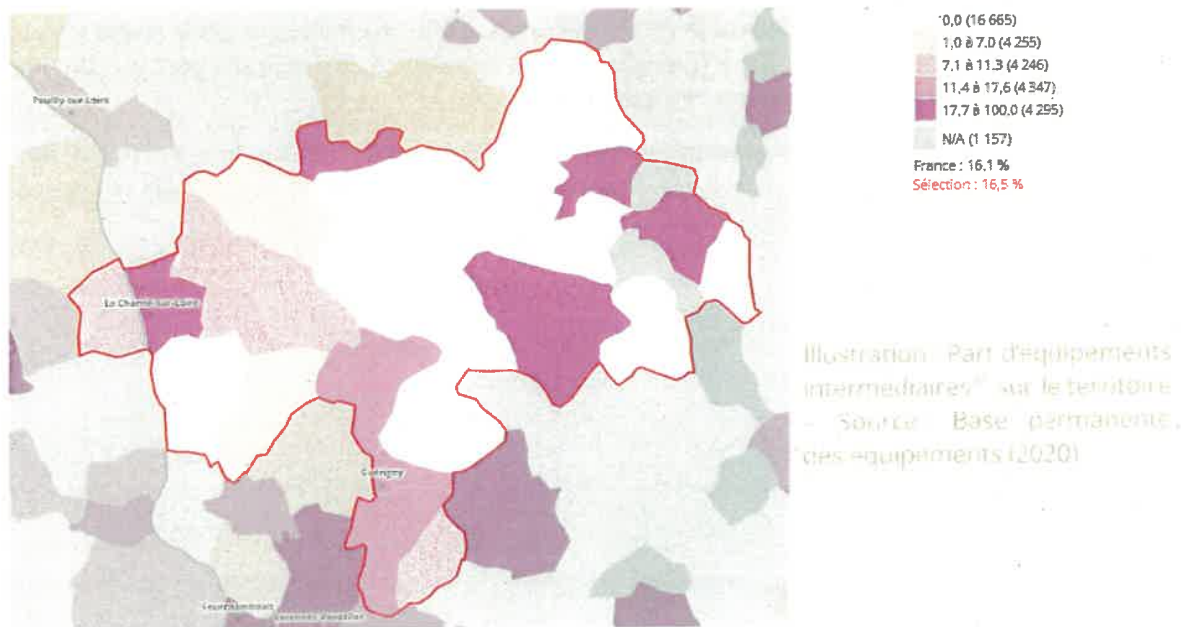
Chiffre d'affaire	51 694 K€	8 084 K€	14 111 K€
Variation entre 2010 et 2015 ²⁹	-13 %	+34 %	+1 %
Evasion commerciale	55 %	81 %	55 %
dont vente à distance ³⁰	7 %	6 %	6 %

Enjeux et éléments de projet :

- Construire des projets de revitalisation commerciale adaptés aux dynamiques différentes des trois villes-centres ;
- Affirmer la fonction de centralité marchande de La Charité tout en accompagnant l'offre actuelle vers des formats favorisant la consommation locale. Les projets seront à construire avec une association des commerçants à renforcer.
- Penser un projet commercial collectif sur Guérigny et sur Prémery passant notamment par le préalable d'une association des commerçants.
- Penser le maillage marchand de la Communauté de communes Les Bertranges pour maintenir les commerces de proximité essentiels pour l'attractivité de l'ensemble du territoire.

2.9 - Des équipements publics concentrés sur l'ouest du territoire

A l'échelle intercommunale, on note une concentration des équipements et services sur les communes de La Charité-sur-Loire, Guérigny et Prémery, et plus globalement sur les communes à l'Ouest du territoire (équipements touristique, d'enseignement, de sport et de loisir, etc.).



²⁹ Nièvre : - 1,4 %

³⁰ Nièvre : 6 % - ancienne région Bourgogne : 4,9 %

³¹ La gamme intermédiaire comprend, par exemple, les banques, les laboratoires d'analyses médicales ou les piscines ouvertes au public.

Une offre de santé présentant des carences

	Densité omnipraticien s / population	Densité infirmiers / population	Densité de chirurgiens dentistes / population	Densité de sage-femmes / population	Densité orthophoniste s / population
La Charité sur Loire	8,3	16,6	8,3	0	41,6
Guérigny	8	31,9	11,9	0	0
Prémery	5,5	27,4	11	0	0
Les Bertranges	4	15	4,5	0	15
Département de la Nièvre	6,5	12,3	4,3	0,9	13,6

Illustration : Densité de professionnels de santé sur le territoire - Source : FNPS - INSEE - 2020

L'accès aux équipements de santé représente un enjeu d'attractivité pour un territoire. En termes de densité de professionnels de santé, les villes bénéficiaires du programme Petites villes de demain présentent des taux globalement supérieurs aux moyennes départementales, en lien avec leur rôle de centralité pour leur bassin de vie. A l'échelle intercommunale, le nombre de médecins généralistes est cependant faible, ces derniers étant concentrés sur La Charité-sur-Loire (6), Guérigny (2), Prémery (1), Urzy (1) et Chaulgnes (1).

L'accessibilité potentielle localisée (APL), tenant compte à la fois de la proximité et de la disponibilité des médecins, permet d'apprécier plus finement l'accès à l'offre de santé du territoire et souligne l'existence de carences, comme l'illustre la carte ci-dessous. L'APL aux médecins généralistes est en effet de 2³² à La Charité-sur-Loire, 1,6 à Guérigny et 1,4 à Prémery. A titre indicatif, l'APL moyen des communes bénéficiaires du programme PVD est de 3,5.

Les structures spécialisées et plus particulièrement les hébergements à destination des personnes âgées sont quant à elles concentrées sur la Charité-sur-Loire (3 en 2019³³, trois autres structures existant également à Guérigny, Prémery et Varennes-lès-Narcy).

³² Cet indicateur signifie que les habitants de la Charité sur Loire ont accès en moyenne à 2 consultations ou visites de médecine générale par an et par habitant.

³³ Source : Base permanente des équipements, 2019

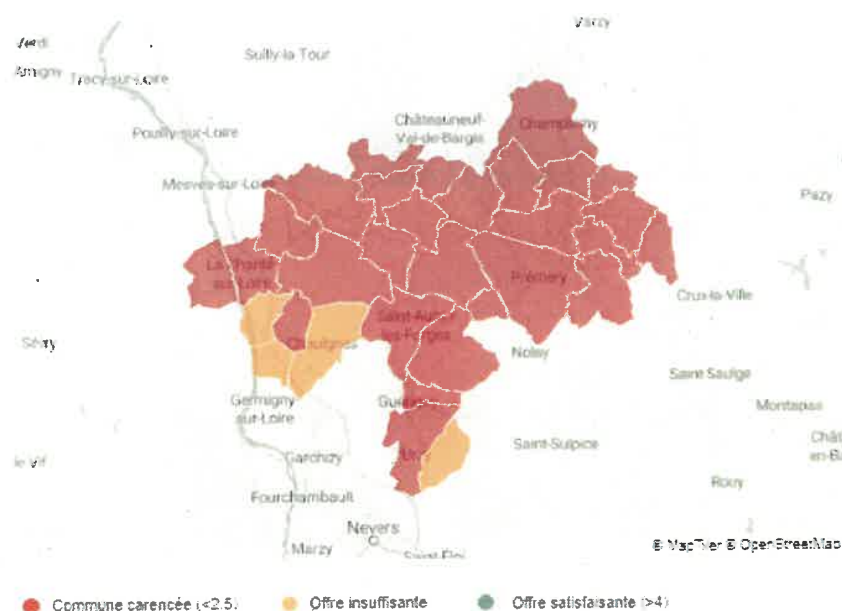


Illustration : APL aux médecins généralistes des communes de la CC Les Bertranges - Source Daraviz PVD, d'après les données DRESS 2018

Un territoire relativement bien doté en termes d'équipements sportifs et culturels

La densité des équipements sportifs et culturels pour 10 000 habitants illustre le rôle de centralité joué par les villes bénéficiaires du programme Petites villes de demain pour leur bassin de vie. Les équipements de la gamme de proximité sont relativement bien répartis sur le territoire intercommunal, avec cependant une concentration à l'Ouest et au Sud du territoire. Les équipements de la gamme intermédiaire sont principalement localisés sur La Charité-sur-Loire, Prémery, Guéigny et les équipements de la gamme supérieure sont quant à eux polarisés sur La Charité-sur-Loire.

	Nombre d'équipements sportifs et culturels de la gamme de proximité pour 10 000 habitants ³⁴	Nombre d'équipements sportifs et culturels de la gamme intermédiaire pour 10 000 habitants ³⁵	Nombre d'équipements sportifs et culturels de la gamme supérieure pour 10 000 habitants ³⁶
La Charité-sur-Loire	16,63	16,63	6,23
Guéigny	23,89	11,95	0
Prémery	27,43	16,46	0
Les Bertranges	22,96	8,99	2

³⁴ Les équipements de la gamme de proximité sont les suivants : bouledromes, terrains de tennis, salles ou terrains multisports, terrains de grands jeux et les bibliothèques.

³⁵ Les équipements de la gamme intermédiaire sont les suivants : les salles de sport spécialisées, les bassins de natation, les structures d'athlétisme et les pistes de roller, skate, vélo bicross ou freestyle.

³⁶ Les équipements de la gamme supérieure sont les suivants : théâtres, les cinémas, les lieux d'exposition et de patrimoine comme les musées, ainsi que les parcours sportifs et de santé.

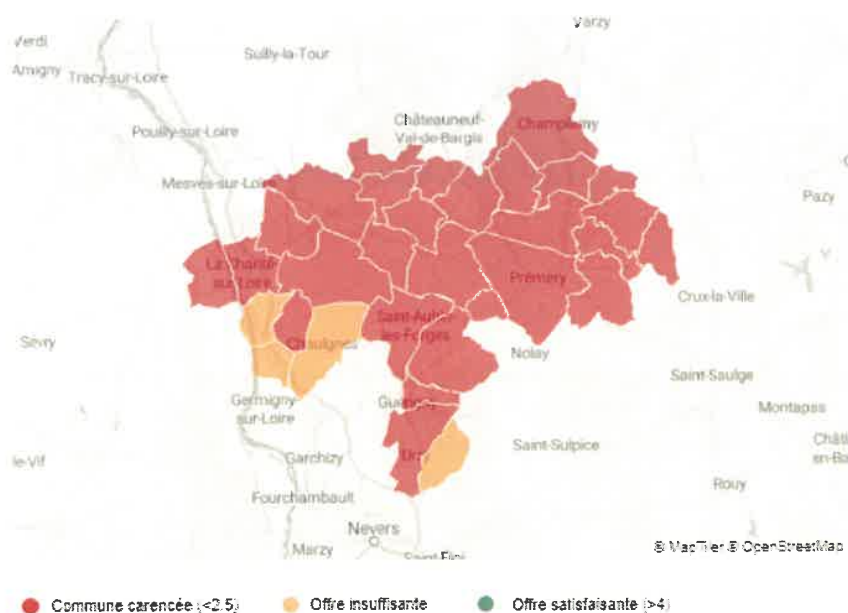


Illustration : APL aux médecins généralistes des communes de la CC Les Bertranges - Source : Dataviz PVD, d'après les données DRESS 2018

Un territoire relativement bien doté en termes d'équipements sportifs et culturels

La densité des équipements sportifs et culturels pour 10 000 habitants illustre le rôle de centralité joué par les villes bénéficiaires du programme Petites villes de demain pour leur bassin de vie. Les équipements de la gamme de proximité sont relativement bien répartis sur le territoire intercommunal, avec cependant une concentration à l'Ouest et au Sud du territoire. Les équipements de la gamme intermédiaire sont principalement localisés sur La Charité-sur-Loire, Prémery, Guéigny et les équipements de la gamme supérieure sont quant à eux polarisés sur La Charité-sur-Loire.

	Nombre d'équipements sportifs et culturels de la gamme de proximité pour 10 000 habitants ³⁴	Nombre d'équipements sportifs et culturels de la gamme intermédiaire pour 10 000 habitants ³⁵	Nombre d'équipements sportifs et culturels de la gamme supérieure pour 10 000 habitants ³⁶
La Charité-sur-Loire	16,63	16,63	6,23
Guéigny	23,89	11,95	0
Prémery	27,43	16,46	0
Les Bertranges	22,96	8,99	2

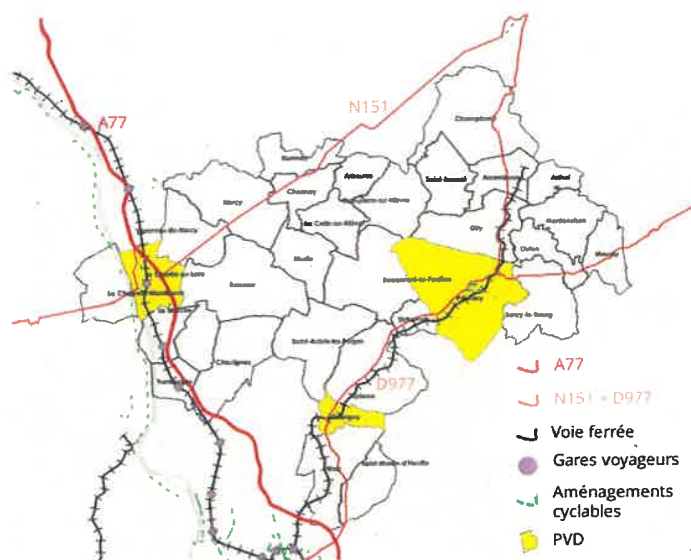
³⁴ Les équipements de la gamme de proximité sont les suivants : boulodromes, terrains de tennis, salles ou terrains multisports, terrains de grands jeux et les bibliothèques.

³⁵ Les équipements de la gamme intermédiaire sont les suivants : les salles de sport spécialisées, les bassins de natation, les structures d'athlétisme et les pistes de roller, skate, vélo bicross ou freestyle.

³⁶ Les équipements de la gamme supérieure sont les suivants : théâtres, les cinémas, les lieux d'exposition et de patrimoine comme les musées, ainsi que les parcours sportifs et de santé.

dangerosité du tracé, l'impossibilité d'élargir les voies ou de contourner les zones bâties rendent la situation difficile sur la route départementale 977.

Les infrastructures dédiées aux modes doux se développent également sur le territoire. La CC des Bertranges dispose de presque 6 km de voies spécifiquement aménagées pour les circulations à vélo notamment sur les trois villes centres (~1,7 km sur Prémery, 0,6 km sur la Charité-sur-Loire, et ~0,1 km sur Guérigny³⁷).



Des pratiques de mobilité quotidiennes marquées par un usage intensif de véhicules individuels

La Communauté de communes Les Bertranges reste un territoire structuré par l'utilisation de la voiture dans les déplacements quotidiens. Par exemple, à l'échelle de la Communauté de communes, ce sont 86,4% des déplacements domicile-travail qui se réalisent avec une voiture³⁸. Si la marche reste une option pour environ 5% des déplacements, la part dévolue aux transports en commun reste quant à elle résiduelle (moins de 2%³⁹). Cette part importante de l'utilisation de la voiture est liée notamment au fait que presque 74% des actifs occupés de 15 ans et plus travaillent en dehors de leur commune de résidence sur la CC des Bertranges (contre 67% en France⁴⁰). Notons par ailleurs que ce taux a progressé de +2,5 points de pourcentage entre 2013 et 2018.

Cette part s'explique également par un taux d'équipement en véhicule automobile élevé (87,8% des ménages disposent au moins d'un véhicule avec 45,5% des ménages possédant un véhicule et 42,2% des ménages utilisant 2 voitures ou plus⁴¹). Le territoire se place également dans la médiane des temps de déplacement domicile-travail français (environ 23 minutes).

Taux d'équipement automobile des ménages sur la CC des Bertranges			
	2008	2013	2018

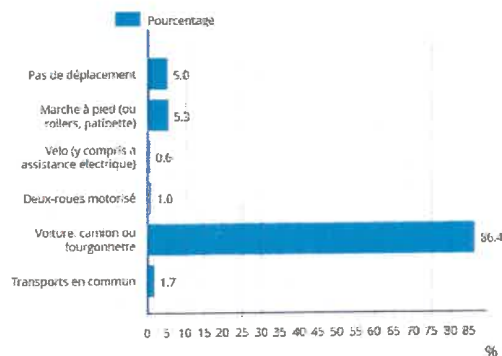
³⁷ Données Geovelo, 2021

³⁸ Données INSEE 2018

³⁹ Données INSEE 2018

⁴⁰ Données INSEE 2018

⁴¹ Données INSEE 2018

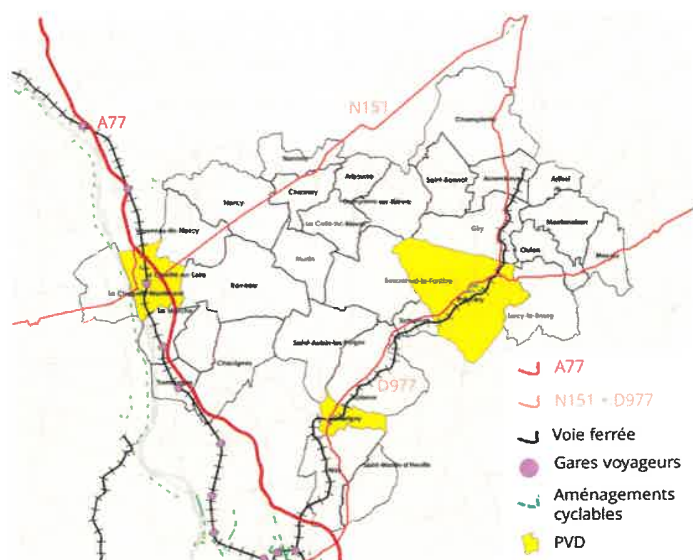


Villes de La Charité-sur-Loire, Guérigny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

dangerosité du tracé, l'impossibilité d'élargir les voies ou de contourner les zones bâties rendent la situation difficile sur la route départementale 977.

Les infrastructures dédiées aux modes doux se développent également sur le territoire. La CC des Bertranges dispose de presque 6 km de voies spécifiquement aménagées pour les circulations à vélo notamment sur les trois villes centres (~1,7 km sur Prémery, 0,6 km sur la Charité-sur-Loire, et ~0,1 km sur Guérisny³⁷).



Des pratiques de mobilité quotidiennes marquées par un usage intensif de véhicules individuels

La Communauté de communes Les Bertranges reste un territoire structuré par l'utilisation de la voiture dans les déplacements quotidiens. Par exemple, à l'échelle de la Communauté de communes, ce sont 86,4% des déplacements domicile-travail qui se réalisent avec une voiture³⁸. Si la marche reste une option pour environ 5% des déplacements, la part dévolue aux transports en commun reste quant à elle résiduelle (moins de 2%³⁹). Cette part importante de l'utilisation de la voiture est liée notamment au fait que presque 74% des actifs occupés de 15 ans et plus travaillent en dehors de leur commune de résidence sur la CC des Bertranges (contre 67% en France⁴⁰). Notons par ailleurs que ce taux a progressé de +2,5 points de pourcentage entre 2013 et 2018.

Cette part s'explique également par un taux d'équipement en véhicule automobile élevé (87,8% des ménages disposent au moins d'un véhicule avec 45,5% des ménages possédant un véhicule et 42,2% des ménages utilisant 2 voitures ou plus⁴¹). Le territoire se place également dans la médiane des temps de déplacement domicile-travail français (environ 23 minutes).

Taux d'équipement automobile des ménages sur la CC des Bertranges

	2008	2013	2018

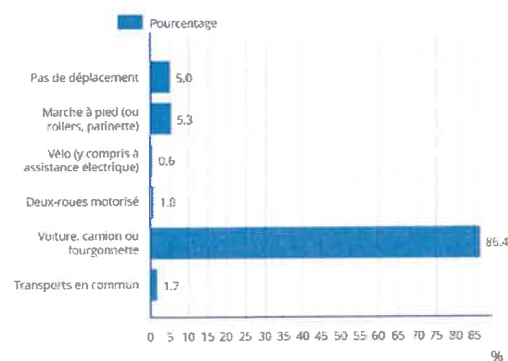
³⁷ Données Geovelo, 2021

³⁸ Données INSEE 2018

³⁹ Données INSEE 2018

⁴⁰ Données INSEE 2018

⁴¹ Données INSEE 2018



Villes de La Charité-sur-Loire, Guérisny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

Les mobilités douces (marche ou vélo) sont elles aussi minoritaires. Le territoire s'est engagé fortement en faveur du développement de ces modes de transport à travers des aménagements structurants. Ces derniers permettront à la fois de renforcer les parts modales des déplacements non-motorisés au quotidien et de renforcer l'attrait touristique du territoire.

Cette part importante impose également une réflexion globale sur les leviers mobilisables pour densifier les déplacements en transports en commun pour limiter l'empreinte écologique des mobilités tout en s'inscrivant au plus près des modes de faire territoriaux. A cet égard, la CC des Bertranges a déjà structuré une offre permettant d'accompagner cette évolution.

Une offre de services à la mobilité relativement dense pour un territoire rural

Le CC des Bertranges a développé une offre de transports en commun relativement dense pour un territoire rural. Le territoire dispose en effet d'une offre de mobilités quasi-complète avec :

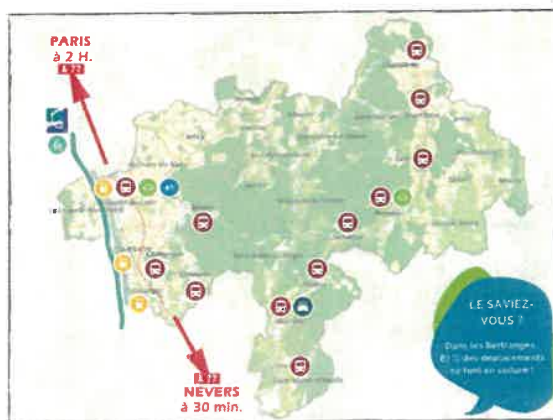
- trois gares maillant le territoire : la Charité-sur-Loire, la Marche et Tronsanges ;
- deux lignes de bus interurbaine régionales régulières :
 - La LR 502 (Clamecy-Nevers) desservant notamment Prémery (8 arrêts), Guérigny (4 arrêts) ;
 - La LM 554 (la Charité-sur-Loire-Nevers), ligne de marché, permettant aux utilisateurs de se rendre d'une ville proche de leur lieu d'habitation aux marchés ;
- une ligne de bus interdépartementale, reliant La Charité à Bourges
- une aire de covoiturage à Guérigny proposant deux places de stationnement ; une aire à Chaulgnes
- une voie vélo (Eurovélo 6) avec des stationnements sécurisés proposés, transitant notamment par la gare de la Charité-sur-Loire, s'inscrivant également comme un facteur d'attractivité touristique notable ;
- deux stations de recharge électrique avec, pour chacune, deux places de stationnement proposées à la Charité-sur-Loire et Prémery.
- trois services de transport à la demande dont deux permettant de desservir la Charité-sur-Loire depuis neuf à treize communes du territoire les mardis, mercredis, vendredis et samedis ainsi qu'un service de mobilité interne à la ville de la Charité-sur-Loire.

Illustration : structuration de l'offre mobilité sur la CC des Bertranges - communication institutionnelle

CARTE MOBILITÉ DU TERRITOIRE

LÉGENDE

-  Gare
-  Arrêt de bus
-  Aire de Covoiturage
-  Station de recharge Véhicule électrique
-  Stationnements sécurisés pour vélo
-  Autoroute A77
-  Itinéraire "La Loire à Vélo"



L'offre en mobilités partagées, permanente ou agile, a d'ores et déjà été structurée sur le territoire. C'est également à travers la fourniture de services complémentaires permettant de favoriser le

Villes de La Charité-sur-Loire, Guérigny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

Les mobilités douces (marche ou vélo) sont elles aussi minoritaires. Le territoire s'est engagé fortement en faveur du développement de ces modes de transport à travers des aménagements structurants. Ces derniers permettront à la fois de renforcer les parts modales des déplacements non-motorisés au quotidien et de renforcer l'attrait touristique du territoire.

Cette part importante impose également une réflexion globale sur les leviers mobilisables pour densifier les déplacements en transports en commun pour limiter l'empreinte écologique des mobilités tout en s'inscrivant au plus près des modes de faire territoriaux. A cet égard, la CC des Bertranges a déjà structuré une offre permettant d'accompagner cette évolution.

Une offre de services à la mobilité relativement dense pour un territoire rural

Le CC des Bertranges a développé une offre de transports en commun relativement dense pour un territoire rural. Le territoire dispose en effet d'une offre de mobilités quasi-complète avec :

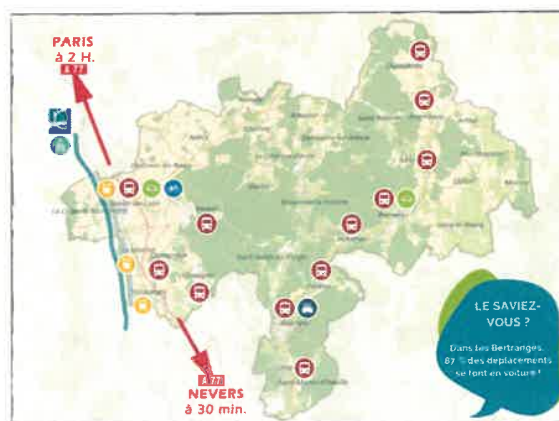
- trois gares maillant le territoire : la Charité-sur-Loire, la Marche et Tronsanges ;
- deux lignes de bus interurbaine régulières :
 - La LR 502 (Clamecy-Nevers) desservant notamment Prémery (8 arrêts), Guérigny (4 arrêts) ;
 - La LM 554 (la Charité-sur-Loire-Nevers), ligne de marché, permettant aux utilisateurs de se rendre d'une ville proche de leur lieu d'habitation aux marchés ;
- une ligne de bus interdépartementale, reliant La Charité à Bourges
- une aire de covoiturage à Guérigny proposant deux places de stationnement ; une aire à Chaulgnes
- une voie vélo (Eurovélo 6) avec des stationnements sécurisés proposés, transitant notamment par la gare de la Charité-sur-Loire, s'inscrivant également comme un facteur d'attractivité touristique notable ;
- deux stations de recharge électrique avec, pour chacune, deux places de stationnement proposées à la Charité-sur-Loire et Prémery.
- trois services de transport à la demande dont deux permettant de desservir la Charité-sur-Loire depuis neuf à treize communes du territoire les mardis, mercredis, vendredis et samedis ainsi qu'un service de mobilité interne à la ville de la Charité-sur-Loire.

Illustration : structuration de l'offre mobilité sur la CC des Bertranges - communication institutionnelle

CARTE MOBILITÉ DU TERRITOIRE

LÉGENDE

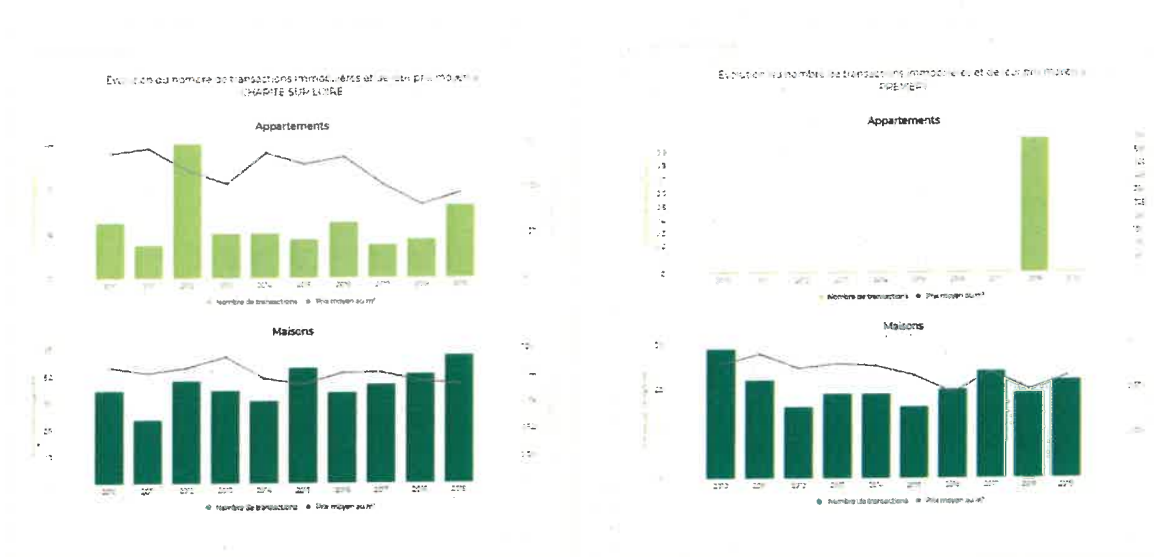
-  Gare
-  Arrêt de bus
-  Aire de Covoiturage
-  Station de recharge Véhicule Électrique
-  Stationnements sécurisés pour vélo
-  Autoroute A77
-  Itinéraire "La Loire à Vélo"



L'offre en mobilités partagées, permanente ou agile, a d'ores et déjà été structurée sur le territoire. C'est également à travers la fourniture de services complémentaires permettant de favoriser le

En termes d'occupation, les villes de La Charité-sur-Loire, Prémery et Guérigny présentent des taux de vacance résidentielle élevés (respectivement de 18%, 21% et 14% en 2018). Cela est à mettre en lien avec l'ancienneté du parc de logements des trois communes, la majorité des logements datant d'avant 1970 (60% pour La Charité sur Loire, 64% pour Prémery et 63% pour Guérigny). A noter également que la première réglementation thermique sur les bâtiments neufs d'habitation datant de 1974, les logements construits avant cette date présentent un risque plus élevé d'indignité.

Illustrations : source Dataviz Banque des territoires



Concernant le parc social, les logements sont concentrés sur les trois villes centres et ce dernier est là encore composé principalement de grands logements (77% des logements sont des T3 et plus).

Pour rappel, le coût au mètre carré dans la Nièvre est un des plus bas de France. Il faut toutefois le corrélérer avec le montant moyen des travaux à réaliser pour adapter les immeubles aux standards de confort.

Nous sommes donc confrontés à un état paradoxal du marché. Si le marché est considéré partout comme détendu, les chiffres le montrent, ce n'est plus du tout le cas dès que l'on souhaite trouver, à l'achat comme à la location, un immeuble correspondant aux critères actuels d'habitabilité, sans même parler des performances énergétiques.

A Guérigny, la demande foncière augmente alors que le coût du foncier au mètre carré ne cesse de se tasser. Le marché foncier des appartements est quasiment inexistant.

A Prémery, le marché immobilier se tasse. Là encore il n'y a pas de réel marché pour les appartements.

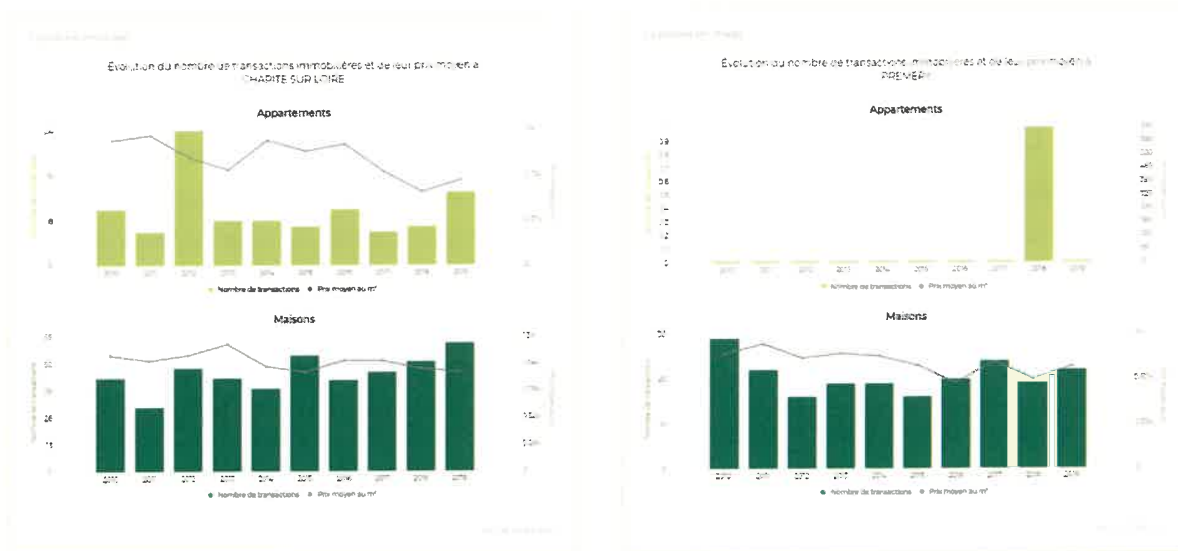
NB : Il est difficile à ce jour d'analyser l'effet de la crise sanitaire sur les ventes d'immeubles sur les trois villes centres.

Enjeux et éléments de projet :

- Structurer des politiques d'amélioration de l'habitat adaptées à chacune des trois villes-centres ;

En termes d'occupation, les villes de La Charité-sur-Loire, Prémery et Guérisny présentent des taux de vacance résidentielle élevés (respectivement de 18%, 21% et 14% en 2018). Cela est à mettre en lien avec l'ancienneté du parc de logements des trois communes, la majorité des logements datant d'avant 1970 (60% pour La Charité sur Loire, 64% pour Prémery et 63% pour Guérisny). A noter également que la première réglementation thermique sur les bâtiments neufs d'habitation datant de 1974, les logements construits avant cette date présentent un risque plus élevé d'indignité.

Illustrations : source Dataviz. Banque des territoires.



Concernant le parc social, les logements sont concentrés sur les trois villes centres et ce dernier est là encore composé principalement de grands logements (77% des logements sont des T3 et plus).

Pour rappel, le coût au mètre carré dans la Nièvre est un des plus bas de France. Il faut toutefois le corrélérer avec le montant moyen des travaux à réaliser pour adapter les immeubles aux standards de confort.

Nous sommes donc confrontés à un état paradoxal du marché. Si le marché est considéré partout comme détendu, les chiffres le montrent, ce n'est plus du tout le cas dès que l'on souhaite trouver, à l'achat comme à la location, un immeuble correspondant aux critères actuels d'habitabilité, sans même parler des performances énergétiques.

A Guérisny, la demande foncière augmente alors que le coût du foncier au mètre carré ne cesse de se tasser. Le marché foncier des appartements est quasiment inexistant.

A Prémery, le marché immobilier se tasse. Là encore il n'y a pas de réel marché pour les appartements.

NB : Il est difficile à ce jour d'analyser l'effet de la crise sanitaire sur les ventes d'immeubles sur les trois villes centres.

Enjeux et éléments de projet :

- Structurer des politiques d'amélioration de l'habitat adaptées à chacune des trois villes-centres ;

Enjeux et éléments de projet :

- Positionner la lutte contre la précarité énergétique comme un défi majeur des prochaines années. Bâti ancien, population vieillissante sur une partie du territoire, faibles niveaux de revenus... De nombreux indicateurs doivent nous alerter ;
- Accompagner rénovation énergétique de l'habitat et aider au mieux les habitants dans cette démarche ;
- Mettre en place un dispositif social renforcé pour aider les plus pauvres.

2.13 - Un territoire qui entre dans le champ francilien

Extrait du plan de croissance de la Communauté de communes Les Bertranges "Avec 7700 lits non marchands (source INSEE RGP 2013), la capacité d'accueil non marchande est 7 fois plus importante sur le territoire de la Communauté de communes des Bertranges que la capacité d'accueil marchande (sur le bassin Loire ce chiffre est seulement de 4,5).

[...] On constate une répartition du parc de résidences secondaires plus équilibrée sur l'ensemble du territoire, venant ainsi mailler la capacité d'accueil touristique. Le vrai challenge consiste à transformer le résident secondaire et ses hôtes en véritable acteur de l'économie touristique.

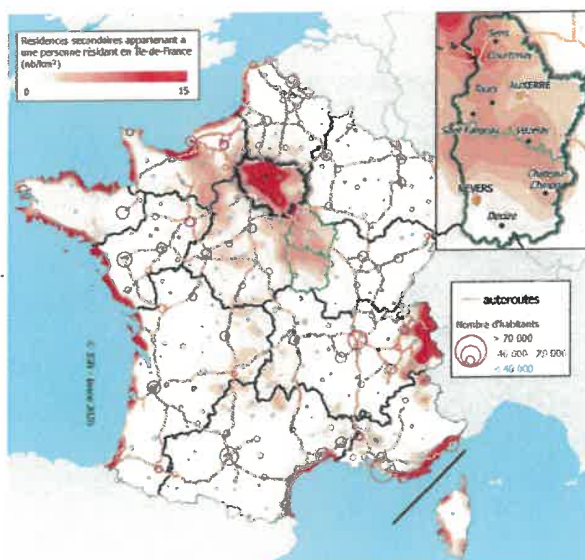
Trois enjeux stratégiques sont à explorer :

- Le résident secondaire comme grand influenceur et prescripteur du territoire sur sa zone de résidence principale
- Le résident secondaire comme nouveau loueur touristique, impactant directement l'économie du territoire
- Le résident secondaire comme consommateur de prestations et de services touristiques, en maximisant les dépenses sur le territoire."

Illustration : carte des résidences secondaires des franciliens Source Insee 2020

La crise sanitaire a confirmé une mutation que nous pressentions. Une carte du déconfinement des franciliens a mis en avant un certain nombre de territoires connus comme étant riches en résidences secondaires. Si l'on excepte le littoral ou la haute montagne, quatre territoires de proximité francilienne sont clairement identifiés : le Perche, la Vallée de la Risle, la Puisaye... et la moitié nord de la Nièvre, dans un triangle Sancerre / Vézelay / Château-Chinon.

L'ouverture en 2000 de l'A77 a désenclavé notre territoire, le rendant accessible en moins de deux heures à partir de Paris. S'ajoutent à ce constat la mise en place en cours du haut débit, la prochaine optimisation de la ligne de chemin de fer Paris/Clermont-Ferrand, trop longtemps négligée, le développement récent du télétravail et l'émergence de la notion de double résidence [type 3 jours en Ile de France, 4 jours en



Villes de La Charité-sur-Loire, Guérisny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

Enjeux et éléments de projet :

- Positionner la lutte contre la précarité énergétique comme un défi majeur des prochaines années. Bâti ancien, population vieillissante sur une partie du territoire, faibles niveaux de revenus... De nombreux indicateurs doivent nous alerter ;
- Accompagner rénovation énergétique de l'habitat et aider au mieux les habitants dans cette démarche ;
- Mettre en place un dispositif social renforcé pour aider les plus pauvres.

2.13 - Un territoire qui entre dans le champ francilien

Extrait du plan de croissance de la Communauté de communes Les Bertranges "Avec 7700 lits non marchands (source INSEE RGP 2013), la capacité d'accueil non marchande est 7 fois plus importante sur le territoire de la Communauté de communes des Bertranges que la capacité d'accueil marchande (sur le bassin Loire ce chiffre est seulement de 4,5).

[...] On constate une répartition du parc de résidences secondaires plus équilibrée sur l'ensemble du territoire, venant ainsi mailler la capacité d'accueil touristique. Le vrai challenge consiste à transformer le résident secondaire et ses hôtes en véritable acteur de l'économie touristique.

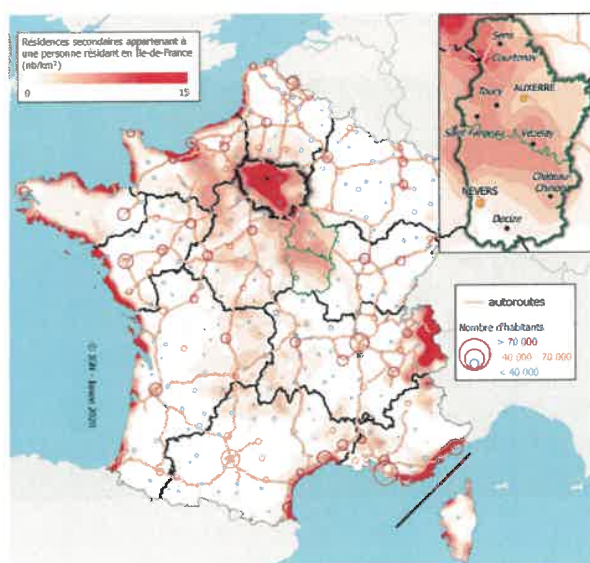
Trois enjeux stratégiques sont à explorer :

- Le résident secondaire comme grand influenceur et prescripteur du territoire sur sa zone de résidence principale
- Le résident secondaire comme nouveau loueur touristique, impactant directement l'économie du territoire
- Le résident secondaire comme consommateur de prestations et de services touristiques, en maximisant les dépenses sur le territoire."

Illustration : carte des résidences secondaires des franciliens. Source Insee 2020

La crise sanitaire a confirmé une mutation que nous pressentions. Une carte du déconfinement des franciliens a mis en avant un certain nombre de territoires connus comme étant riches en résidences secondaires. Si l'on excepte le littoral ou la haute montagne, quatre territoires de proximité francilienne sont clairement identifiés : le Perche, la Vallée de la Risle, la Puisaye... et la moitié nord de la Nièvre, dans un triangle Sancerre / Vézelay / Château-Chinon.

L'ouverture en 2000 de l'A77 a désenclavé notre territoire, le rendant accessible en moins de deux heures à partir de Paris. S'ajoutent à ce constat la mise en place en cours du haut débit, la prochaine optimisation de la ligne de chemin de fer Paris/Clermont-Ferrand, trop longtemps négligée, le développement récent du télétravail et l'émergence de la notion de double résidence [type 3 jours en Ile de France, 4 jours en



Le territoire regroupe un patrimoine bâti exceptionnel. Certains monuments sont classés, d'autres non, mais ils participent à former une forme d'unité qui lie plusieurs communes entre elles. Ce patrimoine est composé de châteaux, d'églises, de maisons anciennes, ou de vieilles fermes.

Il est difficile de citer un village sans nommer les autres. Comment ne pas oublier Montenoison et sa butte témoin ? Arthel et son site classé ? Champlemy et sa rue principale ? Beaumont la Ferrière et ses trois châteaux ? Lurcy le Bourg et sa place forte ? Saint-Bonnot, village clairière ? Il faudrait les citer tous.



Focus sur ...

Les Côtes de La Charité, une IGP récente

Dès le Moyen-âge le vignoble se développe sous l'impulsion des grands monastères bénédictins de La Charité-sur-Loire et de Bourras. La production s'exporte vers le nord de la France et de l'Europe. On retrouve ces vins sur les tables du Duc de Bourgogne à Paris et à Arras. Cette renommée et cette prospérité se maintiennent jusqu'au XIXème siècle où le vignoble atteint une surface de 1300 hectares. Mais la crise phylloxérique entraîne son déclin. En 1980 est créé un syndicat viticole pour relancer le vignoble.

En 1986 il obtient la dénomination de Vin de Pays des Coteaux Charitois jusqu'en 2011, où il devient, comme on le connaît aujourd'hui, Indication Géographique Protégée (IGP) Côtes de La Charité. Les vignobles n'occupent plus qu'une surface de 50 hectares pour une quinzaine de producteurs.

Les vins des côtes de La Charité connaissent un vrai renouveau. Blancs, rouges et rosés s'imposent désormais comme des vins de qualité.

Le territoire regroupe un patrimoine bâti exceptionnel. Certains monuments sont classés, d'autres non, mais ils participent à former une forme d'unité qui lie plusieurs communes entre elles. Ce patrimoine est composé de châteaux, d'églises, de maisons anciennes, ou de vieilles fermes.

Il est difficile de citer un village sans nommer les autres. Comment ne pas oublier Montenoison et sa butte témoin ? Arthel et son site classé ? Champlemy et sa rue principale ? Beaumont la Ferrière et ses trois châteaux ? Lurcy le Bourg et sa place forte ? Saint-Bonnot, village clairière ? Il faudrait les citer tous.



Focus sur ...

Les Côtes de La Charité, une IGP récente

Dès le Moyen-âge le vignoble se développe sous l'impulsion des grands monastères bénédictins de La Charité-sur-Loire et de Bourras. La production s'exporte vers le nord de la France et de l'Europe. On retrouve ces vins sur les tables du Duc de Bourgogne à Paris et à Arras. Cette renommée et cette prospérité se maintiennent jusqu'au XIX^{ème} siècle où le vignoble atteint une surface de 1300 hectares. Mais la crise phylloxérique entraîne son déclin. En 1980 est créé un syndicat viticole pour relancer le vignoble.

En 1986 il obtient la dénomination de Vin de Pays des Coteaux Charitois jusqu'en 2011, où il devient, comme on le connaît aujourd'hui, Indication Géographique Protégée (IGP) Côtes de La Charité. Les vignobles n'occupent plus qu'une surface de 50 hectares pour une quinzaine de producteurs.

Les vins des côtes de La Charité connaissent un vrai renouveau. Blancs, rouges et rosés s'imposent désormais comme des vins de qualité.

Villes de La Charité-sur-Loire, Guéigny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

PRETTY ROMANE



Illustration : campagne d'affichage portée par le CRT Bourgogne, visuel d'une des quatre affiches

Focus sur ...

La Cité du Mot, centre culturel de rencontre

La Cité du Mot est le nom de l'établissement public chargé depuis 2014 de mettre en valeur le prieuré en y développant un projet culturel autour du mot, sous toutes ses formes.

L'établissement est labellisé par le Ministère de la Culture comme centre culturel de rencontre label qui regroupe une vingtaine de lieux de patrimoine dédiés à des projets artistiques, culturels et scientifiques novateurs.

La création du Festival du Mot, en 2005, fut le point de départ de la dynamique. L'évènement va rapidement devenir le moment fort du calendrier culturel de La Charité-sur-Loire, rendez-vous apprécié des artistes, écrivains, acteurs et journalistes présents entouré d'un public fidèle.

La Cité propose une programmation ambitieuse, ancrée dans son territoire, ouverte sur le monde

- des rendez-vous bien identifiés avec le festival Aux Quatre Coins du Mot au printemps, des activités tout l'été et le nouveau temps fort Grands Chemins à l'automne,
- une offre variée de projets éducatifs et d'ateliers adaptés aux besoins des établissements scolaires de tous niveaux,
- des partenariats régionaux, nationaux et internationaux pour accueillir des artistes en résidence, développer des échanges, rayonner au-delà de nos frontières.

Villes de La Charité-sur-Loire, Guérisny et Prémercy

Communauté de communes Les Bertranges

PRETTY ROMANE



Illustration : campagne d'affichage portée par le CRT Bourgogne, visuel d'une des quatre affiches

Focus sur ...

La Cité du Mot, centre culturel de rencontre

La Cité du Mot est le nom de l'établissement public chargé depuis 2014 de mettre en valeur le prieuré en y développant un projet culturel autour du mot, sous toutes ses formes.

L'établissement est labellisé par le Ministère de la Culture comme centre culturel de rencontre label qui regroupe une vingtaine de lieux de patrimoine dédiés à des projets artistiques, culturels et scientifiques novateurs.

La création du Festival du Mot, en 2005, fut le point de départ de la dynamique. L'évènement va rapidement devenir le moment fort du calendrier culturel de La Charité-sur-Loire, rendez-vous apprécié des artistes, écrivains, acteurs et journalistes présents entouré d'un public fidèle.

La Cité propose une programmation ambitieuse, ancrée dans son territoire, ouverte sur le monde

- des rendez-vous bien identifiés avec le festival Aux Quatre Coins du Mot au printemps, des activités tout l'été et le nouveau temps fort Grands Chemins à l'automne,
- une offre variée de projets éducatifs et d'ateliers adaptés aux besoins des établissements scolaires de tous niveaux,
- des partenariats régionaux, nationaux et internationaux pour accueillir des artistes en résidence, développer des échanges, rayonner au-delà de nos frontières.

Villes de La Charité-sur-Loire, Guérisny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

Recettes par habitant	1369	1058	1090
Moyenne de la strate	1376	1341	1071

Le produit fiscal par habitant

Ce ratio révèle les recettes fiscales produites par un habitant au sein de la collectivité locale. Mode de calcul : total des recettes fiscales / population.

	La Charité	Guérigny	Prémery
Produit fiscal par habitant	710	568	424
Moyenne de la strate	846	735	551

L'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant.

Mode de calcul : dotation globale de fonctionnement / population.

	La Charité	Guérigny	Prémery
Enveloppe de DGF par habitant	307	267	266
Moyenne de la strate	216	212	208

L'effort d'équipement par habitant

Ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant de la collectivité locale. Mode de calcul : dépenses brutes d'équipements / population.

	La Charité	Guérigny	Prémery
Effort d'équipement / habitant	661	178	285
Moyenne de la strate	431	492	408

La dette par habitant

Ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant au sein de la collectivité locale. Mode de calcul : encours de la dette au 31 décembre / population.

	La Charité	Guérigny	Prémery
Dette par habitant	1196	760	537
Moyenne de la strate	1000	930	732

Le taux d'intégration fiscale

Les taux de fiscalité de la Communauté de communes Les Bertranges⁴⁹ sont inférieurs à la moyenne nationale des Communautés de Communes de même nature fiscale, alors même que la Communauté de Communes dispose de plus de compétences (facultatives notamment) que la moyenne nationale :

⁴⁹ D'après délibération du conseil communautaire en date du 20 février 2020

Recettes par habitant	1369	1058	1090
Moyenne de la strate	1376	1341	1071

Le produit fiscal par habitant

Ce ratio révèle les recettes fiscales produites par un habitant au sein de la collectivité locale. Mode de calcul : total des recettes fiscales / population.

	La Charité	Guérigny	Prémery
Produit fiscal par habitant	710	568	424
Moyenne de la strate	846	735	551

L'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant.

Mode de calcul : dotation globale de fonctionnement / population.

	La Charité	Guérigny	Prémery
Enveloppe de DGF par habitant	307	267	266
Moyenne de la strate	216	212	208

L'effort d'équipement par habitant

Ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant de la collectivité locale. Mode de calcul : dépenses brutes d'équipements / population.

	La Charité	Guérigny	Prémery
Effort d'équipement / habitant	661	178	285
Moyenne de la strate	431	492	408

La dette par habitant

Ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant au sein de la collectivité locale. Mode de calcul : encours de la dette au 31 décembre / population.

	La Charité	Guérigny	Prémery
Dette par habitant	1196	760	537
Moyenne de la strate	1000	930	732

Le taux d'intégration fiscale

Les taux de fiscalité de la Communauté de communes Les Bertranges⁴⁹ sont inférieurs à la moyenne nationale des Communautés de Communes de même nature fiscale, alors même que la Communauté de Communes dispose de plus de compétences (facultatives notamment) que la moyenne nationale :

⁴⁹ D'après délibération du conseil communautaire en date du 20 février 2020

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2022-12-02-00011

publicité ORT convention cadre-Petites villes de
demain--Les Bertranges-annexe 2-projets

{signataire}

3ème partie - Projet de territoire

3.1 - Les Bertranges, une communauté de destin à construire

La Communauté de communes Les Bertranges s'est construite autour de la fusion de trois EPCI. Comme pour toutes les Communautés de communes, l'ambition est de construire un projet collectif et de ne pas cesser de créer un avenir commun.

Le projet de territoire de la Communauté de communes Les Bertranges, validé par le Conseil Communautaire en 2018, est la première brique de ce projet collectif. L'Opération de Revitalisation du Territoire s'inscrit pleinement en phase avec cette aspiration. Il s'agit clairement de construire un horizon partagé pour l'ensemble du territoire.

Construire un projet cohérent, relevant de l'Opération de Revitalisation du Territoire, nécessite de conduire des actions associant tout ou partie des 32 communes des Bertranges et d'inscrire ces actions en parfait alignement avec le Projet de Territoire. Cette recherche de cohérence et de l'effet multiplicateur a motivé plusieurs projets structurants visant à redynamiser, plus que les villes-centres, l'ensemble du territoire et bénéficier à tous les habitants des Bertranges. Les politiques, fondamentalement intercommunales, en faveur de l'industrie, du commerce, du tourisme ou de l'aménagement dépassent, par leurs effets, les frontières des périmètres ORT. Ce sont sur ces politiques que se fonde le projet de revitalisation intercommunal.

Consolider le tissu économique communautaire

En phase avec ses compétences intercommunales, la Communauté de communes Les Bertranges conçoit tout d'abord le programme Petites Villes de Demain comme un outil de développement économique pour l'ensemble du territoire. Le maintien et la création d'emploi et de valeur sur le territoire motivent plusieurs projets, certes localisés au sein des villes-centres, mais qui auront un effet positif à l'échelle des Bertranges. L'objectif est d'améliorer l'existant pour susciter du développement local et des implantations de nouvelles entreprises tout en maintenant une politique d'accompagnement au meilleur niveau.



Illustration : société Calder, zone d'activité de Villemenant, Guérigny

La première action en faveur du développement concerne les ZAE du territoire. Pour cela, la Communauté de communes procède de façon pragmatique et chronologique dans l'aménagement de ses trois zones d'activités, chacune ayant ses spécialisations. Celle de la Charité-sur-Loire, la ZAE des Bertranges a déjà bénéficié d'une politique d'aménagement intercommunale. La Communauté de communes doit désormais prendre en charge l'aménagement de la zone d'activités de Villemenan à Guérigny. Il s'agira de procéder à une re-modélisation et un aménagement moderne du site. [Fiche-projet 2.04](#) pour stabiliser les entreprises sur place et attirer de nouveaux acteurs économiques. La zone industrielle prémerycoise de Lambiotte sera ensuite prise en charge par la Communauté de communes mais cela présuppose que soient réglées en préalable les questions de domanialité et de dépollution des sols.

L'appui à la programmation de nouveaux projets compose le deuxième pan de la stratégie intercommunale. Le projet de reconversion du silo à grain de La Charité [Fiche-projet 2.03](#) relève tout à la fois du développement économique du territoire, de l'urbanisme et même du développement commercial. Le projet a été initié par plusieurs agriculteurs qui portent un projet ambitieux de reconversion du site en brasserie. Il est d'ores et déjà accompagné conjointement par la Communauté de communes Les Bertranges et par la ville de La Charité-sur-Loire. Il fera vraisemblablement l'objet d'une ou plusieurs concessions d'aménagement et sera le prémice d'un projet plus large de restructuration du quartier de la gare. Ce projet, s'inscrivant en phase avec une politique d'aménagement favorisant le renouvellement urbain, est par ailleurs un bel exemple des liens économiques pouvant être créés entre les dynamiques rurales, agricoles et urbaines.

L'action en faveur de l'emploi compose un autre axe du développement économique territorial. L'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée s'inscrit dans cette orientation. Bien qu'elle s'ancre physiquement sur la commune de Prémery, l'action d'EBE58 adresse en réalité les besoins de tout un bassin d'emploi. L'organisation a su patiemment, obstinément, s'imposer dans le champ social et économique local. Elle va se doter dans les mois qui viennent de nouveaux locaux et d'outils de production plus performants. L'enjeu est désormais d'inventer de nouvelles activités économiques, de renforcer ses liens avec les habitants, de tisser de nouveaux partenariats... de faire que cette expérimentation rayonne sur un territoire plus large encore [Fiche-projet 2.05](#).

Enfin, le développement commercial équilibré à l'échelle du territoire fait partie des enjeux ciblés pour le développement économique du territoire. Deux managers de commerce ont été recrutés pour construire avec les commerçants et les élus un projet de développement commercial des trois villes centres. Ils doivent également se concerter pour construire un projet de développement du commerce sur l'ensemble du territoire communautaire. Il s'agit notamment de prendre en compte le commerce diffus, de proximité, qui joue un rôle primordial, vital, dans le maintien d'une vie en milieu rural. La stratégie est donc globale et visera à maintenir et renforcer l'offre des centralités tout en assurant un maillage efficace de proximité dans les communes plus rurales. L'application Intramuros a été mise en œuvre sur l'ensemble du territoire, à l'exception de Prémery qui avait opté pour une autre application, dès le printemps 2021. Il appartiendra aux managers de commerce de définir les modalités de développement de cet outil numérique à une échelle globale.

Faire face à la question du logement, force et faiblesse du territoire

Le bâti et son environnement sont une des grandes forces du territoire. La beauté de la pierre de Bourgogne, un faible coût au mètre carré, un cadre de vie de qualité, les services rendus par les centres villes renforcent l'attractivité du foncier des Bertranges. Mais il existe des problèmes de fonds que le territoire doit prendre à bras le corps.

Par exemple, la question de la vacance est prégnante sur le nord-est du territoire et dans le centre ancien de La Charité. Elle s'appuie sur une grande pauvreté des populations concernées, sur un bâti vieillissant et de moins en moins adapté aux exigences contemporaines. L'OPAH RU de La Charité-sur-Loire a pour objectif, parmi d'autres, de résorber la vacance. [Fiche-projet 1.01](#). Il faudra trouver des moyens pour accompagner les autres villes et villages,

La question de la précarité énergétique est tout aussi préoccupante. Mauvaises performances énergétiques des bâtiments, faibles revenus, grande distance domicile/travail sont les facteurs de cette grande précarité là encore très présente au nord-est du territoire. La communauté de communes souhaite accompagner localement le dispositif France Rénov' / Nièvre Rénov'. Mais cette politique devra être particulièrement volontariste pour aller au-devant des publics qui en ont le plus besoin.

Faire de la forêt des Bertranges et ses abords une destination touristique



Illustration rond de la Réserve, point central de la forêt des Bertranges

Le massif des forestiers est le trait d'union de notre jeune Communauté de Communes des Bertranges. Depuis plusieurs années, la Communauté de communes porte une politique de développement globale de cet atout exceptionnel. L'objectif est de positionner la forêt comme un outil de rayonnement et de développement touristique pour l'ensemble du territoire. Si le projet de création d'une "Cité du chêne" a été, à juste titre, écarté par les élus communautaires en raison des faibles perspectives et durabilité ou efficacité économique et touristique d'initiatives similaires, la valorisation de la forêt des Bertranges reste la clef de voûte de la stratégie touristique territoriale.

Pour faire fonctionner à plein le potentiel autour du tourisme nature de la forêt, une refonte de la qualité de l'hébergement touristique s'impose en préalable. La sécurisation de l'offre hôtelière traditionnelle existante, la proposition de nouvelles offres atypiques complémentaires et la montée en gamme globale participeront d'une meilleure captation de la valeur touristique et d'un allongement des durées de séjour. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les trois actions phares autour de l'hébergement hôtellerie. Il s'agira tout d'abord de procéder à la requalification du parc hôtelier charitois dont certains établissements sont menacés de vente à la découpe [Fiche-projet 2.06](#). Ensuite, de nouveaux types d'hébergements touristiques plus adaptés aux demandes actuelles [Fiche-projet 2.07](#) seront accompagnés pour installation sur le territoire. Enfin, la montée en gamme du camping de Prémery [Fiche-projet 2.08](#) permettra de sécuriser l'attractivité d'une offre globale complète à même de s'adresser au plus grand nombre de clients et à leurs attentes variées.

Le préalable du logement hôtelier étant adressé, l'objectif tient alors au renforcement de l'attractivité touristique de l'ensemble du territoire. La Communauté de communes a défini un projet de développement touristique pluriannuel avec plusieurs volets. Parmi ces derniers, l'inscription

raisonnée d'aménagements au sein de la forêt, sans évidemment dénaturer son identité, reste une pierre angulaire de la stratégie touristique d'ensemble. Elle se base sur un constat simple : la forêt des Bertranges est aujourd'hui trop peu connue du public de passage. Force est de constater que peu est fait pour l'y accueillir. La Communauté de communes propose très sagement de commencer par l'aménagement de quelques lieux forts de la forêt : rond de la Réserve, fontaine de Vaux, chêne de Babaud... [Fiche-projet 4.02](#)



Illustration : la forêt des Bertranges à Chaulgnes, crédit photo : Charlène Jorandon, office de tourisme Les Bertranges, DR

Le projet Itinérances en Bertranges s'inscrit également dans cette dynamique. Il a pour objectif de relier, en liaisons douces, les principaux sites de la forêt, connectés avec les villes centres et les grands réseaux d'itinérances situés non loin. Le projet est constitué d'un réseau de 330 kilomètres d'itinéraire cyclable, neuf boucles, des itinéraires de liaison, une boucle famille et huit boucles loisirs pour vélos à assistance électrique. [Fiche-projet 3.02](#) Le programme complet de jalonnement se mettra en place sur plusieurs années. Par le lien qu'il créera entre la forêt et les villes centres, le projet d'itinérances représente une belle synthèse de la stratégie de développement globale du territoire.

Le label forêt d'exception pour la forêt des Bertranges permettrait de la positionner comme un site modèle du développement touristique durable en faveur de la dynamisation de tout un territoire. La procédure est désormais engagée avec l'ONF. [Fiche-projet 4.09](#)

Mettre en valeur les villages des Bertranges, au profit de tous

Le projet "Mon village, nos pépites" couvre onze villages de l'ancien canton de Prémery. Il concerne aussi bien le patrimoine bâti, les espaces publics, les aménagements touristiques, les paysages ou l'urbanisme. Ce projet est exemplaire car il permet aux communes concernées de penser un projet collectif en cherchant cohérence et complémentarité. Cette mise en commun doit permettre d'apporter une ingénierie et des outils qu'il ne serait pas possible d'avoir si une commune travaillait seule. [Fiche-projet 4.01](#). Des préconisations d'aménagement et de développement ont déjà été inscrites pour ces communes. Au total, vingt et une actions font partie des objectifs de ce projet et, parmi celles-ci, huit d'entre elles ont été considérées comme prioritaires.

Trois portent sur les espaces publics :

- La transformation lourde des espaces publics devrait permettre de casser l'aspect routier de certaines rues, de repenser le gabarit des rues, de revégétaliser les lieux publics, d'enterrer les réseaux...
- La transformation ponctuelle des espaces publics devrait permettre l'amélioration des entrées de village et quelques travaux ponctuels.
- Une action en faveur des murs en pierres doit permettre d'accompagner les élus mais également les propriétaires dans la restauration et valorisation de ces structures.

En outre, une action du projet concerne les milieux humides comme les mares et tourbières. Il s'agit de procéder à des actions de sécurisation et de protection de ces espaces naturels, puis d'effectuer un réel travail de valorisation et de médiation pour sensibiliser le public et pérenniser ces lieux.



Illustration : la butte de Montenoison, photo office de tourisme intercommunal des Bertranges

Pleinement consciente de ses compétences en termes d'aménagement de l'espace et de protection et mise en valeur de l'environnement, la Communauté de communes des Bertranges accompagnera la montée en qualité urbaine et la valorisation des ressources naturelles de toutes ses communes. C'est par ce biais que le projet de revitalisation global pourra prendre corps.

Ces actions en faveur du développement économique et commercial, de la dynamisation touristique et de la valorisation des atouts des petits villages sont les briques principales de la stratégie de revitalisation intercommunale. Elles viennent apporter le cadre global qui permet de compléter les projets des trois villes-centres pour décupler les effets positifs de la revitalisation et les diffuser sur l'ensemble du territoire.

3.2 - La Charité-sur-Loire, un patrimoine d'exception au service de l'attractivité d'un territoire

Vue de loin, La Charité est trop souvent réduite à son patrimoine. Tous s'entendent à considérer qu'il est exceptionnel. C'est vrai. Mais La Charité n'aurait pas une réputation de ville dynamique sans ses habitants. Le projet de ville de La Charité doit tout à la fois valoriser ce patrimoine d'exception mais exigeant, concilier exigences de valorisation patrimoniale et qualité de vie et, enfin, favoriser l'inventivité des charitois.

Poursuivre le programme de restauration du prieuré clunisien

Le prieuré clunisien de La Charité connaît une véritable renaissance depuis le début des années 2000. Beaucoup reste à faire. Ce chantier continu est hors de proportion au regard de la taille de la ville de La Charité et de ses 5 000 habitants. Le projet Petite ville de demain de La Charité passe évidemment par la poursuite du programme de restauration du prieuré et de l'église.

La cour du château est, avec la place Sainte-Croix, l'un des lieux les plus marquants de la ville. La présence de la porterie, du logis du prieur et du cellier, surmontés de la silhouette du clocher, constitue un collage d'éléments de taille et de styles contrastés qui confère une grande force monumentale à la place. Mais la cour du château est un ensemble particulièrement dégradé. L'appel

d'offre concernant la restauration de la cour du château a été réalisé en 2012 sur la base d'un projet de Paul Barnoud. Les travaux n'ont alors pas pu être réalisés. [Fiche-projet 4.04.01](#)



Illustration : le chevet de l'église Notre-Dame, un chantier inscrit dans le plan de gestion UNESCO, chemins de Compostelle en France,

L'église Notre-Dame est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Après avoir restauré les deux bras du transept et la croisée de transept, il convient maintenant de procéder à la restauration du chœur et de la nef. Cette restauration inclut les charpentes, les toitures et les murs extérieurs. [Fiche-projet 4.04.02](#)

Les remparts de La Charité font depuis plusieurs années l'objet d'un chantier de restauration bénévoles. Une association créée ad hoc conduit les chantiers estivaux et des journées de travail tout au long de l'année. Mais plusieurs travaux doivent être conduits par des entreprises : reprise de murs de soutènement, étanchéité et structure de tours. [Fiche-projet 4.04.03](#)

La restauration de la place Sainte-Croix sera un projet complexe associant reprise des structures du bas-côté Nord, fouilles archéologiques, maîtrise foncière. Il nécessitera un long temps de préparation. Il convient dès maintenant de recruter un nouveau maître d'œuvre sous la forme d'un accord cadre. Ce sera le dernier grand chantier du prieuré. [Fiche-projet 4.04.04](#)

Un plan de gestion des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial, doit être adopté d'ici la fin de l'année 2022. Il sera composé d'un plan de gestion national et d'autant de plan de gestion locaux qu'il y a de composantes, à savoir 71 biens ou ensembles de biens et 7 tronçons de chemin. Le plan de gestion local de l'église prieurale sera la feuille de route des dix années à venir, incluant l'église Notre-Dame, ses abords et la zone tampon, en termes de conservation, de médiation, de communication, de valorisation touristique, de promotion... [fiche-projet 4.04.05](#)

Proposer une nouvelle qualité de ville, collectivement

Pour La Charité il est essentiel de ne pas dissocier un monument historique prestigieux, le prieuré clunisien et son église, du reste du patrimoine charitois. Il faut constamment veiller à considérer La Charité-sur-Loire comme un ensemble patrimonial cohérent. En le protégeant, certes, mais aussi en veillant à lui donner une seconde vie, le meilleur des gages de maintien dans le temps. On l'a vu sur le prieuré, il est possible de préserver un ensemble patrimonial précieux tout en l'adaptant à de nouveaux usages.

Le projet patrimonial d'ensemble est aujourd'hui fragilisé. La question de l'habitat est devenue centrale. Le programme de valorisation du patrimoine risque d'être remis en cause par l'abandon

progressif des immeubles du centre-ville. Il s'agit d'inventer une nouvelle forme de ville, une nouvelle qualité de ville, qui donne envie d'y habiter. Le centre-ville doit redevenir attrayant : îlots aérés et lumineux, végétalisation des trottoirs, traitement qualitatif et adapté des espaces publics, plus grande attention portée aux piétons et aux modes de déplacement alternatifs...

La Charité a su construire, patiemment, une image de ville dynamique. Mais si on vient aisément bénéficier de ses services et de ses temps culturels ou festifs, on ne vient pas pour autant habiter dans le centre ancien. Il faut se donner les moyens d'adapter les immeubles de centre-ville pour les rendre habitables certes mais avant tout attrayants. C'est l'objectif premier de la future opération programmée d'amélioration de l'habitat, renouvellement urbain [Fiche-projet 1.01](#)

Le règlement du Site patrimonial remarquable a besoin d'une révision, tout le monde s'entend sur ce point. Il faut penser à l'adaptation du foncier charitois, permettre la démolition d'appentis parasites, recréer des jardins et des cours quand c'est possible, valoriser les espaces publics... Bref, le règlement du site patrimonial remarquable ne doit pas être perçu par les charitois et les néo charitois comme une contrainte mais comme un outil de développement de la ville, comme un pari collectif pour un cadre de vie d'exception. La révision du règlement ne doit pas être perçue comme la seule adaptation d'un outil réglementaire mais bel et bien comme un projet en soi. [Fiche-projet 4.05](#)

Les services instructeurs ont un rôle important à jouer dans l'accompagnement des propriétaires existants, des futurs acquéreurs, des investisseurs potentiels dans le portage de leur projet immobilier, dans leur volonté de créer du locatif, dans l'amélioration de la performance énergétique des immeubles. Une maison de l'habitat regrouperait, en un seul lieu, moins institutionnel, le service d'animation de l'OPAH, le service urbanisme de la ville, les permanences du CAUE, de l'Architecte des Bâtiments de France, de Nièvre Renov'... Ce serait une vitrine vivante du renouveau du centre ancien [Fiche-projet 1.02](#)

Sans attendre, trois opérations visent à créer des modes d'habitat innovants adaptés à un public souhaitant se rapprocher des services :

- la création d'un immeuble intergénérationnel sur une parcelle située avenue Gambetta, entre le centre ancien et la gare. Il intégrera une dizaine d'appartements adaptés à un public âgé et une mini-crèche. [Fiche-projet 1.03](#)
- la construction de 70 logements en résidence autonomie dans le quartier des Hauts de Loire, pour faire suite à un appel à manifestation d'intérêt conduit par le conseil départemental de la Nièvre [Fiche-projet 1.05](#)
- la création d'un quartier vert sur les Hauts de Loire pour proposer à de nouveaux habitants une offre de terrains à construire répondant aux défis environnementaux et sociétaux du moment. [Fiche-projet 1.04](#)

Soutenir l'inventivité charitoise

Les charitois ont souvent su se montrer inventifs et dynamiques. Il suffit de constater le nombre de structures culturelles, les nombreuses associations en activités, le nombre de manifestations sportives, culturelles ou commerciales...

Le label de centre culturel de rencontre, attribué par le ministère de la Culture, invite à l'innovation culturelle dans un monument quasi millénaire. Le projet de cité du Mot pour se développer et sans cesse explorer de nouvelles voies doit se doter d'un équipement dont il ne dispose pas encore. Il s'agira d'une forme nouvelle entre bibliothèque, espace de diffusion, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine et lieu d'accueil des visiteurs. [Fiche-projet 5.01](#)

La Charité a su conserver une offre commerciale riche. Elle fait figure d'exception. Mais cette offre reste fragile. Le linéaire de vitrines est fortement impacté par quelques commerces depuis trop longtemps vacants et dont les propriétaires semblent se désintéresser. La dynamique marchande a besoin d'être sans cesse encouragée. Cela passe par un programme d'animations commerciales et d'actions communes de développement, dont le développement du numérique marchand.

[Fiche-projet 2.01](#)

Un télécentre a été créé en 2012. Cet équipement ne répond plus aux besoins des usagers qui se sont considérablement élargis. Il est envisagé un lieu d'accueil physique de qualité alliant fonctionnalité et richesse des équipements. L'ambition est de créer un lieu de vie locale, un lieu de rencontre, un lieu d'échange, un lieu de réunion : l'AéroNEF [Fiche-projet 5.04](#)

Accompagner le développement économique et touristique

Le silo à grain est un élément du patrimoine charitois fermé depuis 1985. Sept agriculteurs nivernais ou berrichons souhaitent transformer ce silo en brasserie et en lieu de promotion de l'orge à malter qu'ils produisent sur leurs terres. Le silo, labellisé patrimoine contemporain remarquable, serait alors transformé en brasserie, ouverte au public. Au delà de ce seul projet de réhabilitation c'est la refonte complète du quartier de la gare qui se profile, sur plusieurs années [Fiche-projet 2.03](#)



Illustration : silo à grain de La Charité, une friche industrielle à reconvertir. Photo CAUE 71, 2007. fiche patrimoine contemporain remarquable.

L'hébergement touristique est un des points faibles de La Charité. Les hôtels traditionnels de la ville doivent s'adapter à une clientèle plus exigeante et à une concurrence accrue. Il est proposé :

- d'une part de requalifier une partie du parc hôtelier charitois, actuellement en vente et qui risque d'être vendu à la découpe. Ce pourrait être l'occasion de remettre ces hôtels à niveau afin de mieux leur retrouver un repreneur. [Fiche-action 2.06](#)
- de créer de nouveaux hébergements touristiques, vraisemblablement sous la forme d'un établissement d'hébergement collectif, à proximité immédiate du prieuré, sachant qu'il s'agit d'une offre qui n'a pas encore d'équivalent dans la Nièvre. [Fiche-action 2.07](#)

3.3 - Guérigny, un site patrimonial porteur d'une image renouvelée de la ville

Valoriser une des plus grandes manufactures françaises du XVIIIe siècle.

L'ouverture du château de La Chaussade au grand public pour les journées européennes du patrimoine 2020 était mémorable. Quelques anciens de la Marine ont retrouvé leur lieu de travail après cinquante ans de fermeture. Ils n'étaient alors qu'apprentis. Le grand public découvrait un monument d'une ampleur hors du commun. C'était un moment de basculement. La mémoire ouvrière, industrielle, scientifique et technique était encore vivante, les anciens en témoignaient. Elle

est encore entretenue par le musée des Forges Royales. Mais force est de reconnaître qu'elle est en train de se "patrimonialiser". La personnalité de Babaud de la Chaussade, le fonctionnement original des Forges au XVIII^e siècle, les liens historiques avec les nord américains, le développement de la Marine du XVIII^e à nos jours sont désormais mis en avant.

Maintenant réunifiés, les Forges Royales, le château de La Chaussade, les grandes allées, l'église et une partie du centre ville forment un des plus grands ensembles manufacturiers du XVIII^e siècle de France. Encore faut-il que tous les acteurs en soient conscients ! Ce site est en de nombreux points comparables à la Corderie Royale de Rochefort-sur-mer. Et l'on sait combien le patrimoine a été le moteur du renouveau de cette ville moyenne de Charente Maritime délaissée par l'armée.



Illustration : Le château de La Chaussade, vue aérienne, Bernard-Noël Chagny DR

C'est à ce niveau d'ambition et d'excellence que doit se positionner le projet patrimonial de Guérigny. Le projet porté par la municipalité est pertinent : acquisition des dernières parcelles privées du château, ouverture des jardins au public, création de logements dans une partie des bâtiments... Il faut donner aux élus et aux partenaires potentiels tous les éléments utiles à la prise de décision, dans un contexte particulièrement complexe associant respect du caractère historique du monument, traitement homogène de la totalité du site historique, privatisation de certains espaces, ouverture au public du parc... Un schéma directeur de l'ensemble du site historique s'impose comme un outil de programmation pluriannuelle. [Fiche-projet 4.03](#)

La création d'une antenne de l'office du tourisme des Bertranges se fera dans l'ancienne orangerie du château, sur le parcours obligé des visiteurs, entre Forges Royales et parc du château, et à proximité immédiate des structures culturelles [Fiche-projet 5.05](#). Un programme d'animation sera publié dès 2022 créant ainsi la première saison du château de la Chaussade.

Plusieurs aménagements ont déjà été réalisés au musée des Forges Royales. L'investissement doit se prolonger pour adapter la structure au nouveau fonctionnement du site. Un point mérite notre mobilisation collective. Les Amis du Vieux Guérigny ont patiemment collecté des archives concernant l'ancien établissement de la Marine mais aussi la mémoire culturelle, scientifique et technique de la métallurgie et de l'industrie dans la Nièvre et en France. C'est un patrimoine fragile qu'il convient de protéger, de conserver dans les meilleures conditions et de rendre facilement accessible. [Fiche-projet 5.06](#)

La ville ne doit pas être oubliée. Comme à La Charité, il faut envisager la ville comme un ensemble patrimonial global, sans différencier patrimoine prestigieux et cadre de vie quotidien. C'est un tout cohérent, qu'il faut traiter comme tel. En obtenant le label Cité de caractère de Bourgogne-Franche-Comté, Guérigny gagne une reconnaissance certaine. Mais elle s'engage à procéder à terme à des travaux urbains de mise à niveau. Le schéma d'aménagement urbain de

caractère pourrait être un outil de définition et de programmation pluriannuelle accompagnant les équipes municipales au fil des ans. [Fiche-projet 4.07](#)

Conforter une nouvelle identité associant passé ouvrier et qualité de vie

La mutation de Guérigny a été profonde au cours des cinquante dernières années. L'activité ouvrière de la ville est encore présente. La zone d'activité de Villemenant accueille quelques beaux exemples de l'activité industrielle nivernaise, dont au premier chef l'entreprise CALIDER ou le Groupe Kremer. L'aménagement de cette zone industrielle, faite de façon empirique après 1971, est devenu une nécessité. [Fiche-projet 2.04](#)

La culture ouvrière de la Cité est toujours bien vivante et fait partie de l'identité profonde de Guérigny. Mais le personnel de la Marine est maintenant remplacé par des salariés et des indépendants qui travaillent à Guérigny ou dans l'agglomération neversoise. La ville est intégrée de fait dans l'orbite de l'agglomération neversoise. Une réflexion partagée avec les communes voisines d'Urzy et de Coulanges-lès-Nevers porte actuellement sur de nouveaux modes de liaison avec Nevers : renouveau de la ligne de chemin de fer, renforcement des transports en commun, voies douces, pistes cyclables à vocation quotidienne ou de loisirs...

Mais Guérigny n'en garde pas moins une attractivité sur de nombreuses communes rurales périphériques. Il est souhaitable de conserver et de renforcer cette attractivité. L'avenir de Guérigny se joue dans un délicat équilibre entre bourg-centre de plusieurs communes rurales et ville périurbaine de l'agglomération neversoise.

Pour consolider son attractivité, la ville souhaite mettre en place un programme de soutien au commerce et à l'artisanat, en concertation avec une association des commerçants structurée. [Fiche-projet 0.02](#)

Le quartier de l'ancienne gare présente un beau potentiel urbain. De l'autre côté de la voie, les locaux de la gare avaient été acquis par la Communauté de communes des Bertranges à la Nièvre pour accueillir ses locaux administratifs. La création de la Communauté de communes Les Bertranges a mis fin au projet. Il faut à la fois trouver une vocation à ces locaux inoccupés et définir un projet pour ce délaissé urbain à proximité de l'axe urbain central. [Fiche-projet 4.08](#)

Favoriser des formes diversifiées d'habitat

La ville de Guérigny porte un projet autour du château de La Chaussade. La ville a déjà réalisé en un an dans ce château le local pour les Restos du cœur, un logement pour accueillir les victimes de violence conjugale. Un logement classique est en voie d'achèvement ainsi qu'un logement adapté aux personnes à mobilité réduite. Par ailleurs une aire couverte d'athlétisme a été créée dans l'ancien séchoir à bois.

La ville a des contacts avec des promoteurs privés pour que des logements soient réalisés. Rappelons que le château est situé en centre ville et constitue de ce fait un potentiel important de développement d'un habitat de qualité proche des services publics et privés de la cité des Forges Royales.

Il est projeté de créer une maison de l'autisme dans l'ancienne maison des ingénieurs. Une douzaine d'appartements à l'attention des jeunes adultes souffrant de troubles du spectre autistique, des espaces communs, du personnel d'accompagnement, un lieu ressource pour les familles.

[Fiche-projet 5.07](#)

A proximité immédiate du château se trouve une maison de retraite privée. Elle va vraisemblablement changer de mode de gestion dans les mois qui viennent, l'entreprise privée gestionnaire se désengageant de ce projet. La ville souhaite étudier la possibilité de créer des résidences autonomie en lieu et place. Le projet n'en est qu'au stade de l'intention. Il y a là une belle opportunité immobilière, dans un lieu idéalement situé en centre ville, à la porte d'un parc et à deux cents mètres des commerces. Voilà qui justifie de travailler sur ce projet. [Fiche-projet 1.07](#)

Les "chambres neuves" ont été, pour beaucoup d'ouvriers venus de très loin, leur premier hébergement hivernal. Après la fermeture des ateliers, les trois grands bâtiments ont été rachetés par un particulier. Faute de réel entretien ces immeubles ont été déclarés insalubres. Ils sont maintenant à l'abandon alors que la ville cherche des terrains ou des immeubles venant renforcer son offre d'habitat. [Fiche-projet 1.08](#)

La résidence HLM Les Abbés est riche d'une offre de 60 logements en plein centre ville. L'ensemble date des années 70. Il n'est plus adapté à la demande et surtout ne répond plus aux exigences de performance énergétique. Nièvre Habitat envisage de conduire à moyen terme un projet de réhabilitation voire de restructuration.

3.4 - Prémery, renforcer le centre-ville pour amorcer une nouvelle dynamique

Un centre ville remplit principalement quatre fonctions structurantes qui font son attractivité

- une fonction d'emploi et de lieu d'échange : on vient en centre ville pour y travailler, pour y consommer, pour s'y retrouver...
- une fonction d'habitat : les centres villes ont perdu progressivement leurs habitants faute d'avoir su s'adapter.
- une fonction identitaire : souvent le centre ville, un de ses monuments, un des événements qui y prennent place créent un attachement, un point de repère, une fierté...
- une fonction non marchande : Le centre ville est le lieu où se construit le "vivre ensemble" : associations, espaces publics, écoles, santé, lieux de cultes... les liens sociaux se font pour beaucoup en centre ville.

A Prémery, peut-être plus qu'ailleurs, il faut retravailler sur ces fonctions structurantes mises à mal par des causes conjoncturelles locales, la fermeture de son principal employeur, et par des causes structurelles. La ville n'a pas échappé à un phénomène de dévitalisation de son centre bourg rencontré partout en France, phénomène qui a peut-être tendance à s'inverser.

Réinventer le site industriel

Le renouveau de l'ex site Lambiotte est en cours. Il faut reconnaître que ce n'est pas simple. Après destruction de l'essentiel des vestiges de l'usine de chimie du bois, il reste deux fours historiques... et des sols pollués. Avant d'échafauder tout projet pour ces parcelles il faut avoir réglé quelques questions épineuses dont on se serait bien passé. Recherche des propriétaires, procédure d'état d'abandon manifeste, pollution à résorber, quand c'est encore possible, complexité des procédures administratives... Force est de constater qu'on peut rarement trouver plus compliqué. C'est pourtant un sujet qu'il faut régler avant d'envisager tout développement ultérieur.



Illustration : Deux fours historiques du site Lambiotte ont été conservés. Mais le temps n'est pas encore à la mise en valeur de ce patrimoine industriel.

EBE 58 s'inscrit dans l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. Elle crée des emplois pérennes en développant des activités éco-responsables en lien avec les multiples compétences des salariés et les besoins de notre territoire. Elle porte plusieurs activités : ressourcerie, motoculture, maraîchage, bucheronnage, services aux professionnels et aux particuliers... EBE58 porte actuellement un projet d'aménagement des ateliers et d'acquisition de matériel de production. Les travaux auront lieu en 2022. Sans attendre la fin des travaux il convient d'accompagner l'ouverture de la Manufacture de Prémery par plusieurs actions destinées à démultiplier les partenariats [Fiche-projet 2.05](#) :

- pérennisation des partenariats avec l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD)
- mise en oeuvre d'un projet de type Recherche Action avec d'autres structures sociales d'Autun, de Tournus et de Belfort
- création d'un fablab de prototypage ouvert aux habitants
- création d'une "micro folie" au sein d'une unité de travail

Renforcer l'attractivité du centre-ville

Comme le site de l'usine Lambiotte, la rue principale de Prémery doit se reconstruire. Il faut se donner les moyens de tourner la page et d'accompagner les mutations en cours. Il convient pour cela de commencer les fondamentaux d'une ville : identité, économie, services publics, commerces...



Illustration : Château des évêques de Nevers à Prémery.

Le château des Evêques de Nevers est désormais le monument emblématique de Prémery. Ses extérieurs ont fait l'objet de travaux de ravalement et de couverture. Mais les murs et sols intérieurs ont disparu sous le ciment, le plâtre, les peintures industrielles... Il n'est pas possible de laisser ce monument en l'état. Tout autant que les vestiges de l'usine Lambiotte en leur temps, le château en

son état actuel stigmatise l'ensemble de la ville. Il n'est pas possible de pousser sans cesse à plus tard (et jusqu'à quand?) cette revalorisation qui s'impose. Il est proposé de redonner dignité à ce monument historique en le restaurant et d'y insuffler la vie en y installant médiathèque, école de musique, office de tourisme et peut-être quelques activités du centre social. Cela passe par un préalable : une étude du monument afin de savoir s'il est possible d'y accueillir un équipement public. [Fiche-projet 5.02](#)

L'hôtel de ville est une mairie-halle comme il en existe quelques-unes dans la Nièvre. Son puits de lumière, traversant le monument de haut en bas, est exceptionnel. Au fil du temps, la grande halle du rez-de-chaussée a perdu sa fonction première, récemment privatisée au profit du club de tennis de table et transformée en garage pour un seul véhicule municipal. Les nécessaires travaux de rénovation thermique pourraient être l'occasion de procéder à quelques restructurations. La réouverture de la halle au public permettrait d'en refaire un lieu public accueillant indistinctement manifestations publiques, expositions, utilisations associatives ou privatives... [Fiche-projet 4.05](#)

Quelques commerces ont récemment démontré qu'il était possible de se réinstaller en centre ville. Mais l'axe central est marqué par deux importants fonds de commerce aux rideaux fermés, une ancienne supérette fermée depuis plus de dix ans et une banque qui a fermé sa succursale sans préavis. Il est prévu de remettre à niveau ces deux fonds de commerce pour leur retrouver des repreneurs et de créer des logements locatifs aux étages disposant d'un accès autonome.

[Fiche-projet 2.02](#)

La création d'un lotissement, de petite capacité, permettrait de densifier le noyau urbain et surtout de permettre une constructibilité en neuf à proximité du centre ville, de ses services et commerces.

[Fiche-projet 1.06](#)

La ville de Prémery est structurée par une Grande Rue, délaissée de l'ancienne route départementale, et par un important réseau de voies piétonnes. Il est proposé de les remettre en valeur pour relier entre eux centre-ville, plan d'eau, écoles, centre commercial. [Fiche-projet 3.06](#)

Mettre en avant des atouts touristiques trop peu connus

Le site de Prémery présente un fort potentiel touristique. L'église Saint-Marcel, inscrite sur la liste des monuments historiques de 1840, ou l'ancien château des Evêques en sont les éléments les plus connus. Mais qui sait que la ville est la plus forte concentration de brocanteurs de la Nièvre ? Qui connaît le plan d'eau situé à un jet de pierre du centre ville, alors qu'il est remarquable ? Qui s'est déjà promené autour des Mardelles au cœur de la forêt, lieu géologique et écologique rare ?

Plusieurs brocanteurs ont profité d'un foncier peu cher pour s'installer à Prémery. Les brocantes du dimanche sont autant d'événements qui font converger les chineurs vers la ville. De son côté, la recyclerie d'EBE 58 donne une deuxième vie aux objets. La filière antiquités/brocante mérite d'être valorisée par un programme d'actions concertées, une communication adaptée, le soutien aux événements. [Fiche-projet 2.09](#)

Le plan d'eau de Prémery a été créé le long de la Nièvre. Il est situé à quelques minutes à pied du centre ville et relié par des cheminements piétons. Ses abords, sa baignade naturelle, son entretien particulièrement soigné, les promenades aménagées en font un endroit de charme, mais trop peu fréquenté. Le camping municipal de Prémery bénéficie d'une bonne réputation. Pêcheurs et itinérants belges ou néerlandais en ont fait leur étape. Mais il faut procéder à la montée en puissance du camping, notamment en créant des habitats légers de loisirs, soit sur l'emprise du camping, soit en périphérie du plan d'eau, tout en évitant les conflits d'usage avec les pêcheurs.

[Fiche-projet 2.08](#)

Le sentier découverte des Mardelles forme une boucle de deux kilomètres environ. Il permet de découvrir les "mardelles", petites mares dispersées au cœur de la forêt de Prémery. Le sentier est agrémenté de panneaux pédagogiques et de 2 plateformes d'observations, qui permettent de dominer le paysage. Mais le tout a besoin d'être remis à niveau voire repensé. C'est un lieu rare qui doit être un point de découverte de la forêt des Bertranges. [Fiche-projet 4.02](#)

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2022-12-02-00012

publicité ORT convention cadre-Petites villes de
demain--Les Bertranges-annexe 3-fiches actions

{signataire}

4ème Partie - Fiches actions

4.1 - Les effets juridiques de l'Opération de Revitalisation du Territoire

Habitat

Denormandie dans l'ancien	Dispositif fiscal d'aide à l'investissement locatif en faveur de la rénovation des logements pour les communes ACV ou en ORT ou certaines en PNRQAD. Réduction d'impôt, en fonction de la durée d'engagement de location, pour des loyers plafonnés.	Ensemble de la commune
L'ORT vaut convention d'OPAH Renouveau urbain (RU)	L'ORT vaut convention d'OPAH RU si elle partage toutes ses caractéristiques (périmètre, montant des aides, mesures d'accompagnement social, interventions urbaines) : simplification des procédures avec un seul document contractuel, un seul COPIL.	En secteur d'intervention de l'ORT
L'ORT peut prolonger une convention d'OPAH RU	Prolongement possible de l'OPAH RU de plusieurs années grâce à son inscription dans une ORT afin de mieux intégrer la dimension d'habitat au projet de revitalisation urbaine.	En secteur d'intervention de l'ORT
Dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF) et vente d'immeuble à rénover (VIR) en ORT	Aide de l'Anah au profit d'opérateurs publics, para-publics ou privés visant à rénover des immeubles entiers en vue de la vente de logements en accession sociale ou en locatif conventionné (VIR) ou portage locatif conventionné sur 9 ans avant revente (DIIF). Objectif de régulation du marché locatif privé (lutte contre les marchands de sommeil).	En secteur d'intervention de l'ORT (DIIF exclusivement en ORT ; VIR en ORT ou en secteur d'OPAH)

Aménagement et urbanisme

ORT et permis d'aménager multisites	Pour une durée de cinq ans à compter du 28/11/2018, possibilité de permis d'aménager multi-sites portant sur plusieurs unités foncières non contiguës (équilibrer financièrement les opérations).	En secteur d'intervention de l'ORT
ORT et droit d'innover	Article 5 loi Elan : pendant 7 ans à compter du 28/11/2018, possibilité de déroger aux règles opposables pour la construction (CCH, CU, CE..) et démontrer que sont atteints des résultats satisfaisant aux objectifs poursuivis par ces règles	En secteur d'intervention de l'ORT
Procédure intégrée pour mise en compatibilité des documents d'urbanisme en ORT	L'adaptation des documents d'urbanisme (SCOT, PLU) au projet de territoire contenu dans l'ORT peut être facilitée dans le cadre de la procédure intégrée prévue dans le code de l'urbanisme (art. L 300-6-1).	Ensemble de la commune

Commerce

Simplification des projets d'implantation commerciale en centre ville	L'ORT favorise le retour des commerces en cœur de ville, en exemptant d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) les projets s'implantant dans un secteur d'intervention incluant un centre-ville identifié par la convention d'ORT.	En secteur d'intervention de l'ORT (périmètre devant comprendre un
---	---	--

		centre-ville)
Droit de préemption urbain (DPU) renforcé et droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial	La signature d'une ORT ne modifie pas les conditions requises par le code de l'urbanisme pour la mise en place du DPU. Cependant, l'instauration de ce droit devant être motivée, la commune titulaire du droit, ou son concessionnaire, peuvent solidement s'appuyer sur le projet global de territoire devant être réalisé dans le cadre de l'ORT pour justifier de son instauration, notamment le DPU renforcé.	En secteur d'intervention de l'ORT
Limitation du développement des grands commerces en périphérie des villes	Possibilité pour le préfet de suspendre « au cas par cas » l'enregistrement et l'examen en CDAC de nouveaux projets commerciaux en périphérie des secteurs d'intervention de l'ORT et situés dans les communes de l'EPCI signataire de la convention d'ORT ou dans un EPCI limitrophe, afin d'éviter qu'un projet commercial ne nuise aux actions de l'ORT.	Hors d'un secteur d'intervention de l'ORT

Divers

ORT et services publics	Obligation d'information du maire et du président de l'EPCI six mois avant la fermeture d'un service public.	Ensemble de la commune
-------------------------	--	------------------------

4.2 - Les actions matures

Les fiches sont réparties sur quatre axes :

- Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive dans les centres villes
- Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, les espaces publics et le patrimoine.

La numérotation des fiches est assez simple. Prenons pour exemple la fiche action 2.03,01 AM CCLB/LC - reconversion du silo à grain. Le titre se lit comme suit:

1. L'action relève de l'axe 2 : favoriser un développement économique et commercial équilibré
2. Il s'agit de la troisième action 03 de cet axe : valorisation du quartier de la gare
3. Il s'agit du volet 1 de cette action
4. AM : il s'agit d'une action mature (D pour diagnostic, ANM pour action non mature)
5. CCLB/LC : cette action concerne la Communauté de communes et La Charité-sur-Loire
6. La couleur de la première case du tableau indique le maître d'ouvrage de l'opération.

4.2.0 - Préalable - Les moyens en ingénierie mobilisés

Fiche-projet 0.01 AM LC/G/P - Un chef de projet Petites villes de demain commun aux trois villes-centres

<p>La Charité-sur-Loire Guéigny Prémery</p>	<p>Les trois villes centres de la Communauté de communes Les Bertranges ont vu leur candidature retenue dans le cadre du programme, conduit par l'Etat, Petites villes de demain: La Charité-sur-Loire, Guéigny et Prémery. Les élus des trois villes centres, en accord avec le président de la Communauté de communes Les Bertranges, ont fait le choix dès le stade de la convention d'adhésion de ne recruter qu'un seul chef de projet.</p> <p>Plusieurs raisons à ce choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les principaux projets de ces trois villes centres sont de nature relativement semblables : valorisation du patrimoine, amélioration de l'habitat et soutien au commerce... • N'avoir qu'un seul chef de projet est un des meilleurs moyens pour "créer du commun", défi auquel sont confrontées toutes les communautés de communes, • La mise en œuvre et le suivi de l'Opération de revitalisation du territoire s'en verra facilitée.
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire le projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. • Coordonner la conception, l'actualisation et le suivi du projet de territoire, • Définir la programmation et coordonner les actions et opérations de revitalisation dans les Petites villes de demain de La Charité-sur-Loire, Guéigny et Prémery dont il est le chef de projet. • Conseiller les instances décisionnelles communales et intercommunales engagées dans le projet. • Entretenir des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. • Bénéficier d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.
<p>Intervenants</p>	<p>Villes de La Charité-sur-Loire, de Guéigny et de Prémery Communauté de communes Les Bertranges Banque des Territoires Services de l'Etat : DDT58, UDAP, DRAC... Anah Conseil Départemental</p>

Villes de La Charité-sur-Loire, Guéigny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

	Partenaires projet	
Budget global TTC	Coût annuel chargé : 67 013 €/an pendant 5 ans ⁵⁰ soit 335 065 € prise en charge du coût des déplacements par les trois villes	
Modalités de financement	Etat Anah : 50 %	33 506.50 €
	FNADT : 25 %	16 753.25 €
	La Charité-sur-Loire : 12.5 %	8 376.63 €
	Guérigny : 7.5 %	5 026.98 €
	Prémery : 5 %	3 350.65 €
Indicateurs d'avancement	<input checked="" type="checkbox"/> Rédaction fiche de poste <input checked="" type="checkbox"/> Prise de fonction <input checked="" type="checkbox"/> Rédaction du diagnostic <input checked="" type="checkbox"/> Validation par les assemblées délibérantes des collectivités <input type="checkbox"/> Signature de l'opération de revitalisation du territoire <input type="checkbox"/> Comités de projet	
Indicateurs de résultat	Nombre de projets portés Budget mobilisé Partenariats établis	

Contenu de l'action

Missions du chef de projet Petites villes de demain

- Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et en définir sa programmation :
 - Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
 - En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
 - Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
 - Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
 - Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU...).
- Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :
 - Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
 - Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
 - Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
 - Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
 - Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
 - Assurer le suivi et l'évaluation du projet de territoire et des opérations.
- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :
 - Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
 - Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
 - Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou règlementaires, dispositif

⁵⁰ Quid de la réactualisation du salaire au regard de l'augmentation de l'indice de la fonction publique?

- d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.
 - Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :
 - Participer aux rencontres et échanges
 - Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- conduite du projet de revitalisation de chacune des villes-centre
- conduite d'un projet partagé à l'échelle intercommunale

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coût / financement
Recrutement d'un chef de projet	05/22	11/23	Anah 33 506,50 € / an
Opération de revitalisation du territoire	09/22	09/26	Etat FNADT 16 753,25 € / an Ville de La Charité 8 376,63 € / an Ville de Guérisny 5 026,98 € / an Ville de Prémery 3 35,65 € / an

Fiche-projet 0.02 AM CCLB/LC/G/P - Prolongation de la mission des deux managers de commerce

Communauté de communes Les Bertranges Guérigny Prémery	<p>Le manager de commerce (H/F) met en œuvre les orientations communales et intercommunales en matière de dynamisation et de développement du commerce local.</p> <p>Interlocuteur (trice) privilégié (e) des commerçants, il (elle) participe à la réalisation des actions de revitalisation commerciale inscrites au Programme Petites Villes de demain lancé par l'Etat pour lequel les Villes de La Charité-sur-Loire, Guérigny et Prémery ont été retenues.</p>
La Charité-sur-Loire	<p>Ayant une bonne connaissance des mutations commerciales et des évolutions des modes de consommation, il (elle) accueille et oriente les investisseurs et porteurs de projet qui souhaitent s'implanter à La Charité-sur-Loire, Guérigny et Prémery en lien avec la stratégie de développement commercial de la Communauté de communes Les Bertranges. Il (elle) veille à la complémentarité du commerce sédentaire et non sédentaire.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> soutenir et promouvoir le commerce de proximité renforcer l'attractivité des centres villes en matière d'emplois et de commerce.
Intervenants	<p>Villes de La Charité-sur-Loire, de Guérigny et de Prémery Communauté de communes Les Bertranges</p>
Budget global TTC	<p>Manager de commerce La Charité : 34 904 € Manager de commerce Guérigny/Prémery : 36 974 €</p>
Modalités de financement	<p>Manager de commerce La Charité :</p> <ul style="list-style-type: none"> Banque des Territoires : 15 000 € Ville de La Charité-sur-Loire : 19 904 € <p>Manager de commerce Guérigny et Prémery</p> <ul style="list-style-type: none"> Banque des Territoires : 15 000 € Communauté de communes Les Bertranges : 21 974 €
Indicateurs d'avancement	<p><input checked="" type="checkbox"/> recrutement des deux managers</p> <p><input type="checkbox"/> suite donnée aux deux postes à la fin du 1er CDD d'un an</p>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> fonctionnement des associations de commerçants nombre de commerces nombre de manifestations commerçantes actions communes mises en oeuvre participation aux actions numériques

Contenu de l'action

Compétence territoriale

Si les élus concernés ont fait le choix de ne recruter qu'un seul chef de projet alors qu'ils pouvaient en recruter deux, ils ont choisi de recruter deux managers de commerce. Le premier intervient essentiellement sur le centre-ville de La Charité-sur-Loire. Le deuxième intervient essentiellement sur les centres villes de Guérigny et de Prémery. Ils auront à participer au développement des commerces éparpillés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Les Bertranges. Ils sont placés sous la responsabilité du chef de projet Petites villes de demain.

Le manager de commerce (H/F), assure les missions principales suivantes :

- apporter conseils et expertise pour le développement et la dynamisation du commerce sur le centre ville de La Charité-sur-Loire d'une part et sur ceux de Guérigny et Prémery, d'autre part. Ils participent de concert au développement commercial de la Communauté de communes des Bertranges
- développer les partenariats avec les acteurs locaux (Chambres consulaires, Associations de commerçants, ...)

Villes de La Charité-sur-Loire, Guérigny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

- mobiliser et fédérer les acteurs économiques et partenaires publics/privés sur les actions à engager pour dynamiser le commerce local
- promouvoir, valoriser et animer le tissu commercial existant, notamment via la mise en œuvre d'une politique dynamique et structurée de communication
- accompagner les commerçants dans la transition numérique, dans les démarches de développement de la qualité de service, de suivi des évolutions des modes de consommation...
- accompagner la création et le développement des commerces (appui administratif, juridique et financier)
- orienter et aider les commerçants au montage des dossiers d'aide aux travaux d'investissement (devanture, enseignes, terrasses, modernisation des locaux commerciaux...)
- rapprocher les propriétaires bailleurs des commerçants ou artisans en recherche de local disponible
- accompagner les Associations de commerçants de La Charité-sur-Loire, Guérigny et Prémery dans la programmation d'animations commerciales
- assurer une veille constante sur l'ensemble du tissu commercial des centres villes
- mettre en place des outils de pilotage et d'évaluation : bourse aux locaux vacants ...

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- renforcement de l'attractivité marchande d'un centre-ville
- maintien des populations dans les centres

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coût / financement
Manager de commerce de La Charité	07/22	07/23	Manager La Charité 34 904 €
Manager de commerce Prémery / Guérigny	11/22	11/23	Manager Guérigny/Prémery 36 974 €

Fiche-projet 0.04 AM LC - Chargé de mission Patrimoine et Habitat

La Charité-sur-Loire	<p>La Charité-sur-Loire, avec le programme Petites Villes de Demain, aura à porter un projet ambitieux et exigeant. Poursuite de la restauration du prieuré, aménagement du quartier de la gare, aménagements urbains sont des projets lourds à porter, en investissement comme en fonctionnement.</p> <p>Deux éléments du projet PVD, étroitement liés, nécessitent une technicité spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la révision du règlement du site patrimonial remarquable • le lancement du programme d'amélioration de l'habitat de centre ville. <p>Un chargé de mission dédié aura pour mission d'accompagner la révision du règlement du SPR et la mise en place de la maison de l'habitat.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner deux projets stratégiques pour le développement urbain de La Charité • Favoriser la participation des habitants dans ces deux projets
Intervenants	Ville de La Charité-sur-Loire, maître d'ouvrage FNADT / ANCT
Budget global TTC	35 000 €
Modalités de financement	Dispositif VTA
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Annonce de recrutement <input type="checkbox"/> Début de contrat <input type="checkbox"/> Appel d'offres révision SPR <input type="checkbox"/> Appel d'offres OPAH RU <input type="checkbox"/> Mise en place de la maison de l'habitat (?) <input type="checkbox"/> Adoption du nouveau règlement du site patrimonial remarquable
Indicateurs de résultat	Nombre de dossiers accompagnés procédures et outils d'urbanisme mis en oeuvre

Contenu de l'action

Depuis 2001, la municipalité soutient une politique volontariste de promotion, de requalification et de mise en valeur de son patrimoine, non seulement pour le préserver, mais également pour offrir aux Charitais un cadre de vie de qualité. Indissociable de la qualité de vie et de l'attractivité, notre patrimoine joue un rôle primordial dans la revitalisation de notre cœur de ville.

La révision de notre Site Patrimonial Remarquable [fiche-action 4.06] découle de notre programme de revitalisation de notre centre bourg établi en 2018 et se fera en articulation avec le projet "Petites villes de Demain". D'ici la fin de l'année 2022 et jusqu'en 2027, nous allons lancer avec l'aide de nos différents partenaires un grand nombre de projets ambitieux.

La requalification du patrimoine bâti et la réhabilitation de l'habitat constituent l'une de nos priorités qui va se concrétiser notamment par la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) [fiche-action 1.01]. La révision et le porter à connaissance de notre Site Patrimonial Remarquable doivent permettre de révéler le fort potentiel du patrimoine charitais, et de gérer les évolutions architecturales et urbaines dans les meilleures conditions.

Pour accompagner ces deux projets qui nécessitent une technicité spécifique, il est nécessaire de recruter un chargé de mission ad hoc qui aura deux missions principales :

- Suivi de la révision du règlement du Site Patrimonial Remarquable,
 - Elaboration du cahier des charges de l'étude,
 - Gestion des relations et coordination du travail des bureaux d'études,
 - Appui aux bureaux d'études dans les procédures d'élaboration du PVAP et du PSMV,
 - Suivi technique des études pour la révision du Site Patrimonial Remarquable (PVAP et PSMV),
 - Organisation et animation des actions d'animation, de participation et de médiation citoyenne,

- Organisation et animation des réunions de la Commission Locale,
- Suivi des projets en Site Patrimonial Remarquable notamment en lien avec l'OPAH-RU,
- Accompagnement du service urbanisme en amont des dépôts des demandes d'autorisation d'urbanisme dans une approche multidimensionnelle (patrimoniale, urbaine, environnementale et paysagère, architecturale),
- Soutien au service urbanisme dans le suivi des autorisations d'urbanisme en Site patrimonial Remarquable notamment vérification de la conformité des travaux, gestion des infractions aux codes de l'urbanisme et du patrimoine, échange avec l'Architecte des bâtiments de France et l'architecte conseil du CAUE,
- Actualisation et développement d'outils de communication et de sensibilisation des propriétaires, des habitants, des commerçants et des entrepreneurs au regard des enjeux de préservation et de valorisation du patrimoine.
- Suivi du programme d'amélioration de l'habitat
 - Participation à l'élaboration du cahier des charges de la mission d'animation de l'OPAH RU sur la base de la convention d'objectifs validée par l'Etat, le Département et la Ville de La Charité
 - Appui au(x) cabinet(s) en charge de l'animation de l'OPAH RU
 - Appui au(x) cabinet(s) en charge des opérations de renouvellement urbain
 - Mise en place de la maison de l'habitat : permanences des partenaires, communication auprès du public, organisation d'animations...

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- Orientation 1 : un projet pour garantir une qualité de vie au quotidien
- accompagner la montée de gamme de l'offre existante

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coût / financement
Chargé de mission patrimoine et habitat	09/22	09/23	Coût TTC : 35 000 € ANCT : 15 000 € Ville de La Charité-sur-Loire : 20 000 €

4.2.1 - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Fiche-projet 1.01 AM LC - Phase opérationnelle OPAH RU

<p>La Charité-sur-Loire</p>	<p>Une étude diagnostic d'OPAH a été réalisée en 2020. Elle a largement démontré que les enjeux de la future OPAH de La Charité relèvent du renouvellement urbain.</p> <p>Une étude pré opérationnelle, réalisée en 2021, a eu une visée plus opérationnelle en fixant précisément les stratégies d'interventions, les cibles et le cadre de la future OPAH-RU.</p> <p>La phase opérationnelle durera cinq ans, de septembre 2022 à aout 2027.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Objectifs socio-démographiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Attirer des jeunes ménages et des familles en facilitant leur parcours résidentiel ● Maintenir les ménages dans leurs logements en adaptant l'habitat à la perte d'autonomie ● Prendre en compte les besoins en logements des populations fragiles <p>Objectifs urbains</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Remédier aux problématiques foncières et immobilières et à l'inadaptation du tissu urbain ● Trouver l'adéquation entre sauvegarde du bâti et recherche d'attractivité résidentielle ● Envisager des opérations de curetage « en dentelle » pour retrouver de la qualité résidentielle et valoriser le cadre de vie ● Requalifier le bâti obsolète ou inadapté ● Cibler et requalifier des espaces publics permettant de retrouver une attractivité résidentielle <p>Objectifs immobiliers</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer l'offre et les conditions d'habitat en encourageant la réhabilitation des logements ● Mobiliser et adapter le bâti vacant pour développer une offre locative de qualité ● Lutter contre l'habitat indigne et dégradé ● Favoriser la rénovation thermique des logements
<p>Intervenants</p>	<p>Ville de La Charité-sur-Loire ANAH / DDT 58 Département de la Nièvre CAUE ABF/UDAP CAF ARS / ADIL / AIVS / CIAS / CCAS / Centre d'action sociale UNPI 58 / Chambre des propriétaires Centre hospitalier Pierre Loo</p>
<p>Budget global TTC</p>	<p>Total : 3 404 249 € Animation : 80 K€ < 130 K€/an/cinq ans soit une base de travail de 100 K€ / an Aides aux particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Aides ANAH : 1 745 939 € ● Aides ville de La Charité : 638 310 € ● Aides Département : 520 000 € <p>NB : Bases de négociation de la maquette financière, non encore validée</p>
<p>Modalités de financement</p>	<p>Animation du dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● subvention ANAH : 50 % 250 000 € ● subvention CD 58 : 20 % 100 000 €

	<ul style="list-style-type: none"> • aide Banque des Territoires ? • ville de La Charité : reliquat 150 000 € Aides aux particuliers : <ul style="list-style-type: none"> • aide directe par chacun des partenaires, sous forme de subventions ou de primes
Indicateurs d'avancement	<input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic <input checked="" type="checkbox"/> Etude pré-opérationnelle <input checked="" type="checkbox"/> Maquette financière <input type="checkbox"/> Signature de la convention d'OPAH RU <input type="checkbox"/> Mise en oeuvre d'opération type ORI THIRORI
Indicateurs de résultat	Objectifs chiffrés de l'OPAH RU Nombre de personnes logées ou relogées Nombre d'habitants en centre ville Partenariats mis en place

Contenu de l'action

Périmètre de l'OPAH RU

Le projet d'OPAH-RU inclut l'ensemble du centre ancien de La Charité-sur-Loire et l'Île du Faubourg. Deux périmètres plus spécifiques concernent le cœur de l'îlot République et le quartier Bas de Loire qui font face à des enjeux de renouvellement urbain.

Une OPAH RU intègre obligatoirement un certain nombre d'enjeux thématiques, parmi lesquels, a minima :

- Un volet foncier
- Un volet lutte contre l'habitat indigne et très dégradé
- Un volet énergétique
- Un volet maintien à domicile
- Un volet suivi des stratégies de redressement des immeubles prioritaires

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- orientation n°1 : un projet pour garantir une qualité de vie au quotidien : accompagner la montée en gamme de l'existant
- Faire face aux enjeux démographiques de La Charité-sur-Loire
 - Perte de population de la Ville liée au centre-ville
 - Vieillesse de la population
 - Augmentation des ménages fragiles dans le centre-ville
- Contribuer à l'accueil de nouveaux ménages
- Valoriser un patrimoine architectural sensible et un cadre de vie de qualité
- Lutter contre une vacance élevée et en forte progression sur le centre-ville

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coût / financement
Animation phase opérationnelle OPAH RU	09/22	08/27	Fourchette de 80 à 130 K€ / an Hypothèse de travail 100 K€ / an soit un total de 500 K€ ANAH : 250 000 € Département : 125 000 € Ville de La Charité : 125 000 €
Dispositif d'aides aux particuliers	09/22	08/27	ANAH : 1 745 939 € Ville de La Charité : 638 310 € Département : 389 350 €
Dispositif ORI / TIRORHI	2023		non chiffré

Fiche-projet 1.02 AM LC - Création d'une Maison de l'Habitat

La Charité-sur-Loire	<p>Une dynamique est lancée en faveur de l'habitat dans le centre ancien de La Charité-sur-Loire. Elle est l'écho de nombreuses volontés politiques, sociales, environnementales fortes, tant au niveau national qu'au niveau local. De multiples acteurs sont mobilisés, ayant tous pour objectif l'amélioration de l'habitat, avec des approches plus ou moins spécifiques.</p> <p>Le public doit être au cœur du dispositif à mettre en place. C'est une condition indispensable à la réussite du projet. Force est de constater que le public peine à s'y retrouver face à la multiplicité et la relative complexité des aides auxquelles il a droit. Force est de constater que le public doit subir d'incessants démarchages commerciaux, quelquefois agressifs et mensongers. Force est de constater que le public ne viendra pas spontanément vers une institution qui l'intimidera. Il faut mettre en place, au plus proche des possibles bénéficiaires, un médiateur, un facilitateur, un lieu commun destiné à faciliter le lien. C'est essentiel.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Donner une visibilité au programme en faveur de l'habitat à La Charité et dans la Communauté de communes Les Bertranges • Proposer un lieu d'accueil qui soit peut-être moins intimidant qu'un lieu institutionnel, à proximité immédiate des publics concernés. • Assurer une animation en continu du projet : accueil du public, réunions d'information, séances de co-construction d'éléments de projet, consultation de la documentation, animations sur l'urbanisme... • Proposer à l'ensemble des partenaires au projet un lieu commun de travail et de rencontre avec le public : séances d'information, rendez-vous avec le public, permanences...
Intervenants	<p>Ville de La Charité-sur-Loire Animateur de l'OPAH RU ANAH / DDT 58 Département de la Nièvre Communauté de communes Les Bertranges CAUE ABF Nièvre Renov'</p>
Budget global TTC	?
Modalités de financement	?
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> recherche du local (partagé avec la maison France Services ?) <input type="checkbox"/> mise en oeuvre de la phase opérationnelle OPAH RU <input type="checkbox"/> ouverture de la maison de l'habitat
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de personnes accueillies Nombre de dossiers traités Nombre de dossiers finalisés Montant des travaux réalisés Nombre d'habitants</p>

Contenu de l'action

Cahier des charges

- Un lieu d'échanges non institutionnels, moins intimidant et plus convivial qu'un lieu public comme la Mairie.
- En centre ville, sur un point de passage des habitants et des visiteurs.
- Il est constitué au minimum :
 - D'un espace spécifique d'information, de permanences et de conseils,
 - D'un espace permettant la confidentialité des entretiens.
 - Une salle de réunion pour les travaux collectifs (si possible)

- Un bloc WC / point d'eau
- Il dispose d'un accès direct et facile (de préférence rez-de-chaussée avec vitrine).
- Il est conforme aux exigences de sécurité et d'accessibilité liées à l'accueil de tous les publics (si possible plus de 19 personnes)
- L'utilisateur doit pouvoir accéder au matériel suivant :
 - des présentoirs, rayonnages et rangements, des tables et des chaises, un espace d'affichage,
 - une signalisation claire des services et des outils disponibles,
 - au moins deux ordinateurs, avec connexion Internet, connexion intranet avec Mairie si possible des services d'impression et de duplication de documents.
- Envisager une permanence le samedi ou en horaires atypiques (pour l'accueil des actifs, des jeunes couples, des franciliens..).

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- orientation n°1 : un projet pour garantir une qualité de vie au quotidien : accompagner la montée en gamme de l'existant
- orientation n°3 : un projet pour faire face aux enjeux de demain, construire un avenir en s'appuyant sur la solidarité
- attractivité de l'habitat de centre ville
- rénovation énergétique de l'habitat
- aide aux personnes les plus éloignées du service public

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coût / financement
Maison de l'Habitat	09/22	08/27	0 K€ à intégrer dans le projet OPAH RU ?

Fiche-projet 1.06 AM P - Création d'un lotissement à proximité du centre-ville

Prémery	<p>Il est assez difficile, à Prémery comme sur les deux autres villes centres, de trouver des parcelles à bâtir. Si la priorité va à la rénovation du bâti existant, il n'en demeure pas moins qu'il faut proposer une offre de parcelles à construire.</p> <p>La commune de Prémery a préempté un terrain situé en entrée Nord-Est de la Ville, proche de l'axe de la RD 977 (route de Varzy), et à proximité immédiate de l'Etang des Prés et du camping municipal.</p> <p>De forme triangulaire, et d'une surface d'environ 7 500 m², la parcelle est en légère pente vers le Sud, offrant des vues lointaines. Elle est ceinturée d'une haie bocagère, ainsi que d'un alignement d'arbres au Nord, participant fortement à la qualité paysagère du site.</p> <p>Un deuxième terrain, d'environ 1,4 ha entoure la parcelle, et fait notamment «tampon» avec la route départementale. Ce terrain n'appartient pas à la commune. Il fait actuellement l'objet de négociations</p>
Objectifs	Le projet vise à accueillir des logements individuels. Compte tenu de la proximité immédiate d'espaces publics de qualité, il n'est pas nécessaire de programmer de nouveaux espaces publics de proximité mais plutôt de tirer parti de la qualité d'espaces servants nécessaires à l'opération (voirie, gestion des eaux pluviales, etc.).
Intervenants	Cette action a bénéficié d'un atelier d'aménagement organisé par la DDT 58
Budget global TTC	Non chiffré à ce jour
Modalités de financement	vente de parcelles à construire
Indicateurs d'avancement	<input checked="" type="checkbox"/> acquisition de la première parcelle <input type="checkbox"/> acquisition de la deuxième parcelle (option) <input type="checkbox"/> mission de maîtrise d'oeuvre <input type="checkbox"/> travaux de voirie <input type="checkbox"/> revente des parcelles à bâtir
Indicateurs de résultat	Nombre d'habitants du lotissement

Contenu de l'action

Le projet de lotissement pourrait s'axer sur les points suivants :

- préserver l'alignement d'arbres existants qui qualifiera la nouvelle voie résidentielle. Pour ce faire, il pourrait être imaginé de ménager une allée piétonne (accotements enherbés, cheminement stabilisé, etc.) qui repousserait la voirie de quelques mètres du système racinaire des arbres existants. Elle pourrait être doublée d'un stationnement linéaire public (de type dalles enherbées sur mélange terre-pierre), qui longerait la voirie de desserte des logements. Ce dispositif permet de reculer suffisamment les maisons des grands arbres en place (piétons 2 m + stationnement 2m + allée carrossable 5 m : total = 9/10 m environ)
- Les maisons (6 à 8 sur la première phase) adresseraient une façade pignon à cette rue champêtre, et pourraient prendre ponctuellement un étage pour profiter des vues lointaines.
- Les fonds de parcelles ne seraient pas construits, toujours dans l'optique de définir une ligne de constructions qui s'adressent au paysage.
- En point bas du lotissement, pourrait être imaginé un point de tamponnement des eaux pluviales avant leur rejet dans le réseau public : une occasion de définir un lieu partagé, autour d'une "mare", dans une écriture naturaliste et champêtre.

Le projet de lotissement doit s'inscrire dans une réflexion plus large dépassant le périmètre de maîtrise foncière. Il devrait ainsi être phasé en deux temps, dans l'optique d'aménagements futurs sur la parcelle qui l'entoure. Les aménagements devront être pensés de manière frugale, dans une écriture naturaliste et en tirant

parti des structures végétales en place. Le règlement du lotissement pourra définir des règles sur la bande d'implantation du bâti et le traitement des limites (clôtures, portails, nature des haies).

Une étude de faisabilité devrait ainsi être confiée à un architecte-urbaniste ou paysagiste-urbaniste, ayant la capacité de déposer un permis d'aménager

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- orientation n°1 : un projet pour garantir une qualité de vie au quotidien : favoriser la diversification de l'offre de proximité
- augmentation de l'offre immobilière qualitative
- densification du centre ville

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coût / financement

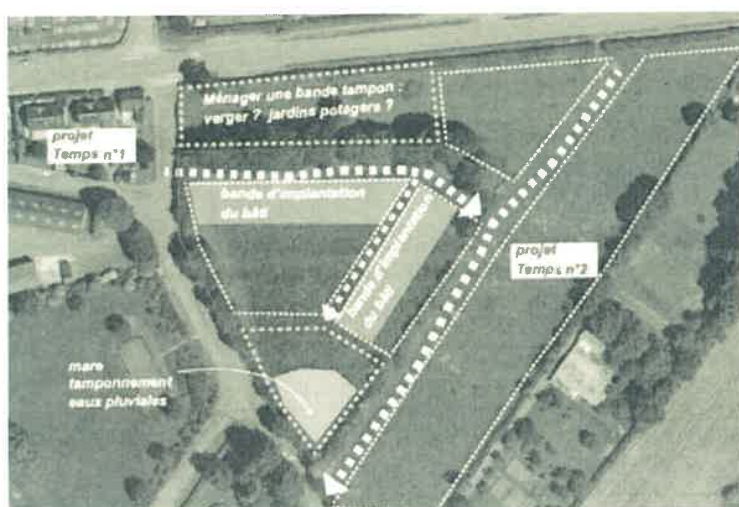


Illustration : extrait compte-rendu atelier d'aménagement DDT58

4.2.2 - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Fiche-projet 2.01 D CCLB/G/P - Diagnostic Shop'in

Communauté de communes Les Bertranges Guérigny Prémery	<p>Guérigny offre l'avantage d'un commerce facilement accessible le long de la Grande Rue pour une clientèle assez large. La ville joue pleinement son rôle de centralité. Comme ailleurs, les petits commerces doivent plus que jamais s'adapter. Comment accompagner les mutations profondes des pratiques de consommation ? Comment profiter de toutes les opportunités technologiques du numérique ? Est-ce seulement adapté aux besoins locaux ? Comment valoriser les étages des commerces, souvent non utilisés ? Comment redonner l'habitude de faire ses courses dans les commerces de proximité ? Comment résister à l'attractivité de l'offre commerciale neversoise. Ce sont autant de questions auxquelles il nous faudra répondre collectivement.</p> <p>Les commerçants de Prémery n'ont pas créé d'association. Ce sera peut-être un préalable. Sans attendre, un groupe de travail s'est constitué au sein du conseil municipal. Il a pour mission d'étudier la mise en place d'une signalétique valorisant les commerces et l'artisanat, étude menée de concert avec les intéressés. La démarche est en cours. Il faut également se poser d'autres questions. Le diagnostic Shop'in pourrait être un premier pas vers un renouveau du commerce de Prémery.</p> <p>A Guérigny comme à Prémery nous n'avons que peu de données sur l'activité commerciale. Il n'y a jamais été conduit d'opération FISAC. Un diagnostic flash post-Covid, éventuellement suivi d'un plan d'action, permettrait de définir très rapidement les premières actions à mettre en place, avec un regard technique et extérieur.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • diagnostic rapide de la situation du commerce de centre-ville, dans son contexte concurrentiel • préconisations sur les mesures à prendre à court et moyen terme pour préserver l'appareil commercial des deux centres-villes.
Intervenants	Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Les Bertranges / villes de Guérigny et de Prémery. Contact : Anne-Sarah Chevret-Seys Association de Mandataire du marché à bons de commande : Dumetier Design Exécutant de la mission : Ici et Maintenant commerçants et/ou commerçants CCI CMA Villes de Guérigny et de Prémery
Budget global TTC	Non communiqué
Modalités de financement	Marché à bons de commande de la Banque des Territoires
Indicateurs d'avancement	<input checked="" type="checkbox"/> validation du cahier des charges <input type="checkbox"/> visites de terrain <input type="checkbox"/> rendu de l'étude <input type="checkbox"/> suites données
Indicateurs de résultat	Actions mise en oeuvre

Contenu de l'action

Temps 1 : Arpentage – Diagnostic

Deux journées de présence sur le territoire de la CC Les Bertranges intégrant :

Villes de La Charité-sur-Loire, Guérigny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

- Une réunion de travail avec les représentants de la collectivité pour partage de connaissance et échanges autour de la situation actuelle, des réflexions engagées et des éventuelles premières pistes d'action.
- Travail de terrain avec observations visuelles de l'organisation de l'offre commerciale sur les communes de Guérigny et Prémery :
 - natures de commerces (typologies d'activités),
 - vacance (nombre et localisation),
 - organisation des parcours marchands (emplacement, continuité, polarités),
 - relations aux espaces publics (espaces publics),
 - aménités urbaines (mobilier, qualités esthétiques, végétation),
 - localisation des générateurs de flux (équipements), etc.
- Entretiens qualitatifs avec quelques commerçants de chacune des deux communes, identifiés lors du travail de terrain et/ou recommandé par la collectivité.

Temps 2 : Collecte et analyse de données

- Analyse des enquêtes déjà réalisées et/ou enrichissement des futures enquêtes projetées.
- Analyse des documents de cadrage (SCOT, PLU, éventuelles études commerces à l'échelle de la CC ou du SCOT, analyse des données concernant La Charité sur Loire)
- Analyses de données géographiques (organisation du territoire, chalandise) et sociodémographique (profil habitants – clients).
- Comparaison avec des territoires de rôles et tailles équivalents.
- Entretiens téléphoniques complémentaires avec des commerçants, chambres consulaires.

Temps 3 : élaboration d'un livrable

- Rapport d'étonnement / Synthèse AFOM
- Préconisations générales et premières pistes d'actions adaptées aux attentes particulières et enjeux propre aux territoires avec notamment :
 - Les périmètres d'ORT.
 - Les enjeux urbains.
 - Les enjeux réglementaires.
 - Les enjeux fonciers et immobiliers.
 - Les enjeux prospectifs et stratégiques.

Temps 4 : restitution du livrable

- Présentation en visioconférence.

Cette méthodologie n'inclut pas :

- Une analyse des données macros (les dépenses commercialisables exprimées en euros par nature d'activité, la répartition des parts de consommation et le l'impact de l'évasion commerciale, le montant des chiffres d'affaires cumulés, etc.).
- La mobilisation d'acteurs in situ (exemple : animation de réunions).
- La mise en place d'une stratégie marketing et de communication.
- Un plan d'action chiffré et détaillé, associé à des outils opérationnels précis.
- Le nombre de déplacements sur le territoire sera limité aux deux prévus dans cette méthodologie (phase d'arpentage).

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- orientation n°1 : un projet pour garantir une qualité de vie au quotidien : accompagner la montée en gamme de l'existant
- Maintien et développement du commerce dans les centres villes
- Maintien et développement des flux en centres villes

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coût / financement
Mission Diagnostic Shop'in	02/22	05/22	Coût : ? 100 % Banque des Territoires

Fiche-projet 2.02 AM P - Aménagement de deux fonds de commerce de la Grande Rue

<p>Prémery</p>	<p>Le commerce de centre ville de Prémery est particulièrement fragilisé. Les causes se sont cumulées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la fermeture de l'entreprise Lambiotte en 2002 • la création d'une déviation contournant le centre-ville • la création d'une moyenne surface sur un des ronds-points de la déviation • la tendance nationale de fermeture des commerces de centre ville <p>Le projet de revitalisation commerciale du centre bourg de Prémery passe par</p> <ul style="list-style-type: none"> • la consolidation des commerces en place • la recherche de quelques commerces complémentaires pour renforcer l'offre de centre ville • la valorisation de la filière brocante/seconde vie des objets <p>Encore faut-il qu'il y ait des fonds de commerce disponibles qui soient en mesure d'accueillir des postulants à l'installation, ce qui n'est pas le cas actuellement.</p> <p>Deux fonds de commerce, stratégiquement placés sur un carrefour de la Grande Rue, sont actuellement fermés. Il est proposé de les remettre à niveau, avec un logement à l'étage.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • consolider l'offre foncière commerciale
<p>Intervenants</p>	<p>Maîtrise d'ouvrage : Foncière d'aménagement Coeurs de Nièvre Nièvre Aménagement Ville de Prémery</p>
<p>Budget global TTC</p>	<p>Ex Caisse d'Epargne</p> <ul style="list-style-type: none"> • coût total 78 518 €, <p>Ex superette Casino</p> <ul style="list-style-type: none"> • chiffreage en cours
<p>Modalités de financement</p>	<p>Ex Caisse d'Epargne</p> <ul style="list-style-type: none"> • prix du loyer 550 €, (9.32 € m² mensuel) • sub ANCT 6 697 €, • reste à charge foncière 71 821€ <p>Ex superette Casino</p> <ul style="list-style-type: none"> • chiffreage en cours
<p>Indicateurs d'avancement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Achat de l'ancienne Caisse d'Epargne <input type="checkbox"/> Achat de l'ancienne superette <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Recherche de repreneurs <input type="checkbox"/> Ouverture des commerces
<p>Indicateurs de résultat</p>	<p>Nombre de commerces créés</p>

Contenu de l'action

(extrait document Nièvre Aménagement)

Réhabilitation de l'immeuble de l'ancienne Caisse d'Epargne

Le bâtiment mesure environ 129 m² en rez-de-chaussée et étage exploitables (hauteur/loi Carrez).

Le local commercial de 59 m², en bon état, séparé par des cloisons légères, avec une partie sanitaire au fond, nécessite des travaux de conformité PMR, et un aménagement sanitaire conforme aux directives de l'inspection du travail.

Il est suggéré dans ce projet, de conserver la bâtisse ancienne, avec juste une modification côté pignon Est, et façade Sud, pour un aménagement d'accessibilité PMR avec une ouverture élargie pour recevoir une porte fenêtre vitrée double vantaux de 1.80 m et son volet roulant électrique.

Le remplacement des menuiseries n'est pas nécessaire, mais juste des modifications sur certains châssis aménagés pour l'ancienne activité exercée à savoir la banque.

Une nouvelle distribution des points d'eau et vidange dans les sanitaires est à prévoir, la distribution des points électriques également, avec mise aux normes.

La structure du bâtiment a l'air sain, néanmoins il est nécessaire de conforter cette hypothèse par un diagnostic complet : structure, plomb, amiante...

Il y a un chauffage existant, mais énergivore. Une nouvelle pompe à chaleur est à prévoir, avec distribution en cassette faux plafonds.

Pour autant, la visite permet d'établir l'intérêt du site et des bâtiments dont la réhabilitation paraît a priori possible. Les investigations ci-dessus évoquées pourront être conduites en partie par une revisite avec une ou plusieurs entreprises. D'autres investigations nécessiteront des diagnostics en bonne et due forme, qu'il faudra engager (financer) si le porteur de projet décide d'aller plus loin dans la réalisation de ce beau projet.

Réhabilitation de l'immeuble de l'ancien Casino

Les négociations avec l'actuel propriétaire, le Groupe Casino Immobilier, sont en cours. Elles portent à la fois sur les diagnostics préalables à la vente (structure et présence de polluant, amiante et plomb) et sur le prix de cession cohérent.

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- orientation n°1 : un projet pour garantir une qualité de vie au quotidien : accompagner la montée en gamme de l'existant
- Maintien et développement des commerces dans les centres villes
- Maintien et développement des flux en centre ville

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coût / financement
Description			



Illustration : locaux de l'ancienne Caisse d'Epargne, dans la Grande Rue

Fiche-projet 2.03 AM CCLB/LC - Restructuration du quartier de la gare

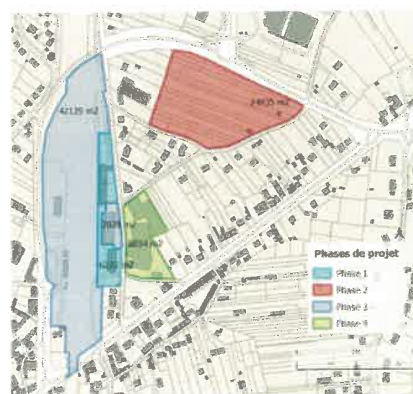
<p>Communauté de communes Les Bertranges</p>	<p>Le projet de valorisation du quartier de la gare est transversal. Il relève de plusieurs champs</p> <ul style="list-style-type: none"> ● urbanisme puisqu'il s'agit de recomposer la ville entre centre ancien, gare et zone commerciale ● patrimoine, le silo à grains, labellisé patrimoine contemporain remarquable, étant le signal de la cité, visible du Cher comme de l'autoroute ● économie puisqu'il s'agit de redonner une vocation industrielle ou commerciale aux abords de la gare tout en valorisant la filière agricole de l'orge à malter ● mobilités douces associant train, voiture, vélos, marche à pied, mobilités alternatives... <p>La reconversion du silo à grains perdra beaucoup de sens si elle est isolée. Il s'agira de la première phase d'un projet complet de renouveau du quartier de la gare. Il convient pour cela de travailler sur l'ensemble du quartier dans un ensemble formé par la gare, ses abords, les parcelles AXEREAL, la parcelle de la Mitaine et la friche GCE/ex Charledave.</p>
<p>La Charité-sur-Loire</p>	<p>Le silo à grains est localisé au cœur d'un espace nécessitant plusieurs interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● en ce qui concerne la gare <ul style="list-style-type: none"> ○ aménagement des abords de la gare ○ accessibilité aux quais aux PMR ○ accessibilité par l'est de la gare ○ création d'une circulation piétonne est/ouest ○ création de nouveaux stationnements ○ multimodalité ○ connexion avec les liaisons douces ● en ce qui concerne les abords du silo <ul style="list-style-type: none"> ○ démolition du silo en métal, ou reconversion si opportunité ○ déménagement du magasin Gamm Vert, propriété d'INVIVO, pour qu'il puisse gagner en visibilité et en fonctionnalité ○ démolition ou reconversion de l'actuel magasin Gamm Vert ○ aménagement du délaissé de la ligne de chemin de fer de desserte locale ○ création de nouveaux locaux dédiés à l'activité tertiaire ou à l'artisanat ● En ce qui concerne les parcelles de la Mitaine <ul style="list-style-type: none"> ○ acquisition des dernières propriétés privées ○ viabilisation de l'ensemble de la zone avec création d'un accès à partir du rond-point du boulevard Saint-Maurice ○ commercialisation des parcelles ● en ce qui concerne les locaux de GCE / Ex Charledave <ul style="list-style-type: none"> ○ renouveau d'un site quasi vacant depuis 20 ans ○ dépollution, le cas échéant, de la parcelle ○ remise sur le marché de tout ou partie des bâtiments existants ○ création d'espace de stationnement, si possible
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● S'appuyer sur le projet de reconversion du silo à grain pour amorcer le renouveau du quartier de la gare de La Charité ● Améliorer l'image de La Charité par la valorisation d'un de ses signaux urbains. ● Valoriser les abords de la gare de La Charité ● Amorcer le renouveau d'un ensemble urbain reliant centre ville / gare / zone commerciale / zone d'activité
<p>Intervenants</p>	<p>Cette action a fait l'objet d'un atelier d'aménagement organisé par la DDT 58</p> <ul style="list-style-type: none"> ● DDT58 ● Nièvre Aménagement

	<ul style="list-style-type: none"> • Territoires d'industrie
Budget global TTC	ensemble de l'opération non chiffrée à ce jour
Modalités de financement	au fur et à mesure des phases opérationnelles
Indicateurs d'avancement	<input checked="" type="checkbox"/> Etude Territoires d'industrie <input type="checkbox"/> cahier des charges du projet d'ensemble <input type="checkbox"/> mise en oeuvre des différents volets du projet
Indicateurs de résultat	nombre d'emplois créés nombre d'usagers de la gare SNCF nombre de stationnements créés nombre de locaux créés taux d'occupation des locaux

Contenu de l'action

L'opération d'ensemble sera conduite par le biais de concessions d'aménagement. Elle sera scindée en plusieurs phases :

- Phase 1, reconversion du silo à grains. Cette opération inclut :
 - l'achat de l'ensemble de la propriété AXEREAL
 - les travaux de reconversion du silo à grain
 - les travaux de démolition du silo métal (à faire valider)
- Phase 2, aménagement de la zone de la Mitaine
 - achat des terrains
 - viabilisation
 - commercialisation des parcelles
 - démolition du magasin Gamm Vert jouxtant le silo à grain
- Phase 3, aménagement des parcelles SNCF
 - réalisation d'un schéma d'aménagement en coordination avec SNCF mobilités
 - négociation pour la maîtrise foncière d'une partie du parcellaire, le cas échéant
 - création d'un accès public côté Est
 - création d'une zone de stationnement
 - commercialisation de parcelles viabilisées
- Phase 4, aménagement du site Charledave / GCE
 - diagnostic pollution
 - travaux de dépollution le cas échéant



Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- orientation n°1 : un projet pour garantir une qualité de vie au quotidien : accompagner la montée en gamme de l'existant
- reconquête de friches industrielles
- développement de l'industrie et du commerce
- optimisation des infrastructures de transport

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coût / financement
reconversion du silo à grains	voir fiche-projet 2.03.01		
création de la zone commerciale de la Mitaine	voir fiche-projet 2.03.02		

création de la zone artisanale	non programmée à ce jour
aménagement des abords de la gare	non programmé à ce jour

Fiche-projet 2.03.01 AM LC - Reconversion du silo à grains

<p>La Charité-sur-Loire</p>	<p>Le silo à grain situé à côté de la gare de La Charité a été construit en 1949 grâce à des financements du Plan Marshall. D'une architecture directement inspirée du Bauhaus, il domine la ville et la campagne charitoise. Il est reconnu par le Ministère de la Culture au titre de l'architecture contemporaine remarquable. Le silo a cessé ses activités agricoles en 1985.</p> <p>Le projet consiste à reconverter ce silo en brasserie. Le projet est porté par sept agriculteurs nivernais ou berrichons désireux de valoriser leur production d'orge à malter issue d'un terroir particulièrement propice à cette culture.</p> <p>Le projet vise également à valoriser les abords de ce silo en démolissant un autre silo, plus récent, et à reconverter les friches industrielles des anciens établissements Charledave.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Reconvertir une friche industrielle Restaurer un bâtiment labellisé patrimoine contemporain remarquable, en lui donnant un nouvel usage Valoriser la filière de l'orge brassicole dans la Nièvre et le Berry Initier le renouveau d'un quartier aujourd'hui délaissé, entre centre ville, gare et zone d'activité</p>
<p>Intervenants</p>	<p>Cette action a fait l'objet d'un atelier d'aménagement organisé par la DDT 58</p> <p>Deux projets interdépendants</p> <ul style="list-style-type: none"> • un projet immobilier porté par la Communauté de communes Les Bertranges et par la Ville de La Charité-sur-Loire, maître d'ouvrage délégué • un projet productif porté par l'association Silo ligérien et des partenaires brasseurs <p>Partenaires mobilisés</p> <ul style="list-style-type: none"> • AXEREAL • Association Silo Ligérien • Investisseurs brasserie • investisseurs restaurant • Territoires d'industrie Nevers Val de Loire / Cabinet EGIS • DDT/DREAL • Patrice Warnant, architecte / Collectif AIM, étudiants en architecture école de Paris Malaquais • Porteur de l'étude de faisabilité économique • SNCF mobilités
<p>Budget global TTC</p>	<p>terrains et silos : 1 € travaux : 4 455 944 € coût total de l'opération non chiffré, appel d'offres pour une concession d'aménagement en cours</p>
<p>Modalités de financement</p>	<p>étude architecturale : AXEREAL étude de faisabilité économique et technique : Silo Ligérien travaux d'investissement : plan de financement en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des crédits européens ?
<p>Indicateurs d'avancement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Etude architecturale <input checked="" type="checkbox"/> Etude de faisabilité économique et technique <input type="checkbox"/> Concession d'aménagement <input type="checkbox"/> Optimisation du plan de financement <input type="checkbox"/> Obtention du fonds friche <input type="checkbox"/> Permis de construire <input type="checkbox"/> Fin des travaux gros oeuvre et second oeuvre

	<input type="checkbox"/> Fin des travaux d'aménagement <input type="checkbox"/> Signature d'un bail avec l'exploitant <input type="checkbox"/> Ouverture de la brasserie
Indicateurs de résultat	Nombre d'emplois créés Production en hectolitres Chiffre d'affaire

Contenu de l'action

A ce jour, le site est propriété de la SCA AXEREAL. Le groupe coopératif a fait connaître sa volonté de céder l'immeuble et son voisin en métal pour l'euro symbolique.

Une étude architecturale de réhabilitation de ce silo de stockage de grains en béton de 1949, désaffecté depuis 1985, et de reconversion en une brasserie est initiée par l'association d'agriculteurs céréaliers locaux. L'étude a été réalisée par un architecte DPLG de Nevers, Monsieur Patrice WARNANT, et son agence ABW avec le concours de jeunes architectes issus de l'école d'architecture de Paris Malaquais réunis au sein du collectif AIM. Le bureau d'étude SOCOTEC et un ingénieur béton ont participé à cette étude de faisabilité architecturale.

L'étude a été financée par la SCA AXEREAL. Le projet par son exemplarité pourrait servir de modèle pour les centaines de silos qui en France doivent connaître une deuxième vie.

Une étude de faisabilité de la brasserie dans les étages a été confiée Monsieur Damien DEMUNTER, ingénieur brasseur à Nivelles en Belgique. L'étude est financée par l'association Silo Ligérien.

En parallèle de ces deux études, le groupe d'agriculteurs de l'association travaille sur la création d'une filière orge de brasserie de la zone argilo-calcaire de l'Indre, du Cher et la Nièvre, en lien avec le Groupe Coopératif AXEREAL. Cette filière sera connectée avec la malterie d'Issoudun de Boortmalt, filiale du Groupe Coopératif Axéreal, à 95km de La Charité-sur-Loire. Les orges et les malts tracés seront issus d'exploitations agricoles en conventionnel, biologique et HVE pour Haute Valeur Environnementale de la zone géographique préalablement délimitée.

Cette filière orge brassicole et le silo de La Charité-sur-Loire réhabilité en brasserie serviront donc pour la promotion des labels et certifications agro-écologiques des produits céréaliers à destination des clients finaux tels que les brasseurs et distillateurs français.

Le projet porté par l'association Silo Ligérien intègre :

- un large espace de brassage, sur plusieurs niveaux, avec stockage, cuves de fermentation, chaîne d'embouteillage...
- un espace de vente, afin d'accueillir les clients et promouvoir les produits et l'outil de production
- un espace de séminaire, permettant, entre autres, la formation des nombreux brasseurs amateurs
- un chais, dans un deuxième temps, consacré à la bière de garde, produit qui gagne des parts de marché.
- des espaces d'exposition et parcours pédagogique sur la fabrication de la bière, le patrimoine agricole du territoire, l'évolution des techniques agricoles...
- un restaurant panoramique au dernier étage.

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- orientation n°3 : un projet pour faire face aux enjeux de demain, révéler l'inventivité des Bertranges
- Valorisation d'un élément du patrimoine agricole et industriel, signal de la ville de La Charité
- Développement d'une activité économique avec une dizaine d'emplois ETP à moyen terme
- Résorption d'une friche industrielle
- Optimisation du quartier de la gare, avec création d'un double accès

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coût / financement
Description			

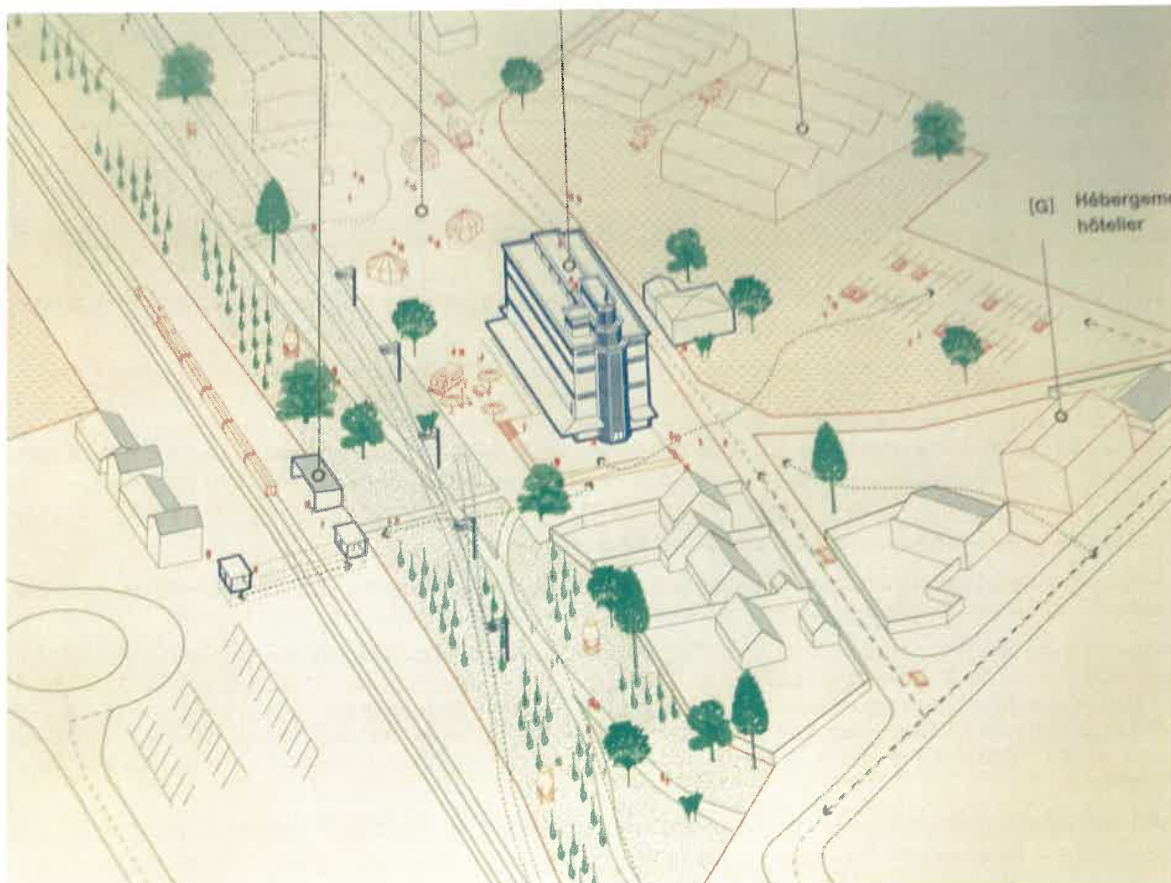


Illustration : esquisse du projet, collectif AIM et Patrice Warnant Architecte, 2021

Fiche-projet 2.03.02 AM LC - Zone commerciale de la Mitaine

<p>La Charité-sur-Loire</p>	<p>Un des principaux enjeux charitois est de renforcer son attractivité commerciale sur une zone de chalandise d'environ 20 000 habitants. Les deux grandes surfaces charitoises, ainsi qu'un discounteur alimentaire, ont remis à niveau leur établissement pour l'adapter aux nouvelles attentes des consommateurs. Le centre-ville continue à se développer, désormais grâce à l'appui d'un manager de commerce.</p> <p>Mais il existe à ce jour une offre non satisfaite, celle des magasins de moyennes surfaces ne pouvant pas s'installer en centre ville et ne trouvant pas de place dans une zone commerciale périphérique dominée par les grandes surfaces. A titre d'exemple, des candidats ont contacté la ville pour le déménagement d'une pépinière/produits de jardinage ou l'installation d'un magasin en produits bio ou d'un marchand de peinture. Ces demandes n'ont pas pu être satisfaites faute de locaux disponibles correspondant à ces demandes très spécifiques.</p> <p>Il est rappelé qu'une offre commerciale est d'autant plus forte qu'elle est la plus large possible. Un client ne trouvant pas un produit sera contraint d'aller le chercher ailleurs. Et il en prendra l'habitude.</p> <p>La ville de La Charité-sur-Loire souhaite conduire une opération d'aménagement urbain sur les parcelles dites de "La Mitaine" situées à l'entrée est de la ville. Le secteur est délimité par le boulevard Saint-Maurice, le rond-point d'accès à la zone industrielle et aux grandes surfaces du groupe Intermarché, par le chemin de la mitaine et, à distance, par les lignes de chemin de fer Paris/Clermont-Ferrand.</p> <p>Cette opération d'aménagement permettra à la ville de mettre en œuvre sa politique en faveur du commerce et de l'artisanat, en proposant une large offre de foncier à vocation essentiellement commerciale.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'attractivité commerciale de La Charité-sur-Loire, • Initier un programme de création de fonds de commerce de moyenne surface, en proche proximité du centre ville et non loin de grandes surfaces existantes, • Permettre le redéploiement d'un commerce actuellement installé à côté de l'ancien silo, déménagement rendu nécessaire par le projet à concevoir autour de ce "patrimoine contemporain remarquable"
<p>Intervenants</p>	<p>Ville de La Charité-sur-Loire, maîtrise d'ouvrage déléguée Communauté de communes Les Bertranges Nièvre aménagement</p>
<p>Budget global TTC</p>	<p>non chiffré, appel d'offres pour une concession d'aménagement en cours</p>
<p>Modalités de financement</p>	<p>vente des parcelles à bâtir</p>
<p>Indicateurs d'avancement</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> cahier des charges concession d'aménagement <input type="checkbox"/> consultation concession d'aménagement <input type="checkbox"/> acquisition des terrains <input type="checkbox"/> travaux d'aménagement <input type="checkbox"/> commercialisation</p>
<p>Indicateurs de résultat</p>	<p>Nombre d'emplois créés Nombre de commerces créés Taux de fréquentation Nombre total de commerçants à La Charité</p>

Contenu de l'action

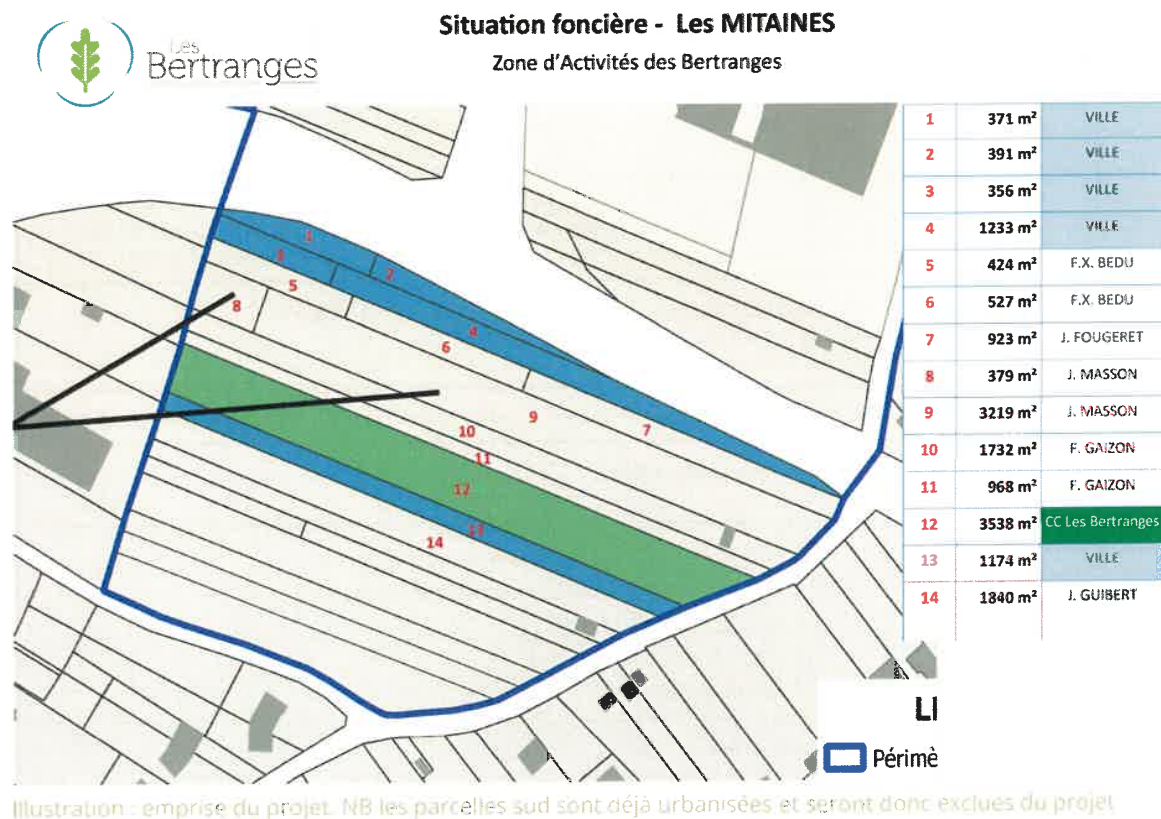
- création d'un accès à la zone aménagée à partir du rond-point.

- création de la voirie de desserte, hors stationnement propres aux commerces
 - viabilisation des parcelles
 - raccordement des réseaux, à partir de l'existant :
 - eaux pluviales et eaux usées
 - électricité
 - éclairage urbain
 - fibre optique
 - signalisation et signalétique
 - traitement paysager de l'ensemble
- NB : Une attention particulière sera portée sur
- les questions énergétiques
 - l'accessibilité au plus grand nombre
 - le respect des règles d'urbanisme
 - les éventuelles adaptations des trottoirs, chaussées et autres abords du projet

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- Orientation n°1 : un projet pour garantir une qualité de vie au quotidien : favoriser la diversification de l'offre de proximité
- Maintien et développement du tissu commercial charitois

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coût / financement



Fiche-projet 2.04 AM CCLB/ - Valorisation de la zone industrielle de Villemenant

Communauté de communes Les Bertranges	<p>La communauté de communes Les Bertranges souhaite rénover les zones d'activités pour permettre aux entreprises déjà installées à Guérigny de bénéficier d'un meilleur confort et d'une meilleure lisibilité et d'attirer de nouvelles entreprises sur le secteur.</p> <p>La requalification de la zone d'activités de Villemenant à Guérigny se fera sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Les Bertranges. La concession d'aménagement sera confiée à Nièvre Aménagement</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Accueillir des activités et des emplois, dans un contexte de concurrence territoriale et de contraintes foncières importantes, ● Faire une zone d'activités à l'image positive pour le territoire (dynamisme, innovation), ● Concevoir des zones d'activités agréables à vivre pour les personnes qui y travaillent (lieux de vie, services qui participent à améliorer le cadre de vie au travail, diversité des usages), ● Maîtriser les coûts de conception, de réalisation et d'entretien des zones d'activités (pour la collectivité et les entreprises qui y sont implantées), ● Faciliter la commercialisation et l'acceptabilité locale de la ZAE, ● Favoriser les connexions avec d'autres quartiers et équipements (cheminements, complémentarités avec les centres anciens sur le commerce...), ● Favoriser les synergies entre les entreprises (mutualisations, associations d'entreprises dans les ZAE...), ● Favoriser une conception globale de la zone avec une approche paysagère ● Aménager les ZAE comme des lieux de vie - qualité du cadre de travail ● Faciliter l'entretien, la gestion et la lisibilité du site et des espaces ● Rechercher la qualité architecturale et l'optimisation du stationnement
Intervenants	<p>Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Les Bertranges Personne référente : Nicolas Millet, Communauté de communes Les Bertranges Etat Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté</p>
Budget global TTC	<p>Etudes : 150 500 € Travaux : 570 000 € Total opération : 720 500 €</p>
Modalités de financement	<p>Financements sollicités DSIL plus autofinancement</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Consultation Contrat de Mandat <input type="checkbox"/> Diagnostic, études complémentaires, consultation maîtrise d'œuvre, projet <input type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Fin de l'opération
Indicateurs de résultat	<p>nombre d'entreprises sur la zone nombre d'emplois sur la zone</p>

Contenu de l'action

- Diagnostic de l'existant avec la réalisation de diverses réunions concessionnaires
- Concertation avec les entreprises et habitants
- Réflexion sur la hiérarchisation et le recalibrage des voies
- Cheminements piétons et accessibilités
- Stationnements voitures; poids lourds (se repérer et pour stationner la nuit)
- Prise en compte des points collecte déchets du site
- Espaces verts et plantations

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- orientation n°1 : un projet pour garantir une qualité de vie au quotidien : accompagner la montée en gamme de l'existant
- Attractivité de la zone d'activité
- Services rendus aux entreprises et aux salariés

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coût / financement
Description			Coût d'opération 720 500 € HT (864 600 € TTC) DSIL : 288 200 € CCLB : 432 300 €

Fiche-projet 2.05 AM P - La Manufacture de Prémery

EBE58	<p>La création du laboratoire de prototypage marque une étape importante dans le développement d'EBE 58. D'importants travaux vont permettre la création de nouveaux locaux, d'ateliers, de lieux de travail, dans des bâtiments isolés et chauffés, avec des machines outils de qualité.</p> <p>La Manufacture de Prémery, à la fin des travaux d'investissement, va devenir un superbe outil à la disposition des salariés de l'entreprise. Mais il convient dès maintenant d'aller plus loin encore et de profiter de la dynamique en cours.</p> <p>Sans attendre que l'investissement soit réalisé, il convient d'engager la réflexion sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les collaborations à construire, plus encore, avec la création, les designers, les artistes... sans oublier les brocanteurs de Prémery. • Les interactions entre EBE 58 et son (ses?) territoire(s) • Les liens à tisser avec les habitants de Prémery et de l'ensemble du territoire des Bertranges. • L'approche culturelle que les salariés peuvent avoir de leur métier • La participation de la Manufacture au développement touristique de leur territoire : création d'habitats légers de loisirs, plateforme de bivouac,
-------	---

Contenu de l'action

Une vingtaine d'emplois supplémentaires seront créés pour la mise en œuvre d'ateliers modulables dédiés à la création et la fabrication en série d'objets à partir de matériaux de réemploi, principalement du bois de palettes, de meubles en fin de vie et de déchets du BTP (portes/ volets/parquets...) en partenariat avec de jeunes designers de l'EnsAD, Paris, et dans une logique de coopération territoriale.

Diverses productions seront désormais possible grâce à la modularité des ateliers :

- Production d'objets (composteurs, poulaillers, hôtels à insectes...) favorisant la réduction des déchets organiques en permettant leur utilisation par les familles et la biodiversité.
- Création d'un espace ouvert «Le labo de prototypage» aménagé en espace convivial et équipé d'outils. Par son ouverture aux habitants, ce projet de l'EBE58 s'inscrit dans une démarche de facilitateur du "faire" et du "faire ensemble" avec des matériaux de réemploi.

La modularité des ateliers est un élément essentiel pour pouvoir faire évoluer les productions de l'EBE58.

Ce projet est également un élément clé de la stratégie managériale de l'EBE58, il permet :

- de proposer des postes adaptés aux contraintes physiques des personnes, liée notamment à l'âge
- de professionnaliser les salariés par l'acquisition des savoir-être et savoir-faire
- de tisser des liens avec des entreprises locales partenaires pour réduire le coût de traitement de leurs déchets «bois»

Il s'inscrit également dans le déploiement de la politique de réduction des déchets ménagers, industriels et artisanaux, engagée par la communauté de communes «Les Bertranges»

Les aménagements nécessaires:

- L'actuel bâtiment utilisé est propriété de la CC Les Bertranges. C'est un hangar de 2500 m² où les conditions de travail sont actuellement difficiles, faute de chauffage et d'isolation.
- La partie arrière du bâtiment (600 m²) sera dédiée aux ateliers.

Trois espaces communicants y seront installés :

- Un atelier de fabrication (200m²) équipé en machines-outils pour le travail du bois dans un espace clos, respectant les normes en vigueur pour l'aspiration et la qualité de l'air
- Un espace (200 m²) dédié aux ateliers d'assemblage, de finition et également aux diverses autres productions prévues et à venir. Des tables élévatoires, des équipements de manutention sont prévus afin de développer une organisation inclusive tenant compte des problématiques physiques des salariés.
- Un espace (200m²) pour le stockage (matières premières brutes et produits finis)

Les investissements sont en cours. Ils bénéficient d'un important financement de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Plusieurs fondations ont été sollicitées pour compléter le tour de table financier et/ou prendre en charge des investissements complémentaires.

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- orientation n°3 : un projet pour faire face aux enjeux de demain, construire un avenir en s'appuyant sur la solidarité
- orientation n°3 : un projet pour faire face aux enjeux de demain, révéler l'inventivité des Bertranges

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coût / financement
Description			

Fiche-projet 2.05.01 AM P - PREFIGS

<p>EBE58</p>	<p>PREFIGS (PRécarité Écologie Futur Imaginaires orGanisations Savoirs) est un projet de recherche / action participative qui interroge les conditions de mobilisation des personnes en situation de précarité sur les enjeux écologiques, mais aussi celles de leur capacitation. Cette capacitation est entendue comme un triple processus émancipateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le développement du pouvoir d'agir au travers de la production collective d'outils ou d'objets pour répondre à des problèmes concrets du quotidien relevant notamment de la débrouillardise populaire (réemploi, bricolage, réparation, économies d'énergie, anti-gaspillage, mobilités, habitat, alimentation, etc.); • le développement du pouvoir de projection vers l'avenir de chacun, par l'imagination et la création de récits collectifs au travers de productions créatives et artistiques ; • le développement du pouvoir de reconnaissance par la restitution des travaux auprès des pouvoirs publics (communaux, intercommunaux, régionaux) ou d'autres acteurs (associations, entreprises de l'ESS, etc.) pour favoriser la pérennisation des dynamiques locales et la dissémination des productions. <p>Le parti-pris est celui de la participation citoyenne des personnes en situation de précarité dans des ateliers locaux animés par des associations en partenariat avec les chercheurs.</p> <p>La première année du projet PREFIGS sera focalisée sur l'animation des groupes locaux. La seconde année, l'enjeu sera d'organiser des temps de croisement entre les différents terrains en vue d'organiser un forum hybride régional. Toutefois, quelques temps d'échange conviviaux entre les groupes locaux seront tout de même organisés en année 1 afin de commencer à construire les rapprochements entre les participants.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une démarche de recherche-action participative associant universitaires et chercheurs d'une part et acteurs de l'économie sociale et solidaire d'autre part. • Porter une réflexion prospective commune portant sur la précarité, les enjeux écologiques et la "capacitation" des individus, c'est-à-dire leur capacité à retrouver une certaine autonomie. • Mettre en place une vision prospective du territoire sur la base de la participation de précaires • S'appuyer sur les actions conduites par quatre associations de Bourgogne-Franche-Comté, sorte de laboratoires vivants de la démarche
<p>Intervenants</p>	<p>Quatre associations de Bourgogne-Franche-Comté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • In'Terre ActiV, Belfort (90) • Économie Solidarité Partage (ESP), Tournus (71) • Ateliers Nomades, Autun (71) • EBE58, Prémery (58) <p>Des universitaires issus de</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs • Maison des Sciences de l'Homme, Université de Dijon • Université de Strasbourg <p>Centre social de Prémery ADEME DREAL Région Bourgogne-Franche-Comté</p>
<p>Budget global TTC</p>	<p>150 KE</p>

Modalités de financement	Appel à projet de recherche ADEME
Indicateurs d'avancement	<input checked="" type="checkbox"/> Dépôt du dossier de demande d'aide <input type="checkbox"/> mise en place du projet sur trois ans
Indicateurs de résultat	nombre d'ateliers locaux organisés actions mises en oeuvre suite à l'expérimentation

Contenu de l'action

En cohérence avec les stratégies nationales de recherche, les projets de recherche soutenus par l'Ademe visent à construire des réponses aux attentes de la société et à apporter un appui aux pouvoirs publics pour éclairer les décisions et bâtir des politiques contribuant au développement durable.

L'ambition de l'Appel à projet de recherche TEES (Transitions Écologiques Économiques et Sociales) est de mobiliser les communautés scientifiques françaises en sciences humaines et sociales sur les problématiques liées à la mise en œuvre de la TEE, en vue de

- développer les connaissances sur l'évolution des pratiques sociales,
- expérimenter des solutions et
- apporter un appui et des outils, à destination des acteurs publics et privés concernés, à toutes les échelles territoriales, pour entraîner, favoriser et accompagner le changement.

Il est attendu de la part des équipes de recherche, des efforts de réflexion en termes d'opérationnalisation, et des recommandations pour l'action publique, qu'elles soient d'ordre stratégique, pratique, et / ou méthodologique. L'APR prévoit explicitement que des notes de type « policy brief » fassent partie des livrables des projets soutenus.

A Prémery, les salariés de l'EBE 58, anciens chômeurs de longue durée, seront les moteurs de la démarche. La mobilisation sur le temps long sera facilitée par l'entreprise qui intégrera les ateliers PREFIGS dans les activités de l'entreprise. Cette dernière portera son attention sur l'inscription volontaire des salariés au-delà de la contrainte professionnelle. Pour élargir le groupe, la démarche mobilisera les personnes en situation de chômage de longue durée qui se trouvent en liste d'attente pour entrer dans l'EBE 58, ou qui ne sont pas intéressées par l'entreprise, à partir du travail d'identification de publics précaires réalisé par le dispositif. En ce qui concerne l'animation de la démarche, le travail se fera en partenariat avec le centre social de Prémery, partenaire de l'EBE 58, au travers de ses activités d'animation socio-culturelles.

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- orientation n°3 : un projet pour faire face aux enjeux de demain, construire un avenir en s'appuyant sur la solidarité

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coût / financement
programme de recherche/action participative	2022	2024	150 000 euros ADEME 100%

Fiche-projet 2.05.02 AM P - Partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs

EBE58	<p>L'Ecole nationale supérieure des Arts Décoratifs est un établissement public d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture qui a pour mission la formation de haut niveau, artistique, scientifique et technique d'artistes, de designers et de chercheurs.</p> <p>Lieu de foisonnement intellectuel, créatif et artistique depuis plus de 250 ans, elle a pour vocation de former les futurs artistes et designers à être les créateurs du décor contemporain et les "transformateurs" du monde de demain.</p> <p>Chaque année, plus de 800 créateurs dans 10 secteurs (Art- espace, Architecture Intérieure, Cinéma Animation, Design Graphique, Design Objet, Design Textile et Matière, Design Vêtement, Image Imprimée, Photo/ Vidéo, Scénographie), s'attachent à créer l'environnement matériel, visuel et imaginaire de notre temps et à penser les mutations du paysage sociétal et artistique.</p> <p>Un modèle pédagogique unique, une large ouverture sur le monde et un pôle de recherche hors normes, placent l'Ecole nationale supérieure des Arts Décoratifs dans le cercle restreint des grandes écoles d'art, de design et de mode.</p> <p>L'Ecole des Arts Décoratifs propose un diplôme de grade de Master délivré au nom de l'État à l'issue de la 5e année d'études.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • droit à l'expérimentation • point de rencontre entre un savoir faire et des créateurs/designers • point de rencontre entre exigence nationale et ancrage local • résidences de créateurs
Intervenants	<p>EBE58, co-porteur du projet, contact Marie-Laure Brunet ENSAD, co-porteur du projet, contact Laurent Godart ADEME Communauté de communes Les Bertranges</p>
Budget global TTC	?
Modalités de financement	mobilisation des moyens en interne
Indicateurs d'avancement	<input checked="" type="checkbox"/> stage-2021 <input checked="" type="checkbox"/> stage-2022 <input type="checkbox"/> stage 2023
Indicateurs de résultat	partenariats établis sur le territoire projets mis en oeuvre

Contenu de l'action

Ce projet d'école, mené avec les étudiants de l'ENSAD s'inscrit dans la démarche plus large du projet PREFIGS (Précarité Écologie Futur Organisations Savoirs), conduit par différents chercheurs en sciences sociales et acteurs culturels.

L'objectif général de ce projet de recherche est d'imaginer la physionomie de certains territoires de Bourgogne-Franche-Comté dans 20 ans, dans la perspective de profondes transformations socio-écologiques. Le territoire qui incombe aux élèves de l'ENSAD est une partie de la Nièvre, et plus particulièrement la ville de Prémary et sa périphérie dans un rayon de 30 km.

Prémary héberge l'EBE58 (entreprise à but d'emploi), partenaire central de cette collaboration avec l'école, qui sera amené à tester et aider au développement et à l'implantation des projets initiés par les élèves. Cette collaboration prolonge de précédents partenariats fructueux menés avec l'école, notamment la mise en production de différents produits construits autour de la filière bois;

Le questionnaire spécifique confié aux élèves est le suivant : **Dans vingt ans, comment vivra-t-on dans la Nièvre ? Et plus particulièrement quelles seront les activités des habitants de ce territoire, avec une considération spécifique pour les populations précaires. Quel travail faire demain y sera réalisé ou plus largement quelles activités ? Comment ces activités s'organiseront-elles autour de la préservation de l'environnement ?**

Pour éviter les réactions légitimes de peur et de rejet face aux lourds enjeux environnementaux (dérèglement du climat, disparition de la biodiversité, crise énergétique à venir, pollutions chimique, sonore, visuelle) la question des activités de demain sera mise en avant et servira de porte d'entrée. Les injonctions de l'urgence écologique seront cependant bien prises en compte dans chaque choix, et considérées dans les questionnements en profondeur. Il s'agira pour les élèves de trouver comment développer conjointement un idéal autour des enjeux sociaux et d'écologie.

Le partenariat EBE58 / ENSAD est déjà bien installé. 2022 sera la deuxième année de collaboration entre la grande école de designers et l'entreprise à but d'emploi.

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- orientation n°3 : un projet pour faire face aux enjeux de demain, construire un avenir en s'appuyant sur la solidarité
- orientation n°3 : un projet pour faire face aux enjeux de demain, révéler l'inventivité des Bertranges

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coût / financement
Description			

Fiche-projet 2.06 AM LC - Requalification du parc hôtelier charitois

<p>La Charité-sur-Loire</p>	<p>Pour répondre aux multiples enjeux du développement touristique et économique du site de La Charité-sur-Loire et de la Communauté de communes Les Bertranges, la Ville de La Charité-sur-Loire souhaite renforcer ses hébergements touristiques.</p> <p>Elle concentre son action sur la remise à niveau de deux structures hôtelières existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'hôtel de la Pomme d'Or, sis au 8 avenue Gambetta • l'hôtel du Grand Monarque, sis Quai Clémenceau <p>Les deux établissements hôteliers sont actuellement en vente. L'opération vise, en tout premier lieu, à éviter que ces deux établissements ne soient transformés en logements. Il faut au contraire les conforter dans leur rôle d'hébergement touristique. Pour cela il convient de</p> <ul style="list-style-type: none"> • proposer une offre de services hôteliers en adéquation avec les attentes des cibles touristiques; • créer une offre exploitable tout au long de l'année; • être en mesure, le cas échéant, de capter plusieurs cibles à la fois. <p>Dans le périmètre du centre ville deux autres établissements, l'hôtel du Bon Laboureur et l'hôtel du Mille et une Feuilles, pourraient être intégrés à l'opération si la nécessité s'en faisait sentir, notamment en cas de risque de remise en cause du caractère hôtelier de l'établissement. Leur aménagement respectif serait alors intégré à cette concession d'aménagement par avenant.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • soutenir le développement touristique de La Charité • éviter la vente à la découpe pour y créer des appartements de deux hôtels charitois. • maintenir, voire accroître, la capacité d'accueil hôtelier de La Charité • optimiser le fonctionnement des deux établissements grâce à leur repositionnement touristique et à l'amélioration de leurs techniques de commercialisation
<p>Intervenants</p>	<p>Nièvre Aménagement, concessionnaire Foncière Coeurs de Nièvre Nièvre Attractive</p>
<p>Budget global TTC</p>	<p>Budget global TTC 2 799 541 € TTC</p>
<p>Modalités de financement</p>	<p>emprunt subventions (à définir) revente de l'hôtel</p>
<p>Indicateurs d'avancement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> rédaction du cahier des charges <input checked="" type="checkbox"/> lancement de la concession d'aménagement <input checked="" type="checkbox"/> signature du marché <input checked="" type="checkbox"/> acquisition de La Pomme d'Or <input type="checkbox"/> acquisition du Grand Monarque <input type="checkbox"/> début des travaux <input type="checkbox"/> fin des travaux <input type="checkbox"/> signature avec un ou deux repreneurs <input type="checkbox"/> réouverture des deux hôtels
<p>Indicateurs de résultat</p>	<p>nombre de chambres maintenues voire créées nombre de chambres sur la commune taux d'occupation des établissements résultat équilibré de la concession d'aménagement</p>

Contenu de l'action

La concession d'aménagement inclut :

- Le suivi et pilotage de l'opération de requalification
- La maîtrise foncière
- Une étude de positionnement incluant ;
 - Le potentiel de l'emplacement
 - L'analyse du produit et de l'environnement actuel
 - La stratégie tarifaire
 - La faisabilité et les coûts de rénovation.
- Les travaux d'aménagements
- Le financement des aménagements
- La communication
- Le démarchage des potentiels repreneurs

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- Orientation n°2 : un projet pour révéler les atouts des Bertranges : donner au territoire les outils nécessaires à son rayonnement
- maintien, voire accroissement, de la capacité d'hébergement du site touristique de La Charité

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coût / financement
attribution de la concession d'aménagement	01/22	12/27	Conseil régional : 800 000 €
acquisition des établissements	01/22	10/22	DSIL : 557 421 €
étude de positionnement touristique	02/22	04/22	Ville de La Charité : 125 000 €
travaux d'aménagement	09/22	02/24	Produits de gestion locative 192 000 €
revente des deux hôtels			Revente des hôtels 1 125 120 €

4.2.3 - Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Fiche-projet 3.02 AM CCLB - Création d'itinéraires cyclables en Bertranges

Communauté de communes Les Bertranges	<p>La Communauté de communes Les Bertranges a commandé un schéma intercommunal de l'itinérance touristique au cabinet Traces TPI. Les éléments opérationnels ont été rendus en novembre 2021.</p> <p>Le schéma propose un réseau cyclable de 330 kilomètres réparti en huit boucles, des variantes et des connexions. Il inclut des itinéraires de liaison avec les villes-centres, des raccourcis, des itinéraires pour vélos à assistance électrique, des parcours familles...</p> <p>Le schéma prend en compte également les connexions avec les grands axes d'itinérances : la véloroute "La Loire à vélo", la coulée verte de Nevers, l'itinéraire des chemins de Saint-Jacques à vélo...</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • renforcer l'attractivité touristique du territoire des Bertranges • prolonger la durée de séjours des visiteurs • offrir de nouveaux services aux touristes et aux habitants
Intervenants	<p>Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Les Bertranges. Contact ; Adriana Franco Conseil Départemental Agence de Développement Touristique de la Nièvre Services techniques villes et communes Office de tourisme</p>
Budget global TTC	<p>Jalonnement Panneaux et implantation : 95 000 € HT Etude maîtrise d'œuvre : 25 000 € HT Stationnement des vélos 130 arceaux : 40 000 € HT Bivouacs L'unité : 10 000 € HT Services Atelier auto-réparation et vélos à assistance électrique 40 000 HT Promotion Carte Bertranges à vélo 5000 exemplaires : 10 000 € HT Mise en page et impression fiches PDF : 7000 € HT Total de 257 000 € HT (308 400 € TTC) à programmer sur plusieurs exercices</p>
Modalités de financement	<p>Tour de table en cours</p>
Indicateurs d'avancement	<p>Jalonnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Consultation pour le choix d'un maître d'œuvre <input type="checkbox"/> Définition travaux à mettre en œuvre <input type="checkbox"/> Consultation des services, communes, Département, ONF <input type="checkbox"/> Cahier des charges de jalonnement de la signalétique directionnelle, chiffrage et descriptif technique des travaux à réaliser, procédures légales à mettre en œuvre <input type="checkbox"/> Dossiers de consultation des entreprises <input type="checkbox"/> Suivi de mise en œuvre <p>Stationnement des vélos</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Consultation des services, communes, de l'ABF pour validation des lieux d'implantation, des volumes et choix du mobilier

	<input type="checkbox"/> Cahier des charges, chiffrage et descriptif technique des travaux à réaliser, procédures légales à mettre en œuvre <input type="checkbox"/> Dossiers de consultation des entreprises <input type="checkbox"/> Suivi de mise en œuvre achat des arceaux
Indicateurs de résultat	Mobilisation de l'ensemble des partenaires locaux dans la mise en œuvre de l'itinéraire Satisfaction des usagers, des socioprofessionnels Fréquentation des boucles et des équipements Nombre d'emplacements de bivouacs créés Nombre de vélos mis à la location Nombre de locations Nombre d'articles sur le sujet

Contenu de l'action

Action 1 : jalonnement l'itinéraire.

Le jalonnement est nécessaire pour orienter les cyclistes sur les itinéraires et boucles cyclables.

Action 2 : développer le stationnement des vélos.

Complémentaire à la création des itinéraires cyclables, le stationnement des vélos est facteur de développement de l'usage du vélo de la population locale et d'amélioration de l'accueil des touristes.

Action 3 : développer les aires de bivouac.

Avec le backpacking en plein développement chez les cyclistes, l'allègement du matériel de randonnée chez les marcheurs, des espaces pour bivouaquer sont attendus par les randonneurs itinérants (à pied, à vélo, à cheval). Le territoire des Bertranges est particulièrement concerné avec la Loire à vélo et Saint-Jacques de Compostelle à pied ou en vélo. Or, l'offre en emplacements à la nuitée le long de Saint-Jacques de Compostelle à pied est très limitée. Les espaces de bivouac viendraient compléter l'offre en hébergement à la nuitée.

Action 4 : développer des pôles de services et la location de vélos à assistance électrique et de véhicules électriques.

Les boucles du territoire ont un dénivelé qui va restreindre leur fréquentation par un public «loisir» sans assistance électrique. La communauté de communes doit se positionner pour devenir un pôle expérimental en matière de mobilité avec assistance électrique (vélo, trottinette ...). Sur le territoire, la location de vélos répondra essentiellement aux attentes des cyclistes en séjour.

Action 5 : développer des outils de promotion

Le site internet de l'office de tourisme doit valoriser une offre cyclable permettant de préparer son séjour, proposer les outils décrits ci-dessous ainsi que permettre de télécharger les tracés GPX des itinéraires. Il lui faudra éditer une cartographie générale des boucles du territoire. Cette cartographie sera le document d'appel de l'offre à vélo. Ce support doit également être une aide à la décision, au choix de son itinéraire pour les cyclotouristes.

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- Orientation n°2 : un projet pour révéler les atouts des Bertranges : faire battre le cœur vert des Bertranges
- orientation n°3 : un projet pour faire face aux enjeux de demain, construire un avenir en s'appuyant sur la solidarité
- Valorisation du massif forestier des Bertranges en tant que bien commun de la Communauté de communes
- Participer à la structuration du territoire
- Soutenir le tourisme comme un des moteurs du développement économique du territoire
- Renforcer l'image du territoire

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coût / financement
Description			308 400 € TTC (257 000 €HT)
Assistance à maîtrise d'ouvrage	2022	2022	25 000 €

Elaboration de la signalétique et mise en place	2022	2023	95 000 €
espaces de stationnement	2023	2023	40 000 €
pôles services et location VAE	2023	2025	60 000 e
outils de promotion	2022	2023	17 000 €

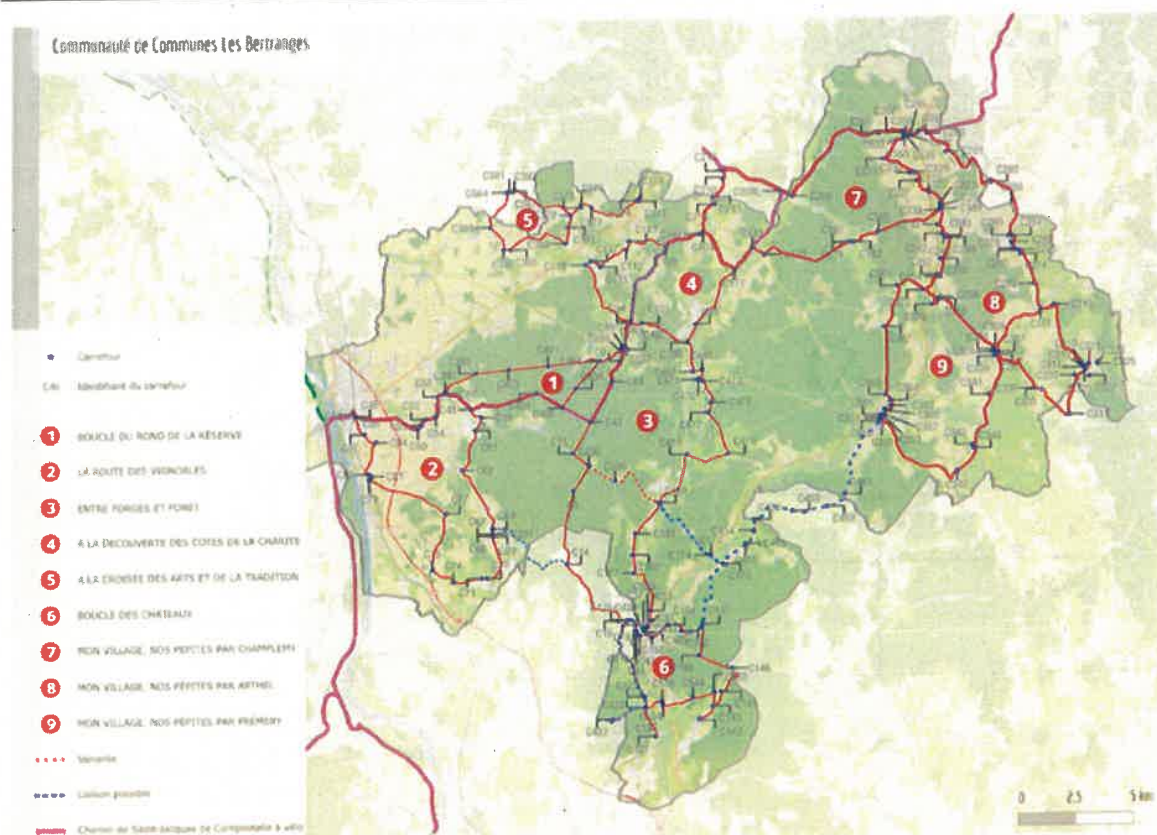


Illustration : cartes des itinéraires cyclables en Bertranges, cabinet TPI, 2021

Fiche-projet 3.03 AM CCLB - Implantation d'une signalétique identitaire en Bertranges

Communauté de communes Les Bertranges	<p>Le projet de signalétique fonctionne en trois cercles concentriques : la forêt des Bertranges, les accès à la forêt et l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.</p> <p>En forêt, ce projet cherche à la fois à guider les visiteurs et à communiquer sur l'existence des centres d'intérêt de la Forêt des Bertranges.</p> <p>En forêt et sur ses points d'entrée, structurer la mobilité infra-territoriale via une approche touristique et de loisirs, y compris sur un espace naturel forestier, nécessite de repenser les équipements, la voirie, la signalétique en prenant un soin particulier à travailler les portes d'entrées/sorties.</p> <p>Sur l'ensemble du territoire, construire une identité facilement reconnaissable par une signalétique et un mobilier qui porte ses valeurs et son histoire (en bois et en métal) estampillé de la feuille de chêne, élément de ralliement de l'ensemble des communes</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Matérialiser le périmètre de la Communauté des Bertranges • Montrer la cohérence du territoire • Créer une identité propre et remarquable • Faciliter et favoriser le déplacement des touristes / visiteurs vers la forêt • Développer la mobilité à l'intérieur du territoire à partir des portes d'entrée • Valoriser le côté exceptionnel de l'espace préservé de la forêt • Rendre lisible l'espace forestier • Promouvoir la découverte de la forêt et des activités
Intervenants	<p>Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Les Bertranges. Contact ; Adriana Franco Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté Département de la Nièvre Nièvre Attractive Office de tourisme intercommunal Les Bertranges Communes de la Communauté de communes Les Bertranges Services techniques villes et communes Gestionnaires des sites touristiques et hébergeurs</p>
Budget global TTC	<p>Création graphique : 20 000 € HT Eléments signalétiques : 225 000 € HT Coût total de l'opération : 245 000 € HT</p>
Modalités de financement	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Schéma directeur <input checked="" type="checkbox"/> Esquisse du mobilier <input type="checkbox"/> Maîtrise d'oeuvre <input type="checkbox"/> implantation en plusieurs tranches opérationnelles de travaux
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de communes qui adhèrent à l'opération. Taux de satisfaction des usagers (enquête) Taux de fréquentation des équipements Nombre d'articles de presse sur le sujet</p>

Contenu de l'action

Plus qu'un itinéraire vers la forêt, il s'agit d'un nouveau support de communication autour duquel doivent se mettre en œuvre d'autres dispositifs de découverte.

Le projet a plusieurs dimensions :

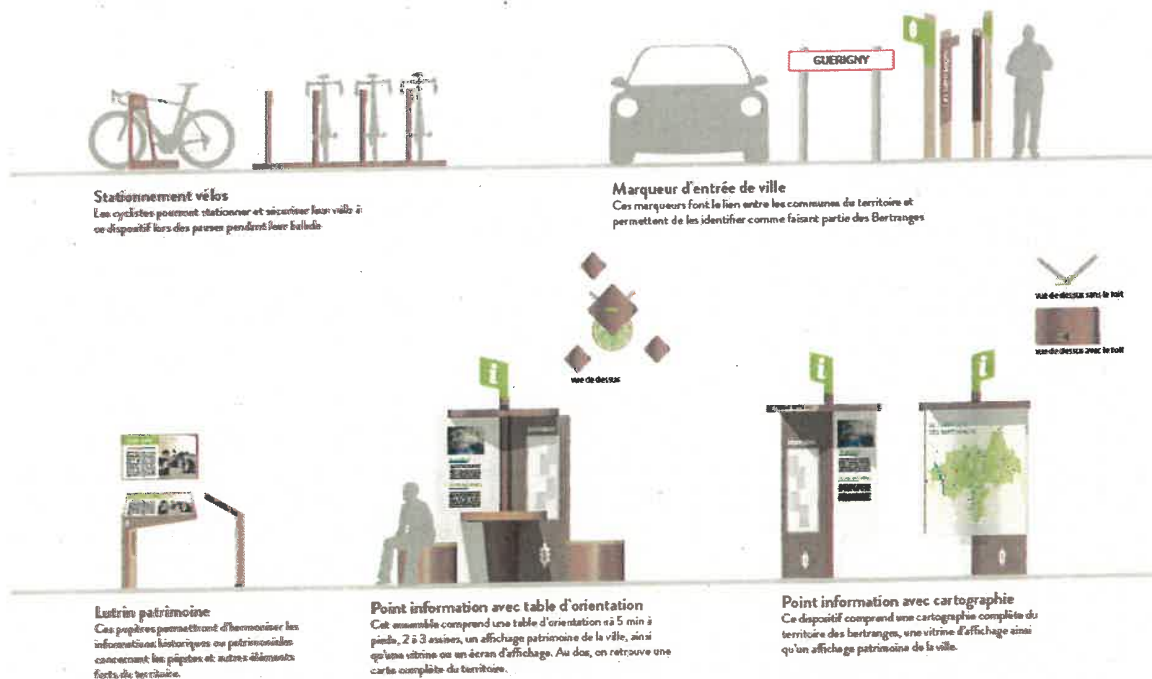
Villes de La Charité-sur-Loire, Guérisny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

- Dimension fonctionnelle
- Dimension identitaire
- Dimension de valorisation

Deux périmètres se croisent :

- Un périmètre intercommunal dans lequel l'objectif est d'envoyer les flux vers la forêt à partir des pôles du territoire (dont les trois villes centres ou les sites touristiques majeurs, entre autres).
- Un périmètre plus restreint comprenant le massif forestier des Bertranges dans lequel l'objectif est de se repérer une fois dans la forêt.



Cette stratégie ainsi que la ligne signalétique proposée par le cabinet ont été développées avec la collaboration des élus, structures concernées (ONF, DDT, etc.) socioprofessionnels, associations et population via des ateliers participatifs, questionnaires et COPILS.

Cette proposition porte les valeurs du territoire et a été conçue dans les matériaux qui lui sont propres : le bois et le métal.

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- Orientation n°2 : un projet pour révéler les atouts des Bertranges : faire battre le cœur vert des Bertranges
- Meilleure diffusion du public sur l'ensemble du territoire
- Pose de marqueurs identitaires
- Services rendus aux habitants et au public de passage

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coût / financement
Production de contenus	2022	2024	294 000 € TTC (245 000 € HT)
Création graphique & cartographie	2022	2022	
Fourniture et pose	2022	2022	
implantation	2022	2024	

4.2.4 - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, les espaces publics et le patrimoine

Fiche-projet 4.01 AM CCLB - Opération "Mon village, nos pépites"⁵¹

Communauté de communes Les Bertranges	<p>La Communauté de Communes 'Les Bertranges' (CCLB) est engagée dans une stratégie d'attractivité de son territoire notamment d'un point de vue touristique et un plan de croissance tourisme a été conçu de façon globale pour valoriser la totalité du territoire.</p> <p>En 2019, la CCLB a lancé une opération de revitalisation et au développement de communes du haut val du nivernais pour répondre aux enjeux de liaison entre attractivité touristique et amélioration du cadre de vie des villages autour de la forêt.</p> <p>Le projet « Mon Village, Nos Pépites » a été conçu comme un projet de territoire à co-construire. Basé sur une méthodologie permettant de recueillir le regard des habitants et des élus des onze communes concernées : Arbourse, Arzembouy, Arthel, Champlemy, Dompierre-sur-Nièvre, Giry, Lurcy-le-Bourg, Montenoison, Moussy, Oulon et Saint-Bonnot.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet « Mon village, nos pépites » a pour objectif initial de valoriser les petits villages et hameaux qui entourent l'espace forestier des Bertranges au nord-est du territoire. • Valoriser le cadre de vie rural. Cela passe notamment par : <ul style="list-style-type: none"> ◦ un travail sur la transformation ou l'adaptation des espaces publics, ◦ lutter contre la vacance, ◦ proposer de nouvelles formes de services de proximité. <p>La valorisation du cadre de vie est l'axe le plus important de cette étude puisqu'elle touche à plusieurs leviers du développement territorial. En effet, en améliorant le cadre de vie nous touchons tout le monde que ce soit : les habitants à l'année, les propriétaires de maisons secondaires, mais également les touristes. Cela participe ainsi à une forme de marketing territorial.</p> • Valoriser les richesses territoriales. Ce territoire a une histoire et une géographie riches. Ces richesses sont à la fois à approfondir, à protéger et à partager. Cette démarche doit permettre de valoriser les « pépites » repérées lors de la visite sur le terrain. • Accueillir. Cet axe doit permettre de mettre en place les aménités afin que les touristes puissent traverser et s'arrêter dans les différents villages.
Intervenants	<p>Communauté de communes Les Bertranges. Contact : Astrid Levitt-Muller Communes candidates au programme, en commençant par celles qui ont initié le projet : Arthel, Arzembouy, Champlemy, Dompierre-sur-Nièvre, Giry, Lurcy-le-Bourg, Montenoison, Oulon et Saint-Bonnot CAUE Nièvre – UDAP Nièvre : conseil Département de la Nièvre : conseil / financement Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté Office de tourisme intercommunal des Bertranges Services techniques villes et communes</p>
Budget global TTC	<p>50 000 € HT</p>

⁵¹ Fiche réalisée sur la base de l'étude « Mon village, nos pépites », CDHU, 2018

Modalités de financement	
Indicateurs d'avancement	<input type="checkbox"/> Appel d'offres pour recrutement d'un maître d'oeuvre commun <input type="checkbox"/> chiffrage des actions préconisées par l'étude du CDHU <input type="checkbox"/> portage du projet mutualisé
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets intercommunaux soutenus • Nombre de projets communaux soutenus • Montant total des travaux réalisés

Contenu de l'action

Depuis 2019, la Communauté de Communes 'Les Bertranges' soutient un projet initié par onze communes du territoire qui, sur la base du volontariat, se sont engagées dans la mutualisation de leurs ressources et ambitions afin de valoriser le cadre de vie, tout en développant l'attractivité touristique liée au patrimoine et aux paysages dont elles disposent.

Une étude paysagère réalisée par le cabinet du CDHU (Conseil Développement Habitat Urbanisme) en mars 2020 a préconisé 21 actions. La réalisation de cette étude a été possible grâce à la participation très active des communes. Un diagnostic technique et paysager a été fait sur l'ensemble des villages permettant de mettre en lumière le potentiel de ce territoire et de dégager trois grands axes d'actions

- Valoriser le cadre de vie
- Valoriser les richesses territoriales
- Accueillir.

Les actions préconisées par le cabinet d'étude font de « Mon Village, Nos Pépites » un projet très transversal, car il met en œuvre une pluralité d'ingénierie et de missions.

Premièrement, un ensemble de ces actions est porté sur la sauvegarde de la l'environnement et, plus généralement, la protection et la valorisation de la biodiversité. En effet, ce territoire est bercé par la présence de l'eau grâce aux différents bras de la Nièvre, mais également par la multitude de mares et de sources.

Puis, afin de répondre à une demande locale d'accompagnement de proximité, certaines actions ont été choisies pour la création de structures de services pour les habitants : dépôts de pain, presses, épicerie ...

La valorisation de l'histoire et du patrimoine des communes fait également partie du programme de revitalisation de ce territoire. Des livrets de visite pour chaque commune ont été réalisés en 2021 et imprimés début 2022.

Enfin, une grande partie de ce projet repose sur des souhaits forts d'aménagements de l'espace public qui mettent en scène le paysage des communes et valorisent leur patrimoine. Il s'agit des actions 4 et 5 préconisées dans l'étude du CDHU précédemment évoquée.

NB : Si l'appellation "Nos villages, nos pépites" fait sens d'un point de vue institutionnel, elle n'évoque rien pour les visiteurs de passage. Il faudra trouver une autre dénomination lorsqu'il s'agira de développer la destination touristique et de la proposer à de futurs visiteurs.



Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- orientation n°3 : un projet pour faire face aux enjeux de demain, révéler l'inventivité des Bertranges

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coût / financement
Description			
transformation des espaces publics, étude et chiffrage	2022	2022	50 000 € HT
transformation des espaces publics, travaux	?	?	
mobilier urbain	?	?	
murs en pierre sèche	?	?	
valorisation du patrimoine			10 000 € HT
connexion inter villages	?	?	

Villes de La Charité-sur-Loire, Guéigny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

Fiche-projet 4.02 AM CCLB - Mise en valeur de la forêt des Bertranges

Communauté de communes Les Bertranges	<p>La forêt couvre la moitié du territoire intercommunal et fait office de « Centralité » et de dénominateur commun pour les élus et les habitants. C'est à la fois un grand centre d'intérêt patrimonial (naturel, culturel, historique...) et un espace de développement économique à haut potentiel avec l'implantation de grands groupes comme l'entreprise Charlois.</p> <p>Les ateliers du plan de croissance [conduits par l'Agence de Développement du Tourisme de la Nièvre, aujourd'hui Nièvre Attractive] ont démontré l'intérêt et les attentes de chacun en repérant de premiers chantiers clefs.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Passer d'un espace de consommation touristique fragmenté à un véritable territoire organisé où le tourisme agit comme catalyseur de projets et d'innovations • Construire un projet innovant et durable de développement (économique, touristique, environnemental, culturel et social) sur cet espace fédérateur • Unir, quantifier et planifier les efforts d'investissements (publics et privés).
Intervenants	Communauté de communes Les Bertranges, maîtrise d'ouvrage. Contact : Adriana Franco
Budget global TTC	1 065 000 € HT
Modalités de financement	
Indicateurs d'avancement	<input checked="" type="checkbox"/> étude de faisabilité <input type="checkbox"/> consultation maîtrise d'oeuvre <input type="checkbox"/> conception du mobilier <input type="checkbox"/> implantation du mobilier
Indicateurs de résultat	<p>nombre de sites aménagés</p> <p>nombre d'articles consacrés au sujet</p>

Contenu de l'action**En ce qui concerne les hébergements touristiques**

- Définir un programme d'investissements sur le volet « hébergement touristique », centré notamment sur l'éco-rénovation, le confort et le classement.
- Structurer une nouvelle offre hôtelière de charme
- Avoir une réflexion d'accueil touristique sur le massif des Bertranges
- Accompagner la professionnalisation des hébergeurs touristiques notamment sur les stratégies de Gestion de la Relation Client, de promotion et de mise en marché de leur offre d'hébergement.
- Intégrer les résidences secondaires dans une démarche d'accueil touristique organisée.

En ce qui concerne les infrastructures et les grands équipements

- S'appuyer sur la Forêt des Bertranges comme dénominateur commun, naturel et touristique, à haut potentiel de développement.
- Travailler la requalification des infrastructures et équipements "portes d'entrée" [aires et sorties d'autoroute, gares, halte fluviale...], dans une logique interterritoriale.
- Développer la mobilité « infra-territoriale » à partir des portes d'entrées pour faciliter les déplacements des personnes et des services.
- Augmenter le niveau et la qualité des services aux clientèles touristiques et notamment les itinérants.

En ce qui concerne les activités, les loisirs et les évènements

- Accroître les offres et invitations qui relèvent de l'intérêt touristique pour densifier l'expérience client-visiteur en les distinguant des offres qui relèvent davantage de l'intérêt des habitants et de l'animation locale.
- Capitaliser sur les "locomotives" de notoriété existantes notamment le Grand Site (événement et patrimoine), pour faire rayonner l'ensemble du territoire.
- Poursuivre la modernisation et le développement du pôle culturel des Forges Royales de Guérigny
- Créer une programmation culturelle partagée sur l'ensemble du territoire, offrant une singularité par rapport aux programmations voisines (Nevers, Bourges).
- Imaginer et construire une nouvelle programmation événementielle dédiée aux offres de NATURE pour compléter les programmations culturelles existantes / Scène potentielle de la Forêt des Bertranges (à ciel ouvert)

En ce qui concerne les commerces et les services

- Accompagner l'émergence de projets de revitalisation des centres-bourgs pour renforcer les polarités existantes et travailler leur rayonnement territorial.
- Imaginer des offres et des services innovants pour répondre aux enjeux de proximité notamment dans la zone des Bertranges (ex. mobilité des services)

En ce qui concerne la communication

- Accompagner l'ensemble des acteurs touristiques dans l'optimisation des contenus et des outils de leurs dispositifs de communication et de mise en marché
- Distinguer ce qui relève d'une stratégie de communication Tourisme, d'une stratégie de communication institutionnelle « vie locale » et d'une stratégie sur l'attractivité du territoire (lien à faire avec la démarche d'attractivité portée par le département / comment peut-elle trouver sa déclinaison et sa singularité ici ?)
- Identifier et faire des choix parmi les "locomotives touristiques" du territoire qui seront les vitrines du territoire sur nos différents marchés (selon les cibles prioritaires retenues). C'est ce qui alimentera la stratégie d'attractivité.

OFFRE TOURISTIQUE

Répartition des équipements touristiques sur le territoire de la CCLNB

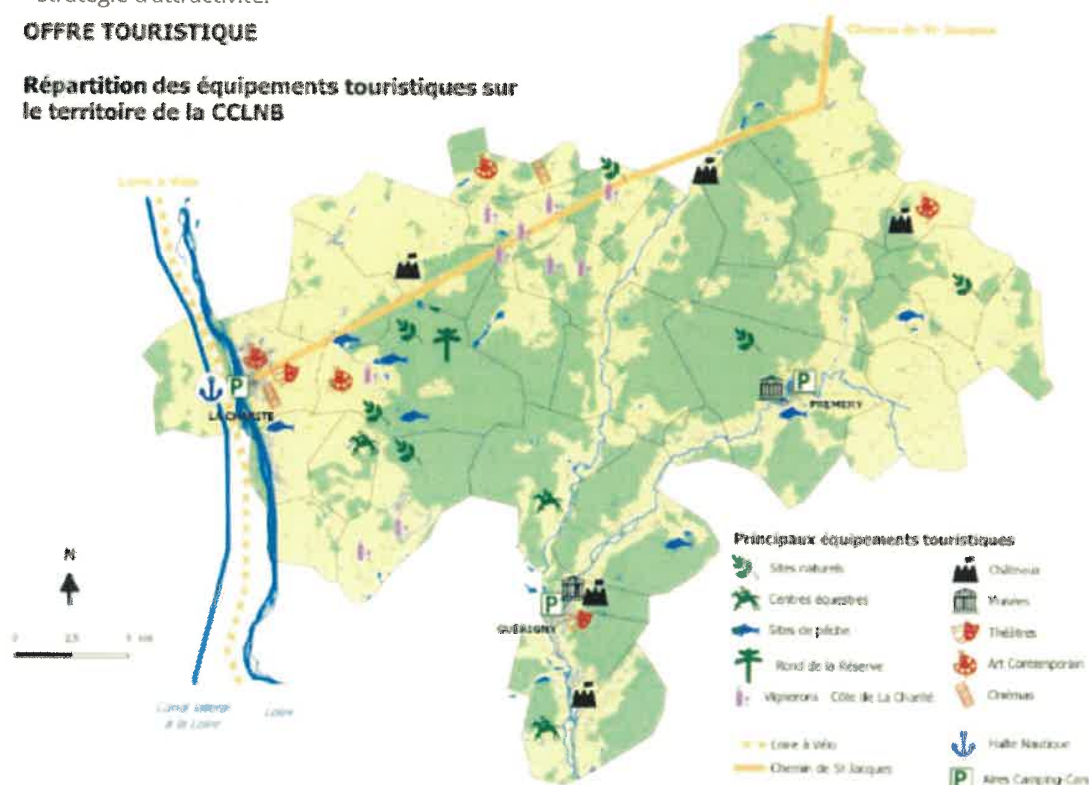


Illustration | extrait étude "Cité du Chêne", Mérimée/Expantia, Communauté de communes Les Bertranges.

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- Orientation 2 : révéler les atouts des Bertranges, faire battre le cœur vert des Bertranges

Villes de La Charité-sur-Loire, Guérigny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

- Axe 4 : mettre en valeur les formes urbaines, les espaces publics et le patrimoine

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coût / financement
Description			1 278 000 € TTC (1 065 000 € HT)
Aménagement du site de la Grand Mare	2024	2026	880 000 € HT
Aménagement rond de la Réserve	2023	2024	140 000 € HT
Aménagement Fontaine de Vaux	2022	2022	20 000 € HT
Aménagement Fontaine de Bougers et Chêne Babaud	2022	2022	10 000 € HT
Aménagement Beaumont la Ferrière	2025	2025	15 000 € HT

Fiche-projet 4.03 AM G - Schéma directeur pour la valorisation du château de la Chaussade

Guérigny	<p>En 2020, la commune de Guérigny procède à l'acquisition du château de la Chaussade et de son parc. Un vaste programme de restauration dirigé par l'équipe municipale peut désormais voir le jour incluant l'ensemble du château et ses dépendances, les Forges Royales, le parc et ses allées.</p> <p>C'est un site d'une ampleur rare qu'il convient désormais de valoriser, assez proche dans ses dimensions, dans son histoire, dans son passé industriel de celui des Corderies Royales de Rochefort. Et l'on sait combien la valorisation d'un site de cette ampleur est un pari exceptionnel, difficile pour une commune de 2 500 habitants et pourtant porteur du renouveau d'une ville.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • évaluer la faisabilité du projet de réhabilitation en fonction des contraintes architecturales, financières, réglementaires, sociaux, économiques... et au regard des besoins constatés au niveau départemental et des logiques de développement local • poser les bases d'un projet pluriannuel, d'un schéma directeur, de valorisation de l'ensemble du site sur la base : <ul style="list-style-type: none"> ◦ d'une méthodologie claire, ◦ d'un calendrier raisonnable, ◦ du respect des contraintes budgétaires d'une petite ville de 2 500 habitants • proposer des arguments pertinents pour <ul style="list-style-type: none"> ◦ mobiliser le grand public ◦ convaincre les financeurs institutionnels • prospecter de possibles partenaires au projet • enfin et surtout, donner aux élus tous les éléments utiles d'aide à la prise de décision
Intervenants	<p>Ville de Guérigny DRAC Bourgogne-Franche-Comté UDAP Nièvre</p>
Budget global TTC	<p>estimation à faire hypothèse de travail : 50 000 € HT (60 000 € TTC)</p>
Modalités de financement	<p>DSIL Banque des territoires Ville de Guérigny Camosine ?</p>
Indicateurs d'avancement	<p><input checked="" type="checkbox"/> cahier des charges consultation <input type="checkbox"/> schéma directeur <input type="checkbox"/> travaux à suivre, publics et privés</p>
Indicateurs de résultat	<p>Validation d'une pré programmation pluriannuelle Partenaires publics et privés mobilisés Nombre de m² aménagés Nombre d'habitants</p>

Contenu de l'action

Le projet est pluridisciplinaire. Les principaux domaines concernés sont :

- la valorisation patrimoniale, puisqu'une grande partie du site est protégée au titre des monuments historiques,
- le développement économique, parce qu'il s'agit d'une volonté politique clairement exprimée,
- le développement touristique, puisqu'il s'agit d'une composante attendue du projet mais non exclusive des autres vocations,
- l'habitat, puisqu'il s'agit d'une des spécificités de ce projet, en réponse au besoin local en matière d'hébergement,

- l'urbanisme parce que l'activité métallurgique a façonné la ville, dans sa forme tout autant que dans son identité.

La ville de Guérisny a besoin à ce jour de plusieurs compétences en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont a minima :

- un expert patrimonial, afin de trouver un juste équilibre entre exigences de conservation du monument et gestion dynamique du site,
- un cabinet de conseil spécialisé dans l'ingénierie des monuments historiques, pour définir la stratégie d'ensemble du site et préciser les moyens de la mettre en œuvre,
- un économiste, parce que la faisabilité économique du projet est une préoccupation constante du maître d'ouvrage, dès la phase de démarrage du projet,
- un conseiller en défiscalisation, le cas échéant.

Le préalable est d'évaluer les paramètres objectifs de tout ou partie du projet :

- Les atouts et contraintes du site d'implantation
- l'état des lieux sommaire du site
- l'analyse critique du portage de projet
- la prise en compte de l'environnement politique et territorial du projet

L'objectif de l'ensemble de l'étude est multiple :

- analyser le potentiel de reconversion du monument
- définir la stratégie de positionnement touristique et économique
- préciser la faisabilité des usages alternatifs
- définir la méthodologie de mise en œuvre du projet.



Illustration : périmètre d'étude du schéma directeur

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- Orientation n°1 : un projet pour garantir une qualité de vie au quotidien : favoriser la diversification de l'offre de proximité
- Orientation n°2 : un projet pour révéler les atouts des Bertranges : faire rayonner la mémoire du territoire
- Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, les espaces publics et le patrimoine
- valoriser une des grandes manufactures françaises du XVIIIème siècle
- renforcer les capacités immobilières de Guérisny
- renforcer l'image de la Cité Royale de Guérisny

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coût / financement
Schéma directeur	06/22	06/23	60 000 € TTC CRBFC, C2R : 25 000 € 50% BDT : 12 500 € 25 % Ville de Guérisny : 12 500 €

Fiche-projet 4.04 AM LC - Poursuite du programme de restauration du site prieural

La Charité-sur-Loire

Le programme de restauration du prieuré et de l'église est une démarche engagée depuis le début des années 2000. Il est défini dans trois schémas directeurs conduits par Paul Barnoud, architecte en chef des monuments historiques.

Sont envisagés au cours des prochaines années :

- la restauration des toitures de l'église Notre-Dame
- La restauration et l'aménagement de la place Sainte-Croix
- La restauration des remparts et du parc Adam
- La restauration de la cour du château

NB : L'accord-cadre pour la maîtrise d'œuvre de la restauration du prieuré est arrivé à échéance en décembre 2021. Plusieurs chantiers, ayant déjà connu un commencement, continueront sous la conduite de Paul Barnoud et de l'atelier CAIRN. Une nouvelle consultation désignera un nouveau maître d'œuvre pour une durée de sept ans.

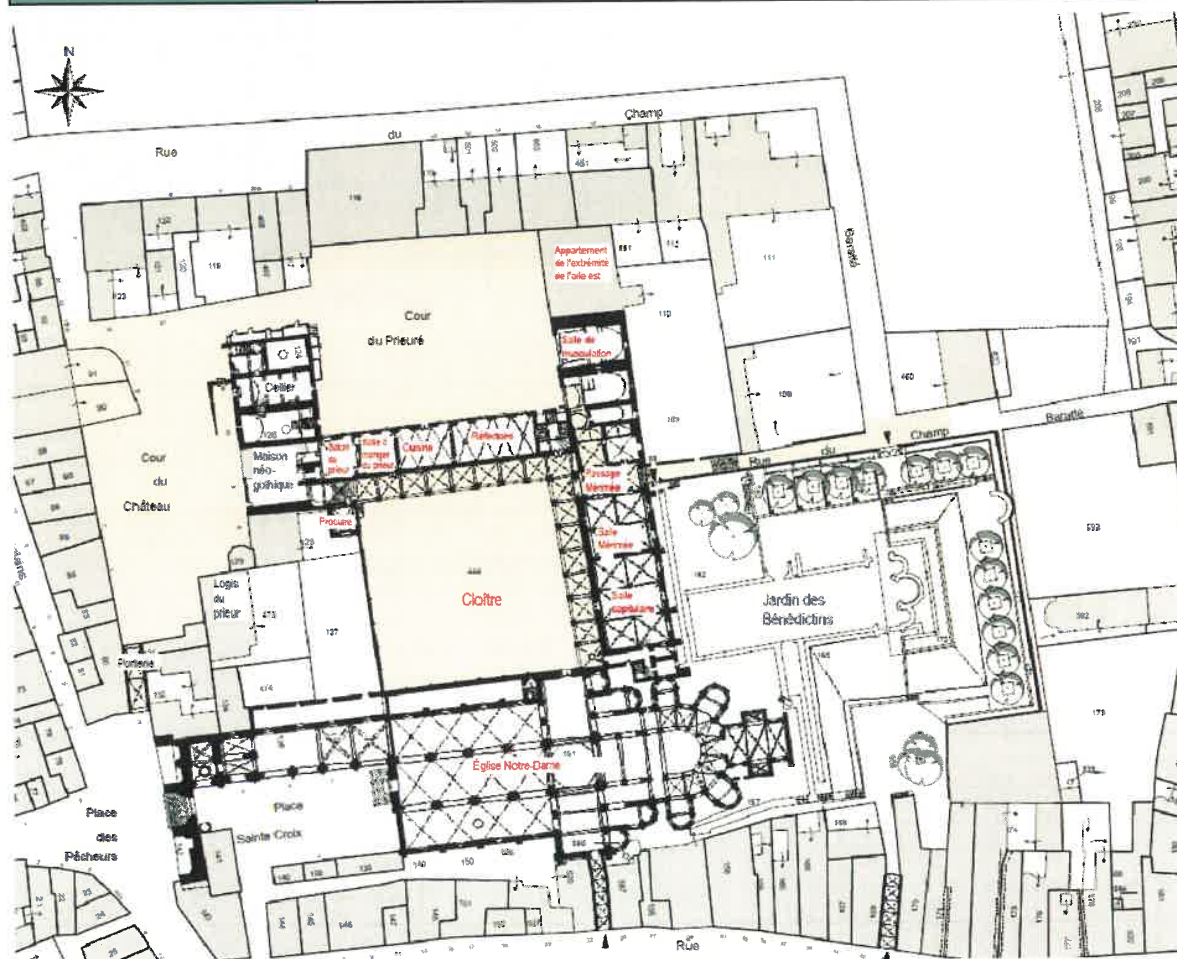


Illustration : plan d'ensemble des bâtiments prieuraux, Paul Barnoud, architecte en chef des monuments historiques; atelier CAIRN

Fiche-projet 4.04.02 AM LC - Restauration de l'église prieurale, toitures et élévations extérieures

<p>La Charité-sur-Loire</p>	<p>L'église prieurale de La Charité a sa place parmi les plus grands monuments français. Le prieuré de La Charité est historiquement considéré comme « Fille aînée de Cluny » pour son rôle moteur dans le développement de l'ordre clunisien, un des ordres monastiques les plus influents du moyen-âge. L'église Notre-Dame fut reconnue par Prosper Mérimée qui l'intégra dans la première liste des monuments historiques en 1840. Elle est inscrite sur la liste du patrimoine mondial au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France depuis décembre 1998.</p> <p>C'est dire combien le prieuré cumule les titres de distinction et mérite pleinement les efforts consentis par tous pour sa valorisation. L'église devenue paroissiale présente peu de désordres structurels. Mais son point faible est avant tout sa couverture. L'utilisation de tuiles romaines, la mauvaise récupération des eaux pluviales, la hauteur du monument rendant difficile tout entretien régulier sont autant de raisons qui font de l'étanchéité des toitures un problème récurrent. L'humidité est présente tout à la fois dans les charpentes, dans les voûtes, dans les murs périphériques et même dans les sols.</p> <p>Les toitures et la récupération des eaux pluviales en périphérie font désormais l'objet de campagnes de restauration, en prenant soin de commencer par les points hauts du monument. C'est donc logiquement que la restauration a commencé par la croisée de transept et les deux bras du transept, nord puis sud, restauration réalisée de 2016 à 2019.</p> <p>La reprise de l'ensemble des couvertures est un préalable indispensable. Sans étanchéité il n'est pas possible de repenser le réseau électrique et l'éclairage particulières obsolètes, de restaurer le grand orgue et encore moins de reprendre les élévations intérieures aux jointoiements trop visibles.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser un monument inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, • Résoudre les graves problèmes sanitaires liés au mauvais écoulement des eaux pluviales sur les toitures et en périphérie • Participer à l'identité et à l'attractivité du territoire
<p>Intervenants</p>	<p>Etat, ministère de la Culture, DRAC BFC architecte en chef des monuments historiques</p>
<p>Budget global TTC</p>	<p>6 692 500 € HT</p>
<p>Modalités de financement</p>	<p>Etat, ministère de la Culture, 40 % avec bonification de 20 % pour la partie retenue par la Mission du Patrimoine Région Bourgogne-Franche-Comté, 20 % Département de la Nièvre, forfait annuel Ville de La Charité-sur-Loire Française des Jeux, à hauteur de 500 K€</p>
<p>Indicateurs d'avancement</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Avant projet <input type="checkbox"/> PRO DCE <input type="checkbox"/> Instruction des demandes de financement <input type="checkbox"/> début du chantier <input type="checkbox"/> fin du chantier</p>
<p>Indicateurs de résultat</p>	<p>validation du plan de gestion UNESCO nombre de visiteurs nombre d'articles consacrés au sujet</p>

Contenu de l'action

Villes de La Charité-sur-Loire, Guérisny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

Le chantier inclut les parties suivantes :

- Partie orientale du chevet, toitures et élévations
- Partie occidentale du chevet, toitures et élévations
- Nef, vaisseau central et collatéraux, toitures, élévations et façade occidentale

Le chantier sera d'une durée prévisionnelle de 49 mois.

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- Orientation n°2 : un projet pour révéler les atouts des Bertranges : faire rayonner la mémoire du territoire
- Axe n°4 : mettre en valeur les formes urbaines, les espaces publics et le patrimoine
- identité et attractivité du territoire

Opérations	Calendrier		Budget
Description	Début	Fin	Coût / financement
Totalité des toitures et élévations	04/22	06/27	6 692 500 € HT (8 031 000 € TTC)
			Etat 60% du HT
			4 015 500 €
			CRBFC 20%
			1 338 500 €
			CD58
			300 000 €
			FDJ :
			500 000 €
			Ville de La Charité-sur-Loire
			538 500 €

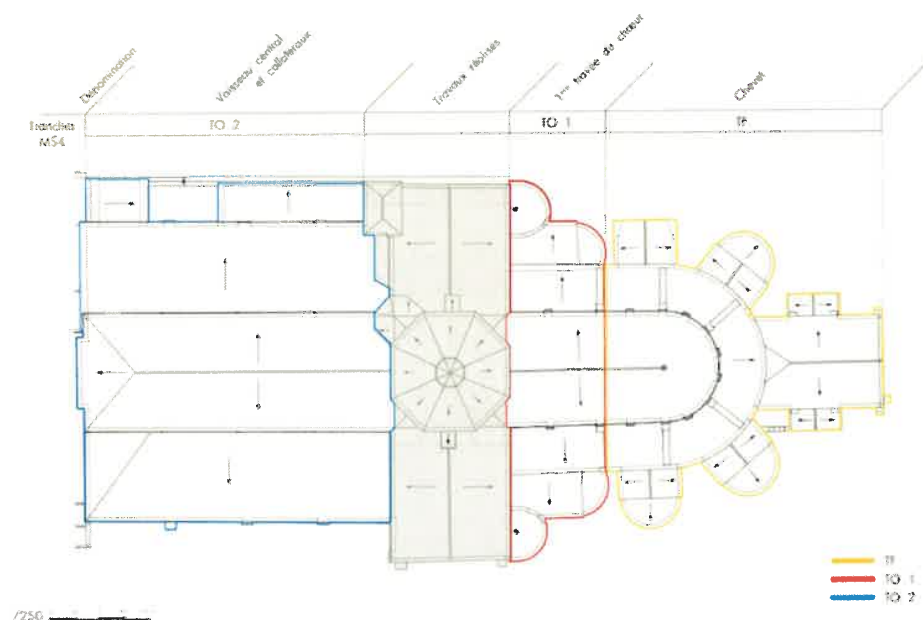


Illustration :
 avant-projet
 restauration des
 façades et des
 toitures, 14 mars
 2022, Paul Barnoud,
 ACMH, atelier CAIRN

Fiche-projet 4.04.03 AM LC - Restauration des remparts et Parc Adam

<p>La Charité-sur-Loire</p>	<p>Le prieuré de La Charité était surplombé d'une forteresse protégeant à la fois le monastère et la ville. L'actuel Parc Adam abrite pour partie les vestiges de la place forte et des remparts. Il a été légué à la Ville de La Charité-sur-Loire dans l'entre-deux guerres. Les lieux, au fil du temps, ont été progressivement oubliés, notamment après la fermeture des panoramas pour cause de sécurité des personnes. Des travaux de restauration ont été engagés dès 2012 sous l'égide de REMPART Bourgogne-Franche-Comté.</p> <p>Une association locale, Les Remparts de La Charité, a été créée en 2015 et a pris le relais en prenant soin de mobiliser un grand nombre de charitois autour d'un projet dynamique de reconquête des lieux.</p> <p>L'objectif des prochaines années est de poursuivre le projet de valorisation des vestiges des remparts de La Charité en conduisant deux actions parallèles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les travaux les plus lourds seront confiés à des entreprises spécialisées • Les travaux, certes moins lourds mais nécessitant beaucoup de main d'œuvre et un entretien continu, seront confiés à l'association Les remparts de La Charité en partenariat avec la Fédération REMPART Bourgogne-Franche-Comté [structure régionale qui coordonne une quarantaine d'associations de sauvegarde du patrimoine et les aide dans la mise en oeuvre de leurs travaux]
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • permettre le plus tôt possible l'ouverture permanente d'une première partie du Parc Adam permettant un circuit de découverte du site permanent et sécurisé.
<p>Intervenants</p>	<p>Etat, ministère de la Culture, DRAC BFC architecte en chef des monuments historiques fédération REMPART Bourgogne-Franche-Comté association remparts de La Charité-sur-Loire</p>
<p>Budget global TTC</p>	<p>étude préalable en cours</p>
<p>Modalités de financement</p>	<p>Etat, ministère de la Culture Région Bourgogne-Franche-Comté Département de la Nièvre Ville de La Charité-sur-Loire</p>
<p>Indicateurs d'avancement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> instruction des demandes de financement <input type="checkbox"/> début du chantier "professionnel" <input type="checkbox"/> fin du chantier "professionnel" <input type="checkbox"/> poursuite des chantiers bénévoles <input type="checkbox"/> mise en place d'un circuit de découverte
<p>Indicateurs de résultat</p>	<p>nombre de visiteurs nombre de bénévoles sur les chantiers nombre de chantiers organisés</p>

Contenu de l'action

La programmation pourrait être la suivante :

1. Etude préalable de l'ACMH sur quatre tours : tour de Cuffy, tour ronde, tour carrée et tour escalier.
2. En parallèle réfection du mur sud de la terrasse intermédiaire en chantier de bénévoles
3. Travaux confiés à des entreprises visant à
 - a. l'étanchéité de la tour de Cuffy
 - b. la reprise du mur situé entre la terrasse haute et la terrasse intermédiaire.

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

Villes de La Charité-sur-Loire, Guérisny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

Fiche-projet 4.04.05 AM LC - Plan local de gestion Patrimoine Mondial

La Charité-sur-Loire	<p>Le bien culturel en série « Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » a été inscrit en 1998. Il se compose de 71 monuments et ensembles et 7 sections de sentier.</p> <p>Le plan de gestion constitue un véritable projet scientifique, culturel et de développement durable du site inscrit en proposant une stratégie pour la protection, la restauration et la mise en valeur du patrimoine.</p> <p>La gestion des sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO permet de refonder une méthodologie de travail entre l'État et les gestionnaires des sites: à travers un état des lieux de l'existant qui met en évidence les points forts et les points faibles en termes de réglementation et de gestion.</p> <p>Le plan de gestion se divise en autant de plans de gestion locaux qu'il y a de composantes et d'un plan de gestion national propre à l'ensemble du bien culturel en série, ce dernier n'étant pas l'addition ou la synthèse de tous les autres.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • développer, capitaliser et diffuser la connaissance sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France et en Europe • formaliser un projet pluriannuel pour le site : protection, conservation, restauration, valorisation, médiation, communication, développement économique...
Intervenants	<p>DRAC BFC UDAP 58 UDAP 18 DREAL Communes de La Charité-sur-Loire, La Chapelle Montlinard et Argenvières Commission Locale Patrimoine Mondial propriétaires privés</p>
Budget global TTC	0 € réalisé en interne
Modalités de financement	0 €
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> mise en place du comité local Patrimoine Mondial <input type="checkbox"/> validation du plan local de gestion <input type="checkbox"/> validation du plan national de gestion
Indicateurs de résultat	<p>nombre de visiteurs articles de presse</p>

Contenu de l'action

Afin de préserver sa Valeur universelle exceptionnelle, un bien inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial doit faire l'objet d'un système de protection et de gestion de nature à assurer sa sauvegarde). Le plan de gestion est l'outil indispensable à la préservation et à la mise en valeur du bien.

Le bien "Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France" souffre d'un manque de lisibilité, d'une faible structuration en réseau et d'une absence de gouvernance globale qui le rend difficile à appréhender et vulnérable au regard du maintien de sa cohésion. Ceci peut s'expliquer par la spécificité de ce bien, voire son unicité en France de par son ampleur exceptionnelle sur le territoire français. Il s'étend sur dix régions.

Lors de la tenue du premier comité interrégional le 19 janvier 2015, le préfet de la région Occitanie, coordonnateur du bien interrégional, a défini les objectifs à atteindre :

- enrichir la connaissance scientifique du bien culturel et veiller à la diffusion des connaissances
- assurer les meilleures conditions de conservation de chacune des composantes ;
- garantir un très haut niveau de qualité en ce qui concerne l'accueil, l'accessibilité et la valorisation de chaque composante ;

- favoriser la mise en réseau du bien, son rayonnement culturel et évaluer l'impact socio-économique de son développement.

Le plan de gestion est un instrument de pilotage à l'échelle du bien et de chacune des composantes, il devra être conçu de préférence à partir de moyens participatifs (en associant le plus possible la population locale). Il doit contribuer à ce que tous les acteurs (propriétaires, acteurs culturels ou touristiques...) prennent conscience de la valeur du bien et le gèrent en conséquence, à tous les niveaux de décision.

Dans le cadre des biens en série, les composantes doivent être solidaires entre elles au sein d'un projet commun. C'est l'ensemble qui est inscrit et la défaillance de l'un peut entraîner la mise en péril de l'ensemble.

Le plan de gestion d'un bien culturel en série se conçoit à deux échelons, chacun comportant plusieurs étapes :

- un plan de gestion global prenant en compte le bien dans son ensemble et s'assurant de sa cohérence. Celui-ci permet de conduire une politique de développement raisonné à l'échelle de l'ensemble du bien et une stratégie globale en termes de communication, de valorisation et de sensibilisation, s'appuyant sur le projet scientifique et culturel. La conservation du bien (restauration et entretien des composantes) constitue le premier objectif à atteindre pour préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien.
- Des plans de gestion locaux construits à partir d'une trame commune. Ils présentent les caractéristiques de la composante et son apport à la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien, un constat d'état ou les réalisations effectuées et les actions à entreprendre à court, moyen et long termes en précisant les enjeux de préservation propres à la composante.

Les étapes clef d'un plan de gestion local :

- connaître, protéger et mettre en valeur.
 - Présentation de la composante : localisation et délimitation, description, apport à la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien, études scientifiques, protection, conservation et restauration de la composante, délimitation de la zone tampon, aménagement des abords et gestion des espaces publics ;
- faire connaître et partager.
 - Communication sur le bien et le patrimoine mondial, médiation et accueil du public, coopération et réseau ; développer le territoire avec une politique touristique de qualité.

Pour chacun de ces volets, il s'agira d'élaborer un programme d'actions à court, moyen et long termes en précisant les opérations à mettre en œuvre, les partenaires et le calendrier de réalisation.

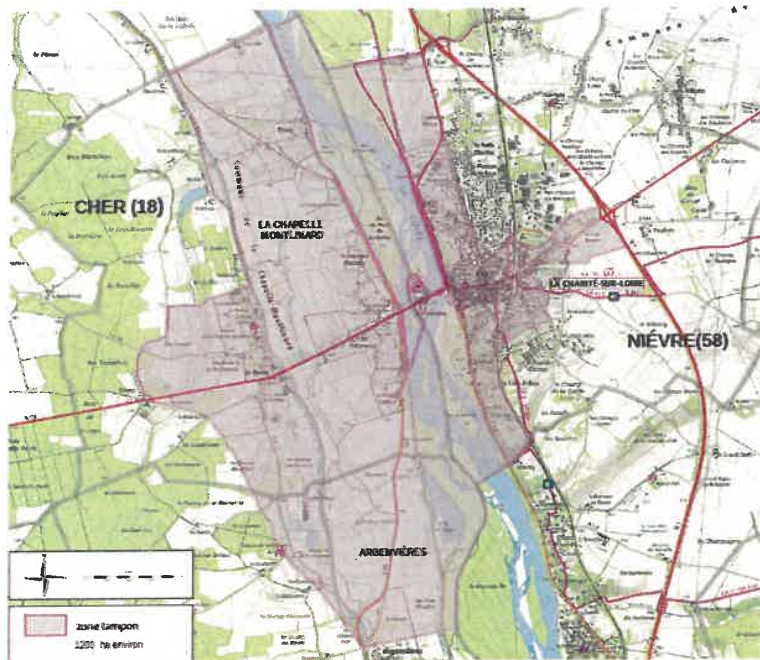
La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation permettra de mesurer l'avancement de ce programme. Les projets seront soumis pour avis ou validation aux commissions locales, aux assemblées délibérantes des collectivités propriétaires ainsi qu'au comité interrégional du bien.

La commission locale est l'organe de gouvernance locale. Elle assure le suivi du plan de gestion. Elle réunit les personnes et compétences nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du plan de gestion. Elle peut s'appuyer sur un comité technique et/ou des groupes de réflexion qui vont alimenter son contenu. Deux référents, un élu et un technicien désigné par la collectivité, s'assurent de son bon fonctionnement en relation avec les services de la préfecture et de la direction régionale des affaires culturelles. Une personne ressource doit être désignée pour assurer la rédaction du plan de gestion.

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- Orientation n°2 : un projet pour révéler les atouts des Bertranges : faire rayonner la mémoire du territoire
- Axe n°4 : mettre en valeur les formes urbaines, les espaces publics et le patrimoine
- Participer à l'identité et à l'attractivité du territoire des Bertranges
- Valoriser un des grands monuments français, à ce jour trop peu connu

Opérations	Calendrier		Budget	
	Début	Fin	Coûts TTC	Sans objet
rédaction du plan local de gestion	02/21	09/22	Financement	Sans objet
rédaction du plan national de gestion	02/21	12/22		Sans objet



LA CHARITÉ SUR LOIRE

zone tampon

« Chemins de Saint Jacques de Compostelle »

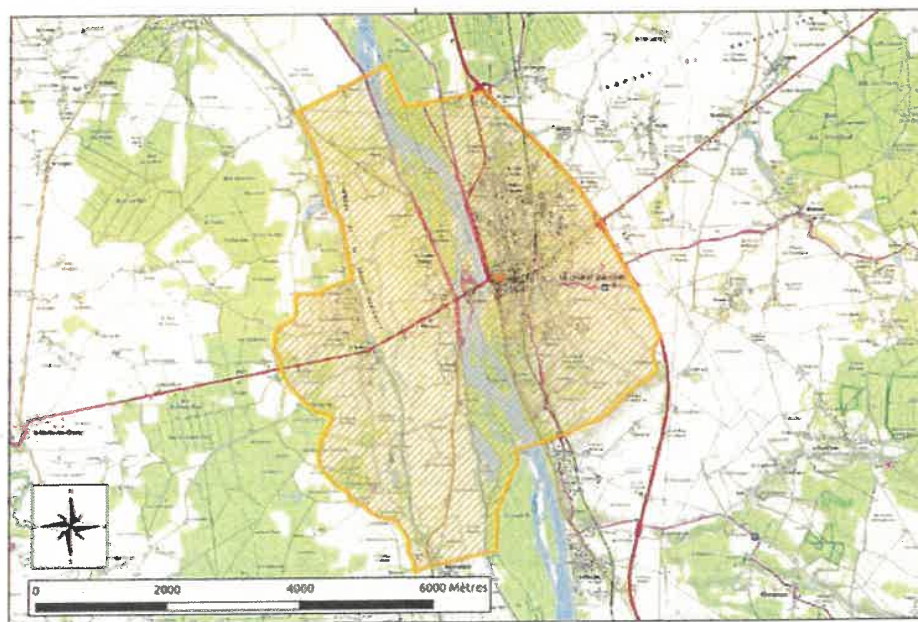
Bien 868

patrimoine mondial de l'UNESCO



LE DÉPARTEMENT DE LA NIEVRE
Unité Départementale de l'Archéologie et du Patrimoine de la Nièvre

02 septembre 2016



Illustrations : en haut zone tampon adoptée par le conseil municipal de La Charité-sur-Loire sur la base d'une proposition de l'Architecte des Bâtiments de France. En bas zone tampon intégrée dans l'Atlas du bien UNESCO. Erreur matérielle ou choix scientifique ?

Fiche-projet 4.05 AM P - Rénovation thermique et réorganisation de l'Hôtel de Ville

<p>Prémery</p>	<p>L'hôtel de ville de Prémery remplit de nombreuses fonctions, tout à la fois siège de la municipalité, ancienne halle, salle des fêtes, théâtre/cinéma... C'est tout autant un bâtiment administratif qu'un lieu où il est possible de "faire société", à l'heure où tout vous pousse au repli sur soi ou sur un écran.</p> <p>Comme tous les bâtiments publics, il nécessite des travaux de rénovation thermique. Il en va de la bonne utilisation de l'argent public en évitant des dépenses énergétiques inutiles et nuisibles. Mais il faut profiter de ce chantier pour repenser la redistribution de certaines pièces, la réouverture de quelques baies, l'amélioration des circulations...</p> <p>Grâce à ces modestes travaux la halle redeviendra un lieu vivant voué aux manifestations publiques, aux rendez-vous associatifs et commerciaux, aux moments festifs. Grâce à ces travaux les locaux municipaux seront plus accueillants et plus conviviaux. Grâce à ces travaux, c'est l'ensemble de l'hôtel de ville qui répondra aux exigences environnementales contemporaines.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>L'objectif premier du projet est l'amélioration des performances énergétiques du vaste bâtiment de l'Hôtel de ville. Les raisons de réaliser ces travaux sont nombreuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • participer à la lutte contre le réchauffement climatique, • contribuer à la transition énergétique de notre économie, • réduire les besoins énergétiques du bâtiment, • et, très prosaïquement, <ul style="list-style-type: none"> ◦ améliorer le confort du bâtiment, ◦ baisser la facture énergétique, ◦ diminuer les dépenses de fonctionnement de la collectivité, ◦ valoriser le patrimoine municipal <p>Il s'agit également de profiter de ces travaux de rénovation thermique pour optimiser le fonctionnement du bâtiment. Il convient principalement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • refaire de l'ancienne halle aux blés un lieu ouvert sur la ville propice à de nombreux usages publics. • réorganiser la distribution des circulations au sein du bâtiment • optimiser l'utilisation de la totalité du bâtiment
<p>Intervenants</p>	<p>Cette action a fait l'objet d'un atelier d'aménagement organisé par la DDT 58</p> <ul style="list-style-type: none"> • SIEEEN • CAUE • Maîtrise d'oeuvre à désigner
<p>Budget global TTC</p>	<p>coût d'objectif des travaux au moment du lancement de la maîtrise d'oeuvre 500 K€ Mission de maîtrise d'oeuvre : 50 K€</p>
<p>Modalités de financement</p>	
<p>Indicateurs d'avancement</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> appel d'offres maîtrise d'oeuvre <input type="checkbox"/> travaux</p>
<p>Indicateurs de résultat</p>	<p>Evolution des données de consommation énergétique nombre de manifestations dans la halle, dans le théâtre ou dans la salle des fêtes</p>

Contenu de l'action

Ensemble du projet

- La rénovation thermique est le moteur de l'ensemble du projet mais il faut profiter de cette opportunité pour améliorer le fonctionnement de l'ensemble du bâtiment.
- La réouverture de la halle n'a de sens que si elle s'appuie sur un programme effectif de réappropriation par les associations locales, pour les manifestations publiques ou encore pour des usages privatifs.
- Envisager un chantier en plusieurs phases opérationnelles dissociant les services de la ville, la salle des fêtes, la halle...
- Profiter de ce chantier pour
 - rouvrir la halle du rez-de-chaussée
 - envisager quelques travaux de réaménagement ou de mise à niveau
- Soumettre à l'architecte des bâtiments de France, le plus en amont possible, toute modification de la façade et des extérieurs de l'Hôtel de ville. Porter une attention toute particulière aux huisseries des portes et fenêtres et aux modalités d'isolation thermique des murs

Ancienne halle

- réaliser un travail assez fin, confié à un maître d'œuvre compétent, de reconquête des dispositions originelles du bâtiment, ou pour le moins, de retour vers l'esprit d'origine.
- redonner une vocation publique et sociale à ce grand espace
- rouvrir les baies côté est pour que le lieu redevienne vivant, en covisibilité avec le château voisin, et pour qu'il anime le linéaire de la Grande Rue
- réunifier halle et salle de tennis de table pour redonner du volume à l'ensemble et surtout offrir de larges issues de secours, côté ouest
- établir un programme d'occupation des halles avec priorité aux manifestations publiques ou associatives sans pour autant écarter les possibles occupations privées, comme les vins d'honneur
- déposer les faux plafonds, dégager la pierre, repenser les ouvertures, optimiser les éclairages...
- réunifier la halle et l'espace réservé aux tennis de table
- autoriser le cas échéant le club de tennis de table à occuper les lieux, sur la base d'un calendrier unique d'occupation des lieux.

Puits de lumière

- valoriser cet élément architectural de grande qualité : nettoyage des pierres, réouverture des baies occultées, suppression des câbles parasites, changement des huisseries du 1er, éventuellement suppression des allèges des baies du 1er, reprise des baies vitrées sur le lanternon...

Services de la Mairie

- Il aurait pu être logique de transférer l'accueil de l'hôtel de ville au rez-de-chaussée. Mais ce n'est guère envisageable pour de nombreuses raisons : isolement des agents d'accueil, polyvalence des agents, sécurité des personnes, nécessaire présence des élus...
- envisager une légère adaptation des locaux : meilleure adaptation des guichets à l'accueil des personnes en fauteuil, panneaux d'affichage, ouverture sur le puits de lumière...

Bureaux

- travailler sur les transparences, sur l'ouverture des espaces, sur la suppression de quelques cloisonnements....
- mettre aux normes le réseau électrique
- traiter la question acoustique

Salle du conseil

- traiter l'acoustique de la salle
- envisager un simple rafraîchissement des peintures et des boiseries, en plus des travaux de rénovation thermique de l'ensemble du bâtiment.

Circulations

- Il faut assez peu pour améliorer considérablement la situation :
 - reprendre des huisseries qui ferment le puits de lumière, éventuellement avec un retrait de quelques centimètres
 - envisager la suppression ou la réfection des allèges de baies donnant sur le puits de lumière
 - travailler sur les transparences, notamment vers le château et la grande rue.

Salle des fêtes

- reprises ponctuelles ou complète de l'escalier de secours (fers de béton à nu),
- faux plafonds éventuellement à reprendre
- matériel scénique ? projecteurs ?
- travaux de mise aux normes ?

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- orientation n°3 : un projet pour faire face aux enjeux de demain, construire un avenir en s'appuyant sur la solidarité
- Axe n°4 : mettre en valeur les formes urbaines, les espaces publics et le patrimoine
- Valorisation d'un élément de patrimoine de Prémery
- Créer un lieu propice aux manifestations publiques

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coûts TTC et Financement
Mission de maîtrise d'oeuvre avant-projet, projet, DCE et AVP	09/21	12/22	Coût d'opération 660 000 € TTC (550 000 € HT)
1ère tranche de travaux rez-de-chaussée et services administratifs	01/23	12/23	
2ème tranche de travaux salle du conseil, salle des fêtes et combles	01/24	12/24	

Fiche-projet 4.06 AM LC - Refonte du règlement du Site Patrimonial Remarquable

La Charité-sur-Loire	<p>Les « Sites Patrimoniaux Remarquables » (SPR) visent à protéger des villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Les paysages qui forment avec ces villes, villages, ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur peuvent également être classés.</p> <p>La loi LCAP donne l'occasion de faire un bilan sur la Z.P.P.A.U.P. de La Charité-sur-Loire réalisée par M. Bernard Wagon et opposable depuis février 2005.</p> <p>La Z.P.P.A.U.P de La Charité-sur-Loire prend en compte une grande partie du territoire communal. Le périmètre de ce qui est devenu un SPR comprend l'ensemble de la vallée de la Loire, le centre ancien de la ville, les faubourgs et les quartiers d'extension présentant un intérêt architectural et/ou paysager.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Optimiser le règlement du Site Patrimonial Remarquable, notamment sur : <ul style="list-style-type: none"> ○ La pertinence des périmètres de protection ○ Le niveau de protection requis pour les différents périmètres ○ Une réécriture du règlement actuellement articulé autour d'un triptyque directives / recommandations / règlement (les directives et recommandations n'ayant pas de valeur juridique) ○ Un recalage des règles propres à chaque périmètre ● Renforcer l'attractivité immobilière de La Charité-sur-Loire : <ul style="list-style-type: none"> ○ un patrimoine de grande qualité, préservé et valorisé ○ un patrimoine adapté à un mode de vie contemporain ○ des espaces publics répondant aux enjeux patrimoniaux et écologiques ● Faire du Site Patrimonial Remarquable un outil de sensibilisation du public à la qualité du patrimoine charitois <ul style="list-style-type: none"> ○ Créer des outils pédagogiques autour des éléments existants dans le rapport de présentation : conseils aux commerçants pour leur vitrine, nuancier couleur, document grand public ○ Organiser des visites guidées du centre ville avec l'aide du service d'animation du patrimoine ● Pouvoir promouvoir les avantages fiscaux liés au SPR (ex dispositif Malraux)
Intervenants	<p>ABF / UDAP Commission locale du SPR Chargé d'étude Commission régionale du Patrimoine et de l'Architecture</p>
Budget global TTC	60 000 € TTC
Modalités de financement	cofinancement Etat/Ville 50%
Indicateurs d'avancement	<input type="checkbox"/> validation du cahier des charges <input type="checkbox"/> recrutement de l'architecte responsable de la révision <input type="checkbox"/> PVAP ou PSMV ? <input type="checkbox"/> validation des périmètres rectifiés <input type="checkbox"/> validation du règlement
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de permis de construire instruits par an Nombre d'habitants en centre ville</p>

	Nombre d'habitants sur la totalité de la commune
--	--

Contenu de l'action

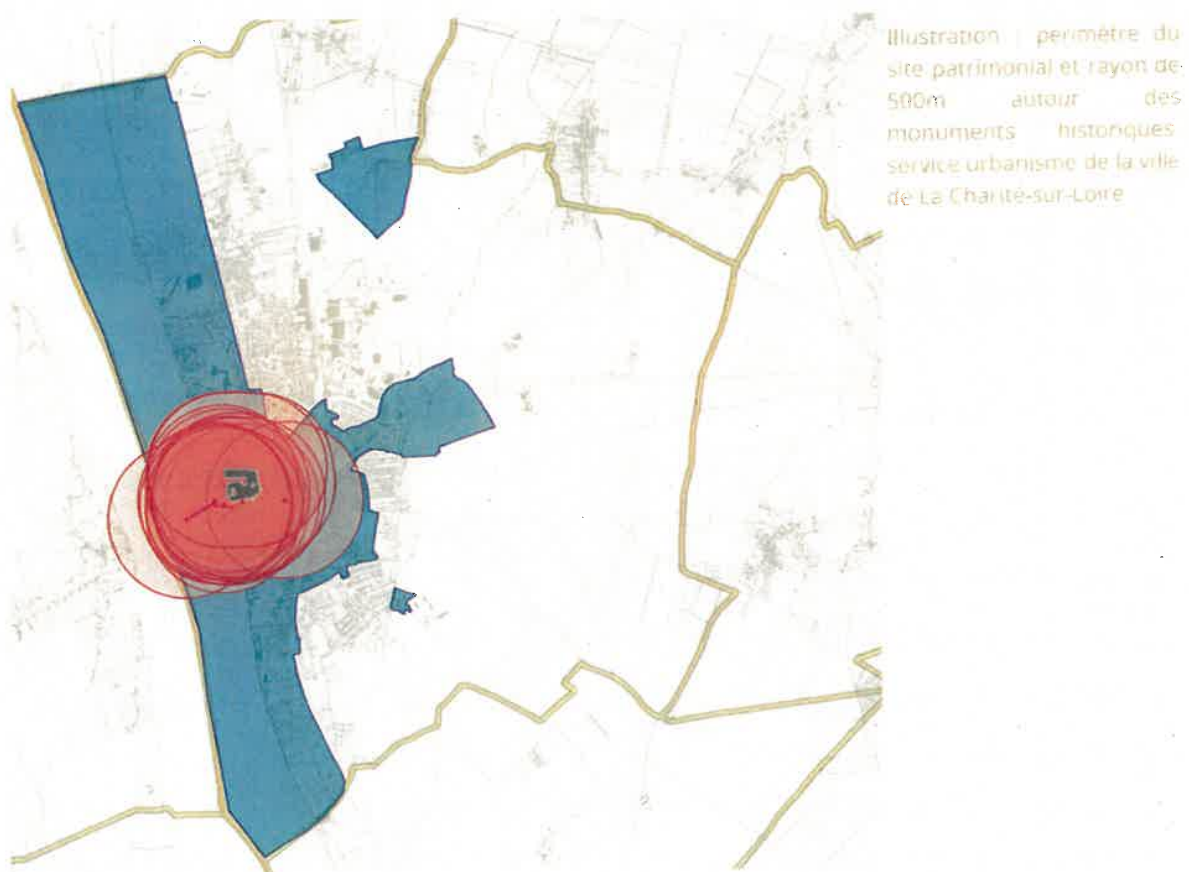
L'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) est conduite par l'autorité compétente en matière d'urbanisme, c'est-à-dire la ville de La Charité ou la Communauté de Communes des Bertranges, selon les options politiques retenues.

1. Création de la commission locale du SPR. Lors de sa première réunion, la commission locale approuve un règlement qui fixe ses modalités de fonctionnement. Elle est présidée par le maire de la commune ou le président de l'EPCI compétent pour les documents d'urbanisme.
2. L'autorité compétente en matière d'urbanisme met à l'étude le PVAP par délibération. Elle organise la procédure de sélection du chargé d'étude en association avec l'architecte des bâtiments de France (ABF). Ce dernier participe notamment à l'élaboration du cahier des charges et à la sélection du prestataire. La commission locale du SPR doit également être associée à cette phase.
 - Après 16 ans de « vie », faire un bilan des forces et faiblesses du règlement de ZPPAUP
 - Optimiser un patrimoine ressource au service de la qualité de vie dans la stratégie de revitalisation du territoire (tourisme, culture, économie, habitat)
 - Renforcer l'attractivité immobilière du centre-ville en répondant aux nouveaux enjeux de développement durable, aux nouveaux usages et modes de vie des ménages
 - Etudier la pertinence de la création d'un PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur) sur une partie du périmètre
 - Actualiser la connaissance du bâti
 - Pouvoir promouvoir les avantages fiscaux liés au SPR
 - Pouvoir mettre en place une démarche de participation citoyenne et de sensibilisation des propriétaires et entreprises
3. Désignation du chargé d'étude : Le chargé d'étude doit être un architecte possédant des compétences dans les domaines du patrimoine, de l'urbanisme et du paysage. D'autres compétences, nécessitées par les particularités du territoire, pourront être exigées (historiques, économiques, sociales, ...).
4. L'élaboration du PVAP est conduite par l'autorité compétente dans les conditions définies par le cahier des charges, en association avec l'ABF à toutes les étapes. La commission locale est tenue informée régulièrement. Le contenu du PVAP est défini à l'article L.631-4 du code du patrimoine :
 - un rapport de présentation des objectifs de la révision, fondé sur un diagnostic du fonctionnement du règlement de l'actuelle ZPPAUP ;
 - un règlement qui contient :
 - des prescriptions relatives à la qualité architecturale des constructions neuves ou existantes (matériaux, implantation, volumétrie, abords) ;
 - des règles relatives à la conservation ou à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains ;
 - la délimitation des immeubles, espaces publics, monuments, sites, cours et jardins, l'identification des plantations et mobiliers urbains à protéger et à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et les prescriptions permettant d'assurer leur conservation ou leur restauration ;
 - un document graphique faisant apparaître le périmètre couvert par le plan, une typologie des constructions, les immeubles protégés, bâtis ou non, dont la conservation, la restauration, la mise en valeur ou la requalification est imposée et, le cas échéant, les conditions spéciales relatives à l'implantation, à la morphologie, aux dimensions des constructions et aux matériaux du clos et couvert.
5. Consultation de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture et des Personnes Publiques : Le projet de PVAP arrêté, par délibération de l'autorité compétente et après avis de la commission locale, est transmis au préfet de région (DRAC) pour saisie de la CRPA. L'autorité compétente et le chargé d'étude présentent le projet devant la CRPA. Le préfet consulte également les personnes publiques définies aux articles L.132-7 & L.132-9 du code de l'urbanisme. Le silence gardé pendant 3 mois vaut avis favorable. L'autorité compétente saisit, le plus en amont possible, l'autorité environnementale pour l'examen « au cas par cas » qui se prononcera sur la nécessité ou non de procéder à une évaluation environnementale (article R122-17 II 8bis du code de l'environnement).
6. Validation du projet de PVAP : L'autorité compétente organise l'enquête publique dans les conditions définies aux articles L.123-1 et suivants du code de l'environnement. Si des modifications sont proposées à l'issue de l'enquête publique, la commission locale est de nouveau sollicitée. L'organe délibérant de l'autorité compétente adopte le PVAP après accord du préfet de région.

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- Orientation n°1 : un projet pour garantir une qualité de vie au quotidien : accompagner la montée en gamme de l'existant
- Axe n°4 : mettre en valeur les formes urbaines, les espaces publics et le patrimoine

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coût / financement
étude de révision	05/22	12/25	Coût total : 60 000 euros TTC 50 000 euros HT Financement : Etat / DRAC 25 000 euros HT Ville de La Charité-sur-Loire 25 000 euros HT



Fiche-projet 4.10 AM CCLB - Aménagement de la place de l'église de Prémery

Communauté de communes Les Bertranges	Le contournement Ouest de la RD 977 a permis de libérer le centre bourg de Prémery de la circulation principale. Le centre bourg est organisé autour de la Grande-rue et de l'articulation d'une série de places. La place de l'église est la plus grande du centre bourg.
Prémery	<p>La place de l'église est un des pivots du centre ville de Prémery. C'est un lieu de vie quotidien pour</p> <ul style="list-style-type: none"> • les élèves de l'école primaire • les usagers du centre social et culturel • les paroissiens et les touristes qui accèdent à l'église Saint-Marcel, classée au titre des monuments historiques • les commémorants devant les deux monuments aux morts • et bien évidemment les riverains de la place <p>A ce jour, la place est mal structurée. Le stationnement, dont celui du bus, semble occuper l'ensemble de l'espace public. La vie sociale s'en trouve de facto chassée alors que cela devrait être un lieu du vivre ensemble à la sortie des écoles, d'une cérémonie au monuments aux morts, d'une sortie de la messe, à l'issue d'une réunion au centre social...</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • optimiser le fonctionnement d'une des principales places du centre de Prémery • renforcer l'attractivité du centre ville • créer des espaces de convivialité • réguler la présence de la voiture et du stationnement
Intervenants	<p>Cette action a fait l'objet d'un atelier d'aménagement organisé par la DDT 58, le 13 novembre 2018.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'ouvrage : communauté de communes Les Bertranges, suivi du projet Lydia Equenot • Maîtrise d'usage : ville de Prémery • Maîtrise d'oeuvre : Régis Albignac, La Manufacture du Paysage, paysagiste concepteur • CAUE, ABF
Budget global TTC	Travaux 111 720 € TTC
Modalités de financement	Communauté de communes Ville de Prémery DSIL
Indicateurs d'avancement	<input checked="" type="checkbox"/> esquisse <input type="checkbox"/> projet <input type="checkbox"/> permis d'aménager <input type="checkbox"/> travaux en plusieurs tranches opérationnelles
Indicateurs de résultat	

Contenu de l'action

La commune de Prémery comporte de nombreux édifices et monuments liés à son histoire. Autour de la place de l'église, on en dénombre une dizaine dont l'église Saint-Marcel, la maison Appleine, la Tour des anciens remparts, les anciens abattoirs de Prémery, le monument des Anciens combattants rue des ponts de Varzy, l'ancien Presbytère (propriété privée), l'ancien dispensaire (aujourd'hui centre social et culturel), le Moulin des ponts de Varzy mais aussi la fontaine à bras, le monument aux morts signé par Alix Marquet dont la maison est voisine du site et le musée du Grès ancien.

Le groupe scolaire de Nièvre occupe une place importante dans l'organisation générale de la place puisque desservi aujourd'hui par celle-ci. L'organisation des différents édifices autour de l'église prouve la centralité du

monument dont on peut faire le tour. La réflexion de la composition de la place doit pouvoir s'orienter vers l'ensemble des édifices et constructions qui entourent l'église. L'accessibilité de l'église devrait pouvoir s'organiser sur les trois portes existantes.



Illustration : Vue de la place de l'église depuis la Grande rue avec, depuis la gauche, l'église Saint-Marcel et la fontaine à bras, et au fond, le monument aux morts à côté de l'entrée de l'école et du centre social et les coteaux boisés Régis Albignac, la Manufacture du Paysage

Emprise du projet

L'emprise du projet doit nécessairement être élargie à ce qui constitue véritablement cette place centrale. Le site mérite une réhabilitation d'ensemble dont le cabinet Albignac a établi, pour l'estimation globale, une sectorisation afin de prioriser les interventions et répartir les coûts.

Si certains aménagements peuvent être réalisés tout de suite, avec l'enveloppe travaux déjà allouée, il sera utile de créer de nouvelles lignes budgétaires pour aller plus loin sur la proposition avec une répartition des différentes interventions (département, SIEEEN, etc.) et mutualiser des financements adéquats avec les enjeux du site (petites cités de caractères, etc.). Il sera utile de faire intervenir parallèlement à l'étude en cours un bureau d'étude VRD qui apporte son point de vue sur les réseaux existants et les réfections qui doivent être envisagées et dans quel délai afin d'être en accord avec les aménagements de surface.

Sectorisation des aménagements

- Place de l'église et de l'école, surface 3 030 m² (hors emprise bâtie de l'église de 1 008 m²)
- Grande Rue, surface 795 m²
- Place de l'ancien Presbytère, surface 540 m²
- Passage des anciens remparts, surface 370 m²
- Allée Beltrame, surface 1 365 m²
- Rue des Ponts de Varzy 1 340 m²
- Éclairage urbain de l'ensemble : en complément de l'éclairage existant, trois points lumineux pourraient réalisés sur l'allée de l'école, place de l'église et envisager l'éclairage de l'allée Beltrame
- Réfection des réseaux : hors mission

Estimation globale des travaux

L'enveloppe budgétaire allouée aux travaux est de 91 528.60 € HT pour la place de l'église, estimation émise par l'entreprise Merlot sur la base de l'esquisse du CAUE de 2020. Proportionnellement à la surface, le budget moyen est de 30 €/m².

Le projet, au niveau esquisse, permet d'envisager la reprise de la place de l'église avec une estimation proche de l'enveloppe budgétaire dédiée.

Les travaux pour prendre en compte l'ensemble de la surface devront être dans une économie de moyen importante, notamment sur le traitement des surfaces. L'estimation ci contre comprend deux lots, un lot 01 Voirie et Réseaux divers et un lot 02 Paysage.

Le lot 01 comprend un travail de sol par découpage soigné des enrobés existants, le rabotage, fraisage des surfaces d'enrobés qui seront dédiées au stationnement, les terrassements superficiels pour conserver les structures et préfigurer les futurs espaces de plantation et cheminements en stabilisé. À noter que l'estimation ne prévoit pas de reprise des enrobés en conservant l'existant. L'estimation prévoit la prolongation des descentes d'eau en pierre de l'église et le génie civil pour l'éclairage de l'allée de l'école pour trois points lumineux (matériel et câblage non prévu à voir avec le SIEEEN). La présente étude devra être complétée par un

monument dont on peut faire le tour. La réflexion de la composition de la place doit pouvoir s'orienter vers l'ensemble des édifices et constructions qui entourent l'église. L'accessibilité de l'église devrait pouvoir s'organiser sur les trois portes existantes.



Illustration : Vue de la place de l'église depuis la Grande rue avec, depuis la gauche, l'église Saint-Marcel et la fontaine à bras, et au fond, le monument aux morts à côté de l'entrée de l'école et du centre social et les coteaux boisés. Régis Albignac, la Manufacture du Paysage

Emprise du projet

L'emprise du projet doit nécessairement être élargie à ce qui constitue véritablement cette place centrale. Le site mérite une réhabilitation d'ensemble dont le cabinet Albignac a établi, pour l'estimation globale, une sectorisation afin de prioriser les interventions et répartir les coûts.

Si certains aménagements peuvent être réalisés tout de suite, avec l'enveloppe travaux déjà allouée, il sera utile de créer de nouvelles lignes budgétaires pour aller plus loin sur la proposition avec une répartition des différentes interventions (département, SIEEN, etc.) et mutualiser des financements adéquats avec les enjeux du site (petites cités de caractères, etc.). Il sera utile de faire intervenir parallèlement à l'étude en cours un bureau d'étude VRD qui apporte son point de vue sur les réseaux existants et les réfections qui doivent être envisagées et dans quel délai afin d'être en accord avec les aménagements de surface.

Sectorisation des aménagements

- Place de l'église et de l'école, surface 3 030 m² (hors emprise bâti de l'église de 1 008 m²)
- Grande Rue, surface 795 m²
- Place de l'ancien Presbytère, surface 540 m²
- Passage des anciens remparts, surface 370 m²
- Allée Beltrame, surface 1 365 m²
- Rue des Ponts de Varzy 1 340 m²
- Éclairage urbain de l'ensemble : en complément de l'éclairage existant, trois points lumineux pourraient réalisés sur l'allée de l'école, place de l'église et envisager l'éclairage de l'allée Beltrame
- Réfection des réseaux : hors mission

Estimation globale des travaux

L'enveloppe budgétaire allouée aux travaux est de 91 528.60 € HT pour la place de l'église, estimation émise par l'entreprise Merlot sur la base de l'esquisse du CAUE de 2020. Proportionnellement à la surface, le budget moyen est de 30 €/m².

Le projet, au niveau esquisse, permet d'envisager la reprise de la place de l'église avec une estimation proche de l'enveloppe budgétaire dédiée.

Les travaux pour prendre en compte l'ensemble de la surface devront être dans une économie de moyen importante, notamment sur le traitement des surfaces. L'estimation ci contre comprend deux lots, un lot 01 Voirie et Réseaux divers et un lot 02 Paysage.

Le lot 01 comprend un travail de sol par découpage soigné des enrobés existants, le rabotage, fraisage des surfaces d'enrobés qui seront dédiées au stationnement, les terrassements superficiels pour conserver les structures et préfigurer les futurs espaces de plantation et cheminements en stabilisé. À noter que l'estimation ne prévoit pas de reprise des enrobés en conservant l'existant. L'estimation prévoit la prolongation des descentes d'eau en pierre de l'église et le génie civil pour l'éclairage de l'allée de l'école pour trois points lumineux (matériel et câblage non prévu à voir avec le SIEEN). La présente étude devra être complétée par un

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coûts TTC et Financement
Description			
Travaux 1ère tranche	09/22	12/22	Coût de travaux 111 720 € TTC (ajouter BE, Mo et aléas) CCLB Prémery DSIL
Reprise de la Grand'Rue dans le prolongement des aménagements du centre bourg, y compris réalisation du quai bus côté école	Non programmé		60 000 € HT
Requalification de la place devant l'ancien presbytère	idem		30 000 € HT
Création d'une allée le long des anciens remparts, y compris clôture de l'école et génie civil pour éclairage public (hors matériel et câblage), 4 bancs et 2 corbeilles	idem		35 000 € HT
Adaptation des aménagements de l'allée Beltrame, comprenant un enclos pour les poubelles, une passerelle vers les anciens abattoirs et végétalisation en limite de propriété	idem		50 000 € HT

Fiche-projet 4.11 AM CCLB/LC - Aménagement de la rue de la Verrerie à La Charité

Communauté de communes Les Bertranges	<p>La rue de la verrerie et la place du Commandant Barat adjacente constituent un des principaux axes du centre ville qu'il convient de requalifier et d'aménager pour d'une part accueillir et orienter les usagers du centre ville et d'autre part intégrer tous les usages de l'espace public.</p> <p>La Communauté de communes Les Bertranges (maître d'ouvrage des travaux de la rue de la verrerie, voie d'intérêt communautaire) et la Ville de La Charité-sur-Loire (maître d'ouvrage des travaux de la place du Commandant Barat) conduisent une action commune. Les deux collectivités se sont rapprochées pour aménager conformément à leurs programmes pluriannuels respectifs ces deux espaces publics tout en s'appuyant sur le projet de territoire intercommunal et sur le projet transversal de revitalisation du centre-bourg.</p>
La Charité	<p>Un groupement de commandes est en cours d'élaboration pour garantir la cohérence du projet. Les lots seront distingués entre les deux entités pour permettre d'assurer le suivi des dépenses. Les travaux se feront en une seule phase avec le même marché avec la même entreprise mais chacun responsable financièrement de son lot</p> <p>La requalification de la rue de la verrerie et de la place du commandant Barrat s'inscrit dans les préconisations de la charte des rues du plan guide du projet de revitalisation du centre-ville.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre attractif le centre-ville en requalifiant les espaces publics • Faciliter la pratique quotidienne de la ville et favoriser l'usage des modes doux • Aménager les entrées du centre-ville afin de mieux accueillir et orienter les visiteurs • renforcer le caractère urbain de ces voies et améliorer le cadre urbain : • Faire ralentir les véhicules notamment en réduisant la largeur de la voie circulée, • Faciliter les circulations douces par la création de trottoirs confortables, • Conserver du stationnement (habitant du centre-ville, commerce, tourisme), • Limiter les nuisances (pollution, nuisance sonore, vibration), • Sécuriser et faciliter les entrées/sorties des propriétés privées, • Créer des espaces plantés
Intervenants	<p>Une maîtrise d'ouvrage partagée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'ouvrage rue de la Verrerie: communauté de communes Les Bertranges, suivi du projet Lydia Equenot • Maîtrise d'ouvrage de la place du Commandant Barrat : ville de La Charité-sur-Loire, suivi du projet Coraline Berrard <p>Maîtrise d'oeuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bureau d'études infrastructures MD Concept situé à Saint-Satur • Régis Albignac, La Manufacture du Paysage, paysagiste concepteur CAUE, ABF
Budget global TTC	Travaux 205 626 € TTC
Modalités de financement	Communauté de communes Ville de La Charite-sur-Loire DSIL
Indicateurs d'avancement	<input checked="" type="checkbox"/> esquisse <input type="checkbox"/> projet <input type="checkbox"/> permis d'aménager <input type="checkbox"/> travaux réseau EU EAP <input type="checkbox"/> travaux voiries

Indicateurs de résultat

nombre de commerces sur le linéaire

Contenu de l'action

La rue de la Verrerie est un axe important du réseau viaire en sens entrant vers le centre ancien puisqu'elle relie la rue des Hôtelleries en provenance de la RN151 depuis le pont de Loire et du quai Foch via la rue du Pont et aussi en provenance de la RD907 en provenance du sud.

La rue est sur un axe naturel entre le centre ancien et la Loire via la rue André Charmillon, chemin de l'eau. Depuis le haut de la place de la Mairie, au début de la rue Camille Barrère, l'axe de la rue offre une perspective sur les coteaux de la rive ouest de la vallée de la Loire. La place a connu plusieurs noms avant celui du Colonel Barat liés essentiellement à l'alternance des marchés. Avant elle, c'était un jardin particulier et il y avait un puits (emplacement du tilleul ?) remblayé depuis.

Le site, comme rappelé dans le PLU et le SPR, est en secteur à enjeu commercial fort, d'attractivité du centre bourg. Il comporte de nombreux commerces dont un restaurant qui exploite une partie de la place du commandant Barat pour sa terrasse, une des seules de cette dimension en ville. Les autres activités sont très diversifiées (librairie, assurance, literie, etc.).

Descriptif du projet

Il y a impossibilité de maintenir des places sur la rue de Verrerie pour permettre de réaliser de véritables trottoirs conformes. De même, il est impossible d'avoir deux trottoirs aux normes sur les dix derniers mètres. Pour mémoire, la largeur de voirie varie entre 6,50 m à proximité de la place Barat et 5,40 m à l'approche de la place du Général de Gaulle.

Il est important de travailler sur un axe de voirie et projeter une chaussée de 3 m de large pour laisser le plus de place aux trottoirs et en particulier devant les commerces.

Le carrefour avec la rue du Pavillon sera matérialisé par un rehaussement de chaussée où c'est le trottoir qui prend la place de la chaussée créant un ralentissement. Cela permet une articulation entre le trottoir commerçant sud et le musée des jouets et jeux anciens.

Le carrefour avec la rue des Hôtelleries sera maintenu au plus près de l'existant étant déjà réalisé en matériaux pierre et pour garder le plus possible la giration déjà relativement étroite pour assurer la desserte des camionnettes du marché entre autres.

Le raccord de trottoir entre la rue Sainte Anne et la place sera repris avec une largeur conforme pour maintenir le cheminement principal de la rue des Hôtelleries sud à 1,50 m. Cela a pour effet de réduire le trottoir et surtout ne permet pas de maintenir les places devant le restaurant ; ce qui permet d'envisager une partie en terrasse pour le restaurant et une bande plantée le long de la chaussée pour mettre la terrasse à l'écart des circulations.

Sur la place du Commandant Barat, comme suggéré par le CAUE, il s'agit de travailler sur un nivellement en terrasses avec un jeu de vues de bordures et de marches qui permettra d'insérer discrètement huit places de stationnement dont une PMR devant la menuiserie. Ces places seront rapprochées de la chaussée pour libérer les façades ; elles seront réalisées en surface pavée à joint sable ou gazon pour permettre l'infiltration des eaux de pluies. Il semble important de reprendre la terrasse du restaurant en supprimant les murets peu qualitatifs et de poursuivre l'idée d'embranchements. La géométrie générale de la composition n'est pas sans rappeler la trame des jardins que l'on peut discerner sur une carte du centre ancien de 1838.

Le mur de soutènement, rue du Collège, pourrait être raccourci de sa section arrondie pour permettre d'ouvrir davantage la place sur un dernier jeu de marches. La borne fontaine sera remise dans la composition. L'édicule WC/local technique sera restauré en peinture, la porte sera bardée de bois tel que défini dans le SPR en ce qui concerne les édicules techniques ou le traitement des volets. Nous proposons la végétalisation de la toiture qui est visible depuis la rue du Collège et réaliser un treillage sur la façade ouest pour faire grimper quelques volubiles.

Le jeu de terrasses de la place permet d'envisager à ce stade du projet le maintien du tilleul existant et de prendre appui sur cette nouvelle trame pour implanter deux autres arbres.

Le nivellement apaisé par les terrasses permet de travailler avec des matériaux simples et perméables en stabilisé. Lorsque la place est libérée du stationnement des véhicules, la composition reprend une cohérence d'ensemble et permet d'envisager d'autres usages.

Les pieds des façades en pignon aveugles pourront être végétalisés avec un dispositif de treillage en cages de vannerie tressées recouvert de grimpantes. A ce stade du projet, le bilan des places est de 12 places contre 21 actuellement. Si les sept places supprimées pour rendre conformes les trottoirs sont indispensables, la Mairie souhaiterait maintenir au moins deux places en long devant les assurances ; bien que cela nous semble exigu et probablement incompatible avec le stationnement en bataille sur la place, cette option sera étudiée lors de la

phase avant projet peut être en dépose minute comme elles sont réalisées devant la pharmacie de la rue du Pont avec un aménagement identique au trottoir en dallage et pavés pierre. Nous suggérons de passer la zone de circulation à 20km/h dans la continuité de la rue du Pont.



Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- Orientation n°2 : un projet pour révéler les atouts des Bertranges : faire rayonner la mémoire du territoire
- Axe n°4 : mettre en valeur les formes urbaines, les espaces publics et le patrimoine
- Aménagement du linéaire marchand
- Créer un lieu propice aux manifestations publiques

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coûts TTC et Financement
Description			
Travaux sur réseau EAP et EU, MO ville de La Charité			Budget eau
Travaux rue de la Verrerie <ul style="list-style-type: none"> • MOE 8% : 12 156.40 € • BET : 7 243.60 €⁵² 			Coût de l'opération 171 355,00 € HT (205 626 € TTC) CCLB 102 813,00 DETR 2022 68 542,00 €
Travaux place du Commandant Barrat <ul style="list-style-type: none"> • Travaux : 153 800 			Coût de l'opération 167 000,00 € HT (200 400 € TTC) CRBFC 66 800,00 (40%) DETR 2022 66 800 € (40%)

⁵² un SPS commun MONTANT mis au budget pour la ville de La Charité sur Loire ?

Fiche-projet 4.12 AM LC - Création d'un parking rue de la Montée Saint-Jacques

<p>La Charité</p>	<p>Au cœur du centre ancien dense de La Charité-sur-Loire, la démolition d'anciens entrepôts a permis l'aération du quartier et la création d'une placette avec une rare large vue sur le Val de Loire.</p> <p>Protégé au titre du règlement du Site Patrimonial Remarquable de notre cité, la maisonnette située au n°4 de la rue de la Montée St Jacques a été préservée. Aujourd'hui, cet espace ouvert à proximité des commerces doit être requalifié. La maisonnette doit être sécurisée et réhabilitée.</p> <p>Dans le cadre de l'étude multithématique de la revitalisation du centre-bourg, ce projet a été identifié et a fait l'objet d'une fiche action. Aujourd'hui, la Collectivité souhaite aménager cette friche urbaine.</p> <p>Le projet prévoit l'aménagement d'une placette avec 16 places de stationnement. Ceci permettra d'offrir en soirée des places de stationnement aux habitants du quartier afin d'éviter le stationnement "sauvage" le long des rues et en journée de proposer des places de stationnement pour les personnes travaillant dans le centre-ville ou les clients des commerces et les touristes.</p> <p>Aujourd'hui, il n'existe pas de bornes de recharge pour véhicule électrique dans le centre ancien. Les habitants sont de plus en plus demandeurs. Le projet prévoit donc l'installation de bornes électriques.</p> <p>Cette placette sera aménagée avec un revêtement de sol perméable et sera plantée. La large vue sur le bas de la ville et le Val de Loire sera mise en valeur. Avant l'aménagement de cette place, il convient de reprendre les murs de soutènement en périphérie, de gérer les eaux pluviales et de reprendre les façades.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • favoriser le stationnement en centre ancien pour les usagers dans la journée et pour les habitants le soir • résorber une friche du centre ancien, un garage à l'abandon
<p>Intervenants</p>	<p>Maîtrise d'ouvrage : ville de La Charité-sur-Loire, suivi du projet Coraline Berrard Maîtrise d'oeuvre : Charlotte Jackmann-Allain Architecte CAUE, ABF</p>
<p>Budget global TTC</p>	<p>Espaces urbains Etudes, diagnostics, maîtrise d'oeuvre, CSPS, géomètre : 46 000 € HT Gros œuvre, soutènements : 100 000 € HT Revêtement de sol - Plantation - Mobilier : 100 000 € HT Bornes de recharge électrique : 25 000 € HT</p> <p>Maisonnette Etudes, diagnostics, maîtrise d'oeuvre, CSPS, géomètre : 8 000 € HT Travaux Gros Œuvre : 50 000 € HT Travaux second Œuvre : 100 000 € HT</p> <p>Total 429 000 € HT (514 800 € TTC)</p> <p>Subvention régionale sollicitée : 40% soit 171 600€</p>
<p>Modalités de financement</p>	<p>Ville de La Charité-sur-Loire Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté</p>
<p>Indicateurs d'avancement</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> esquisse <input type="checkbox"/> études techniques <input type="checkbox"/> projet</p>

	<input type="checkbox"/> permis d'aménager <input type="checkbox"/> travaux
Indicateurs de résultat	nombre de places de stationnement créées

Contenu de l'action



Aménagement du parking

Une implantation de 16 places de stationnement est possible, après reconstruction du mur de soutènement. Le terrain étant en contrebas de la rue et en pente vers l'ouest, les eaux pluviales devront être collectées dans une réserve avec décantation des hydrocarbures, puis rejetées dans le réseau eaux pluviales de la rue de la Montée St. Jacques via une pompe de relevage à créer dans un regard, à l'angle nord-est du site.



La maison à l'angle sud-est du terrain

Les façades nord et ouest sont dans un état dangereux, trouées et menaçant de s'effondrer. La couverture ardoise est trouée et menace de s'effondrer. La façade est (sur rue) ne présente pas de grosses fissures ; des pierres des chaînages sont à remplacer, Cette façade sert de mur de soutènement de la rue de la Montée St-Jacques, ainsi que le tronçon de mur en prolongement vers le nord. Le plancher bas du rez-de-chaussée est de poutrelles métalliques et voûtains en brique, très dégradé et à remplacer. Le plafond du rez-de-chaussée s'est effondré et est à évacuer. Le mur pignon de la maison voisine semble être mitoyen. Un bornage est nécessaire pour déterminer qui est propriétaire de chaque mur du site. La surface est d'environ 35m² au rez-de-chaussée ; le sous-sol est de hauteur inférieure à 1m80. L'état dangereux du bâtiment n'a pas permis sa visite.

Les façades nord et ouest devront être déposées pour reconstruire sur une base saine. Le sous-sol pourrait être remblayé pour créer un socle au niveau de la rue pour la soutenir. Les murs nord et ouest pourraient être remontés en parpaings, incluant les pierres taillées des ouvertures existantes. Le mur en prolongement de la façade est sera à consolider.

La maison mitoyenne vers le nord

Un bornage est nécessaire pour déterminer qui est propriétaire du mur de soutènement entre le parking et le jardin voisin. Ce mur est envahi de lierre, de troncs à très gros diamètre côté parking, ayant fragilisé les joints entre les moellons et favorisé l'infiltration d'eau. L'état dangereux des murs n'a pas permis une visite.

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- Orientation n°2 : un projet pour révéler les atouts des Bertranges : faire rayonner la mémoire du territoire
- Axe n°4 : mettre en valeur les formes urbaines, les espaces publics et le patrimoine

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coûts TTC et Financement
Travaux	03/22	05/23	514 800 € TTC CRBFC : 171 600 € (40% HT)

4.2.5 - Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements et aux services publics

Fiche-projet 5.01 AM LC - Création d'une bibliothèque/CIAP/espace de diffusion dans la Cité du Mot

La Charité-sur-Loire	<p>La Cité du Mot n'a pas, à ce jour, les équipements nécessaires au bon fonctionnement d'un centre culturel de rencontre.</p> <p>L'EPCC doit remplir plusieurs missions qui vont de la valorisation du site patrimonial à la conception d'un projet culturel global autour du Mot, de la mise en œuvre d'une programmation culturelle riche organisée autour de temps forts à l'animation au quotidien d'un lieu de culture. Le tout en veillant à s'adresser au public local tout en faisant rayonner le projet à l'échelle nationale ou internationale.</p> <p>L'étage de l'aile Est a une surface de 1 140 m². Il deviendra à terme un espace vivant conjuguant accueil des visiteurs, développement du projet culturel de la Cité du Mot et interface avec la ville.</p> <p>Un possible développement du projet pourrait permettre l'installation de l'école intercommunale des arts des Bertranges dans l'aile nord.</p>
Objectifs	<p>Le cahier des charges du programmiste qui devra définir les équipements qui en tout ou partie trouveront leur place dans le prieuré précise : « Le projet de la Cité du Mot prévoit à moyen terme de réunir plusieurs entités existantes ou à créer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'équipe de la Cité du Mot et ses activités • une bibliothèque municipale intégrée dans un projet livre et lecture plus large • un Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) couplé avec une mise en valeur des collections du musée • L'accueil de projets et d'artistes, d'animation, de médiation • Un espace pouvant accueillir des séminaires et activités de formation • Des résidences d'auteurs • Des représentations et spectacles »
Intervenants	<p>Ville de La Charité-sur-Loire EPCC de la Cité du Mot DRAC Bourgogne-Franche-Comté Bibliothèque de la Nièvre</p>
Budget global TTC	<p>Coût total d'opération 6.3 M. € HT hors option divisé en deux tranches</p> <ul style="list-style-type: none"> • tranche 1 : 5.2 M€ • tranche 2 : 1.1 M€
Modalités de financement	<p>DGD aides sectorielles région aides sectorielles département ville de La Charité-sur-Loire PO Feder ?</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> étude de programmation <input type="checkbox"/> mission de maîtrise d'œuvre <input type="checkbox"/> obtention des autorisations de travaux <input type="checkbox"/> commencement des travaux phase 1 <input type="checkbox"/> commencement des travaux phase 2 <input type="checkbox"/> ouverture au public

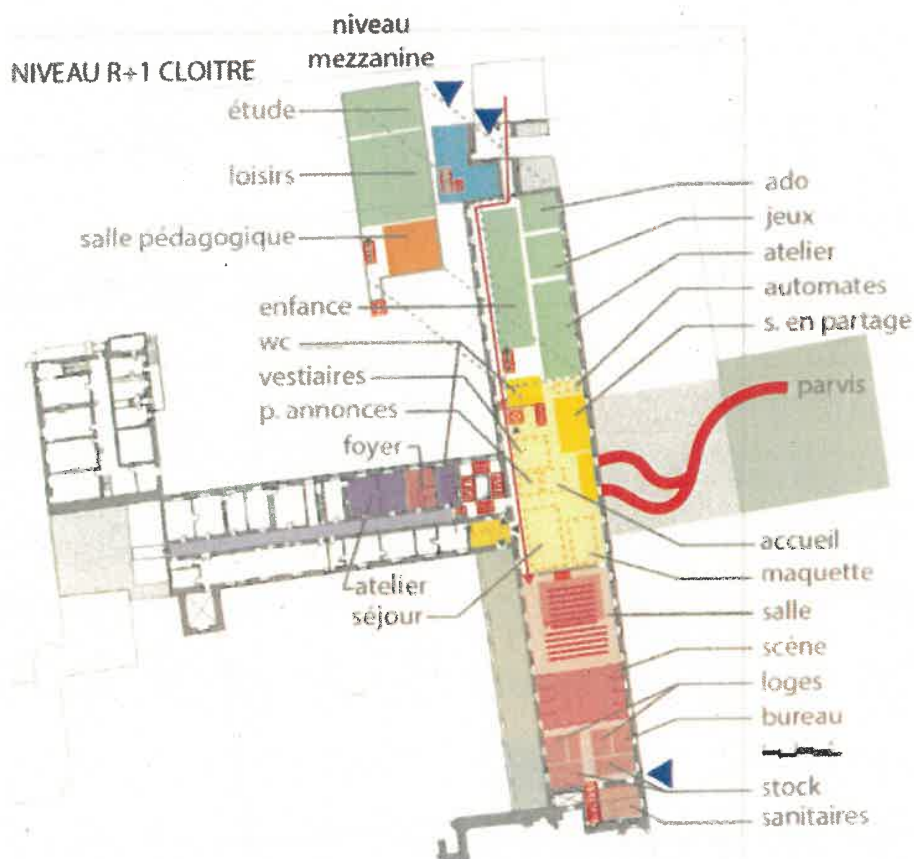
Indicateurs de résultat	nombre d'usagers par an nombre de visiteurs par an nombre de spectacles et d'animations
--------------------------------	---

Contenu de l'action

Ce projet consiste à répondre à minima aux besoins en matière de lecture publique ainsi que du centre culturel de rencontre afin de limiter le déploiement de ces espaces à l'aile Est. En revanche pour sanctuariser les espaces de lecture publique ouverts au public, il est tiré parti de la parcelle 628 en vue d'y implanter les services internes.

Il prévoit donc :

- La valorisation du premier étage de l'aile Est ;
- La valorisation du bâtiment de la parcelle 628 ;
- La création d'un parvis à l'emplacement actuel de la cour de l'ex-maternelle ainsi que d'une passerelle.



La première étape porte sur l'aménagement du parvis, la création de la passerelle, l'aménagement des espaces d'accueil ainsi que des espaces de lecture publique.

La deuxième phase porte sur l'aménagement de la salle de diffusion du centre culturel de rencontre ainsi que les services internes implantés dans le bâti positionné dans la parcelle 628.

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- orientation n°3 : un projet pour faire face aux enjeux de demain, révéler l'inventivité des Bertranges
- Doter le territoire d'un équipement à vocation nationale
- participer à l'attractivité et l'identité du territoire

Opérations	Calendrier		Budget
Description	Début	Fin	Coût / financement
étude de programmation	01/22	05/22	6 300 000 € HT
mission de maîtrise d'oeuvre	09/22		
Travaux phase 1	04/23		
Travaux phase 2	04/24		

Fiche-projet 5.04 AM LC - Création de La Quincaillerie, un tiers lieu culturel

La Charité-sur-Loire	<p>Le Bazar Café se situe dans un bâtiment d'à peu près 1000 m2 en plein centre ville à La Charité-sur-Loire. C'est une très belle bâtisse fondée en 1869 sur le modèle des grands magasins parisiens. C'est un lieu magnifique dont l'architecture se structure sur une base de 250 m2 au sol se déployant sur 8 niveaux.</p> <p>Le bâtiment, propriété d'un expatrié hong kongais qui le louait à l'association, est actuellement en vente. Il est proposé de mobiliser la Foncière Coeurs de Nièvre pour acheter le bâtiment, le mettre aux normes d'accessibilité et incendie, l'aménager et le louer à l'association, avec proposition d'acquisition à moyen terme par l'association.</p> <p>La direction artistique continuera à être confiée à Alain Foix, metteur en scène et directeur de la compagnie Quai des arts. En parallèle la gestion de l'établissement sera assurée par une association créée ad hoc : la Quincaillerie.</p> <p>Le projet prévoit un considérable développement des activités culturelles (résidences d'artistes, spectacles, locations, créations...) tout en continuant à organiser des temps de convivialité, autre point fort de l'établissement.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • renforcer une structure culturelle locale • éviter sa fermeture pour non respect de la réglementation sur l'accessibilité et les normes incendies • repenser le fonctionnement futur de la structure
Intervenants	<p>Maîtrise d'ouvrage : Nièvre Aménagement Foncière Coeurs de Nièvre Association Quai des Arts Association La Quincaillerie DRAC Bourgogne-Franche-Comté Banque des Territoires CD58 Ville de La Charité-sur-Loire Pays Val de Loire Nivernais</p>
Budget global TTC	1 000 000 euros TTC
Modalités de financement	<p>Subvention Drac Bourgogne-Franche-Comté Mobilisation de la Foncière Coeur de Nièvre CRTE Pays Val de Loire Nivernais</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> acquisition de l'immeuble <input type="checkbox"/> travaux <input type="checkbox"/> réouverture de l'établissement <input type="checkbox"/> rachat à terme des locaux
Indicateurs de résultat	<p>nombre de manifestations nombre de visiteurs</p>

Contenu de l'action

Cette ancienne quincaillerie, sise au numéro 24 de la Grande Rue, autrefois dénommée Grandes Galeries Parisiennes puis Grand Bazar de La Charité-sur-Loire, fut édifiée de 1865 à 1870, selon le modèle du Bon Marché, à Paris. C'est un bâtiment conçu sur la base des constructions Eiffel et qui repose exclusivement sur des piliers de métal réalisés dans la première des fonderies françaises à four vertical se trouvant à quelques kilomètres de là : les fonderies de Fourchambault. Construction ingénieuse de style art nouveau permettant la

circulation aisée d'un public nombreux, et chauffée à l'origine par les colonnes de soutènement reliées à une énorme chaudière à charbon encore présente au premier sous-sol.

En plein cœur de la Charité-sur-Loire et en plein centre de l'artère principale et commerciale de la ville, le Bazar Café s'ouvre par de grandes baies vitrées et cintrées sur la rue. L'immeuble est composé de deux niveaux de cave, d'un entresol, de deux niveaux accessibles au public, de deux niveaux d'appartement et d'un grenier, pour un total d'environ 1000 m². L'ensemble des espaces de résidence est constitué de 7 appartements répartis sur les deux étages supérieurs :

- 1 T5 de 131 m² / -1 T4 de 60 m² / -1 T5 de 163 m²
- 1 T3 de 45 m² / -1 T3 de 63 m² / -1 T4 de 98 m² / -1 T4 de 83 m²

Un ascenseur y a été créé allant du sous-sol aux étages supérieurs, et accessible de plain-pied par la rue des Ourbes, au dos du bâtiment, offrant ainsi un confort d'accès aux handicapés

En 2013, Michaël Germain en devient le nouveau propriétaire. En 2016 il confie à Alain Foix et sa compagnie Quai des arts la charge d'y concevoir et développer un projet culturel dans ce lieu qui s'appelle désormais Le Bazar Café, café littéraire et artistique.

Les travaux de mise aux normes incendie de l'immeuble restent à réaliser, à défaut desquels la structure devra fermer. Il a été décidé de s'appuyer sur le dispositif de la Foncière Coeur de Nièvre pour porter ce projet.

La société d'économie mixte Nièvre aménagement a engagé le processus d'achat du Bazar café pour le réhabiliter et lui offrir de nouvelles fonctionnalités afin qu'il puisse déployer de plus larges activités au service du public. L'objectif est qu'il devienne un tiers lieu ouvert de manière permanente et multiplie ses activités de restauration, d'hôtellerie touristique, de séminaires, de résidences d'artistes et d'entreprises et de coworking. Cela permettra aussi au Bazar Café de déployer une activité artistique et culturelle plus active et régulière.

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- Orientation n°3 : un projet pour faire face aux enjeux de demain,
- Révéler l'inventivité des Bertranges
- Donner au territoire les outils nécessaires à son rayonnement

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coût / financement
Acquisition de l'immeuble	12/22		coût total d'opération : 1 M€ TTC Foncière Coeurs de Nièvre
Travaux par Nièvre Aménagement	01/23	06/23	

Fiche-projet 5.05 AM G - Aménagement d'une antenne de l'Office de tourisme intercommunal

Guérigny	<p>Le projet consiste à installer un des points d'accueil de l'office de tourisme intercommunal des Bertranges dans l'ancienne orangerie du château de la Chaussade et d'y adjoindre des locaux mis à disposition de la Communauté de communes Les Bertranges.</p> <p>Les Forges Royales sont actuellement le moteur touristique de Guérigny. On y trouve un musée consacré à l'histoire et aux savoir-faire industriels des lieux, une salle de théâtre avec une troupe en résidence et une salle d'exposition. Le bâtiment à clocheton devrait pouvoir accueillir une salle polyvalente, permettant à l'ensemble d'accueillir des manifestations, publiques ou privées, d'environ 400 personnes. Le site du château de la Chaussade s'ouvre progressivement au public. Une grande partie du parc sera prochainement ouverte au public.</p> <p>Le bâtiment retenu pour l'office du tourisme est situé à la fois à l'entrée du site des Forges Royales, non loin des lieux culturels et sur le point de passage quasi obligé de tout visiteur qui souhaite visiter l'ensemble du site lorsque le parc du château sera ouvert. Il sera le point de départ des visites guidées organisées par l'office de tourisme.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir les visiteurs sur un site touristique qui monte en puissance (* Michelin, cité de caractère Bourgogne-Franche-Comté) • Prendre en compte l'élargissement de l'offre touristique avec l'ouverture programmée du parc de La Chaussade au grand public • Être un lieu d'accueil et de service à la fois pour les visiteurs du site muséal des Forges Royales, pour le public des équipements culturels et des manifestations qui s'y dérouleront, pour les promeneurs du parc du Château de La Chaussade • Créer une antenne de l'office de tourisme intercommunal des Bertranges pendant de celle de Prémery et évidemment de La Charité • Être un lieu de travail pour la Communauté de communes Les Bertranges
Intervenants	Communauté de communes Les Bertranges Office de tourisme intercommunal de La Charité et des Bertranges Ville de Guérigny
Budget global TTC	Coût de l'opération : 594 329 € HT (713 194,80 € TTC)
Modalités de financement	DSIL et autofinancement
Indicateurs d'avancement	<input type="checkbox"/> étude de maîtrise d'oeuvre <input type="checkbox"/> permis de construire <input type="checkbox"/> travaux <input type="checkbox"/> ouverture au public
Indicateurs de résultat	nombre de personnes renseignées nombre de visiteurs et taux d'évolution nombre de visites guidées chiffre d'affaires boutique chiffre d'affaires billetterie

Contenu de l'action

Le bâtiment est l'ancienne orangerie du château de la Chaussade. Il ne figure pas sur les plans du début du XIX^e siècle. Il présente plusieurs atouts :

- localisation du bâtiment,
- visibilité, le long de la seule voie qui conduit aux Forges Royales
- autonomie du bâtiment



Mais le projet devra régler plusieurs points :

- visibilité de l'office de tourisme et de son activité
- ouverture du mur de clôture
- signalétique intégrée
- intégration des circulations aux abords

L'implantation de l'office de tourisme communautaire peut être l'occasion de créer un espace communautaire où les élus et services peuvent se retrouver, où les habitants puissent prendre rendez-vous avec un représentant de la Communauté de communes, où des services de l'Etat puissent accueillir dans le cadre d'un partenariat territorial.

Les besoins sont au demeurant assez simples :

- une salle de réunion pouvant accueillir une vingtaine de personnes
- deux postes de travail avec information du public, pouvant être mutualisés avec l'office de tourisme
- deux bureaux pouvant répondre à des impératifs de discrétion
- les aménités indispensables : toilettes, point café/micro-onde...

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- Orientation n°2 : un projet pour révéler les atouts des Bertranges : donner au territoire les outils nécessaires à son rayonnement
- Un aménagement durable, équilibré et attractif du territoire
- Valoriser l'identité du territoire
- Développer une culture commune de l'accueil

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coût / financement
études 67 264 € travaux 527 065 €			594 329 € HT DETR 40% 237 732 € CCLB 346 597 €

Fiche-projet 5.08 AM LC - Création d'une structure France Services

La Charité-sur-Loire	<p>Afin de lutter contre le sentiment d'abandon des populations des territoires ruraux, notamment suite à des fermetures de services publics et/ou des réductions des temps d'accueil du public, il est nécessaire de repenser les lieux d'accueil de proximité des usagers, tout en facilitant leur accès et leur accompagnement dans les démarches administratives du quotidien. C'est l'objectif recherché à travers le déploiement du dispositif gouvernemental « France Services ».</p> <p>Dans le cadre de l'exercice de sa compétence « création et gestion de maisons de services au public », la Communauté de Communes a mis en place un espace France Services à Prémery et un camion itinérant labellisé France Services intervenant périodiquement sur plus d'une vingtaine de communes du territoire. La permanence du camion itinérant sur la commune de La Charité-sur-Loire est limitée à une demi-journée par semaine (chaque jeudi de 9h à 12h).</p> <p>Compte tenu de l'importance de la demande sur la commune, non satisfaite à ce jour, et du fait de l'impossibilité d'augmenter le temps d'intervention du camion itinérant (capacité maximale atteinte), il est nécessaire pour satisfaire les besoins des usagers, de créer une structure France Services sur la Commune de La Charité-sur-Loire.</p> <p>La structure France Services, animée par deux personnels recrutés et formés à cet effet, aura pour principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accueil, l'information et l'orientation du public; • L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires; • L'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives; • La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires. <p>Considérant que la Communauté de Communes ne dispose pas des moyens nécessaires pour la gestion d'une nouvelle structure France Services, une coopération entre la Commune et la Communauté de Communes Les Bertranges a été mise en place et formalisée à travers une convention de délégation de gestion.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter l'offre de services publics de proximité; • Favoriser l'accès aux services publics; • Accompagner les usagers dans leurs démarches administratives; • Favoriser l'accès aux droits.
Intervenants	<p>Communauté de communes Les Bertranges, délégation de gestion Ville de La Charité-sur-Loire, portage du projet Partenariat avec les 9 opérateurs nationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), • Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) et Caisse d'Assurance Retraite et Santé Au Travail (CARSAT), • La Poste, • Pôle emploi, • Caisse d'Allocations Familiales (CAF), • Mutualité Sociale Agricole (MSA), • Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), • Ministère de l'Intérieur, agence nationale des titres sécurisés (ANTS), • Ministère de la Justice.
Budget global TTC	Estimation de 70 000 € en fonctionnement (salaires, loyers, fournitures, fluides...) et de 25 000 € en investissement
Modalités de financement	<p>Ville de La Charité-sur-Loire DETR sur les dépenses d'investissement FNADT pour les dépenses de fonctionnement (forfait de 30 000 € / an)</p>

Villes de La Charité-sur-Loire, Guéigny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

Indicateurs d'avancement	<input type="checkbox"/> recrutement des deux animateurs <input type="checkbox"/> ouverture de la structure <input type="checkbox"/> compte-rendus annuels d'activité
Indicateurs de résultat	nombre d'usagers accueillis nombre de demandes traitées nombre de permanences et ateliers réalisés

Contenu de l'action

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

En créant le label « France Services », l'État établit des règles rigoureuses pour garantir partout un même niveau d'exigence et de qualité de services aux citoyens.

Ce guichet unique, qui permet d'accompagner sur les démarches de 9 partenaires de l'État, ainsi que de nombreux partenaires locaux, est aussi un espace d'innovation. A l'initiative des acteurs locaux, France Services permet de créer un lieu de vie, une maison commune qui propose une offre nouvelle de services culturels, sociaux, économiques ou éducatifs.

Chaque France Services permet un accompagnement sur les démarches de 9 partenaires nationaux : La Poste, Pôle emploi, Caisse nationale des allocations familiales, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale d'assurance vieillesse, Mutualité sociale agricole, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques. Ils garantissent un accompagnement dans 100 % des France Services.



Illustration : des locaux largement ouverts sur la ville, au cœur du linéaire marchand. Extrait Google earth 2022.

Les structures France Services répondent à 4 ambitions pour faciliter l'accès aux services publics :

- le retour du service public au cœur des territoires. Chaque Français doit, à terme, pouvoir accéder à une France Services en moins de 30 minutes ;
- un service public moderne, qui apporte une réponse à visage humain aux besoins des citoyens par la présence physique d'au moins deux agents d'accueil formés pour accompagner les usagers dans leurs démarches, tout en exploitant les potentialités du numérique et en formant les personnes éloignées des usages de l'Internet ;
- un niveau de qualité garanti, quels que soient le lieu d'implantation et le responsable local France Services (une collectivité, un acteur public ou privé) ; grâce à une formation commune et continue pour tous les agents et à des outils numériques spécifiquement développés pour répondre aux besoins des usagers ;

- un lieu de vie agréable et convivial, qui renouvelle la vision des guichets de services publics et qui donne accès, au-delà des formalités administratives, à une gamme élargie de services (accompagnement social, offres éducatives, coworking, etc...)

Localisation de la structure : 7 bis, rue des Hôtelleries à La Charité-sur-Loire : au cœur du linéaire commercial de La Charité, grande visibilité de la structure, larges vitrines, accessibilité PMR, devanture déjà restaurée.

Synthèse de la contribution à la stratégie et à l'attractivité

- Orientation 1 : un projet pour garantir une qualité de vie au quotidien
- Favoriser la diversification de l'offre de proximité
- Orientation 3 : un projet pour faire face aux enjeux de demain : solidarité, éco-responsabilité et inventivité
- Construire un avenir commun s'appuyant sur la solidarité

Opérations	Calendrier		Budget
	Début	Fin	Coût / financement
Deux postes d'animateurs	06/22	?	70 000 € / an FNADT : 30 000 € / an Ville de La Charité : reliquat
Investissement initial	06/22	12/22	25 000 € TTC DETR :

4.3 - Les projets en cours de maturation

Fiche-projet 0.02 ACM CCLB/LC/G/P - Prolongation de la mission des deux managers de commerce

Communauté de communes Les Bertranges Guérigny Prémery	<p>Le manager de commerce (H/F) met en œuvre les orientations communales et intercommunales en matière de dynamisation et de développement du commerce local.</p> <p>Interlocuteur (trice) privilégié (e) des commerçants, il (elle) participe à la réalisation des actions de revitalisation commerciale inscrites au Programme Petites Villes de demain lancé par l'Etat pour lequel les Villes de La Charité-sur-Loire, Guérigny et Prémery ont été retenues.</p>
La Charité-sur-Loire	<p>Ayant une bonne connaissance des mutations commerciales et des évolutions des modes de consommation, il (elle) accueille et oriente les investisseurs et porteurs de projet qui souhaitent s'implanter à La Charité-sur-Loire, Guérigny et Prémery en lien avec la stratégie de développement commercial de la Communauté de communes Les Bertranges. Il (elle) veille à la complémentarité du commerce sédentaire et non sédentaire.</p>

NB : Le financement des postes de manager de commerce par la Banque des Territoires n'est assuré que pour deux ans, avec une aide forfaitaire de 20K€. Il faut donc envisager d'autres pistes de financement, sauf éventuelle reconduction du dispositif.

Fiche-projet 1.03 ACM LC - Immeuble intergénérationnel Gambetta

La Charité-sur-Loire	<p>La ville de La Charité-sur-Loire souhaite conduire une opération d'aménagement urbain sur l'îlot en friche dit "espace Gambetta" situé en haut de la ville entre l'avenue Gambetta et la rue Charles Chevalier.</p> <p>Cette opération d'aménagement permettra à la ville de mettre en oeuvre sa politique de l'habitat et d'amélioration du cadre de vie des charitois, en proposant une gamme de logements et d'équipements favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle, tout en s'inscrivant dans une logique d'urbanisation cohérente et respectueuse de son environnement.</p>
-----------------------------	---

NB : Le bilan de l'opération élaboré par Nièvre Aménagement s'appuie sur un prix de sortie au m2 qui ne correspond pas au prix du marché local, même si l'offre en neuf est rare. L'économie générale du projet doit être revue avant toute signature de la convention d'aménagement.

NB : Une autre hypothèse est actuellement à l'étude : la création d'une "pension de famille" en partenariat avec le Relais, Hestia, Assimmo et France Loire

Fiche-projet 1.05 ACM LC - Création de 70 logements en Résidence Autonomie

La Charité-sur-Loire	<p>La résidence autonomie est une formule intermédiaire entre le domicile et l'EHPAD. Ces résidences attirent de plus en plus les personnes présentant une perte d'autonomie qui y trouvent une possibilité de rompre leur isolement.</p> <p>Toutefois, la Nièvre présente un taux d'équipement plus faible que la moyenne nationale : 17,9 places pour 1000 habitants de plus de 75 ans contre une moyenne de 26,1.</p> <p>Il est prévu de créer 70 logements dans la ZAC des Hauts de Loire dont 65 T1 et 5 T2 [12 logements réservés aux personnes à l'aide sociale : 10 T1 et 2 T2]</p>
-----------------------------	---

NB : Le projet n'a pas été retenu par le Département dans le cadre de son appel à manifestation d'intérêt. Le projet est pourtant essentiel. Il associe d'importants investisseurs, ce qui n'est pas fréquent sur notre territoire. Il a été décidé, en accord avec le conseil départemental, de retravailler sur le projet pour pouvoir le représenter au cours de l'année 2023. Une attention particulière sera portée à la réponse aux besoins locaux et à l'intégration du projet au sein de la ville.

Fiche-projet 2.03.03 ACM LC/CCLB - Liaisons centre-ville / gare

Communauté de communes Les Bertranges	Le projet de restructuration du quartier de la gare prendra tout son sens en étroite connexion avec le centre ville. Les liaisons piétonnes centre ville/gare devront être optimisées. Il n'est pas possible pour une personne à mobilité réduite de rejoindre la gare à partir du centre ancien. La question se pose aussi pour les deux roues.
La Charité-sur-Loire	La chaussée n'est pas correctement calibrée. L'avenue de la gare et l'avenue Gambetta débouchent, sans aucune transition, dans les rues étroites de la vieille ville de La Charité, piégeant souvent poids lourds et camping-cars. A terme, c'est la totalité de l'axe centre/gare/zone d'activité qui devra être aménagée.

NB : Le projet devrait bénéficier d'une inscription au contrat Centralité Ruralité en Région.

Fiche-projet 2.05.03 ACM P - Une Micro Folie au coeur de l'économie sociale et solidaire

EBE58	Une Micro Folie est un équipement qui propose des contenus culturels ludiques et technologiques pouvant s'installer dans tous les lieux existants, en l'occurrence la Manufacture de Prémery, et ne nécessitant aucune infrastructure particulière. En plus de son adaptabilité et des possibilités de déplacement au sein des différents lieux de la ville, la Micro Folie peut proposer des contenus locaux spécifiques (richesse patrimoniale du territoire, gastronomie, etc.). Les contenus du Musée numérique sont gratuits et permettent d'avoir accès aux collections nationales des douze établissements culturels fondateurs et à plusieurs collections régionales et européennes. En fonction du lieu choisi pour accueillir la Micro folie et du projet conçu pour et avec les habitants, plusieurs modules complémentaires peuvent compléter le Musée numérique : un FabLab, un espace de réalité virtuelle, une scène, une bibliothèque/ludothèque ou encore un espace de convivialité. Véritable plateforme culturelle de proximité, ses activités sont à destination de tous les publics (familles, groupes scolaires, associations...)
-------	---

NB : Projet en cours de construction avec les services de la DRAC

Fiche-projet 2.07 ACM LC - Création d'hébergements touristiques

La Charité-sur-Loire	Pour répondre aux multiples enjeux du développement touristique et économique du site de La Charité-sur-Loire et de la Communauté de communes Les Bertranges, la Ville souhaite renforcer ses hébergements touristiques. Elle envisage l'aménagement d'hébergements collectifs dans le site prieural ou à proximité immédiate. Le projet sera mis en oeuvre sous la forme d'une convention d'aménagement concernant deux immeubles : <ul style="list-style-type: none"> • Le musée municipal, ancien Hôtel Adam, fermé depuis 2011
----------------------	---

Villes de La Charité-sur-Loire, Guérigny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

	<ul style="list-style-type: none"> • La grange Bornet, partie des anciens communs du prieuré, dont l'entrée est située dans la rue du Champ Baratté et dont la façade sud donne sur la cour du prieuré, les bâtiments monastiques et l'église Notre-Dame. <p>Le positionnement de ces deux équipements situés au cœur de la cité historique de La Charité répondra aux futures conclusions de l'étude en cours conduite par la Communauté de communes Les Bertranges.</p> <p>Les deux équipements, Hôtel Adam et grange Bornet, peuvent faire l'objet d'un projet commun, avec un seul gestionnaire, ou de deux projets dissociés. La formule "établissement d'hébergement collectif", forme renouvelée des auberges de jeunesse, est envisagée.</p> <p>Le projet peut envisager des développements futurs sur d'autres immeubles de la cité historique à acquérir. Ces développements feraient alors l'objet d'un avenant.</p>
--	--

NB : Une étude poussée des structures des deux bâtiments a remis en cause les équilibres du bilan financier de l'opération. Le projet doit être retravaillé.

Fiche-projet 3.01 ACM CCLB - Études préalables à la réalisation d'un plan de mobilité simplifié

Communauté de communes Les Bertranges	<p>La Communauté de communes Les Bertranges vient d'acquérir la compétence mobilité. C'est un échelon plus pertinent que l'échelon communal, à la fois pour travailler sur les liens entre villes-centres et communes rurales mais aussi pour traiter avec les EPCI voisins des mobilités du quotidien à l'échelle du Val de Loire Nivernais ou de la vallée de la Nièvre. Si un premier état des lieux de la mobilité en Bertranges a été réalisé, un véritable plan d'action à l'échelle des Bertranges doit encore être réalisé.</p> <p>Le plan de mobilité simplifié est conçu comme un outil simple et agile pour les territoires peu denses tels que les villes moyennes et les territoires ruraux. Le cadre juridique du plan de mobilité simplifié est volontairement limité afin de permettre une souplesse dans sa déclinaison et une grande adaptabilité aux enjeux de chaque territoire. Il s'appuie sur leur capacité à innover, fédérer, concerter et créer des synergies entre la politique de mobilité et les autres politiques publiques, telles que l'urbanisme, l'environnement, la santé ou la politique sociale.</p>
--	---

NB : Le cahier des charges doit être rédigé, en prenant en compte toutes ses dimensions : Val de Loire, Bertranges, bassins de vie des villes-centres et communes.

Fiche-projet 3.04 ACM LC - Poursuite de l'installation d'une signalétique touristique à La Charité

La Charite-sur-Loire	<p>La ville de La Charité a fait appel, en 2010, à Guillaume Parent pour concevoir toute une gamme prototypale de signalétique : panneaux d'orientation, signalisation commerciale, panneaux informatifs, panneaux d'accueil... Ces panneaux avaient été conçus pour pouvoir être mis en œuvre par les entreprises charitoises.</p> <p>Une première campagne d'installation a eu lieu au début des années 2010. La signalisation commerciale de la commune et les panneaux d'orientation du centre ville ont ainsi pu être installés.</p> <p>Une deuxième campagne financée par le programme de revitalisation du centre bourg a permis la reprise des bandeaux à vocation commerciale et la mise à jour de la signalétique directionnelle.</p> <p>Il s'agit maintenant de procéder à la poursuite de l'implantation des panneaux sur la ville, dans la même gamme puisque les prototypes sont déjà conçus.</p>
-----------------------------	---

NB : Un groupe de travail communal est constitué pour conduire l'opération.

Fiche-projet 3.06 ACM P - Réseau de liaisons piétonnes de Prémery

Prémery	<p>Le centre-ville de Prémery est structuré autour de sa Grande Rue, délaissé de l'ancienne route départementale Nevers/Varzy. Tout un réseau de venelles et chemins permet de relier entre elles les différentes composantes de la ville : Grande rue évidemment, château, plan d'eau, écoles, centre commercial...</p> <p>Il s'agit de remettre en valeur ce réseau piéton par un aménagement de ses cheminements piétons existant. Trois axes sont prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les liaisons tout autour de l'église Saint-Marcel et de l'école primaire • la liaison vers le centre commercial traversant, en surélévation, la zone inondable de la Nièvre • la liaison entre le château et le plan d'eau
----------------	---

NB : Un schéma piéton pourrait facilement montrer la cohérence de ce réseau au coeur de la centre ancien en liaison avec ses périphéries immédiates

Fiche-projet 4.04.01 AM LC - Cour du Château

La Charité-sur-Loire	<p>La cour du château est, avec la place Sainte-Croix, l'un des lieux les plus marquants de la ville. La présence de la porterie, du logis du prieur et du cellier, surmontés de la silhouette du clocher, constitue un collage d'éléments de taille et de styles contrastés qui confère une grande force monumentale à la place. Mais la cour du château est également l'ensemble le plus dégradé du prieuré. L'espace public est aussi délabré que les bâtiments riverains, publics ou privés.</p> <p>Des sondages archéologiques ont attesté la présence d'un égout du XIII^e siècle. Les sols de la cour du château sont expressément classés au titre des monuments historiques.</p> <p>L'appel d'offres concernant l'aménagement de la cour du château a été lancé en 2012. L'économie de l'ensemble du projet a dû être complètement revue donnant la priorité, légitime, à l'acquisition et à l'aménagement de la maison néogothique, à la restauration de la grande remise, à la création d'un bloc traiteur...</p>
-----------------------------	--

NB : Le projet a été présenté en comité de pilotage du prieuré de La Charité. Il n'a pas été retenu pour deux raisons :

- les travaux de restauration de l'église prieurale ont été considérés comme prioritaires
- les travaux sont considérés comme relevant de l'aménagement, alors que les sols de la cour du château sont classés au titre des monuments historiques.

Fiche-projet 4.04.04 ACM LC - Place Sainte-Croix

La Charité-sur-Loire	<p>La place Sainte-Croix est un lieu patrimonial d'exception, l'un des plus précieux de La Charité. Les ravages de l'incendie de 1559, la réappropriation du collatéral nord après la Révolution, les projets de restauration abandonnés font des vestiges de l'église prieurale un lieu unique, hautement pittoresque, entre ville et monastère.</p> <p>Le projet d'aménagement de la place Sainte-Croix est complexe car il doit répondre à des problématiques de natures différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • État sanitaire du monument préoccupant avec de graves problèmes de structures • Connaissance archéologique, des sous-sols et des élévations, encore largement insuffisante, malgré les fouilles des dernières années
-----------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de cinq propriétaires occupants ne pouvant faire face aux coûts de restauration de leur immeuble • Circulation des usagers et visiteurs, y compris des personnes à mobilité réduite • Usage cultuel de la place, parvis de l'église paroissiale • Évolution des pratiques touristiques contemporaines <p>Le futur chantier de restauration et d'aménagement de la place Sainte-Croix sera triple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il s'agira d'un chantier de restauration du monument historique qui aura à résoudre d'importants problèmes structurels. • Il s'agira d'un chantier archéologique qui participera à la compréhension du dispositif original de la nef • Il s'agira aussi d'un chantier foncier avec définition du futur des travées actuellement habitées et des moyens juridiques employés. <p>Les futurs travaux d'aménagement de la place Sainte-Croix ne pourront se faire sans avoir en préalable procédé à d'indispensables fouilles archéologiques.</p>
--	--

NB : Le cahier des charges de l'accord-cadre est en cours de rédaction.

Fiche-projet 5.07 ACM G - Création de la Maison de l'autisme

Guérigny	<p>Si des structures institutionnelles se sont progressivement développées pour éduquer et socialiser les enfants puis adolescents autistes, qu'advient-il des jeunes souffrant de troubles du spectre autistique lors du passage à l'âge adulte?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les structures institutionnelles (Foyer d'accueil médicalisé – Foyer de Vie - Foyer d'Hébergement) adaptées à l'autisme sont rares et souvent saturées; • Pour les plus autonomes, le jeune adulte avec autisme en sortie d'inclusion scolaire aspire souvent à une vie plus indépendante que celle offerte par un foyer de vie; • L'adulte autiste tente de s'intégrer dans la vie sociale, avec logement, travail mais avec beaucoup de difficultés, faute d'accompagnement particulier. • Les jeunes avec TSA parvenus à l'âge adulte sont souvent toujours au domicile de leurs parents, sans activités structurées, et avec des interactions sociales réduites <p>La Maison de l'autisme devrait trouver place dans l'enceinte du château de La Chaussade, dans l'ancienne maison des ingénieurs. Si le projet ne pouvait se faire en cet endroit, des habitats inclusifs seraient construits sur la parcelle des Chaumes. Le projet se substituerait alors au projet d'habitat social en cours de négociation avec Nièvre Habitat et le Conseil départemental.</p>
-----------------	---

NB : Le cahier des charges est en cours de rédaction. Le montage global du projet reste à préciser.

Fiche-projet 5.09 ACM CCLB - Création de micro crèches

Communauté de communes Les Bertranges	<p>La communauté de communes a fait de la petite enfance sa priorité. À la clé, la création de multi-accueils et de micro crèches sur le territoire.</p> <p>La petite enfance a toujours été une priorité pour la Communauté de communes Les Bertranges et fait partie des grands axes de la politique sociale intercommunale. Récemment la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre de la convention territoriale globale des services aux familles, a lancé un diagnostic sur l'état des lieux de l'action sociale de la CDC.</p> <p>Cet état des lieux met en avant des carences notamment dans l'accueil des jeunes enfants</p>
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> • en milieu collectif, deux multi-accueils à La Charité et Guérigny, et une halte-garderie ouverte trois jours par semaine à Prémery • mais aussi individuel, beaucoup de nourrices partant à la retraite. <p>Or, il est essentiel de valoriser le secteur de la petite enfance pour attirer et conserver de jeunes couples.</p> <p>La collectivité a donc acté trois projets prioritaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le premier projet consiste dans l'élargissement du potentiel d'accueil à Prémery, en réalisant un multi accueil à Prémery dans les locaux du centre social prémerycois. • Deuxième projet, la construction d'une micro crèche à La Marche, en face de l'école maternelle. • Un troisième projet prévoit aussi la réalisation d'une micro crèche à Urzy, dans le cadre de la reconstruction de l'école. <p>Quelle est la différence entre une micro crèche et un multi accueil ? La microcrèche a une capacité de 10 places, le multi-accueil entre 12 et 15 places, tenu également à un taux d'accompagnement supplémentaire avec le plus souvent un directeur (trice).</p>
--	--

NB : Projets conduits par les communes concernées avec le soutien de la Communauté de communes Les Bertranges.

4.4 - Les projets non matures

Fiche-projet 1.04 ANM LC - Création d'un quartier vert sur les Hauts de Loire

La Charite-sur-Loire	<p>La Ville de la Charité-sur-Loire a décidé d'engager une action visant à aménager un nouveau quartier résidentiel aux lieux-dits La Mouchetterie et Terres Fortes. En 2003 la municipalité a décidé de confier à Nièvre Aménagement la réalisation d'une zone d'aménagement concerté d'une superficie d'environ 22,5 ha, dans le cadre d'une convention publique d'aménagement.</p> <p>Situé au Nord de la commune de la Charité-sur-Loire, à proximité du centre ville, du centre commercial AUCHAN et de l'A77, ce quartier connaissait une urbanisation diffuse le long des voies rurales existantes qui posait de nombreux problèmes, tant du point de vue paysager (mitage de l'espace), urbain (enclavement des cours d'îlots) que technique (saturation des réseaux existants).</p>
-----------------------------	--

Fiche-projet 1.07 ANM G - Reconversion d'une maison de retraite privée en résidence autonomie

Guérigny	<p>La Résidence médicalisée Les Forges Royales est un établissement de 75 places dont 15 lits en Unité de Vie Alzheimer. Elle est également composée d'un Accueil de Jour de 6 places.</p> <p>L'établissement, situé dans le centre ville, est une multipropriété gérée par un groupe spécialisé dans la gestion d'EHPAD. Cette formule semble remise en cause.</p>
-----------------	---

Fiche-projet 1.08 ANM G - Réhabilitation des Chambres Neuves

Guérigny	<p>Les Chambres Neuves ont été construites pour accueillir les ouvriers des forges de Guérigny. Après la fermeture de la Marine les locaux ont été rachetés par un privé qui a mis les appartements à la location, sans travaux. Les bâtiments sont rapidement devenus insalubres puis ont été fermés par décision administrative. Une procédure d'abandon manifeste est envisagée.</p> <p>Il s'agit de réhabiliter ces bâtiments particulièrement vastes pour qu'ils puissent accueillir à nouveaux des habitants.</p>
-----------------	---

Fiche-projet 1.09 ANM G - Réhabilitation de la résidence HLM Les Abbés

Guérigny	<p>La Ville de la Charité-sur-Loire a décidé d'engager une action visant à aménager un nouveau quartier résidentiel aux lieux-dits La Mouchetterie et Terres Fortes. En 2003 la municipalité a décidé de confier à Nièvre Aménagement la réalisation d'une zone d'aménagement concerté d'une superficie d'environ 22,5 ha, dans le cadre d'une convention publique d'aménagement.</p> <p>Situé au Nord de la commune de la Charité-sur-Loire, à proximité du centre ville, du centre commercial AUCHAN et de l'A77, ce quartier connaissait une urbanisation diffuse le long des voies rurales existantes qui posait de nombreux problèmes, tant du point de vue paysager (mitage de l'espace), urbain (enclavement des cours d'îlots) que technique (saturation des réseaux existants).</p>
-----------------	--

Fiche-projet 1.10 ANM G - Reconversion de l'ancienne gare en logements

Guérigny	<p>La gare de Guérigny fut ouverte le 2 juillet 1877 par la Compagnie des Chemins de Fer Paris, Lyon, Méditerranée. Le service voyageur est fermé en 1938.</p> <p>Après plusieurs années d'abandon, la Communauté de Communes de l'époque a souhaité y installer ses locaux administratifs. Le projet a été abandonné après fusion dans une seule structure intercommunale.</p> <p>D'un commun accord, l'EPCI Les Bertranges et la ville de Guérigny souhaitent revendre le bâtiment et encourager une transformation en immeuble d'habitation, sachant que les quais seraient conservés pour un possible renouveau de la ligne de chemin de fer.</p>
-----------------	---

Fiche-projet 1.11 ANM LC - Création d'habitats inclusifs

La Charité	<p>Le Trésor Public a occupé, jusqu'à la fin 2011, un immeuble situé en centre ville et offrant une très belle vue sur la vallée. L'immeuble est assez vaste, sur trois niveaux.</p> <p>Il est envisagé d'y créer des habitats inclusifs en plein centre-ville, à proximité des commerces et des services. Le projet est à l'étude en partenariat avec Le Relais et Hestia. La faisabilité architecturale et financière est en cours.</p>
-------------------	---

Fiche-projet 2.08 ANM P - Montée en gamme du camping municipal

<p>Guérigny</p>	<p>Le camping de Prémery est relativement modeste. Il bénéficie d'une très bonne réputation. Il a à la fois une clientèle fidèle de pêcheurs et un public de passage, à la nuitée, notamment des belges et des néerlandais.</p> <p>Il est classé deux étoiles et possède 38 emplacements nus et 10 chalets de 4 et 6 personnes. Il fonctionne en régie, grâce à la mobilisation de deux employés communaux, à temps partagé, et de plusieurs élus.</p> <p>Son emplacement à proximité du plan d'eau, du cours de la Nièvre, loin de la route, en fait un lieu plein de charme.</p> <p>Le plan d'eau, dont les abords sont remarquablement entretenus, va être prochainement vidé pour éliminer les poissons chats et restaurer la diversité piscicole.</p> <p>Les élus souhaitent faire monter ce camping municipal en puissance. Plusieurs pistes sont évoquées ; augmentation du nombre de chalet, création d'habitats insolites, chalets labellisés pêche, troisième étoile...</p> <p>Une étude conduite par la Communauté de communes Les Bertranges préconise la création de pôles d'hébergement sur les trois villes centres. Le cabinet Mérimée, chargé de l'étude, préconisait la construction de lodges en forêt. L'implantation pourrait, à notre sens, être aussi envisagée à proximité du plan d'eau et du camping.</p>
------------------------	---

Fiche-projet 2.09 ANM P - Valorisation de la filière brocante / métiers d'art / seconde vie des objets

<p>Prémery</p>	<p>Prémery crée, depuis plusieurs années, l'événement autour de ses grandes brocantes du dimanche. Plusieurs commerces du centre-ville connaissent une deuxième vie grâce aux brocanteurs et antiquaires. EBE58, entreprise à but d'emploi, a créé une belle structure associant recyclerie et brocante dans un hangar de la zone industrielle.</p> <p>Nous avons là les bases d'un projet qui pourrait s'inspirer de la ville du livre de La Charité-sur-Loire. Créée en 2000 la ville du livre a redonné vie à la rue du pont et ses abords. Le projet a duré une bonne quinzaine d'années.</p> <p>Le principe est simple. Chaque commerçant gère librement son commerce. Une association les fédère tous. La collectivité participe à la promotion touristique du projet, à la communication autour des événements, à la signalétique des commerces et associations ouvertes au public.</p>
-----------------------	--

Fiche-projet 2.10 ANM NA - Rénovation d'un restaurant de Guérigny

<p>Nièvre Aménagement</p>	<p>Un des deux restaurants de Guérigny est actuellement en vente. Le maintien de son activité est crucial. Il est déjà difficile de manger à Guérigny les lundis et mardis. Alors que le château de Guérigny va connaître sa première saison touristique, il ne sera plus possible d'accueillir deux groupes de touristes le même jour.</p>
----------------------------------	---

	<p>L'auberge des deux Nièvre est un établissement de bonne notoriété, composé d'un bar-restaurant au rez-de-chaussée de 148m² et d'un logement de même surface à l'étage.</p> <p>Il est proposé de faire appel à Nièvre Aménagement de remettre à niveau ce commerce et de le remettre sur le marché, si besoin avec le concours de la Foncière d'aménagement.</p>
--	---

Fiche-projet 2.11 ANM NA - Remise à niveau d'un commerce de la rue Camille Barrère

Nièvre Aménagement	<p>Un fond de commerce charitois a été acheté, il y a quelques années, par des investisseurs canadiens. Ils ont dû renoncer à leur investissement alors que les travaux avaient commencé.</p> <p>Les locaux sont assez vastes, situés en haut de l'axe marchand, bénéficiant d'une forte visibilité et même de la possibilité de créer une terrasse. Les logements situés à l'étage peuvent bénéficier d'une entrée indépendante située dans une rue contiguë. Un porteur de projet est d'ores et déjà repéré.</p>
--------------------	--

Fiche-projet 3.05 ANM P - Liaisons Guérigny/Urzy/Coulanges/Nevers

Guérigny	<p>Les communes d'Urzy et de Guérigny se sont associées à celle de Coulanges-lès-Nevers, située dans l'agglomération voisine, pour réfléchir à l'amélioration des mobilités vers le centre de Nevers. Deux projets sont plus particulièrement évoqués : le renouveau de la ligne de chemin de fer qui emprunte la vallée de la Nièvre, au moins dans son tronçon Nevers/Guérigny, et le développement des pistes cyclables à la fois dans une pratique loisirs mais aussi dans une pratique quotidienne.</p>
----------	--

Fiche-projet 4.07 ANM G - Schéma d'aménagement urbain de caractère

Guérigny	<p>L'association Cités de caractère de Bourgogne-Franche-Comté a pour objectif principal de faire des communes membres du réseau des "lieux de vie" offrant un cadre agréable et homogène. Conformément à la charte et aux nouveaux enjeux environnementaux, elle demande aux communes de s'engager dans des Schémas d'Aménagement Urbain de Caractère (SAUC).</p> <p>En signant la convention d'adhésion à l'association des Cités de caractère de Bourgogne Franche-Comté, la ville de Guérigny a marqué sa volonté de <i>"définir et mettre en œuvre un plan de gestion et de valorisation culturelle et touristique de son patrimoine et de son territoire. Le programme devra s'appuyer sur la connaissance (diagnostic préalable) et la concertation. Il sera établi selon un échéancier pluriannuel."</i> (extrait de la convention d'adhésion)</p> <p>La Région soutient cette démarche qui s'inscrit dans ses critères d'aménagements qualitatifs et innovants grâce au dispositif d'Aménagement urbain dans les cités patrimoniales reconnues⁵³. Le but est de faire prendre conscience aux maîtres d'ouvrage de la faisabilité d'un programme alliant préservation du patrimoine urbain, attractivité du territoire, innovation et respect de l'environnement et des spécificités locales.</p>
----------	--

⁵³ <https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/331>

L'aide régionale est apportée à la fois sur le diagnostic préalable réalisé par un cabinet d'étude pluridisciplinaire et sur les travaux d'aménagement urbain qui s'y rapportent..

Fiche-projet 4.08 ANM G/CCLB - Aménagement du quartier de la gare

Guérigny

Le quartier de l'ancienne gare présente un beau potentiel urbain. La ville a engagé l'aménagement de terrains acquis à la SNCF en créant la rue Jules Renard, en accueillant des services comme le transfert de la pharmacie ou des commerces comme une pizzeria;

Cette première tranche étant achevée, la suite fait apparaître un possible aménagement en trois lots en fond de site dont un pourrait accueillir une salle de jeux de raquette couverte avec une toiture en panneaux photovoltaïques.

De l'autre côté de la ligne de chemin de fer se trouve l'ancienne gare, aujourd'hui désaffectée. Le bâtiment est propriété de la Communauté de communes Les Bertranges. A noter que la gare abrite une colonie de chauve-souris à l'étage.

Fiche-projet 4.09 ANM ONF/CCLB/G - Label "Forêts d'Exception"

Office National des Forêts

L'Office national des forêts (ONF) s'est engagé à affirmer une politique de développement durable dans les forêts domaniales et à créer un réseau de sites démonstratifs et exemplaires : les "Forêts d'Exception".

Le label Forêt d'Exception® distingue l'excellence de la gestion de ces forêts, reconnues pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur.

Fiche-projet 4.13 ANM CCLB/communes concernées - Valorisation des milieux humides

Communauté de communes Les Bertranges

Le territoire des Bertranges est riche d'un ensemble de petits éléments environnementaux souvent isolés, en dehors des bourgs. Ils sont des réservoirs de biodiversité et valorisent les paysages de la commune en apportant des variations et des singularités.

La communauté de communes Les Bertranges souhaite s'engager, aux côtés des communes concernées, dans la valorisation des milieux humides.

Fiche-projet 5.02 ANM P - Etude pour la restauration du château de Prémary en vue de la création d'un lieu culturel et touristique

Prémary

Le château des évêques de Nevers à Prémary nécessite d'importantes restaurations. Son état actuel n'est pas flatteur, et c'est un euphémisme. La bibliothèque municipale, actuellement à l'étroit dans l'ancienne trésorerie, a besoin de nouveaux locaux. L'école de musique utilise quelques salles pour ses cours, dans des conditions particulièrement précaires. L'office de tourisme tient une permanence estivale dans le château dans un inconfort complet.

	Et si la solution était collective? En restaurant le monument historique ? En y accueillant une nouvelle médiathèque ? En mutualisant des espaces avec l'office de tourisme et l'école de musique ?
--	---

Fiche-projet 5.03 ANM P - Accès à la santé garanti

Communauté de communes Les Bertranges	Vieillessement de la population, isolement géographique et familial, raréfaction des professionnels de santé, mauvaise répartition de l'offre sur les territoires... La situation, au regard des besoins sanitaires du monde rural, est préoccupante. Prémery est à ce titre dans une situation précaire. Il ne reste plus qu'un seul médecin généraliste exerçant sur la commune et il a l'âge de faire valoir ses droits à la retraite. Un médecin néerlandais envisage de s'installer, mais l'offre en matière de santé reste fragile à Prémery.
--	---

Fiche-projet 5.06 ANM G - Valorisation du musée des Forges Royales

Association des Amis du Vieux Guérigny	L'association des Amis du Vieux Guérigny a participé activement à la préservation du site des Forges Royales. En créant un musée consacré à la métallurgie et à la marine, l'association fait un important travail de médiation autour de la culture scientifique et technique. Il doit être accompagné dans sa volonté de réactualiser et compléter son dispositif muséographique.
---	---

4.5 - Calendrier

	Intitulé de l'action	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Préalable : les moyens en ingénierie							
LC 0.01	Chef de projet PVD	04/22 à 03/27					
LC 0.02	Manager de commerce La Charité		09/22 à 09/23				
CCLB 0.03	Manager de commerce Guérigny / Prémery		11/22 à 11/23				
LC 0.4	Chargé de mission patrimoine et habitat		09/22 à 09/23				

	Intitulé de l'action	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre ville							
LC 1.01 01	Phase opérationnelle OPAH RU suivi animation	09/22 à 08/27					
LC 1.01 02	Phase opérationnelle OPAH RU aides aux particuliers	09/22 à 08/27					
LC 1.01 03	Phase opérationnelle OPAH RU opération de restauration immobilière	09/22 à 08/27					
LC 1.02	Création d'une maison de l'habitat	09/22 à 08/27					
P 1.06	Création d'un lotissement à proximité du centre ville	06/22 à 03/24					

	Intitulé de l'action	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré							
CCLB 2.01. 01	Diagnostic Shop'in	— 05/ 22					
NA 2.02 01	Aménagement de deux fonds de commerce de la Grande Rue : ex Caisse d'Épargne	07/22 à 06/24					

Villes de La Charité-sur-Loire, Guérigny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

NA 2.02. 02	Aménagement de deux fonds de commerce de la Grande Rue : ex Supérette Casino	07/22 à 06/24	
LC 2.03. 01	Reconversion du silo à grain	04/22 à 12/24	
LC 2.03 02	Zone commerciale de la Mitaine	04/22 à 12/24	
G 2.04	Valorisation de la zone industrielle de Villemenant	04/22 à 12/23	
EBE 2.05	PREFIGS	01/23 à 12/24	
EBE 2.05 02	Partenariat avec l'ENSAD	06/22	06/23
EBE 2.05 03	Une micro folie au service de l'ESS	23	
LC 2.06	Requalification du parc hôtelier charitois	09/21 à 03/25	
LC 2.07	Création d'hébergements touristiques		

	Intitulé de l'action	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Axe 3 : développement l'accessibilité, la mobilité et les connexions							
CCLB 3.01	Plan de mobilité simplifié, étude préalable	22					
CCLB 3.02	Itinérances en Bertranges	04/22 à 12/25					
CCLB 3.03	Signalétique en Bertranges	04/22 à 12/24					
LC 3.04	Signalétique à La Charité						

	Intitulé de l'action	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, les espaces publics et le patrimoine							
CCLB 4.01	Opération "Mon village, nos pépites"		01/23 à 12/23				
CCLB 4.02	Mise en valeur de la forêt des Bertranges	01/23 à 12/26					

G 4.03	Schéma directeur pour la valorisation du château de la Chaussade	01/23 à 12/23
LC 4.04 02	Eglise prieurale, restauration des toitures et élévations extérieures	06/22 à 03/28
LC 4.04 03	Restauration des remparts et du parc Adam	
LC 4.04 05	Plan local de gestion patrimoine mondial	2022
P 4.05	Rénovation thermique et réorganisation de l'hôtel de ville	04/22 à 03/25
LC 4.06	Refonte du règlement du site patrimonial remarquable	05/22 à 12/25
P 4.07	Aménagement de la place de l'église de Prémery	2022
CCLB 4.10. 01	Aménagement de la rue de la Verrerie à La Charité	01/23 à 12/23
LC 4.10. 02	Aménagement de la place du Commandant Barrat à La Charité	01/23 à 12/23
LC 4.11	Création d'un parking rue de la Montée Saint-Jacques	01/23 à 12/23

	Intitulé de l'action	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics							
LC 5.01. 01	Création d'une bibliothèque/CIAP/espace de diffusion pour la Cité du Mot, phase 1, maîtrise d'oeuvre		01/23 à 12/23				
LC 5.01. 02	Création d'une bibliothèque/CIAP/espace de diffusion pour la Cité du Mot, phase 2, maîtrise d'oeuvre		01/23 à 12/23				
G 5.05	Aménagement d'une antenne de l'office de tourisme intercommunal		06/22 à 05/24				
LC 5.08. 01	Création d'une Structure France services, investissements		09/ 22 à 03/ 23				

LC 5.08. 02	Création d'une Structure France services, 1ère année de fonctionnement	09/22 à 09/23
LC 5.10	Création de la Quincaillerie, Tiers Lieu culturel	2023

4.6 - Parcelles incluses dans les périmètres ORT

Parcelles ORT de La Charité-sur-Loire

Le cadastre de La Charité-sur-Loire est consultable sur geoportail.gouv.fr. Le tableau ci-dessous fait figurer trois informations concernant la totalité des parcelles incluses dans le périmètre ORT : section, numéro et contenance.

NB : l'adressage de la commune doit être intégralement modifié dans les mois à venir.

AB	380	8870	AV	10	168	AV	26	1218
AB	384	1450	AV	9	170	AV	27	1363
AB	382	7110	AV	8	200	AV	95	164
AB	381	1710	AV	7	100	AV	100	783
AB	383	1820	AV	5	268	AV	75	1015
AB	389	5495	AV	6	72	AV	79	1950
AB	388	4110	AV	59	297	AV	18	95
AB	387	3250	AV	74	49	AV	33	122
AB	459	2289	AV	93	356	AV	30	389
AB	385	980	AV	62	60	AV	29	568
AB	458	3230	AV	98	44	AV	80	864
AB	173	1032	AV	97	44	AV	28	565
AB	174	852	AV	63	43	AV	20	294
AB	172	1691	AV	92	56	AV	19	67
AB	175	899	AV	64	320	AV	34	140
AB	176	1730	AV	69	258	AV	106	24
AB	171	775	AV	70	162	AV	104	236
AB	360	1833	AV	67	252	AV	102	208
AV	112	416	AV	66	135	AV	37	62
AV	110	879	AV	68	67	AV	103	4
AV	85	227	AV	91	66	AV	38	124
AV	52	63	AV	71	140	AV	101	69
AV	55	1884	AV	4	426	AV	41	270
AV	56	1170	AV	78	120	AV	99	69
AV	86	315	AV	88	64	AV	39	22
AV	90	558	AV	77	20	AV	40	159
AV	108	3	AV	2	68	AV	105	31
AV	89	282	AV	11	352	AV	115	18
AV	47	1335	AV	12	240	AV	114	93
AV	51	272	AV	13	79	AV	117	46
AV	50	159	AV	14	166	AV	116	56
AV	46	240	AV	15	64	AV	72	46
AV	49	100	AV	82	145	AW	519	13304
AV	48	107	AV	94	212	AW	104	1030
AV	42	825	AV	96	860	AW	28	164
AV	43	358	AV	81	541	AW	36	478
AV	44	302	AV	22	1290	AW	29	73
AV	107	177	AV	17	103	AW	30	160
AV	113	624	AV	23	74	AW	31	180
AV	109	113	AV	24	105	AW	32	188
AV	111	5	AV	25	47	AW	33	103

AW	34	15	AW	370	276	AW	22	68
AW	35	72	AW	487	386	AW	21	90
AW	568	410	AW	365	70	AW	23	119
AW	133	192	AW	364	128	AW	24	110
AW	134	136	AW	578	189	AW	50	44
AW	444	2267	AW	576	318	AW	49	55
AW	162	1646	AW	490	52	AW	594	45
AW	161	2538	AW	573	4	AW	47	65
AW	165	1550	AW	366	180	AW	595	45
AW	157	438	AW	488	23	AW	25	201
AW	172	1676	AW	367	84	AW	26	134
AW	160	125	AW	368	55	AW	27	92
AW	166	152	AW	369	51	AW	45	100
AW	159	80	AW	184	143	AW	540	122
AW	158	188	AW	183	58	AW	39	271
AW	168	115	AW	182	95	AW	46	36
AW	586	19	AW	181	154	AW	43	62
AW	167	86	AW	585	102	AW	41	128
AW	587	86	AW	537	56	AW	541	71
AW	156	53	AW	584	6	AW	38	171
AW	528	32	AW	301	250	AW	40	97
AW	527	105	AW	320	494	AW	42	65
AW	526	30	AW	322	186	AW	37	25
AW	152	43	AW	321	160	AW	101	147
AW	150	50	AW	461	191	AW	99	88
AW	151	103	AW	588	131	AW	91	214
AW	149	28	AW	590	72	AW	90	213
AW	138	47	AW	313	242	AW	56	101
AW	148	108	AW	311	325	AW	57	66
AW	147	38	AW	596	73	AW	564	102
AW	146	160	AW	309	206	AW	55	60
AW	145	65	AW	308	288	AW	54	158
AW	144	72	AW	597	130	AW	617	44
AW	139	24	AW	307	301	AW	63	72
AW	140	21	AW	303	232	AW	59	54
AW	136	97	AW	305	113	AW	65	52
AW	135	180	AW	304	45	AW	51	141
AW	141	82	AW	302	274	AW	52	114
AW	142	48	AW	653	102	AW	60	38
AW	143	158	AW	644	326	AW	618	67
AW	569	70	AW	652	179	AW	64	68
AW	570	214	AW	660	128	AW	66	73
AW	179	805	AW	661	225	AW	69	112
AW	178	242	AW	3	1278	AW	67	80
AW	539	33	AW	1	3844	AW	567	238
AW	177	98	AW	15	70	AW	636	118
AW	608	171	AW	4	1713	AW	635	36
AW	176	158	AW	605	533	AW	631	9
AW	175	93	AW	2	1095	AW	632	63
AW	609	125	AW	604	200	AW	530	604
AW	610	7	AW	8	402	AW	481	1011
AW	169	121	AW	13	316	AW	510	98
AW	76	33	AW	5	690	AW	480	16
AW	616	530	AW	599	137	AW	532	689
AW	640	103	AW	10	125	AW	478	8
AW	638	381	AW	598	180	AW	213	174
AW	649	55	AW	6	175	AW	212	198
AW	650	21	AW	11	73	AW	450	320
AW	647	505	AW	7	113	AW	520	46
AW	651	48	AW	12	119	AW	190	202
AW	648	17	AW	16	603	AW	193	172
AW	664	114	AW	17	408	AW	195	159
AW	665	44	AW	19	33	AW	199	130
AW	643	226	AW	18	82	AW	545	75
AW	583	1247	AW	20	108	AW	544	5

Villes de La Charité-sur-Loire, Guérisny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

AW	534	11	AW	626	83	AW	191	10
AW	492	44	AW	628	172	AW	197	75
AW	96	32	AW	627	44	AW	198	52
AW	97	24	AW	637	122	AW	600	41
AW	98	30	AW	639	14	AW	196	16
AW	94	50	AW	641	18	AW	202	72
AW	93	14	AW	355	583	AW	203	75
AW	89	95	AW	549	246	AW	200	95
AW	92	55	AW	354	355	AW	201	4
AW	87	40	AW	351	325	AW	204	70
AW	86	87	AW	550	219	AW	205	11
AW	88	40	AW	352	145	AW	207	18
AW	85	78	AW	500	642	AW	208	40
AW	84	130	AW	350	174	AW	209	26
AW	83	60	AW	353	142	AW	211	64
AW	82	32	AW	499	221	AW	210	37
AW	81	30	AW	349	100	AW	224	56
AW	80	137	AW	348	264	AW	225	33
AW	131	106	AW	347	85	AW	226	28
AW	473	392	AW	346	87	AW	220	45
AW	132	227	AW	344	81	AW	591	90
AW	129	23	AW	358	162	AW	189	245
AW	128	192	AW	342	177	AW	187	97
AW	443	213	AW	345	31	AW	185	132
AW	117	116	AW	343	109	AW	227	23
AW	116	445	AW	341	106	AW	228	37
AW	115	160	AW	602	50	AW	229	22
AW	498	76	AW	339	352	AW	230	137
AW	497	40	AW	511	132	AW	232	100
AW	501	110	AW	603	28	AW	231	72
AW	119	248	AW	560	138	AW	242	35
AW	502	115	AW	562	478	AW	243	120
AW	120	57	AW	561	202	AW	240	53
AW	122	94	AW	337	112	AW	244	79
AW	123	285	AW	465	276	AW	241	29
AW	121	73	AW	335	137	AW	239	60
AW	451	146	AW	463	401	AW	245	93
AW	110	695	AW	334	95	AW	246	92
AW	551	258	AW	333	83	AW	238	38
AW	112	273	AW	332	88	AW	234	35
AW	109	843	AW	331	160	AW	249	124
AW	111	1207	AW	470	51	AW	235	52
AW	108	572	AW	469	27	AW	566	143
AW	126	120	AW	362	40	AW	237	49
AW	125	235	AW	360	130	AW	233	30
AW	163	64	AW	436	146	AW	247	48
AW	164	60	AW	363	127	AW	236	27
AW	614	20	AW	328	190	AW	248	96
AW	474	130	AW	327	108	AW	252	95
AW	124	64	AW	326	103	AW	257	227
AW	613	24	AW	329	89	AW	258	120
AW	592	227	AW	325	110	AW	259	122
AW	612	52	AW	371	15	AW	260	24
AW	619	57	AW	506	190	AW	250	64
AW	563	14	AW	507	134	AW	253	61
AW	68	20	AW	215	10	AW	261	148
AW	70	83	AW	218	83	AW	256	1126
AW	71	75	AW	505	262	AW	263	148
AW	73	152	AW	531	138	AW	565	37
AW	74	57	AW	222	51	AW	606	12
AW	79	42	AW	221	96	AW	607	62
AW	78	45	AW	223	70	AW	280	428
AW	77	17	AW	219	98	AW	271	17
AW	615	956	AW	192	62	AW	264	128
AW	625	39	AW	194	50	AW	270	80

AW	265	110	AX	790	111	AX	56	337
AW	266	44	AX	460	389	AX	57	100
AW	269	19	AX	651	218	AX	664	14
AW	272	55	AX	650	212	AX	1	116
AW	267	38	AX	463	293	AX	15	127
AW	268	14	AX	462	88	AX	2	113
AW	273	86	AX	464	130	AX	17	55
AW	274	52	AX	465	314	AX	665	27
AW	276	120	AX	466	516	AX	16	440
AW	275	60	AX	467	133	AX	671	78
AW	277	80	AX	468	327	AX	3	36
AW	278	75	AX	469	770	AX	670	86
AW	279	50	AX	459	103	AX	6	194
AW	281	152	AX	439	600	AX	18	227
AW	255	55	AX	440	208	AX	14	97
AW	254	62	AX	438	1095	AX	19	197
AW	294	61	AX	722	40	AX	13	110
AW	295	60	AX	718	778	AX	10	93
AW	293	57	AX	720	3477	AX	9	84
AW	572	138	AX	721	167	AX	8	76
AW	292	35	AX	719	286	AX	7	85
AW	289	76	AX	400	264	AX	37	80
AW	291	46	AX	399	202	AX	36	71
AW	571	30	AX	802	1113	AX	38	69
AW	290	49	AX	800	406	AX	35	32
AW	288	29	AX	489	1491	AX	34	67
AW	297	65	AX	788	38	AX	33	79
AW	287	197	AX	491	36	AX	32	116
AW	286	94	AX	786	117	AX	818	53
AW	285	248	AX	492	310	AX	812	818
AW	284	118	AX	493	278	AX	817	126
AW	283	72	AX	730	25	AX	456	408
AW	282	76	AX	500	88	AX	455	65
AW	299	248	AX	503	81	AX	454	152
AW	300	95	AX	502	52	AX	762	696
AW	315	71	AX	499	100	AX	453	63
AW	460	9	AX	494	249	AX	445	425
AW	581	81	AX	498	82	AX	451	10
AW	589	32	AX	552	227	AX	792	112
AW	642	90	AX	536	252	AX	441	88
AW	658	76	AX	535	66	AX	791	205
AW	659	72	AX	666	170	AX	442	109
AW	663	7	AX	528	203	AX	446	315
AW	662	88	AX	533	75	AX	447	77
AX	458	1018	AX	525	530	AX	448	73
AX	799	173	AX	534	71	AX	449	156
AX	470	190	AX	521	458	AX	452	20
AX	471	530	AX	532	40	AX	450	18
AX	472	186	AX	516	296	AX	40	45
AX	708	8578	AX	515	413	AX	649	55
AX	477	1335	AX	763	516	AX	51	117
AX	473	244	AX	520	122	AX	41	56
AX	474	140	AX	506	118	AX	775	178
AX	476	134	AX	501	48	AX	43	132
AX	475	117	AX	505	260	AX	42	63
AX	478	262	AX	495	150	AX	774	35
AX	707	230	AX	497	104	AX	58	64
AX	485	1804	AX	553	636	AX	59	72
AX	488	654	AX	490	32	AX	60	138
AX	483	1258	AX	815	220	AX	61	120
AX	480	126	AX	761	959	AX	64	114
AX	486	1311	AX	760	201	AX	63	40
AX	789	227	AX	457	688	AX	62	40
AX	479	77	AX	39	96	AX	65	212
AX	482	100	AX	53	172	AX	68	88

Villes de La Charité-sur-Loire, Guérisny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

AX	70	50	AX	416	80	AX	129	68
AX	66	368	AX	422	94	AX	127	102
AX	69	43	AX	355	381	AX	128	128
AX	49	210	AX	356	70	AX	757	84
AX	48	119	AX	357	39	AX	124	588
AX	47	54	AX	358	110	AX	123	337
AX	50	22	AX	360	58	AX	122	66
AX	46	114	AX	361	74	AX	121	102
AX	44	262	AX	387	158	AX	120	90
AX	45	72	AX	388	90	AX	108	206
AX	21	75	AX	132	38	AX	119	99
AX	20	110	AX	131	138	AX	110	284
AX	22	56	AX	133	66	AX	111	175
AX	24	52	AX	130	60	AX	109	30
AX	23	30	AX	134	73	AX	112	165
AX	12	100	AX	135	110	AX	778	289
AX	11	81	AX	137	185	AX	777	25
AX	31	104	AX	136	73	AX	114	75
AX	30	106	AX	80	515	AX	115	232
AX	29	195	AX	79	112	AX	755	215
AX	28	43	AX	78	58	AX	756	135
AX	27	338	AX	81	106	AX	117	100
AX	26	116	AX	77	245	AX	700	127
AX	25	65	AX	82	40	AX	699	368
AX	437	78	AX	768	90	AX	106	110
AX	436	97	AX	83	83	AX	107	100
AX	435	163	AX	76	123	AX	105	280
AX	728	155	AX	769	243	AX	104	125
AX	729	173	AX	84	92	AX	103	197
AX	403	52	AX	89	273	AX	102	140
AX	427	672	AX	71	114	AX	101	100
AX	402	52	AX	766	8	AX	100	80
AX	401	64	AX	90	133	AX	99	90
AX	404	200	AX	91	30	AX	98	274
AX	398	23	AX	85	92	AX	97	100
AX	405	98	AX	93	106	AX	96	155
AX	415	110	AX	92	36	AX	94	69
AX	397	85	AX	75	62	AX	95	44
AX	392	60	AX	74	46	AX	816	11
AX	394	62	AX	72	25	AX	801	120
AX	395	41	AX	73	63	AX	806	19
AX	396	45	AX	138	86	AX	807	40
AX	406	408	AX	139	44	AX	809	99
AX	407	136	AX	140	160	AX	787	37
AX	409	32	AX	149	125	AX	551	81
AX	408	165	AX	141	265	AX	550	178
AX	411	139	AX	150	80	AX	541	62
AX	412	693	AX	142	118	AX	549	115
AX	414	93	AX	148	100	AX	653	108
AX	413	148	AX	147	29	AX	667	25
AX	418	74	AX	146	77	AX	542	56
AX	419	263	AX	143	42	AX	540	25
AX	417	35	AX	144	46	AX	527	65
AX	420	343	AX	145	32	AX	529	126
AX	410	12	AX	153	168	AX	522	108
AX	433	109	AX	151	123	AX	526	69
AX	432	520	AX	154	222	AX	652	94
AX	431	734	AX	152	125	AX	518	22
AX	430	250	AX	155	197	AX	524	10
AX	429	56	AX	161	230	AX	514	97
AX	428	54	AX	156	214	AX	517	68
AX	425	137	AX	160	380	AX	519	67
AX	421	324	AX	159	242	AX	496	50
AX	424	35	AX	157	93	AX	507	115
AX	423	39	AX	158	34	AX	508	105

Villes de La Charité-sur-Loire, Guérisny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

AX	512	77	AX	319	42	AX	197	62
AX	510	79	AX	327	72	AX	195	100
AX	509	49	AX	321	131	AX	198	78
AX	511	96	AX	318	63	AX	194	80
AX	513	40	AX	320	29	AX	199	238
AX	523	55	AX	328	145	AX	753	114
AX	530	120	AX	329	200	AX	200	608
AX	531	25	AX	330	97	AX	201	224
AX	537	98	AX	310	154	AX	215	445
AX	543	85	AX	331	75	AX	727	485
AX	544	127	AX	311	234	AX	736	52
AX	545	138	AX	309	89	AX	726	41
AX	546	57	AX	336	303	AX	192	85
AX	547	102	AX	312	47	AX	191	75
AX	548	93	AX	308	172	AX	188	261
AX	393	14	AX	697	367	AX	754	86
AX	349	72	AX	698	57	AX	190	72
AX	348	256	AX	335	281	AX	189	87
AX	353	60	AX	306	30	AX	187	32
AX	351	114	AX	305	32	AX	204	155
AX	347	116	AX	304	240	AX	186	22
AX	354	110	AX	313	54	AX	750	216
AX	352	53	AX	317	185	AX	749	151
AX	346	90	AX	315	43	AX	746	9
AX	752	178	AX	314	34	AX	738	13
AX	350	26	AX	316	68	AX	737	41
AX	693	55	AX	337	58	AX	748	5
AX	345	106	AX	764	99	AX	747	9
AX	359	42	AX	334	100	AX	205	83
AX	344	44	AX	765	57	AX	745	14
AX	343	57	AX	333	44	AX	739	13
AX	342	40	AX	332	86	AX	740	13
AX	751	12	AX	684	4	AX	214	360
AX	341	100	AX	170	122	AX	206	85
AX	362	25	AX	686	120	AX	744	14
AX	363	107	AX	780	82	AX	207	143
AX	364	82	AX	168	100	AX	211	250
AX	365	124	AX	781	23	AX	741	14
AX	390	53	AX	172	275	AX	216	385
AX	389	72	AX	162	90	AX	217	130
AX	384	78	AX	782	36	AX	218	75
AX	383	132	AX	779	15	AX	213	207
AX	382	112	AX	681	128	AX	212	290
AX	366	127	AX	163	136	AX	743	14
AX	381	61	AX	663	111	AX	742	14
AX	380	120	AX	783	17	AX	208	100
AX	379	102	AX	164	30	AX	209	46
AX	385	90	AX	165	80	AX	210	44
AX	378	70	AX	683	470	AX	302	824
AX	376	54	AX	166	95	AX	303	12
AX	377	104	AX	185	59	AX	300	40
AX	375	116	AX	184	80	AX	297	58
AX	374	58	AX	183	90	AX	299	36
AX	373	107	AX	182	80	AX	714	77
AX	372	212	AX	181	128	AX	301	31
AX	367	99	AX	180	65	AX	295	47
AX	368	110	AX	177	112	AX	713	3
AX	371	80	AX	173	170	AX	294	18
AX	369	135	AX	682	5	AX	298	30
AX	370	52	AX	179	72	AX	292	56
AX	324	50	AX	178	100	AX	291	40
AX	323	77	AX	174	77	AX	293	29
AX	325	97	AX	175	80	AX	289	86
AX	322	18	AX	176	54	AX	290	21
AX	326	87	AX	196	34	AX	288	58

AX	287	58	AX	225	74	BE	49	1174
AX	286	122	AX	224	59	BE	48	1840
AX	284	55	AX	221	48	BE	47	1029
AX	285	72	AX	579	50	BE	410	1928
AX	283	76	AX	580	35	BE	314	116
AX	282	36	AX	578	63	BE	186	720
AX	280	26	AX	582	175	BE	187	1087
AX	281	22	AX	581	107	BE	138	8034
AX	279	83	AX	577	88	BE	408	1832
AX	277	54	AX	576	122	BE	403	4553
AX	278	27	AX	583	85	BE	396	835
AX	276	50	AX	584	40	BE	398	194
AX	269	125	AX	587	118	BE	400	528
AX	275	72	AX	588	164	BE	401	1438
AX	268	106	AX	589	143	BE	289	499
AX	274	69	AX	575	126	BE	288	884
AX	267	153	AX	590	168	BE	189	3491
AX	273	72	AX	574	98	BE	44	1936
AX	265	132	AX	585	67	BE	32	1594
AX	270	243	AX	586	198	BE	358	238
AX	264	138	AX	573	70	BE	357	421
AX	271	54	AX	572	75	BE	356	277
AX	266	135	AX	571	87	BE	33	861
AX	272	62	AX	570	66	BE	354	771
AX	263	100	AX	569	268	BE	159	1524
AX	261	154	AX	555	64	BE	161	33
AX	260	235	AX	554	67	BE	157	34
AX	262	127	AX	556	70	BE	174	1508
AX	773	136	AX	557	27	BE	175	899
AX	256	152	AX	595	677	BE	353	35
AX	255	184	AX	558	24	BE	133	620
AX	257	53	AX	559	30	BE	132	502
AX	253	68	AX	560	56	BE	131	747
AX	252	30	AX	674	519	BE	34	157
AX	254	82	AX	675	61	BE	399	226
AX	245	49	AX	561	23	BE	393	467
AX	244	35	AX	564	154	BE	395	663
AX	246	152	AX	562	48	BE	160	871
AX	243	42	AX	710	265	BE	409	288
AX	247	90	AX	709	87	BE	407	1454
AX	242	107	AX	563	40	BE	406	336
AX	248	68	AX	668	134	BE	405	722
AX	241	118	AX	594	147	BE	404	215
AX	250	26	AX	567	86	BE	45	635
AX	239	78	AX	568	375	BE	355	122
AX	240	115	AX	593	110	BE	394	664
AX	251	30	AX	592	468	BE	392	336
AX	249	33	AX	804	2	BE	414	439
AX	237	118	AX	803	48	BE	421	610
AX	238	58	AX	805	353	BE	413	448
AX	235	152	AX	808	174	BE	415	948
AX	232	106	AX	814	65	BE	418	559
AX	236	68	AX	813	97	BE	333	474
AX	234	92	AX	613	884	BE	256	1062
AX	231	83	AX	612	566	BE	258	1025
AX	227	95	AX	759	452	BE	260	1776
AX	233	95	AX	610	375	BE	46	343
AX	230	182	AX	614	26	BE	31	92
AX	229	68	BE	402	31701	BE	254	311
AX	228	122	BE	331	7884	BE	253	371
AX	219	133	BE	251	1233	BE	390	923
AX	226	133	BE	53	3219	BE	249	391
AX	222	20	BE	52	1732	BE	391	527
AX	223	28	BE	51	968	BE	55	424
AX	220	82	BE	50	3538	BE	58	356

Villes de La Charité-sur-Loire, Guérisny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

BE 54 379
BE 417 239

BE 420 239
BE 416 236

BE 419 233

Parcelles ORT de Guérigny

Le cadastre de Guérigny est consultable sur geoportail.gouv.fr. Le tableau ci-dessous fait figurer trois informations concernant la totalité des parcelles incluses dans le périmètre ORT : section, numéro et contenance.

AH	167	126	AI	13	234	AI	6	408
AH	90	689	AI	15	490	AI	290	362
AH	37	569	AI	14	532	AI	286	5
AH	38	460	AI	216	520	AI	287	4
AH	41	477	AI	242	253	AI	254	246
AH	42	482	AI	271	15	AI	253	6
AH	148	38	AI	18	218	AI	251	82
AH	45	396	AI	17	390	AI	285	142
AH	46	532	AI	269	53	AI	283	48
AH	149	34	AI	24	710	AI	284	40
AH	49	538	AI	19	366	AK	191	1350
AH	147	138	AI	270	302	AK	182	225
AH	151	153	AI	36	700	AK	179	743
AH	150	153	AI	276	924	AK	183	295
AH	54	525	AI	35	442	AK	187	396
AH	123	1289	AI	57	404	AK	186	364
AH	109	815	AI	58	292	AK	180	456
AH	104	788	AI	60	420	AK	184	345
AH	127	1686	AI	59	318	AK	188	532
AH	121	1289	AI	291	653	AK	181	338
AH	72	445	AI	63	952	AK	185	496
AH	126	1505	AI	64	1356	AK	175	285
AH	119	2378	AI	314	344	AK	174	560
AH	120	1986	AI	43	548	AK	270	615
AH	67	317	AI	42	456	AK	173	470
AH	168	178	AI	234	629	AK	176	348
AH	169	123	AI	66	412	AK	271	950
AH	92	848	AI	70	319	AK	273	789
AH	91	690	AI	69	733	AK	272	702
AI	232	52	AI	272	1072	AK	190	247
AI	245	39	AI	37	388	AK	189	336
AI	233	289	AI	39	770	AK	234	55
AI	244	42	AI	38	222	AK	235	112
AI	239	31	AI	343	2	AK	236	106
AI	240	114	AI	347	521	AK	277	1462
AI	238	45	AI	344	425	AK	233	65
AI	243	38	AI	346	931	AK	192	234
AI	28	379	AI	326	1130	AK	195	332
AI	241	488	AI	331	886	AK	193	137
AI	197	187	AI	333	225	AK	196	400
AI	246	724	AI	330	810	AK	194	208
AI	29	346	AI	335	16	AK	237	211
AI	215	36	AI	308	6	AK	201	786
AI	198	229	AI	71	78	AK	197	487
AI	31	379	AI	73	356	AK	198	875
AI	32	368	AI	309	179	AK	220	1170
AI	12	313	AI	86	562	AK	219	1472
AI	9	538	AI	295	1174	AK	251	791
AI	4	270	AI	282	733	AK	252	280
AI	289	360	AI	281	35	AK	253	803
AI	11	425	AI	195	34	AK	41	737
AI	288	75	AI	196	161	AK	257	1461
AI	10	339	AI	7	68	AK	256	1029

Villes de La Charité-sur-Loire, Guérigny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

AK	92	917	AL	1	887	AL	3	690
AK	91	509	AL	374	689	AL	361	395
AK	86	510	AL	157	325	AL	220	412
AK	78	349	AL	160	555	AL	218	81
AK	342	413	AL	138	1195	AL	184	328
AK	341	138	AL	140	632	AL	179	510
AK	199	77	AL	141	620	AL	170	750
AK	19	465	AL	144	619	AL	219	224
AK	18	178	AL	280	549	AL	182	726
AK	15	227	AL	35	138	AL	145	394
AK	276	651	AL	34	152	AL	156	325
AK	11	654	AL	216	132	AL	148	243
AK	10	465	AL	328	16	AL	153	633
AK	8	450	AL	217	163	AL	210	186
AK	7	796	AL	33	160	AL	152	430
AK	1	298	AL	271	86	AL	223	387
AK	3	330	AL	194	418	AL	135	600
AK	4	73	AL	32	168	AL	193	343
AK	316	131	AL	192	379	AL	36	108
AK	200	70	AL	270	19	AL	183	435
AK	317	327	AL	269	13	AL	134	675
AK	202	623	AL	363	16	AL	195	342
AK	221	50	AL	31	484	AL	243	432
AK	203	302	AL	199	330	AL	369	25
AK	59	427	AL	171	540	AL	368	154
AK	58	447	AL	252	159	AL	367	108
AK	54	434	AL	174	530	AL	373	25
AK	249	81	AL	251	228	AL	372	21
AK	250	132	AL	175	665	AL	370	26
AK	240	24	AL	360	18	AL	366	54
AK	49	618	AL	188	343	AL	371	26
AK	48	424	AL	327	228	AL	381	891
AK	239	239	AL	250	133	AL	48	1400
AK	238	309	AL	272	443	AL	47	1015
AK	44	392	AL	364	2	AL	279	117
AK	207	140	AL	221	210	AL	130	393
AK	40	625	AL	268	467	AL	133	269
AK	205	60	AL	362	393	AL	215	12
AK	206	70	AL	7	186	AL	225	16
AK	331	5	AL	29	416	AL	224	27
AK	204	210	AL	28	532	AL	39	600
AK	332	227	AL	30	588	AL	382	77
AK	30	279	AL	27	677	AL	383	589
AK	27	468	AL	26	435	AL	244	77
AK	26	286	AL	24	438	AL	196	122
AK	23	895	AL	25	450	AL	45	285
AK	22	656	AL	23	435	AL	49	387
AK	246	18	AL	22	528	AL	43	330
AK	247	9	AL	20	150	AL	46	583
AK	85	305	AL	21	436	AL	44	475
AK	245	602	AL	19	263	AL	42	205
AK	244	36	AL	16	11	AL	41	348
AK	74	340	AL	18	418	AL	53	386
AK	73	374	AL	15	10	AL	208	775
AK	70	253	AL	14	85	AL	40	106
AK	227	13	AL	5	12	AL	273	22
AK	69	225	AL	17	709	AL	50	45
AK	66	458	AL	13	56	AL	274	730
AL	161	388	AL	230	215	AL	51	800
AL	163	335	AL	12	64	AM	252	7773
AL	201	479	AL	254	26	AM	107	589
AL	164	340	AL	6	149	AM	353	758
AL	202	293	AL	231	442	AM	452	11
AL	166	345	AL	253	36	AM	450	14
AL	198	665	AL	4	766	AM	453	775

Villes de La Charité-sur-Loire, Guérisny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

AM	451	184	AM	301	568	AM	186	75
AM	20	342	AM	457	136	AM	423	52
AM	335	629	AM	213	48	AM	422	57
AM	429	1401	AM	214	53	AM	401	98
AM	336	286	AM	215	80	AM	402	75
AM	417	596	AM	229	116	AM	329	88
AM	468	1404	AM	330	413	AM	175	101
AM	352	785	AM	299	552	AM	403	175
AM	351	915	AM	233	874	AM	180	53
AM	106	342	AM	228	520	AM	176	59
AM	104	264	AM	302	1002	AM	443	43
AM	103	551	AM	220	519	AM	177	49
AM	105	336	AM	221	490	AM	315	38
AM	381	558	AM	223	409	AM	435	20
AM	196	888	AM	224	61	AM	462	66
AM	197	790	AM	194	92	AM	168	54
AM	195	520	AM	426	14	AM	163	55
AM	193	597	AM	294	617	AM	164	114
AM	192	565	AM	219	530	AM	165	112
AM	209	948	AM	380	1494	AM	437	30
AM	208	742	AM	216	80	AM	439	188
AM	207	715	AM	291	428	AM	441	228
AM	386	120	AM	305	359	AM	442	791
AM	206	701	AM	346	7	AM	465	82
AM	202	138	AM	338	17	AM	471	38
AM	205	758	AM	339	34	AM	474	123
AM	425	155	AM	217	60	AM	472	71
AM	427	88	AM	345	5542	AM	475	2426
AM	200	113	AM	337	4	AM	473	3
AM	387	176	AM	485	63	AM	477	32
AM	199	266	AM	483	87	AM	256	2636
AM	198	15	AM	484	328	AM	487	86
AM	204	305	AM	486	25	AM	478	102
AM	23	359	AM	489	482	AM	488	1818
AM	24	363	AM	490	9	AM	479	343
AM	25	346	AM	424	393	AM	480	87
AM	28	373	AM	189	525	AM	285	793
AM	112	674	AM	188	413	AM	350	20
AM	210	914	AM	184	399	AM	354	115
AM	393	665	AM	183	307	AM	358	119
AM	111	603	AM	444	322	AM	347	117
AM	415	722	AM	316	187	AM	356	58
AM	458	1034	AM	436	199	AM	411	115
AM	469	242	AM	166	192	AM	349	82
AM	464	992	AM	438	975	AM	446	128
AM	287	3290	AM	167	382	AM	276	1340
AM	243	2770	AM	482	227	AM	275	230
AM	292	574	AM	481	99	AM	274	674
AM	242	745	AM	460	10	AM	259	466
AM	231	181	AM	461	122	AM	267	620
AM	449	336	AM	459	203	AM	258	298
AM	238	438	AM	245	616	AM	255	48
AM	232	80	AM	244	383	AM	412	449
AM	236	1006	AM	428	356	AM	271	282
AM	293	906	AM	409	607	AM	270	350
AM	235	478	AM	248	637	AM	269	526
AM	237	1128	AM	247	565	AM	406	651
AM	296	787	AM	400	3455	AM	407	20
AM	295	437	AM	289	896	AM	445	126
AM	300	130	AM	288	1626	AM	281	254
AM	313	266	AM	286	1611	AM	279	140
AM	234	557	AM	448	137	AM	280	241
AM	297	584	AM	181	60	AM	278	310
AM	230	229	AM	182	55	AM	277	680
AM	298	85	AM	185	53	AM	273	400

AM	272	297	AN	370	3710	AN	378	2033
AN	377	20013	AN	167	47	AN	400	772
AN	375	7649	AN	161	314	AN	398	2021
AN	393	11570	AN	160	314	AN	397	1574
AN	81	2385	AN	166	67	AN	43	1930
AN	209	28420	AN	165	46	AN	44	2366
AN	303	10510	AN	168	66	AN	124	1060
AN	368	8453	AN	169	50	AN	197	844
AN	360	25133	AN	340	2960	AN	394	173
AN	299	12829	AN	339	2978	AN	395	2112
AN	309	2330	AN	342	1001	AN	396	30
AN	376	17973	AN	369	30	AN	228	346
AN	362	4361	AN	371	25	AN	256	119
AN	108	2527	AN	366	119	AN	290	108
AN	89	1843	AN	135	460	AN	287	1398
AN	335	6895	AN	139	143	AN	286	35
AN	199	9373	AN	345	673	AN	292	21
AN	367	8810	AN	343	307	AN	264	222
AN	162	314	AN	182	609	AN	288	41
AN	176	600	AN	205	16	AN	293	743
AN	175	388	AN	203	528	AN	263	507
AN	174	274	AN	206	16	AN	216	463
AN	170	392	AN	202	29	AN	325	587
AN	173	241	AN	207	1270	AN	8	6645
AN	163	314	AN	38	1150	AN	399	5
AN	172	300	AN	272	8	AN	392	210
AN	164	314	AN	358	325	AN	384	892
AN	171	200	AN	356	1372	AN	385	559
AN	192	403	AN	223	169	AN	364	2499
AN	193	842	AN	282	73	AN	324	97
AN	191	645	AN	226	359	AH	162	789
AN	194	1103	AN	338	317	AH	156	1215
AN	190	691	AN	337	364	AH	173	309
AN	189	881	AN	255	816	AH	284	4285
AN	341	9304	AN	276	211	AH	169	217
AN	70	2275	AN	229	866	AH	172	237
AN	104	2079	AN	275	4922	AH	298	26
AN	102	693	AN	298	215	AH	299	397
AN	105	18	AN	280	1113	AH	7	480
AN	262	703	AN	274	402	AH	8	222
AN	261	277	AN	278	249	AH	11	206
AN	246	365	AN	279	804	AH	155	838
AN	351	130	AN	291	2340	AI	53	354
AN	178	195	AN	222	261	AI	128	261
AN	352	1274	AN	244	1458	AI	127	5
AN	144	629	AN	273	170	AI	57	260
AN	188	636	AN	220	1903	AI	73	385
AN	344	1399	AN	270	2959	AI	72	320
AN	115	287	AN	258	3919	AI	325	1511
AN	114	267	AN	210	2048	AI	324	1248
AN	361	9245	AN	307	1122	AI	323	1000
AN	39	764	AN	321	27	AI	322	1042
AN	154	2870	AN	323	31	AI	334	18
AN	152	1703	AN	318	639	AI	122	3
AN	313	5997	AN	319	183	AI	93	402
AN	372	2960	AN	320	96	AI	92	8
AN	373	21	AN	50	148	AI	70	219
AN	153	418	AN	40	260	AI	63	184
AN	347	8569	AN	41	850	AK	64	2863
AN	346	665	AN	379	979			

Parcelles ORT de Prémery

Le cadastre de Prémery est consultable sur geoportail.gouv.fr. Le tableau ci-dessous fait figurer trois informations concernant la totalité des parcelles incluses dans le périmètre ORT : section, numéro et contenance en m².

C	1544	11	C	233	193	C	307	89
C	396	271	C	234	25	C	1806	144
C	1804	1	C	1965	67	C	310	196
C	1895	3658	C	230	174	C	1751	97
C	1540	631	C	231	138	C	312	179
C	1999	836	C	1315	861	C	371	166
C	1299	560	C	1676	95	C	372	159
C	277	575	C	261	1958	C	373	227
C	278	532	C	259	150	C	374	142
C	285	445	C	1677	109	C	375	563
C	284	658	C	269	404	C	1172	216
C	286	610	C	1289	166	C	376	627
C	279	127	C	271	72	C	341	1113
C	280	136	C	254	913	C	366	469
C	283	212	C	1288	20	C	333	595
C	282	90	C	1287	69	C	332	207
C	281	203	C	257	180	C	335	118
C	1795	268	C	256	47	C	330	200
C	1674	184	C	255	200	C	331	408
C	173	1549	C	253	133	C	336	234
C	177	338	C	252	76	C	327	105
C	1177	322	C	268	240	C	329	232
C	178	728	C	267	207	C	325	722
C	129	733	C	270	81	C	328	535
C	294	357	C	1300	83	C	326	221
C	293	361	C	1242	188	C	323	418
C	295	425	C	1271	98	C	324	243
C	1890	13	C	274	170	C	321	548
C	1892	1275	C	1243	151	C	322	86
C	1891	31	C	1831	502	C	319	333
C	368	277	C	1661	205	C	320	247
C	1893	125	C	1995	129	C	1499	222
C	369	238	C	1690	32	C	1500	78
C	296	471	C	1793	26	C	318	154
C	292	332	C	1673	15	C	300	21
C	210	828	C	1794	4	C	1894	435
C	216	547	C	1996	13	C	2118	1694
C	1238	4423	C	1997	13	C	2126	131
C	217	65	C	1998	5	C	2125	246
C	218	88	C	1832	18	C	2115	244
C	219	600	C	302	240	C	2203	60
C	220	662	C	303	109	C	2114	98
C	221	61	C	305	342	C	2183	656
C	239	391	C	304	155	C	2182	174
C	237	501	C	1399	607	C	2202	241
C	222	65	C	1402	414	C	1992	138
C	223	103	C	1934	777	C	2093	158
C	224	104	C	1400	224	C	1927	550
C	226	185	C	315	331	C	1928	451
C	236	264	C	314	175	C	43	266
C	225	264	C	313	160	C	209	399
C	235	69	C	1750	50	C	1171	59
C	227	197	C	370	278	C	1170	102
C	1964	82	C	1933	253	C	241	221
C	229	154	C	1807	89	C	1942	245

C	206	285	C	138	315	C	347	233
C	205	481	C	132	122	C	357	625
C	242	88	C	145	231	C	356	667
C	1428	320	C	131	230	C	355	422
C	240	146	C	1225	3767	C	358	785
C	238	157	C	215	134	C	360	687
C	244	293	C	212	200	C	343	719
C	245	495	C	211	207	C	359	5
C	1429	276	C	1498	208	C	1360	150
C	251	88	C	15	1440	C	344	548
C	262	260	C	1621	2149	C	1616	192
C	263	322	C	1985	711	C	346	253
C	247	618	C	22	783	C	345	207
C	264	179	C	1622	152	C	337	434
C	265	87	C	23	79	C	1615	114
C	266	125	C	21	907	C	1438	246
C	246	310	C	28	1334	C	1361	417
C	248	74	C	2037	97	C	1437	137
C	249	44	C	24	86	C	339	282
C	250	49	C	25	947	C	1347	190
C	146	196	C	26	227	C	1348	47
C	150	232	C	2038	355	C	1178	213
C	149	218	C	30	1228	C	362	192
C	153	189	C	33	1220	C	363	352
C	154	155	C	31	94	C	1236	63
C	156	111	C	32	120	C	1235	41
C	155	166	C	34	296	C	365	91
C	2095	152	C	1488	430	C	1234	52
C	1949	233	C	1487	140	C	334	148
C	188	614	C	1962	81	C	391	1008
C	191	756	C	35	655	C	379	586
C	174	31	C	1224	1736	C	2139	166
C	175	77	C	377	180	C	1559	5
C	176	45	C	378	187	C	1653	204
C	179	299	C	380	275	C	213	152
C	185	415	C	381	690	C	2138	129
C	180	83	C	382	238	C	214	217
C	181	86	C	383	375	C	1223	1426
C	182	78	C	1652	203	C	57	1090
C	184	316	C	385	548	C	2020	420
C	183	43	C	386	858	C	55	1001
C	186	283	C	387	248	C	2018	701
C	187	637	C	388	223	C	42	160
C	196	162	C	1469	457	C	1489	30
C	197	161	C	1560	1843	C	1623	913
C	202	161	C	398	144	C	54	72
C	204	243	C	1346	2	C	2019	43
C	75	697	C	1636	899	C	1624	986
C	1334	522	C	1525	251	C	1987	14
C	76	342	C	405	498	C	1986	35
C	81	520	C	399	12	C	29	625
C	77	231	C	403	397	C	1436	1003
C	80	395	C	400	29	C	1931	107
C	78	191	C	401	94	C	50	1040
C	79	224	C	353	435	C	1490	4
C	1959	1271	C	2003	331	C	1963	9
C	208	39	C	1463	53	C	53	1096
C	157	139	C	2004	1044	C	52	425
C	2111	118	C	1464	82	C	51	398
C	2112	51	C	1920	425	C	1929	30
C	2113	532	C	1534	188	C	48	129
C	1991	236	C	1535	352	C	1435	81
C	2204	120	C	348	597	C	1930	46
C	139	266	C	349	518	C	1932	87
C	134	349	C	1919	148	C	1961	404

Villes de La Charité-sur-Loire, Guérisny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

C	1955	673	C	446	251	C	1273	463
C	1956	6	C	436	384	C	485	386
C	1954	58	C	444	173	C	1799	197
C	1957	15	C	1700	133	C	1984	234
C	1625	46	C	1971	66	C	1290	24
C	1960	91	C	1699	99	C	1291	712
C	1953	191	C	497	413	C	1982	453
C	1952	399	C	493	158	C	489	344
C	1958	14	C	1730	50	C	1803	206
C	1333	277	C	495	459	C	1801	99
C	1194	349	C	494	480	C	1404	556
C	2117	5	C	496	487	C	541	235
C	2116	23	C	506	658	C	536	320
C	410	14	C	1418	8	C	543	167
C	408	750	C	505	247	C	535	148
C	407	1395	C	507	60	C	540	32
C	1	294	C	508	47	C	544	83
C	7	1552	C	509	55	C	534	205
C	6	239	C	510	65	C	545	106
C	1340	87	C	511	67	C	533	154
C	1341	157	C	1417	170	C	546	265
C	1342	383	C	512	86	C	1539	63
C	9	99	C	1626	7758	C	549	95
C	10	93	C	526	167	C	547	138
C	11	112	C	525	150	C	532	189
C	12	78	C	528	207	C	531	84
C	13	68	C	529	159	C	2064	9
C	404	31	C	530	88	C	2057	69
C	3	751	C	520	258	C	2065	25
C	4	1052	C	518	103	C	2058	87
C	5	349	C	517	47	C	2061	21
C	1497	150	C	516	103	C	2059	25
C	486	920	C	515	127	C	2062	25
C	1212	1947	C	2055	291	C	2052	383
C	1203	868	C	2056	110	C	2053	4
C	482	1098	C	2051	449	C	2068	15
C	427	1265	C	2067	96	C	524	129
C	429	294	C	2060	868	C	523	98
C	428	564	C	2054	204	C	522	132
C	430	1237	C	2063	51	C	521	102
C	431	416	C	2164	191	C	2083	54
C	432	688	C	2165	173	C	2084	84
C	441	173	C	2166	51	C	537	82
C	1590	375	C	1403	695	C	538	43
C	1702	71	C	554	480	C	539	57
C	442	128	C	555	404	C	542	20
C	1701	79	C	1431	544	C	1538	70
C	438	356	C	1856	904	C	621	85
C	1972	296	C	1430	716	C	622	1555
C	433	632	C	1983	402			
C	1173	207	C	1357	1161			
C	434	236	C	1405	173			
C	435	409	C	1680	22			
C	445	677	C	1681	43			
C	447	643	C	1274	747			

4.7 - Esquisse de maquette financière

C	1955	673	C	446	251	C	1273	463
C	1956	6	C	436	384	C	485	386
C	1954	58	C	444	173	C	1799	197
C	1957	15	C	1700	133	C	1984	234
C	1625	46	C	1971	66	C	1290	24
C	1960	91	C	1699	99	C	1291	712
C	1953	191	C	497	413	C	1982	453
C	1952	399	C	493	158	C	489	344
C	1958	14	C	1730	50	C	1803	206
C	1333	277	C	495	459	C	1801	99
C	1194	349	C	494	480	C	1404	556
C	2117	5	C	496	487	C	541	235
C	2116	23	C	506	658	C	536	320
C	410	14	C	1418	8	C	543	167
C	408	750	C	505	247	C	535	148
C	407	1395	C	507	60	C	540	32
C	1	294	C	508	47	C	544	83
C	7	1552	C	509	55	C	534	205
C	6	239	C	510	65	C	545	106
C	1340	87	C	511	67	C	533	154
C	1341	157	C	1417	170	C	546	265
C	1342	383	C	512	86	C	1539	63
C	9	99	C	1626	7758	C	549	95
C	10	93	C	526	167	C	547	138
C	11	112	C	525	150	C	532	189
C	12	78	C	528	207	C	531	84
C	13	68	C	529	159	C	2064	9
C	404	31	C	530	88	C	2057	69
C	3	751	C	520	258	C	2065	25
C	4	1052	C	518	103	C	2058	87
C	5	349	C	517	47	C	2061	21
C	1497	150	C	516	103	C	2059	25
C	486	920	C	515	127	C	2062	25
C	1212	1947	C	2055	291	C	2052	383
C	1203	868	C	2056	110	C	2053	4
C	482	1098	C	2051	449	C	2068	15
C	427	1265	C	2067	96	C	524	129
C	429	294	C	2060	868	C	523	98
C	428	564	C	2054	204	C	522	132
C	430	1237	C	2063	51	C	521	102
C	431	416	C	2164	191	C	2083	54
C	432	688	C	2165	173	C	2084	84
C	441	173	C	2166	51	C	537	82
C	1590	375	C	1403	695	C	538	43
C	1702	71	C	554	480	C	539	57
C	442	128	C	555	404	C	542	20
C	1701	79	C	1431	544	C	1538	70
C	438	356	C	1856	904	C	621	85
C	1972	296	C	1430	716	C	622	1555
C	433	632	C	1983	402			
C	1173	207	C	1357	1161			
C	434	236	C	1405	173			
C	435	409	C	1680	22			
C	445	677	C	1681	43			
C	447	643	C	1274	747			

4.7 - Esquisse de maquette financière

à financer	Part porteur	Etat	BDT	FEDER	FNADT	CD58	CR BFC	ANAH	FDJ
66,00 €	25%		83 766,25 €					167 532,50 €	
51,50 €	50%	17 226,00 €			17 226,00 €				
999,75 €	25%					100 000,00 €		250 000,00 €	
310,00 €						516 715,00 €		1 700 439,00 €	
00,00 €									
00,00 €									
,00 €									
,00 €									
945,00 €									
,00 €									
00,00 €		288 200,00 €							
,00 €									
541,00 €									
00,00 €									
00,00 €									
00,00 €									
00,00 €									
00,00 €									
00,00 €									
00,00 €		25 000,00 €	12 500,00 €						
398,00 €		3 837 597,00 €				300 000,00 €	1 279 199,00 €		500 000,00 €
00 €									
00 €									
00,00 €									
00,00 €		25 000,00 €							
20,00 €									
84,00 €		68 542,00 €							
00,00 €		66 800,00 €					66 800,00 €		
000,00 €									
62,80 €		237 732,00 €							
00,00 €					30 000,00 €				

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2022-12-02-00013

publicité ORT convention cadre-Petites villes de
demain--Les Bertranges-annexe 4-sommaire

{signataire}

Sommaire

Préambule	4
De la convention Petites villes de demain de La Charité-sur-Loire, Guérigny et Prémery ...	4
... à l'Opération de Revitalisation du Territoire des Bertranges	5
Première partie - Convention cadre pour une Opération de Revitalisation du Territoire des Bertranges	7
Article 1 - Objet de la convention cadre	7
Article 2 - Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation	8
2.1 - Documents d'urbanisme, de planification et de valorisation du patrimoine applicables	8
Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires	8
Le Pacte de développement territorial pour la Nièvre	8
Le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Nevers	9
Le Plan Local d'urbanisme de La Charité-sur-Loire	9
Le Plan Local d'urbanisme de Guérigny	9
Le Plan Local d'urbanisme de Prémery	10
Le règlement du site patrimonial remarquable de La Charité-sur-Loire	10
Le plan de gestion UNESCO	10
Le plan de gestion de la réserve naturelle nationale du val de Loire	10
2.2 - Programmes et contrats territoriaux	11
Les contrats du Pays Val de Loire Nivernais	11
Le contrat de relance et de transition écologique	11
Les contrats de territoires 2022/2028	12
Les contrats centralités rurales	13
Le Plan Climat Air Énergie Territorial Territoires d'industrie	13
2.3 - Projets et opérations d'urbanisme	15
Le plan-guide de revitalisation du centre bourg de La Charité-sur-Loire	15
L'opération programmée d'amélioration de l'habitat de La Charité-sur-Loire	16
Les schémas directeurs patrimoniaux du prieuré clunisien de La Charité	16
Article 3 - Présentation synthétique du territoire	16
3.1 - La Communauté de Communes Les Bertranges, un nouvel EPCI issu de la loi NOTRe	16
Un positionnement à conforter au sein du Val de Loire Nivernais	16
Des dynamiques démographiques singulières sur le territoire des Bertranges	17
Des niveaux de revenus particulièrement contrastés	17
Une forte résilience du tissu économique	18
Des zones de chalandise extracommunautaires	18
Une concentration des équipements sur les villes-centres et l'ouest du territoire	19
Un parc de logements vieillissant	19
Des mobilités quotidiennes marquées par une prédominance de la voiture	20
Un dynamisme, naturel culturel et patrimonial sur lequel capitaliser	20

3.2 - Focus sur les trois Petites villes de demain	21
La Charité-sur-Loire, la principale ville des Bertranges	21
Un centre ancien à valoriser	21
Le renouveau de l'activité économique	21
Une offre commerciale charitoise hors du commun	21
Un développement également fondé sur la culture et le tourisme	22
Guérigny, aux portes de l'agglomération neversoise	22
Une ville à forte identité	22
Un traumatisme industriel et social qui se résorbe progressivement	22
Prémery, ancienne capitale de la chimie du bois	23
Un choc industriel et social dont la ville peine à se relever	23
3.3 - Synthèse du diagnostic	24
Habitat & logement	24
Commerces, services, équipements & activités	24
Cadre de vie & espaces publics	25
Patrimoine	25
Mobilités	26
Article 4 - Ambitions du territoire	26
4.1 - Le projet de territoire des Bertranges	26
4.2 - Construire un projet collectif à l'échelle de la Communauté de communes Les Bertranges	27
4.3 - Valoriser le centre ancien de La Charité-sur-Loire tout en l'adaptant à de nouveaux usages	27
4.4 - Réinvestir le site de Guérigny, une des plus grandes manufactures françaises du XVIII ^e siècle	28
4.5 - Renforcer le centre-ville de Prémery pour amorcer une nouvelle dynamique	29
Article 5 - Orientations stratégiques	29
5.1 - Orientation n° 1 : Un projet pour garantir une qualité de vie au quotidien.	30
Accompagner la montée en gamme de l'offre existante	30
Favoriser la diversification de l'offre de proximité.	30
5.2 - Orientation n° 2 : Un projet pour révéler les atouts des Bertranges.	31
Faire rayonner la mémoire du territoire	31
Faire battre le cœur vert des Bertranges	32
Donner au territoire les outils nécessaires à son rayonnement	32
5.3 - Orientation n° 3 : Un projet pour faire face aux enjeux de demain : solidarité, éco-responsabilité et inventivité	32
Construire un avenir commun en s'appuyant sur la solidarité	32
Viser la performance environnementale	33
Révéler l'inventivité des Bertranges	33
Article 6 - Plan d'action	34
6.1 - Actions matures, en cours de maturation et non matures	34
6.2 - Détail du plan d'action pluriannuel	35
Article 7 - Les secteurs d'intervention de l'ORT	42
7.1 - La ville de La Charité-sur-Loire	42
7.2 - La ville de Guérigny	43
7.3 - La ville de Prémery	44

Article 8 - Modalités d'accompagnement en ingénierie	45
Article 9 - Engagements des partenaires	45
9.1 - Dispositions générales concernant les financements	45
9.2 - Le territoire signataire	45
9.3 - L'État, les établissements et opérateurs publics	46
9.4 - Engagements du Département	47
9.5 - Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	48
9.6 - Maquette financière	48
Article 10 - Gouvernance du programme Petites villes de demain	49
10.1 - Le comité de projet	49
10.2 - Le chef de projet	49
Article 11 - Suivi et évaluation du programme	50
Article 12 - Résultats attendus du programme	50
Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre ville	50
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	51
Axe 3 : Développer la mobilité, l'accessibilité et les connexions	51
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, les espaces publics et le patrimoine	51
Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics	52
Article 13 - Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité	52
Article 14 - Evolution et mise à jour du programme	52
Article 15 - Résiliation du programme	52
Article 16 - Traitement des litiges	53
2ème partie - Diagnostic	56
2.1 - Un positionnement à conforter au sein du Val de Loire Nivernais	56
2.2 - Plusieurs logiques de bassin de vie	57
2.3 - Des territoires contraints entre vallée et massif forestier	58
Un territoire réparti sur deux vallées, séparées par un massif forestier	59
2.4 - Des dynamiques démographiques singulières sur le territoire des Bertranges	60
2.5 - Des dynamiques démographiques distinctes sur les trois villes centres	63
2.6 - Des niveaux de revenus particulièrement contrastés	64
2.7 - Une forte résilience du tissu économique	66
Trois zones d'activités spécialisées	67
Le groupe Charlois, au coeur de la forêt	69
Prémery, territoire zéro chômeur de longue durée	70
2.8 - Des zones de chalandise extracommunautaires	71
Attractivité du pôle de La Charité-sur-Loire au regard des services et du commerce	71
Attractivité du pôle de Guérigny au regard des services et du commerce	71
Attractivité du pôle de Prémery au regard des services et du commerce	72
2.9 - Des équipements publics concentrés sur l'ouest du territoire	73
Une offre de santé présentant des carences	74
Un territoire relativement bien doté en termes d'équipements sportifs et culturels	75
Une desserte numérique perfectible	76
2.10 - Des mobilités quotidiennes marquées par une prédominance de la voiture et une part modale TC résiduelle	76

Des infrastructures majeures qui articulent les mobilités du territoire	76
Des pratiques de mobilité quotidiennes marquées par un usage intensif de véhicules individuels	77
Une offre de services à la mobilité relativement dense pour un territoire rural	79
2.11 - Peu de mutations foncières et un faible coût du foncier	80
L'immobilier, point fort et point faible du territoire	80
2.12 - La précarité énergétique du territoire	82
2.13 - Un territoire qui entre dans le champ francilien	83
2.14 - Le massif des Bertranges, une des plus belles futaies de France	84
Les villages des Bertranges, à impérativement faire découvrir	84
Les Côtes de La Charité, une IGP récente	85
La réserve naturelle nationale du Val de Loire	86
2.15 - Un dynamisme culturel peu ordinaire sur lequel capitaliser	86
La Cité du Mot, centre culturel de rencontre	87
2.16 - Des collectivités aux fiscalités fragiles.	88
3ème partie - Projet de territoire	91
3.1 - Les Bertranges, une communauté de destin à construire	91
Consolider le tissu économique communautaire	91
Faire face à la question du logement, force et faiblesse du territoire	92
Faire de la forêt des Bertranges et ses abords une destination touristique	93
Mettre en valeur les villages des Bertranges, au profit de tous	94
3.2 - La Charité-sur-Loire, un patrimoine d'exception au service de l'attractivité d'un territoire	95
Poursuivre le programme de restauration du prieuré clunisien	95
Proposer une nouvelle qualité de ville, collectivement	96
Soutenir l'inventivité charitoise	97
Accompagner le développement économique et touristique	98
3.3 - Guérigny, un site patrimonial porteur d'une image renouvelée de la ville	98
Valoriser une des plus grandes manufactures françaises du XVIIIe siècle.	98
Conforter une nouvelle identité associant passé ouvrier et qualité de vie	100
Favoriser des formes diversifiées d'habitat	100
3.4 - Prémery, renforcer le centre-ville pour amorcer une nouvelle dynamique	101
Réinventer le site industriel	101
Renforcer l'attractivité du centre-ville	102
Mettre en avant des atouts touristiques trop peu connus	103
4ème Partie - Fiches actions	105
4.1 - Les effets juridiques de l'Opération de Revitalisation du Territoire	105
Habitat	105
Aménagement et urbanisme	105
Commerce	105
Divers	106
4.2 - Les actions matures	107
4.2.0 - Préalable - Les moyens en ingénierie mobilisés	107
Fiche-projet 0.01 AM LC/G/P - Un chef de projet Petites villes de demain commun aux trois villes-centres	107

Fiche-projet 0.02 AM CCLB/LC/G/P - Prolongation de la mission des deux managers de commerce	110
Fiche-projet 0.04 AM LC - Chargé de mission Patrimoine et Habitat	112
4.2.1 - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	114
Fiche-projet 1.01 AM LC - Phase opérationnelle OPAH RU	114
Fiche-projet 1.02 AM LC - Création d'une Maison de l'Habitat	117
Fiche-projet 1.06 AM P - Création d'un lotissement à proximité du centre-ville	119
4.2.2 - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	121
Fiche-projet 2.01 D CCLB/G/P - Diagnostic Shop'in	121
Fiche-projet 2.02 AM P - Aménagement de deux fonds de commerce de la Grande Rue	123
Fiche-projet 2.03 AM CCLB/LC - Restructuration du quartier de la gare	125
Fiche-projet 2.03.01 AM LC - Reconversion du silo à grains	128
Fiche-projet 2.03.02 AM LC - Zone commerciale de la Mitaine	131
Fiche-projet 2.04 AM CCLB/ - Valorisation de la zone industrielle de Villemenant	133
Fiche-projet 2.05 AM P - La Manufacture de Prémery	135
Fiche-projet 2.05.01 AM P - PREFIGS	137
Fiche-projet 2.05.02 AM P - Partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs	139
Fiche-projet 2.06 AM LC - Requalification du parc hôtelier charitois	141
4.2.3 - Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	143
Fiche-projet 3.02 AM CCLB - Création d'itinéraires cyclables en Bertranges	143
Fiche-projet 3.03 AM CCLB - Implantation d'une signalétique identitaire en Bertranges	146
4.2.4 - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, les espaces publics et le patrimoine	148
Fiche-projet 4.01 AM CCLB - Opération "Mon village, nos pépites"	148
Fiche-projet 4.02 AM CCLB - Mise en valeur de la forêt des Bertranges	151
Fiche-projet 4.03 AM G - Schéma directeur pour la valorisation du château de la Chaussade	154
Fiche-projet 4.04 AM LC - Poursuite du programme de restauration du site prieural	156
Fiche-projet 4.04.02 AM LC - Restauration de l'église prieurale, toitures et élévations extérieures	157
Fiche-projet 4.04.03 AM LC - Restauration des remparts et Parc Adam	159
Fiche-projet 4.04.05 AM LC - Plan local de gestion Patrimoine Mondial	161
Fiche-projet 4.05 AM P - Rénovation thermique et réorganisation de l'Hôtel de Ville	164
Fiche-projet 4.06 AM LC - Refonte du règlement du Site Patrimonial Remarquable	167
Fiche-projet 4.10 AM CCLB - Aménagement de la place de l'église de Prémery	170
Fiche-projet 4.11 AM CCLB/LC - Aménagement de la rue de la Verrerie à La Charité	174
Fiche-projet 4.12 AM LC - Création d'un parking rue de la Montée Saint-Jacques	177
4.2.5 - Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements et aux services publics	180
Fiche-projet 5.01 AM LC - Création d'une bibliothèque/CIAP/espace de diffusion dans la Cité du Mot	180
Fiche-projet 5.04 AM LC - Création de La Quincaillerie, un tiers lieu culturel	183
Fiche-projet 5.05 AM G - Aménagement d'une antenne de l'Office de tourisme intercommunal	185
Fiche-projet 5.08 AM LC - Création d'une structure France Services	187

4.3 - Les projets en cours de maturation	190
Fiche-projet 0.02 ACM CCLB/LC/G/P - Prolongation de la mission des deux managers de commerce	190
Fiche-projet 1.03 ACM LC - Immeuble intergénérationnel Gambetta	190
Fiche-projet 1.05 ACM LC - Création de 70 logements en Résidence Autonomie	190
Fiche-projet 2.03.03 ACM LC/CCLB - Liaisons centre-ville / gare	191
Fiche-projet 2.05.03 ACM P - Une Micro Folie au coeur de l'économie sociale et solidaire	191
Fiche-projet 2.07 ACM LC - Création d'hébergements touristiques	191
Fiche-projet 3.01 ACM CCLB - Études préalables à la réalisation d'un plan de mobilité simplifié	192
Fiche-projet 3.04 ACM LC - Poursuite de l'installation d'une signalétique touristique à La Charité	192
Fiche-projet 3.06 ACM P - Réseau de liaisons piétonnes de Prémery	193
Fiche-projet 4.04.01 AM LC - Cour du Château	193
Fiche-projet 4.04.04 ACM LC - Place Sainte-Croix	193
Fiche-projet 5.07 ACM G - Création de la Maison de l'autisme	194
Fiche-projet 5.09 ACM CCLB - Création de micro crèches	194
4.4 - Les projets non matures	195
Fiche-projet 1.04 ANM LC - Création d'un quartier vert sur les Hauts de Loire	195
Fiche-projet 1.07 ANM G - Reconversion d'une maison de retraite privée en résidence autonomie	195
Fiche-projet 1.08 ANM G - Réhabilitation des Chambres Neuves	196
Fiche-projet 1.09 ANM G - Réhabilitation de la résidence HLM Les Abbés	196
Fiche-projet 1.10 ANM G - Reconversion de l'ancienne gare en logements	196
Fiche-projet 1.11 ANM LC - Création d'habitats inclusifs	196
Fiche-projet 2.08 ANM P - Montée en gamme du camping municipal	197
Fiche-projet 2.09 ANM P - Valorisation de la filière brocante / métiers d'art / seconde vie des objets	197
Fiche-projet 2.10 ANM NA - Rénovation d'un restaurant de Guéigny	197
Fiche-projet 2.11 ANM NA - Remise à niveau d'un commerce de la rue Camille Barrère	198
Fiche-projet 3.05 ANM P - Liaisons Guéigny/Urzy/Coulanges/Nevers	198
Fiche-projet 4.07 ANM G - Schéma d'aménagement urbain de caractère	198
Fiche-projet 4.08 ANM G/CCLB - Aménagement du quartier de la gare	199
Fiche-projet 4.09 ANM ONF/CCLB/G - Label "Forêts d'Exception"	199
Fiche-projet 4.13 ANM CCLB/communes concernées - Valorisation des milieux humides	199
Fiche-projet 5.02 ANM P - Etude pour la restauration du château de Prémery en vue de la création d'un lieu culturel et touristique	199
Fiche-projet 5.03 ANM P - Accès à la santé garanti	200
Fiche-projet 5.06 ANM G - Valorisation du musée des Forges Royales	200
4.5 - Calendrier	201
4.6 - Parcelles incluses dans les périmètres ORT	204
Parcelles ORT de La Charité-sur-Loire	204
Parcelles ORT de Guéigny	211

Parcelles ORT de Prémery	215
4.7 - Esquisse de maquette financière	217

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2022-12-02-00009

publicité ORT convention cadre-Petites villes de
demain--Les Bertranges-dec22

{signataire}



Opération de revitalisation du territoire des Bertranges - convention cadre

Petites villes de demain

La Charité-sur-Loire, Guérigny et Prémery

—

Communauté de communes Les Bertranges

Décembre 2022



Petites villes *de demain*

La rédaction de cette convention s'est faite avec le soutien de la Banque des Territoires et le concours actif du cabinet Espelia.

Entre

- La Commune de La Charité-sur-Loire représentée par son maire Henri Valès,
- La Commune de Guérigny représentée par son maire Jean-Pierre Chateau,
- La Commune de Prémery représentée par son maire Alexis Plisson,
- La Communauté de communes Les Bertranges représentée par son président Claude Baland,

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires »
d'une part,

Et

- L'Etat représenté par le préfet du Département de la Nièvre,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par le directeur de la direction départemental des territoires de la Nièvre
- La Banque des Territoires représentée par son directeur territorial,

ci-après, les « Partenaires »
d'autre part,

En présence de :

- Fabien Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre

Il est convenu ce qui suit.

Préambule

De la convention Petites villes de demain de La Charité-sur-Loire, Guérisny et Prémery ...

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance. Le programme s'inscrit ainsi directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE)

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Villes de La Charité-sur-Loire, de Guérisny et de Prémery ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture de département le 11 décembre 2020.

Le 16 avril 2021 la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain avait pour signataires les trois villes centre, la Communauté de communes Les Bertranges et l'Etat représenté par M. le Préfet de la Nièvre.

... à l'Opération de Revitalisation du Territoire des Bertranges

La Convention d'adhésion Petites villes de demain engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum, le projet de territoire doit être formalisé par la signature d'une convention cadre valant convention d'Opération de revitalisation du territoire [ORT].

L'article 157 de la loi ELAN a instauré les ORT pour permettre aux collectivités locales de porter un projet global de territoire tourné prioritairement vers la revitalisation des centres villes de l'EPCI :

- Intervention sur l'habitat (volet obligatoire), notamment :
 - Lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance
 - Production de logements attractifs (retour des familles en ville) et adaptés aux besoins (ex : personnes âgées)
- Maintien de l'offre de commerces, de services et d'équipements
- Valorisation du patrimoine et des paysages
- Lutte contre l'étalement urbain
- Performance énergétique des bâtiments
- Développement des mobilités au sein d'une ville inclusive

L'ORT répond à deux principes :

- L'approche intercommunale des stratégies urbaines, commerciales et de l'habitat : les centres-villes sont au cœur du projet et le développement harmonieux de sa périphérie concourt au dynamisme d'ensemble.
- Un projet d'intervention coordonné formalisé dans une convention associant légitimité politique et visibilité pour mobiliser les financeurs.

Les signataires d'une ORT sont l'EPCI, les villes principales de l'EPCI, l'Etat et ses établissements publics, toute personne publique ou privée intéressée, d'autres communes volontaires, soit à la signature de l'ORT ou ultérieurement.

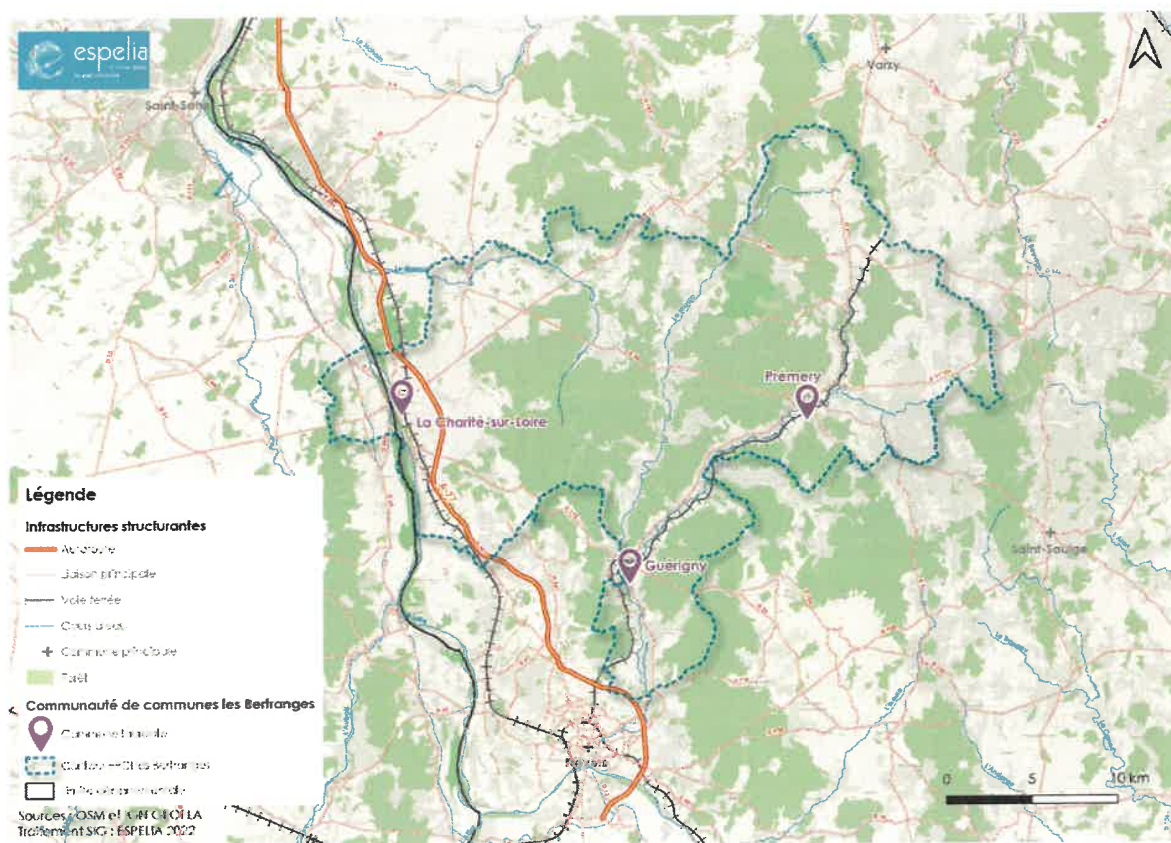


Illustration : La Communauté de communes Les Bertranges, une logique de vallées séparées par un grand massif forestier. Espelia 2022.

Villes de La Charité-sur-Loire, Guérigny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

Première partie - Convention cadre pour une Opération de Revitalisation du Territoire des Bertranges

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les villes de La Charité-sur-Loire, de Guérigny et de Prémery ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 16 avril 2021.

Le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant Opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation et opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) au sens de l'article L.303-1 du Code de la construction et de l'habitation.

Article 2 - Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

Le Département de la Nièvre se caractérise par une politique active de contractualisations dont l'Etat, la Région et le Département sont souvent les moteurs. Ces contrats ont le mérite de définir des perspectives à moyen et long terme et de flécher les crédits vers les opérations jugées collectivement comme prioritaires.

2.1 - Documents d'urbanisme, de planification et de valorisation du patrimoine applicables

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Le SRADDET de la Région Bourgogne Franche Comté a été adopté le 26 juin 2020. Il prévoit de renforcer la structuration territoriale en s'appuyant notamment sur les pôles de proximité dont La Charité fait partie. Il préconise un maillage fin de villes intermédiaires et petites qui assurent des fonctions de pôles d'équipements, de services de proximité et d'emploi pour de nombreux territoires, plus ruraux.

Le Pacte de développement territorial pour la Nièvre

S'inscrivant dans une démarche volontaire et conjointe, les élus de la Nièvre (parlementaires, président du Conseil départemental, présidente et vice-président du Conseil régional Bourgogne Franche Comté, président de Nevers Agglomération et Maire de Nevers, présidents de communautés de communes et des chambres consulaires) ont fait part de leur souhait de travailler avec l'État à l'élaboration d'un pacte de développement territorial pour la Nièvre.

Ce projet partagé de territoire s'articule autour de 4 objectifs :

1. Revitaliser le territoire
2. Donner sa chance à la jeunesse nivernaise
3. Renforcer l'ambition des filières structurantes du département
4. Valoriser l'attractivité touristique et culturelle

Ce pacte entre dans le cadre d'une démarche territoriale, interministérielle et fédératrice. Outil de dialogue singulier entre l'État, les élus et les partenaires locaux, il vise à répondre aux attentes d'un territoire aux caractéristiques spécifiques qui ne peuvent être uniquement traitées dans le seul cadre des outils de droit commun.

L'association et la collaboration des élus nivernais, du Conseil régional, des représentants des acteurs économiques du département et des services de l'État tant au niveau départemental que régional étaient indispensables à l'élaboration d'une stratégie commune et partagée de développement et d'attractivité du territoire.

Au-delà des politiques publiques actuelles et des dispositifs de droit commun existants, ce pacte a vocation à impulser, à partir d'une réflexion transversale, une nouvelle dynamique de projet autour du soutien et de la valorisation des atouts et richesses du département.

Être fier du département de la Nièvre, « reconquérir » son territoire en termes économique, social, culturel, le valoriser... en définissant des actions structurantes et innovantes, participent de l'objectif des différents partenaires.

Ce pacte a pour ambition d'accélérer la réalisation de ces actions par un soutien approprié en matière d'ingénierie et un appui financier. Les objectifs qu'il fixe et les actions qu'il comporte sont mis en cohérence avec les différents dispositifs de contractualisation déjà existants : volet territorial du contrat de plan État - Région, contrats de ruralité, contrat de ville, programme « Action cœur de Ville » et « territoires d'industrie ». Le pacte constitue une feuille de route partagée fixant les grandes priorités d'action.

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Nevers

Le SCOT du Grand Nevers a été approuvé en comité syndical le 05 mars 2020. Ce schéma, indispensable pour la cohésion du territoire, vise à avoir des projets structurants adaptés à ce territoire et cohérents. L'ensemble du territoire de la Communauté de communes Les Bertranges a été intégré à ce SCOT. Le SCOT détermine un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles, notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Il existe une obligation de compatibilité entre les orientations et les objectifs du PLU et ceux du SCOT. Les PLU doivent être mis en compatibilité dans un délai de trois ans à compter de l'approbation du SCOT, soit avant le 5 mars 2023.

Le Plan Local d'urbanisme de La Charité-sur-Loire

Le PLU de La Charité-sur-Loire a été approuvé le 23 juin 2005. Depuis, le PLU a fait l'objet de cinq procédures d'évolution :

- Une procédure de modification approuvée le 22 mars 2010,
- Une procédure de révision simplifiée approuvée le 21 juin 2010,
- Une procédure de modification simplifiée approuvée le 25 juin 2012,
- Une procédure de modification simplifiée approuvée le 29 juin 2016,
- Une procédure de mise à jour approuvée le 08 novembre 2017,
- Une procédure de modification simplifiée en cours (2021/2022)

Le projet d'aménagement et de développement durable se fixe pour objectifs

- Mettre en valeur le patrimoine historique et naturel,
- Mieux vivre dans un habitat renouvelé,
- Relever les défis du développement,
- Renforcer l'offre de services aux charitois,
- Rendre la ville plus agréable à vivre,
- Faire le choix d'un développement durable.

Le Plan Local d'urbanisme de Guérigny

Le PLU de Guérigny a été approuvé le 12 septembre 2006. Le projet d'aménagement et de développement durable se fixe comme objectifs de :

- Revitaliser le centre,
- Maintenir les services et les commerces de proximité,
- Requalifier les espaces publics,

- Développer la zone d'activités de Villemenant,
- Requalifier la traversée de Guérigny par la RD 977 afin d'améliorer la sécurité,
- Reconquérir le parc de logements vacants,
- Organiser les quartiers périphériques,
- Mettre en valeur le patrimoine naturel (cours d'eau, forêts, étangs, biefs) et le patrimoine bâti,
- Développer des fonctions de loisirs urbains et de tourisme vert.

Le Plan Local d'urbanisme de Prémery

Le PLU de Prémery a été approuvé le 18 janvier 2011. Le projet d'aménagement et de développement durable se fixe comme objectifs de :

- Préserver l'identité territoriale de la commune, des espaces naturels de qualité, des ensembles bâtis et des éléments remarquables du paysage,
- Favoriser l'évolution ou la reconversion des bâtiments d'exploitations agricoles,
- Mettre en valeur les espaces naturels sensibles et les espaces bâtis
- Créer de nouveaux espaces urbains résidentiels
- Valoriser la zone industrielle.

Le règlement du site patrimonial remarquable de La Charité-sur-Loire

Une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager a été créée par arrêté du Préfet de la Région Bourgogne le 24 février 2005. Elle couvre une grande partie du territoire communal en prenant en compte le centre ancien, les extensions urbaines du XIXe siècle et d'une partie du XXe, les coteaux, le lit de la Loire et les écarts de la grange Joda et de Guérigny.

C'est un outil indispensable pour préserver notre patrimoine et donc un atout pour favoriser l'attrait de nouveaux habitants et de plus de touristes (développement démographique et développement touristique). Il faut adapter aujourd'hui cet outil en fonction du retour sur expérience des quinze dernières années, des nouveaux enjeux de développement durable et des nouveaux usages et modes de vie.

Le plan de gestion UNESCO

L'église prieurale Notre-Dame de La Charité est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France depuis décembre 1998. Un plan de gestion est en cours de rédaction à l'échelle des soixante et onze sites et des sept tronçons de chemin qui au regard de l'UNESCO ne forment qu'un seul bien.

Le plan local de gestion doit être adopté avant la fin de l'année 2022.

Le plan de gestion de la réserve naturelle nationale du val de Loire

Entre La Charité-sur-Loire et Tracy, 19 km de la Loire avec ses îles et ses berges, sur une surface de 1 454 ha, sont classés « réserve naturelle nationale » par décret ministériel du 21 novembre 1995. Aboutissement d'un travail participatif important, le nouveau plan de gestion 2017/2026 propose une centaine d'actions : études et suivis scientifiques, entretien et restauration de milieux naturels, surveillance du territoire, sensibilisation, concertation...

2.2 - Programmes et contrats territoriaux

Les contrats du Pays Val de Loire Nivernais

Le Pays Val de Loire Nivernais est un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR). Il a pour principal objectif d'accueillir de nouvelles activités et de nouveaux actifs pour répondre aux enjeux démographiques du vieillissement et du renouvellement de population en milieu rural. Sur la période 2015-2020, le Pays a animé deux contrats :

- Le Contrat Territorial qui a permis de mobiliser des crédits de l'Etat, la Région et le Département
- Le Contrat Leader qui a permis de mobiliser des fonds européens spécifiques.

Le contrat de relance et de transition écologique

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du PETR Val de Loire Nivernais autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le présent contrat décline les objectifs stratégiques du PETR Val de Loire Nivernais en s'appuyant sur le projet de territoire en cours de réalisation.

La transition écologique et l'ambition zéro artificialisation nette des sols, prévue par la loi, constituent les fils directeurs du projet de territoire, ils ne sont pas identifiés comme orientations en tant que tel, mais s'insèrent dans chaque orientation.

Par ailleurs, si le projet de territoire n'est pas non plus structuré en fonction des entités géographiques du PETR, il n'est pas question d'occulter la diversité du territoire, notamment les entités urbaines et rurales qui peuvent avoir des enjeux spécifiques. Le Val de Loire Nivernais présente l'originalité de conjuguer ruralité et zone urbaine, aménités paysagères et offres de

services. Le rôle du PETR est de veiller à cet équilibre urbain-rural, tout en répondant aux problématiques spécifiques de ces deux entités. Ainsi, dans les différentes orientations, certaines actions pourront être ciblées spécifiquement sur des zones urbaines ou rurales, et faisant parfois appel à des contractualisations ou dispositifs spécifiques à ces zones.

Enfin, le territoire de l'Agglomération de Nevers comprend plusieurs infrastructures ou services qui rayonnent bien au-delà de son périmètre, à l'échelle du PETR voire du département. C'est le cas par exemple de l'aéroport de Nevers - Fourchambault, de l'offre commerciale et de services du centre-ville de Nevers, du centre des expositions ou bien de l'offre d'enseignement supérieur. Il convient de les soutenir, en ne les considérant pas seulement comme des équipements d'un territoire urbain, mais rural, au bénéfice de l'ensemble du PETR Val de Loire Nivernais et du département de la Nièvre.

- **Axe 1 : Un aménagement durable et équilibré du territoire**
 - Orientation 1 : Accompagner la revitalisation des pôles urbains et des centre-bourgs
 - Orientation 2 : Garantir un maillage pertinent et adapté d'équipements et de services à la population, notamment la santé
 - Orientation 3 : Apporter des réponses adaptées aux jeunes et favoriser leur accueil
 - Orientation 4 : Valoriser l'identité du territoire
 - Orientation 5 : Réduire la fracture numérique
 - Orientation 6 : Soutenir et développer les infrastructures et les services à rayonnement supra-intercommunal du territoire de l'Agglomération de Nevers
- **Axe 2 : Un développement économique durable qui s'appuie sur les ressources du territoire**
 - Orientation 7 : Appuyer l'attractivité économique des territoires du PETR
 - Orientation 8 : Faire de nos richesses patrimoniales (naturel, bâti, immatériel) un levier de développement touristique
 - Orientation 9 : Promouvoir une agriculture locale et permettre une alimentation durable
 - Orientation 10 : Développer la formation et faciliter l'adaptation des compétences aux métiers de demain
- **Axe 3 : Un développement durable concerté**
 - Orientation 11 : Réduire la dépendance énergétique du territoire et promouvoir les énergies renouvelables
 - Orientation 12 : Développer une mobilité respectueuse de l'environnement
 - Orientation 13 : Gérer durablement les ressources et préserver la biodiversité

Les contrats de territoires 2022/2028

La politique contractuelle de la région Bourgogne-Franche-Comté à l'échelle des territoires de projet est un des principaux outils de la politique d'aménagement du territoire. En articulation avec les autres dispositifs de la politique territoriale, elle vise à répondre aux trois enjeux stratégiques régionaux (axes) du SRADDET :

- **Axe 1 : Accompagner les transitions**
- **Axe 2 : Organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la région Bourgogne Franche-Comté**
- **Axe 3 : Construire des alliances et s'ouvrir sur l'extérieur**

En déclinaison des axes du SRADDET, 3 principes phares guident la mise en œuvre de la politique territoriale contractuelle dont les fondements reposent sur :

- la transition énergétique et écologique ;
- le renforcement des centralités en privilégiant la sobriété foncière ;
- le développement de l'accueil et de l'attractivité régionale, basé sur des logiques de coopération et de complémentarité.

Cette politique contractuelle se déploie à l'échelle de territoires organisés et structurés.

La politique contractuelle porte les valeurs de différenciation et de solidarité territoriale en vue de soutenir davantage les territoires les plus fragiles. Elle encourage également toute participation de la population aux projets portés par les territoires. La politique contractuelle se décline en contrats de territoires, conclus entre un territoire de projet, comme le Pays Val de Loire Nivernais et la Région.

Les contrats de territoire ont vocation à soutenir des actions répondant à une logique de développement du territoire, c'est-à-dire des actions qui s'intègrent dans une stratégie locale de développement cohérente avec les enjeux régionaux prioritaires.

Les contrats centralités rurales

Le dispositif régional « Centralités » s'inscrit dans la continuité de l'appel à projets « revitalisation des bourgs-centres » et de l'intervention régionale dédiée à l'habitat. Il s'intègre dans un contexte national de déploiement des « Petites Villes de Demain » et les orientations du SRADDET « Ici 2050 » visant :

- La prise en compte de la transition énergétique et écologique
- Le renforcement des centralités par une action globale
- La gestion économe de la ressource foncière
- Le développement de l'attractivité régionale
- La coopération entre territoires au service de l'attractivité

Le dispositif sera déployé sur la période 2022-2026.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial

Le PCAET est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter, grâce à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il doit guider la politique climatique et énergétique locale : développement des énergies renouvelables et des offres de transport en commun, rénovations énergétiques...

Le PCAET comprend un diagnostic territorial, une stratégie, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Les cinq grands axes de travail du PCAET des Bertranges se déclinent comme suit :

- Axe 1 : Coopérer au plan territorial pour le climat, la qualité de l'air et la transition énergétique
 - Collectivités
 - Poursuivre la coopération active des animateurs PCAET Nivernais
 - Envisager des contrats de réciprocité locaux entre Nevers Agglomération, le Sud Nivernais et les Bertranges sur les thématiques du PCAET

- Participation au Réseau AgitTE, le réseau départemental des acteurs de la transition
 - Intégrer les enjeux du PCAET dans les politiques territoriales
 - Habitants
 - Mobiliser la population pour engager les habitants dans la Transition Énergétique
- Axe 2 : Aménager un territoire soutenable, sobre et attractif
 - Urbanisme
 - Faire vivre les préconisations Air-Énergie-Climat dans les documents d'urbanisme pour un aménagement effectivement soutenable
 - Faire valoir à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial les préconisations Air-Energie-Climat
 - Séquestration CO2
 - Stimuler la construction/rénovation et création de mobilier avec une ressource locale: le bois
 - Faire de la qualité de l'air (intérieur et extérieur), de la séquestration carbone un enjeu des politiques publiques et de promotion du territoire pour attirer le tourisme vert et de nouvelles populations
 - Sobriété-Efficacité énergétique-saine Qualité de l'air intérieur
 - Stimuler et accompagner la rénovation de l'habitat privé pour un parc plus qualitatif, confortable et sobre en énergie
 - Outiller les collectivités pour les accompagner dans la gestion et la rénovation exemplaire de leur patrimoine : pour plus de sobriété, d'efficacité, d'EnR et une Qualité de l'Air Intérieur saine
- Axe 3 : Favoriser le développement d'une mobilité sobre en carbone
 - Changement de comportements
 - Etudier les pratiques pour comprendre les mobilités et examiner des solutions alternatives à la voiture individuelle
 - Encourager et développer l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle et aux énergies fossiles
 - Promouvoir et accompagner les collectivités et entreprises dans la mise en place et sécurisation du télétravail
 - Des équipements alternatifs
 - Développer l'itinérance douce : les itinéraires, les équipements, les services
 - Accompagner la conversion vers des véhicules zéro émission
- Axe 4 : Valoriser les ressources locales pour un territoire à énergie positive
 - L'eau et la biodiversité
 - Préserver la ressource EAU et les services rendus par les milieux naturels
 - Les énergies renouvelables
 - Faire émerger des projets de méthanisation
 - Promouvoir l'usage du bois domestique et structurer la filière bois bûche
 - Développer des "grappes" de projets photovoltaïque sur les toitures et au sol
 - Maîtriser le développement des grands projets d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, méthanisation, bois énergie) avec une charte EnR propre au territoire
 - Accompagner le développement du petit hydraulique et veiller à la compatibilité avec le bon fonctionnement du système rivière

- Axe 5 : Vers une nouvelle dynamique économique durable, anticipant le changement climatique
 - Acteurs professionnels
 - Mobiliser " mieux " le bois local et transcrire les objectifs du PCAET en matière d'EnR, de séquestration carbone et d'adaptation
 - Accompagner le développement d'une agriculture locale de qualité et mettre en réseau le territoire avec les acteurs du milieu agricole
 - Sensibiliser, accompagner et mettre en réseau les entreprises pour créer de la "croissance verte"
 - Déchets
 - Développer l'économie circulaire en valorisant les déchets produits localement

Territoires d'industrie

En novembre 2018, le gouvernement lançait le programme Territoires d'industrie, dont l'ambition était de soutenir et relancer l'activité industrielle. Sous l'impulsion de Nevers Agglomération, qui a fait acte de candidature, le val de Loire nivernais a été retenu parmi les 124 premiers Territoires d'industrie - ils sont désormais 146.

De Decize à Cosne-Cours-sur-Loire en passant par Cercy-la-Tour, Imphy, Magny-Cours ou La Charité-sur-Loire, ce val ligérien est historiquement lié à une épopée industrielle qui a certes décliné mais se perpétue encore grâce à un tissu d'entreprises de toutes tailles. C'est pour pérenniser cet héritage et lui donner un nouvel essor que le Territoire d'industrie Nevers Val de Loire s'est constitué.

Six intercommunalités le composent : Bazois Loire Morvan (pour Cercy-la-Tour), Sud-Nivernais, Loire et Allier, Nevers Agglomération, Les Bertranges et Cœur de Loire. Tout au long de l'année 2019, des réunions de travail par secteur ont rassemblé des dizaines d'élus et d'industriels autour d'un objectif commun : définir les axes stratégiques et les décliner en actions à soumettre aux financeurs.

Avec le contrat de Territoire d'industrie Nevers Val de Loire, les partenaires (élus, industriels, opérateurs de l'État, Région) portent plusieurs ambitions :

- Faciliter les recrutements des industriels et trouver les compétences nécessaires localement (premier besoin largement exprimé) ;
- Attirer des candidats sur les offres d'emploi non pourvues en mettant en œuvre des actions de promotion du territoire et des métiers ;
- Reconquérir les friches industrielles issues du passé dans un double souci de développement économique et de développement durable ;
- Sensibiliser et accompagner les industriels dans l'écologie industrielle et l'industrie du futur.

2.3 - Projets et opérations d'urbanisme

Le plan-guide de revitalisation du centre bourg de La Charité-sur-Loire

Le plan-guide de revitalisation du centre-bourg porte une vision transversale de la ville à 20 ou 30 ans, à partir d'un projet commun et partagé. Il permet une approche complète sur les thèmes de l'urbanisme, de l'habitat, du commerce, du tourisme, de l'espace public et des déplacements, du

paysage et du patrimoine, des usages urbains. Il est un guide des actions à mener, hiérarchisées en fonction de leur priorité, leur coût et leur facilité de mise en œuvre.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat de La Charité-sur-Loire

L'étude de diagnostic préalable à une OPAH lancée fin 2019 avait pour objectif de trouver les leviers pour :

- Améliorer l'offre et les conditions d'habitat en encourageant la réhabilitation des logements
 - Pour maintenir les ménages déjà installés,
 - Pour attirer de nouveaux habitants,
- Requalifier le bâti pour renforcer l'attractivité résidentielle, touristique et commerciale,
- Remédier aux problématiques foncières et immobilières et à l'inadaptation du tissu urbain,
- Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti et urbain pour améliorer le cadre de vie.

Une étude pré-opérationnelle a permis de définir la stratégie communale en faveur de l'amélioration de l'habitat et de caler les objectifs quantitatifs et qualitatifs de la future opération. La convention d'objectifs devrait être signée au cours du deuxième trimestre 2022.

Les schémas directeurs patrimoniaux du prieuré clunisien de La Charité

La restauration du prieuré clunisien de La Charité est un défi majeur dont l'ampleur est sans commune mesure avec la taille de la collectivité propriétaire, à savoir la Ville de La Charité. Trois schémas directeurs ont été réalisés par Paul Barnoud, architecte en chef des monuments historiques. Ils portent sur :

- le prieuré (2009),
- l'église Notre-Dame et la place Sainte-Croix (2009)
- et les vestiges des remparts (2019).

Ils consistent en un bilan complet de l'édifice à la fois sur le plan historique et architectural que d'un point de vue sanitaire. Un principe de restauration est défini pour l'ensemble du monument. Les travaux les plus urgents sont chiffrés. Ces schémas directeurs sont des éléments d'aide à la prise de décision pour la programmation pluriannuelle de valorisation du patrimoine.

Article 3 - Présentation synthétique du territoire

3.1 - La Communauté de Communes Les Bertranges, un nouvel EPCI issu de la loi NOTRe

Une présentation détaillée du territoire de la Communauté de communes Les Bertranges figure en deuxième partie du présent document

Un positionnement à conforter au sein du Val de Loire Nivernais

Née en janvier 2017 de la fusion de trois communautés de communes, la Communauté de communes Les Bertranges est une structure intercommunale située à cheval sur le département de la Nièvre en région Bourgogne-Franche-Comté et le département du Cher en région Centre-Val de Loire.

Composée de 32 communes, la communauté de communes se structure autour de 3 villes-centres, La Charité-sur-Loire, Prémery et Guérigny, toutes trois bénéficiaires du programme Petites Villes de

Demain. Dans l'armature définie par le SCoT, la Charité-sur-Loire joue un rôle de pôle secondaire à mi-distance entre Nevers et Cosne-sur-Loire tandis que Prémery et Guérigny jouent le rôle de pôles de proximité, répondant aux besoins de la vie courante des habitants de leurs bassins de vie respectifs. En complément de l'offre de service proposée par ces villes-centres, les communes de Champlemy, Chaulgnes, Narcy, Varennes-lès-Narcy se positionnent comme des relais de proximité pour les espaces ruraux attenants.

La Communauté de communes est située à 10 km au nord de Nevers, 50 km à l'est de Bourges et 20 km au sud de Cosne-Cours-sur-Loire. Du fait de l'influence exercée par ces trois pôles majeurs, la Communauté de communes doit réussir à trouver sa place, entre participation à la dynamique de développement du territoire du Val de Loire Nivernais et consolidation d'un pôle de développement à mi distance entre agglomération neversoise et ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Des dynamiques démographiques singulières sur le territoire des Bertranges

La Communauté de communes Les Bertranges abrite une population de 20 033 habitants au 1^{er} janvier 2021. On observe un léger déclin démographique sur le territoire (-3,4% entre 2012 et 2018), dû au cumul des soldes naturel et migratoire négatifs.

Les dynamiques démographiques à l'échelle du territoire des Bertranges rendent compte de grandes disparités. D'une part, les villes et villages du nord/est du territoire sont marqués par un déclin démographique et un fort indice de vieillissement. Ces deux phénomènes se retrouvent également à l'échelle de la ville-centre de La-Charité-sur-Loire, dont la population est passée de 6 000 habitants en 1985 à 4 812 en 2018. D'autre part, on observe un dynamisme fort des communes situées dans la grande couronne de l'agglomération de Nevers, qui concentrent le plus de familles et de personnes en âge de travailler et qui voient leur solde naturel augmenter.

La politique de revitalisation doit ainsi prendre en compte ces deux dynamiques démographiques opposées et anticiper les effets de la périurbanisation (précarité énergétique croissante des plus éloignés, croissance des flux pendulaires, coût environnemental, étalement urbain...) et du vieillissement de la population (rapprochement des services pour les personnes âgées, adaptation des logements au handicap...).

Des niveaux de revenus particulièrement contrastés

La communauté de communes est marquée par des niveaux de revenus contrastés, avec des revenus plus élevés à l'Ouest de l'EPCI, notamment au sein des zones de desserrement de l'agglomération neversoise qui profitent des retombées économiques de ce pôle départemental.

Les trois villes-centres du territoire concentrent de fortes difficultés socio-économiques, avec des revenus médians parmi les plus bas de l'intercommunalité et des taux de pauvreté particulièrement élevés (respectivement 36,3 % et 37 % de ménages sous le seuil de pauvreté¹ au sein de La-Charité-sur-Loire et de Prémery, contre 28,6 % à l'échelle de la Communauté de communes).

¹ Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. Il correspond à un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans (novembre 2021)

Le projet de revitalisation devra ainsi prévoir des actions spécifiques à destination des publics les plus défavorisés (accès aux logements, aux services...).

Une forte résilience du tissu économique

Malgré un recul de l'emploi total privé et public entre 2013 et 2018 (baisse de 9 %, le territoire reste marqué par une résilience de son tissu économique avec une restructuration de l'emploi industriel et plus globalement une certaine stabilité des emplois privés depuis 2015. Ces cinq dernières années, les effectifs de l'industrie ont même connu une croissance de +17 %, passant de 370 à 410. La restructuration de ce tissu industriel s'appuie sur les secteurs traditionnels de l'industrie, sur la filière bois ainsi que sur le développement d'activités industrielles à impact environnemental (production de biocarburant à partir d'huiles de récupération, production d'aluminium secondaire...).

Ces dynamiques favorables sur le volet productif font écho à une certaine robustesse du tissu économique présentiel (services non-marchands, commerce, hôtellerie et restauration) qui représente la majorité des emplois sur le territoire (56% des emplois salariés du territoire). Au sein des services non-marchands, on note une progression rapide des activités relatives à la santé, à l'action sociale et à l'hébergement médico-social.

Malgré des dynamiques économiques favorables et un taux de chômage (11,4 %) en dessous des moyennes nationales (13,4 %), l'accès à l'emploi des jeunes reste complexe (27 % des actifs 15-24 ans n'ont pas d'emplois), ce qui a motivé la participation de la Communauté de communes au dispositif Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée.

Sur la période 2015-2020, Prémery et Guérigny ont été motrices dans la croissance de l'emploi sur le territoire (+29 %, +84 emplois pour Prémery et +14 %, +41 emplois pour Guérigny).

Si elles font face à des dynamiques distinctes, le maintien d'un tissu économique actif sur les trois villes-centres représente un enjeu à la fois pour les Petites villes de demain et pour l'ensemble de la Communauté de communes des Bertranges. En effet, à elles seules, la Charité-sur-Loire, Guérigny et Prémery concentrent 72 % de l'emploi salarié privé du territoire (en raison notamment de l'implantation des trois principales ZAE sur les communes). Plusieurs projets de requalification de ZAE (ZAE de Guérigny) et de friches industrielles (silo à grain de la gare de La Charité) vont être engagées dans les années à venir en vue d'améliorer l'offre proposée aux entreprises sur le territoire.

Des zones de chalandise extracommunautaires

Les trois villes-centres constituent des pôles commerciaux et de services pour les communes rurales et périurbaines situées dans leur bassin de vie respectifs. La Charité-sur-Loire, avec 1 505 établissements marchands et non-marchands (84 établissements pour 1 000 habitants), est le pôle principal à l'échelle de l'intercommunalité et propose une offre quasi complète en matière de besoins de consommation quotidienne. Les deux autres pôles commerciaux de Guérigny (382 établissements avec une densité de 61 établissements pour 1 000 habitants) et Prémery (403 établissements avec une densité de 90 établissements pour 1 000 habitants) sont marqués par une hausse de leur activité commerciale, particulièrement marquées au sein de Guérigny qui constate une hausse de 34% de son chiffre d'affaires entre 2010 et 2015.

On constate néanmoins un phénomène d'évasion commerciale très marqué sur les trois villes-centres (55 % pour La-Charité-sur-Loire et Prémery et 81% pour Guérigny). L'enjeu du projet de revitalisation sera donc d'affirmer les fonctions de centralité marchande de ces trois pôles et de favoriser la consommation locale.

Une concentration des équipements sur les villes-centres et l'ouest du territoire

A l'échelle intercommunale, on note une concentration des équipements et services sur les communes de La Charité-sur-Loire, Guérigny et Prémery, et plus globalement sur les communes à l'Ouest du territoire (équipements touristiques, d'enseignement, de sports et de loisirs, etc.).

L'accès aux équipements de santé représente un enjeu d'attractivité pour un territoire. En termes de densité de professionnels de santé, les villes bénéficiaires du programme Petites villes de demain présentent des taux globalement supérieurs aux moyennes départementales, en lien avec leur rôle de centralité pour leur bassin de vie. A l'échelle intercommunale, le nombre de médecins généralistes est cependant faible, ces derniers étant concentrés sur La Charité-sur-Loire (6), Guérigny (2), Prémery (1), Urzy (1) et Chaulgnes (1).

Un parc de logements vieillissant

A l'échelle de l'intercommunalité, le territoire se distingue par une part importante de grands et très grands logements (en 2018, 91 % des logements sont des T3 ou plus), ce qui peut constituer un facteur d'entrave à la mobilité résidentielle des ménages (en particulier des jeunes et des seniors).

En termes d'occupation, les villes de La Charité-sur-Loire, Prémery et Guérigny présentent des taux de vacance résidentielle élevés (respectivement de 18 %, 21 % et 14 % en 2018). Cela est à mettre en lien avec l'ancienneté du parc de logements des trois communes, la majorité des logements datant d'avant 1970 (60 % pour La Charité sur Loire, 64 % pour Prémery et 63% pour Guérigny).

La part importante de logements ayant été construits avant les premières lois de performance énergétique (1974) couplé à la dépendance des ménages à la voiture participent à la croissance du nombre de ménages touchés par le phénomène de précarité énergétique. L'Est de la communauté de communes est particulièrement exposé à ce phénomène.

L'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat est ainsi un enjeu majeur pour la Communauté de communes Les Bertranges. Ce besoin de rénovation densifie le phénomène de précarité énergétique des ménages (jusqu'à 40 % des ménages à l'est du territoire sont en situation de précarité énergétique et potentiellement contraints d'opérer des arbitrages de vie sur des fonctions essentielles (se chauffer, se déplacer...)).

La communauté de communes entend également devenir une destination attractive pour les habitants du territoire francilien qui sont de plus en plus nombreux à chercher une deuxième résidence proche de Paris pour y télétravailler une partie de la semaine. Le territoire est en effet attractif de ce point de vue, puisqu'il est accessible en moins de deux heures à partir de Paris. L'augmentation de la part de résidences secondaires (aujourd'hui égale à 12,4 % du parc de logement) est appréhendée par la Communauté de communes des Bertranges comme un facteur clé pour accompagner la redynamisation de l'économie locale.

Des mobilités quotidiennes marquées par une prédominance de la voiture

L'A77, (RN77 passée en quatre-voies en 2000) structure fortement les territoires de l'ouest nivernais et de l'est berrichon. Des travaux sur l'A77 et la RCEA devraient permettre un accès autoroutier à Lyon, Saint-Etienne et le sud de la France à horizon 2025.

Si les circulations quotidiennes ont été largement facilitées le long de l'axe ligérien, elles restent très complexes dans la vallée de la Nièvre. La D977 reste un axe dangereux, au tracé peu évident et marqué par une impossibilité d'agrandissement.

Concernant la connexion ferrée, les travaux de modernisation de la ligne Paris / Nevers / Clermont-Ferrand seront achevés en 2025 permettant une meilleure fiabilité du réseau. Le territoire continuera d'être connecté en un peu plus de deux heures à Paris.

Les aménagements cyclables se développent également sur le territoire notamment au sein des trois Petites villes de demain et en lien avec la voie-vélo connectée à la gare de la Charité.

Dans les pratiques quotidiennes de mobilité, la Communauté de communes Les Bertranges reste structurée par l'utilisation de la voiture (plus de 86 % des déplacements domicile-travail sont motorisés contre 70 % en France²). Cette part importante s'explique par un taux d'équipement en véhicule automobile élevé (88 %) et le fait que 74 % des actifs occupés travaillent en dehors de leur commune de résidence (67 % en France³). Cela témoigne de la prégnance des déplacements individuels sur le territoire et de la nécessité pour les villes d'adapter leur projet de revitalisation à cette réalité tout en travaillant progressivement la multimodalité dans une logique de performance environnementale.

En effet, si la part modale des transports en commun reste minoritaire (moins de 2 % des déplacements domicile-travail contre plus de 4% en France) et qu'elle a diminué de manière constante depuis 2008, la Communauté de communes Les Bertranges s'est engagée dans une politique de densification de son offre de transports en commun. Il en va de même pour les modes doux, qui représentent également un levier stratégique de la politique touristique du territoire. Des aménagements complémentaires, notamment adaptés à l'usage du vélo, permettront à la fois de diversifier les parts modales et de participer à l'attractivité du territoire.

En effet, la Communauté de communes Les Bertranges peut s'appuyer sur une offre de services de mobilité partagées relativement dense : trois gares maillant le territoire (avec une fréquentation voyageurs toutefois en baisse pour la Charité-sur-Loire⁴), deux lignes de bus structurantes desservant les trois Petites villes de demain, une voie vélo, une aire de covoiturage, deux stations de recharge électrique et trois services de transport à la demande.

Un dynamisme, naturel culturel et patrimonial sur lequel capitaliser

Le tourisme est un élément de création de richesse structurant pour le territoire des Bertranges, s'appuyant sur une offre globale associant offre de plein-air (forêt des Bertranges, réserve naturelle des Mardelles, secteurs dédiés au cyclotourisme en bord de Loire...), patrimoine (village des Bertranges, Label Ville d'Art et d'Histoire de La-Charité-sur-Loire, Forges Royales de Guérisny) et gastronomie (vititourisme avec le vin des Côtes de La Charité). Le territoire des Bertranges porte également quelques expériences culturelles remarquables, à l'image du Festival Blues en Loire et

² Données INSEE 2018

³ Données INSEE 2018

⁴ Données open-data SNCF

des Conviviales de Nannay, deux festivals reconnus pour la qualité de leur programmation et qui démontrent la vitalité des territoires ruraux de Bertranges.

L'enjeu en matière de tourisme est ainsi de s'appuyer sur le projet de revitalisation pour faire connaître et rayonner l'offre patrimoniale et culturelle existantes et créer une identité autour de la forêt des Bertranges, véritable patrimoine naturel du territoire.

3.2 - Focus sur les trois Petites villes de demain

La Charité-sur-Loire, la principale ville des Bertranges

Un centre ancien à valoriser

- Un cadre de vie de qualité
 - Une grande qualité du patrimoine urbain et paysagé
 - Un bon niveau de services, d'équipements et de commerces
- Un fort potentiel de redynamisation
 - Un programme d'aménagement des espaces publics de la cité historique
 - Des perspectives de renouvellement urbain et de recyclage immobilier et foncier
- ↳ Un patrimoine architectural sensible
 - Un patrimoine très exigeant pour une commune de moins de 5 000 habitants
 - Des contraintes ou états sanitaires imposant des coûts de réhabilitation potentiellement élevés
 - Des contraintes morphologiques (contraintes parcellaires, densité du bâti, topographie) complexifiant les interventions sur l'immobilier
- ↳ Conflits d'usages et de fonctions
 - Des logements au-dessus des commerces n'ayant pas toujours un accès indépendant
 - Un trafic poids lourds très important sur la route nationale
- ↳ Des espaces publics parfois déqualifiés

Le renouveau de l'activité économique

- Un relatif dynamisme économique
 - 50% des emplois de la CC Les Bertranges sont localisés sur La Charité-sur-Loire (indice élevé de 179 emplois pour 100 actifs résidents)
 - Une évolution positive de l'emploi entre 2012 et 2019.

Une offre commerciale charitoise hors du commun

- Une densité commerciale remarquable
 - Un ratio exceptionnel de 26 commerces pour 1 000 habitants
 - Des moteurs de fréquentation constitués des animations commerciales, du tourisme et d'un marché sédentaire attractif
- Une animation commerciale dynamique
- ↳ Une offre commerciale fragile marquée par :
 - Une récurrence de la vacance

- La réduction de la diversité,
- L'âge moyen des commerçants,
- L'absence de mobilisation sur l'e-commerce

→ Une animation commerciale à renouveler

- Un point fort à entretenir et à faire évoluer en permanence
- Un marché hebdomadaire à conforter
- Un besoin de renouveau
- Un exemple de résilience

Un développement également fondé sur la culture et le tourisme

↗ Plusieurs labels culturels

- Un monument inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO
- Un centre culturel de rencontre, la Cité du mot
- Une des plus petites villes d'art et d'histoire de France

↗ La construction d'une image de ville dynamique

- Une forte offre culturelle publique relayée par des initiatives privées
- Plusieurs festivals estivaux
- Un office de tourisme intercommunal qui relaie la communication institutionnelle

↘ Une réalité budgétaire qui s'impose

Guéigny, aux portes de l'agglomération neversoise

Une ville à forte identité

↗ Une des plus fortes densités de population de la Nièvre

- Un bassin de vie d'environ 4 500 habitants
- Une cité enserrée dans un grand massif forestier qui occupe la moitié du territoire communal
- Une urbanisation continue structurée autour de l'ancien site industriel et de l'axe Nevers / Auxerre
- Une conurbation de fait avec la commune voisine d'Urzy

→ Une ville sous influence neversoise

- Une grande facilité d'accès à l'agglomération neversoise
- Une ville qui mise sur son attractivité résidentielle et sur sa qualité de vie
- Un bon niveau de services de proximité, commerces et services publics, qui se maintient, mais le contexte reste difficile.

Un traumatisme industriel et social qui se résorbe progressivement

↘ Une ville marquée par la fermeture de "la Marine"

- Une ville construite autour du site historique des Forges royales, créé au XVIII^e siècle
- Fermeture de l'arsenal de la Marine nationale en 1971
- Perte de plus de 20 % de la population en 7 ans : 2 984 habitants en 1968, 2 472 habitants en 1975.

↗ Le legs d'un patrimoine exceptionnel

- Un superbe héritage aussi bien bâti et paysager qu'immatériel avec des savoir-faire d'exception
- Une mémoire collective entretenue par l'association des Amis du Vieux Guérigny
- Un très fort potentiel de développement en termes d'attractivité, d'urbanisme, d'image, de tourisme...

∨ Des aménagements qui s'imposent

- Plusieurs projets privés dévoyés sur le Château de la Chaussade
- La zone industrielle de Villemenant, délaissé de la Marine, à renforcer
- Le quartier de la gare à reconquérir

Prémery, ancienne capitale de la chimie du bois

Un choc industriel et social dont la ville peine à se relever

∨ Une ville fortement marquée par la fermeture de Lambiotte

- Construite en 1886, Lambiotte a été une des plus importantes usines productrices de charbon de bois en France, et plus tard de produits chimiques issus de la carbonisation du bois.
- En 2002, elle a fermé ses portes laissant un site et des sols particulièrement pollués.
- Après une première phase nécessaire de dépollution, la Communauté de communes a engagé une reconversion de ce site industriel.
- Deux entreprises occupent à ce jour l'ancien site Lambiotte, l'une consacrée au recyclage des chutes d'aluminium, l'autre à la production de biocarburant.

→ Une ville qui retrouve une certaine dynamique

- Une perte de 112 habitants entre 2012 et 2020
- Un regain de dynamisme économique commercial, artisanal et industriel
- Une forte accélération des ventes immobilières
- Une expérimentation sociale à suivre : territoire zéro chômeur de longue durée

3.3 - Synthèse du diagnostic

Habitat & logement

<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un bâti de grande qualité avec un point fort : la pierre de Bourgogne • Un des fonciers les moins chers de France • Un marché immobilier détendu au regard de la vacance • Paradoxalement une demande, achat ou location, non satisfaite à Guérigny et La Charité témoignant d'une dynamique de marché certaine 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un parc immobilier vieillissant • Un marché immobilier particulièrement tendu en matière de qualité • Un fort taux de vacance dans le centre de La Charité et à l'est des Bertranges • Des taux de pauvreté préoccupants • Une inadéquation entre les typologies de logements et des profils démographiques (grands logements et petits ménages)
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique démographique propre au Val de Loire Nivernais • La proximité de l'agglomération neversoise • Un SCOT adopté • Un territoire qui rentre dans le champ francilien • Un équipement en fibre optique en cours • Un développement des bi-résidences 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une absence d'outils d'urbanisme communs • Une relative "concurrence" des communes • Des effets indésirables de la périurbanisation • Une précarité énergétique croissante

Commerces, services, équipements & activités

<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une zone de chalandise charitoise de 20 000 habitants • Une zone de chalandise de Guérigny sur les communes limitrophes • Une densité commerciale importante sur la Charité sur Loire • Une activité industrielle résiliente • Trois zones d'activité spécialisées dans le domaine du bois, de la métallurgie et du recyclage • Une maison de santé récente à La Charité 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un tissu commercial prémericois extrêmement fragilisé • Une offre foncière commerciale peu adaptée à la demande, voire vétuste • La concurrence marchande de Nevers • Un site industriel extrêmement pollué à Prémary • Un seul médecin généraliste à Prémary
--	--

<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une offre de commerce de proximité à réinventer • Une expérimentation Territoire Zéro Chômeur de longue durée • Une dynamique de l'emploi positive et portée en partie par des activités à valeur ajoutée 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des commerçants qui ne se réapproprient pas l'outil numérique • Un certain vieillissement des commerçants posant des risques sur les reprises • Un taux d'évasion commerciale élevé en particulier sur Guérigny
--	---

Cadre de vie & espaces publics

<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une des plus belles chênaies de France • Une réserve naturelle nationale, celle du Val de Loire Nivernais • Des villes de taille modeste avec une vraie qualité de vie 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un massif forestier peu connu du grand public • Des aménagements urbains qui ne sont plus à niveau
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une possible labellisation "Forêt d'exception" • Un renouveau du monde rural retrouvant une certaine attractivité 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un manque d'harmonisation des outils d'urbanisme

Patrimoine

<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un site inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial • Une des plus grandes manufactures françaises du XVIIIème siècle • Des villages qui méritent d'être mieux connus 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trois grands monuments particulièrement exigeants qui nécessitent de lourds investissements
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une Ville d'Art et d'Histoire qui pourrait devenir Pays d'Art et d'Histoire 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un risque de perte d'attractivité du territoire faute d'investissement sur les sites patrimoniaux .

Mobilités

<p>Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un Val de Loire bien irrigué • Un réseau structurant l'ouest nivernais et l'est berrichon • Un désenclavement de la Nièvre vers le sud 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • La route départementale 799 qui mériterait des aménagements • Une voie ferrée reliant Nevers à Arzembouy réservée au fret • Une très faible part de transports en commun
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une compétence récemment devenue intercommunale • Un intérêt communautaire croissant pour les mobilités douces 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une mobilisation des intercommunalités sur des sujets communs qui tarde à se faire • Une grande précarité énergétique liée à la mobilité

Article 4 - Ambitions du territoire

La Communauté de communes Les Bertranges est forte de trente-deux communes. Elle est structurée par trois villes-centres : La Charité-sur-Loire, Guérigny et Prémery.

4.1 - Le projet de territoire des Bertranges

Les élus de la Communauté de Communes Les Bertranges ont construit en 2018 un projet global abordant de nombreuses thématiques : aménagement de l'espace, économie, tourisme, environnement, santé et social... C'est le Projet de Territoire de la Communauté de communes Les Bertranges, il détermine les orientations et objectifs qui seront portés par la collectivité sur plusieurs années.

Cette stratégie se synthétise en 3 axes principaux, qui se déclinent eux-mêmes en douze défis :

- Axe 1 : Structurer le territoire
 - Défi 1 : Renforcer les pôles de centralité et assurer le maillage du territoire
 - Défi 2 : Organiser le tissu économique et touristique
 - Défi 3 : Développer les infrastructures et les équipements
 - Défi 4 : Construire l'identité du territoire
- Axe 2 : Valoriser les ressources
 - Défi 5 : Soutenir le développement de l'économie
 - Défi 6 : Asseoir le potentiel touristique
 - Défi 7 : Fonder un développement durable et intégré
 - Défi 8 : Déployer des politiques culturelles et sociales attractives
 - Défi 9 : Assurer la promotion du territoire
- Axe 3 : Développer de nouveaux services
 - Défi 10 : Accompagner les habitants et les usagers
 - Défi 11 : Soutenir les professionnels

- Défi 12 : Attirer et satisfaire les visiteurs.

4.2 - Construire un projet collectif à l'échelle de la Communauté de communes Les Bertranges

La Communauté de communes Les Bertranges s'est construite autour de la fusion de trois EPCI. L'ambition est de construire un projet collectif et de ne pas cesser de créer un avenir commun. Le projet de territoire validé en 2018 est la première brique de ce projet collectif. L'Opération de Revitalisation du Territoire s'inscrit pleinement en phase avec cette aspiration.

Construire un projet cohérent nécessite de conduire des actions associant tout ou partie des trente deux communes. Cette recherche de cohérence et de l'effet multiplicateur a motivé plusieurs projets structurants visant à redynamiser l'ensemble du territoire. Les politiques, fondamentalement intercommunales, en faveur de l'industrie, du commerce, du tourisme ou de l'aménagement dépassent, par leurs effets, les frontières des périmètres ORT. Ce sont sur ces dernières que se fonde le projet de revitalisation intercommunal.

En phase avec ses compétences intercommunales, la Communauté de communes conçoit le projet Petites villes de demain comme un outil de développement économique pour l'ensemble du territoire. L'objectif est d'améliorer l'existant pour susciter du développement local et des implantations de nouvelles entreprises tout en maintenant une politique d'accompagnement au meilleur niveau.

Le bâti et son environnement sont une des grandes forces du territoire. Mais il existe plusieurs problèmes que la Communauté de communes Les Bertranges doit prendre à bras le corps. La question de la vacance, prégnante sur le nord-est du territoire et dans le centre ancien de La Charité, constitue à ce titre un enjeu fort. D'autant plus qu'elle se double d'une grande précarité énergétique de ses habitants.

Le massif forestier est le trait d'union du territoire. La forêt doit être un outil de rayonnement et de développement touristique de l'ensemble du territoire. Il faut œuvrer ensemble pour que les Bertranges deviennent une destination touristique. Ce qui implique de travailler tout à la fois sur les questions d'hébergement, l'aménagement de lieux emblématiques, la création d'itinéraires cyclables...

Le projet "mon village, nos pépites" consiste à valoriser les villages des Bertranges au profit de tous. Il permet aux communes concernées de penser un projet collectif en cherchant cohérence et complémentarité. Cette mise en commun doit permettre d'apporter une ingénierie et des outils qu'il ne serait pas possible d'avoir si une commune travaillait seule.

4.3 - Valoriser le centre ancien de La Charité-sur-Loire tout en l'adaptant à de nouveaux usages

La Charité est trop souvent réduite à son seul patrimoine. Tous s'entendent à considérer qu'il est exceptionnel. Ils ont raison. Mais la ville n'aurait pas une réputation de ville dynamique sans ses habitants. Le projet de ville de La Charité doit tout à la fois mettre en valeur un patrimoine d'exception exigeant, faire de la nécessaire valorisation du patrimoine un moteur au service de la qualité de vie en centre ville et, enfin, favoriser l'inventivité des Charitois.

Le prieuré clunisien connaît une véritable renaissance depuis le début des années 2000. Ce chantier continu est hors de proportion au regard de la taille de moins de 5000 habitants. Le projet Petites

ville de demain passe évidemment par la poursuite du programme de restauration du prieuré et de l'église, inscrite sur la Liste du patrimoine mondial.

Il faut cependant veiller à considérer La Charité comme un ensemble patrimonial vivant. En le protégeant, certes, mais aussi en veillant à lui donner une seconde vie, gage de son maintien dans le temps. La question de l'habitat, devenue centrale, fragilise le projet patrimonial. Il faut concevoir une nouvelle qualité de ville qui donne envie d'y habiter. L'OPAH RU sera le moteur de l'amélioration de l'habitat dans le centre ancien.

Les habitants de La Charité ont souvent su se montrer inventifs et dynamiques. Plusieurs projets le démontrent. La Cité du Mot est labellisée centre culturel de rencontre. Cet établissement public associe patrimoine et création. Il a besoin d'équipements pérennes pour accomplir sa mission. Sept agriculteurs se sont associés pour transformer un silo à grains en brasserie. Ce projet sera l'amorce d'un projet plus large de requalification du quartier de la gare.

4.4 - Réinvestir le site de Guérigny, une des plus grandes manufactures françaises du XVIIIe siècle

A Guérigny, les Forges Royales, le château de La Chaussade, les grandes allées, l'église et une partie du centre ville forment un des plus grands ensembles manufacturiers du XVIIIe siècle de France. Ce site est en de nombreux points comparables à la Corderie Royale de Rochefort-sur-mer. Et l'on sait combien le patrimoine a été le moteur du renouveau de cette ville moyenne de Charente Maritime délaissée par l'armée.

C'est à ce niveau d'ambition et d'excellence que doit se positionner le projet patrimonial de Guérigny. Le projet porté par la municipalité est pertinent : acquisition des dernières parcelles privées du château, ouverture des jardins au public, création de logements dans une partie des bâtiments... Le projet Petite ville de demain doit pouvoir accompagner la valorisation de ce grand monument, dont le renouveau est prometteur.

Le projet de mise en valeur du site ne doit pas occulter les besoins d'une petite ville en termes d'aménagement de sa zone d'activité, de valorisation de son tissu commercial et artisanal, de valorisation du délaissé de la gare, de création d'équipements sportifs, d'aménagement d'espaces publics...

Enfin, l'habitat reste une préoccupation constante. C'est une orientation majeure du projet de valorisation du château de la Chaussade. La question se pose, cependant, en d'autres endroits du centre-ville.

Les communes d'Urzy et de Guérigny se sont associées à celle de Coulanges-lès-Nevers, située dans l'agglomération voisine, pour réfléchir à l'amélioration des mobilités vers le centre de Nevers. Deux projets sont plus particulièrement évoqués : le renouveau de la ligne de chemin de fer qui emprunte la vallée de la Nièvre, au moins dans son tronçon Nevers/Guérigny, et le développement des pistes cyclables à la fois dans une pratique loisirs mais aussi dans une pratique quotidienne.

4.5 - Renforcer le centre-ville de Prémery pour amorcer une nouvelle dynamique

À Prémery, il faut renforcer les fonctions structurantes d'une ville : identité, économie, services publics, commerces... La ville mise à mal par la fermeture de son principal employeur n'a pas échappé à un phénomène de dévitalisation de son centre bourg rencontré partout en France. Le projet de ville se concentre sur la mise en valeurs des fondamentaux d'une ville : aménagement des espaces publics et des abords de monuments historiques, valorisation de l'hôtel de ville, remise à niveau de commerces....

Le renouveau de l'ex site Lambiotte est en cours. Avant d'échafauder tout projet pour ces parcelles il faut avoir réglé quelques questions épineuses : recherche des propriétaires, procédure d'état d'abandon manifeste, pollution à résorber, complexité des procédures administratives...

L'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée permet la création d'emplois pérennes en développant des activités éco-responsables en lien avec les multiples compétences des salariés et les besoins de notre territoire. EBE58 porte actuellement un projet d'aménagement des ateliers et d'acquisition de matériel de production. Il conviendra d'accompagner cet investissement par plusieurs actions destinées à démultiplier les partenariats et les échanges.

Article 5 - Orientations stratégiques

Garantir la qualité de vie au quotidien "Donner envie d'habiter"	Révéler les atouts des Bertranges "Aiguiser la curiosité"
Accompagner la montée en gamme de l'existant	Faire rayonner la mémoire du territoire
Favoriser la diversification	Faire battre le coeur vert des Bertranges
	Donner au territoire les outils nécessaires à son rayonnement
Faire face aux enjeux de demain : inclusion, éco-responsabilité et inventivité "Cultiver l'esprit Bertranges"	
Construire un avenir commun en s'appuyant sur l'inclusion	
Viser la performance environnementale	
Révéler l'inventivité des Bertranges	

L'opération de revitalisation du territoire s'inscrit dans une stratégie globale structurée en trois grandes orientations. Au sein de ces orientations, des axes de projets se conjuguent pour donner corps à une stratégie d'ensemble qui permettra de faire de la Communauté de communes Les Bertranges et de ses trois villes-centres un territoire de projets tout entier tourné vers l'attractivité et la résilience territoriale. La stratégie repose par ailleurs sur des valeurs propres au territoire : l'inclusion, l'éco-responsabilité et l'inventivité.

5.1 - Orientation n° 1 : Un projet pour garantir une qualité de vie au quotidien.

Le projet de redynamisation du territoire repose tout d'abord sur la promotion d'un mode de vie au sein des Bertranges marqué par la qualité et l'adaptation aux besoins des différentes populations composant le territoire.

Accompagner la montée en gamme de l'offre existante

Le projet de revitalisation prend pleinement en compte l'existant et les potentiels du territoire. Que ce soit dans le domaine de l'habitat (OPAH-RU de La Charité sur Loire par exemple), dans le maintien des commerces de proximité (intervention sur deux fonds de commerce stratégiques de Prémery) ou encore dans le champ de la qualité urbaine et de l'offre de mobilité (réaménagement du quartier de la gare à La Charité sur Loire, plan simplifié mobilité), le projet de revitalisation est tout entier tourné vers le maintien de l'existant et son accompagnement vers une montée en qualité. Cette dernière est nécessaire pour améliorer la qualité de vie quotidienne et continuer à attirer de nouveaux habitants. Pour cela, des interventions ciblées sur les secteurs à potentiel effet levier (commerces ciblés, quartier gare, cœur de La Charité-sur-Loire) ont été favorisées.

Eléments de projets

- Aménagement
 - Restructuration du quartier de la gare de La Charité
- Habitat :
 - OPAH-RU de La Charité-sur-Loire
 - Maison de l'Habitat de La Charité et des Bertranges
 - Refonte du règlement du site patrimonial remarquable charitois
 - Réhabilitation des Chambres Neuves, Guérigny
 - Réhabilitation de la résidence des Abbés, Guérigny
- Commerce :
 - Renforcement du tissu commercial des Bertranges
 - Diagnostic shop'in
 - Aménagement de deux fonds de commerce de la Grande Rue de Prémery
 - Solution numérique à destination des commerçants et des habitants, volet 2
- Economie
 - Valorisation de la zone d'activité de Villemenant
- Mobilité
 - Diagnostic mobilité en Bertranges

Favoriser la diversification de l'offre de proximité.

En complément de la montée en gamme de l'existant, la stratégie de revitalisation repose également sur l'accompagnement de nouvelles offres, aujourd'hui manquantes sur le territoire. Afin de permettre des parcours résidentiels plus fluides et de limiter les effets d'évasion, des secteurs dédiés à des implantations de nouvelles offres résidentielles et commerciales ont été définis. La construction d'un lotissement à proximité du centre-ville de Prémery, la réhabilitation du château de la Chaussade pour y créer des logements, la construction d'un immeuble intergénérationnel, la création d'un quartier vert dans la ZAC des Hauts-de-Loire et la création d'une concession d'aménagement sur la zone commerciale de la Mitaine visent toutes trois à proposer une offre absente du territoire pour attirer de nouveaux flux et habitants. Loin de rentrer en concurrence avec

l'offre existante du territoire, ces dernières visent à compléter la palette de solutions proposées par le territoire pour participer à cet objectif de qualité de vie, au quotidien et en proximité.

Eléments de projets :

- Habitat
 - Lotissement à proximité du centre-ville de Prémercy
 - Immeuble intergénérationnel de La Charité-sur-Loire
 - Création d'un quartier vert dans la ZAC des Hauts de Loire, La Charité-sur-Loire
 - Schéma directeur pour la valorisation du château de La Chaussade
 - Habitats inclusifs à La Charité
- Commerce
 - Zone commerciale de la Mitaine
- Petite enfance
 - Création de micro crèches à La Marche et Urzy

Cette qualité de vie des Bertranges, le projet de revitalisation ambitionne également de la faire partager au plus grand nombre, que ce soient de nouveaux arrivants permanents (nouveaux ménages) ou ponctuels (touristes et visiteurs), comme l'illustre l'orientation suivante.

5.2 - Orientation n° 2 : Un projet pour révéler les atouts des Bertranges.

La seconde orientation stratégique de la revitalisation du territoire concerne sa capacité à rayonner au-delà de ses frontières, à capitaliser sur ses atouts et potentiels, à renforcer son identité trop peu connue.

Faire rayonner la mémoire du territoire

Le patrimoine bâti dont dispose le territoire est exceptionnel. Le château de la Chaussade et les Forges Royales de Guérigny, le site prieural de La Charité sur Loire, le château des évêques de Nevers à Prémercy composent les principales offres de destination de la Communauté de communes Les Bertranges. La réhabilitation et la meilleure intégration de ces sites dans leurs environnements urbains respectifs constituent des orientations fortes pour le développement à la fois des villes-centres mais aussi de l'ensemble du territoire. La stratégie de revitalisation d'un territoire aussi riche en patrimoine ne saurait se priver d'un appui renforcé sur ces projets dont l'ampleur dépasse de loin les capacités budgétaires des villes-centre. En complément de ces puissants marqueurs historiques, l'ensemble des Bertranges est composé d'offres patrimoniales plus modestes en taille mais tout aussi valorisantes. Les villages des Bertranges, les anciens sites métallurgiques, les églises romanes ou gothiques en sont de parfaits exemples.

Eléments de projets

- Tourisme
 - Poursuite du programme de restauration du site prieural de La Charité-sur-Loire
 - Schéma directeur sur le château de la Chaussade de Guérigny
 - Valorisation du musée des Forges Royales
 - Aménagement de la place de l'église Saint Marcel à Prémercy
 - Etude pour la restauration du château de Prémercy
 - Schéma d'aménagement urbain de caractère à Guérigny

Faire battre le cœur vert des Bertranges

Les Bertranges se caractérisent par une omniprésence de la forêt. La chênaie pluricentenaire est un puissant atout. Il s'agit clairement de positionner le territoire sur la cartographie touristique du centre de la France, de susciter l'intérêt de potentiels nouveaux arrivants et capter de nouveaux flux touristiques. La mise en valeur de cet écrin naturel exceptionnel, l'aménagement de ses points d'intérêt principaux ou encore le développement des modes doux d'itinérances constituent une brique stratégique majeure de la stratégie de rayonnement du territoire. A travers la forêt c'est aussi le dénominateur commun du territoire qui se donnera à voir, consolidant par là même l'identité intercommunale et du territoire.

Eléments de projet

- **Tourisme**
 - Mise en valeur de la forêt des Bertranges
 - Les Bertranges, forêt d'exception®
- **Mobilités**
 - Création d'itinéraires cyclables en Bertranges
 - Implantation d'une signalétique identitaire en Bertranges.

Donner au territoire les outils nécessaires à son rayonnement

La stratégie de revitalisation ne saurait être complète sans le renforcement de l'offre d'équipements et de services permettant de faire fonctionner à plein la forêt et les sites patrimoniaux remarquables des Bertranges. L'installation touristique d'une signalétique à La Charité-sur-Loire ou encore la refonte du règlement du site patrimonial remarquable font partie de ses atouts moins visibles mais tout autant nécessaires à la valorisation et préservation du patrimoine du territoire. Dans la même logique, la diversification et montée en gamme de l'offre d'hébergements touristiques sont des conditions nécessaires à la valorisation des attracteurs territoriaux.

Eléments de projet :

- **Tourisme :**
 - Poursuite de l'implantation d'une signalétique touristique à La Charité sur Loire
 - Refonte du règlement du site patrimonial remarquable de La Charité
 - Création d'hébergements touristiques, La Charité-sur-Loire
 - Requalification du parc hôtelier charitois
 - Aménagement d'une antenne de l'office de tourisme intercommunal, Guérigny
 - Montée en gamme du camping municipal de Prémery

Au-delà du patrimoine bâti et naturel, cette ambition de rayonnement s'appuie également sur les valeurs et atouts qui caractérisent le territoire, comme l'illustre l'orientation n°3.

5.3 - Orientation n° 3 : Un projet pour faire face aux enjeux de demain : solidarité, éco-responsabilité et inventivité

Construire un avenir commun en s'appuyant sur la solidarité

Les valeurs d'inclusion et de tolérance sont profondément ancrées dans les modes de faire du territoire. Elles sont aussi un atout indéniable pour donner corps à la stratégie du territoire.

L'opération de revitalisation intègre de manière transversale l'inclusion comme force motrice au projet d'attractivité. Que ce soit dans la promotion de nouvelles formes d'habiter plus solidaires et inclusives (immeuble intergénérationnel), dans l'inclusion par les activités économiques (territoire zéro chômeur de longue durée), la mise en place de dispositifs visant à accompagner la population aux enjeux de la transition environnementale (projet PREFIGS) ou encore dans le développement de l'autonomie (maison de l'autisme), le territoire fait de l'inclusion un de ses moteurs de développement. La résorption des fractures générationnelles, la prise en compte de la précarité ou de la différence constituent des objectifs incompressibles de notre stratégie de revitalisation.

Éléments de projet :

- Habitat :
 - Immeuble intergénérationnel à La Charité-sur-Loire
 - Reconversion d'une maison de retraite privée en résidence autonomie
 - Habitats inclusifs à La Charité-sur-Loire
- Economie :
 - Manufacture de Prémery
 - PREFIGS (recherche / action participative, droit à l'expérimentation)
- Equipements et services :
 - Maison de l'Autisme de Guérigny
 - Accès à la santé garanti.

Viser la performance environnementale

Comment construire un projet durable, sur un territoire aussi lié à son environnement naturel, sans faire de la transition environnementale le fil vert de la stratégie de revitalisation ? L'amélioration des performances énergétiques des biens privés comme publics ou encore la promotion de nouveaux modes de déplacement constituent des composantes essentielles de la stratégie de revitalisation.

Éléments de projet :

- Habitat :
 - Valorisation de la filière brocante/métiers d'art/seconde vie des objets ;
 - Manufacture de Prémery ;
 - Maison de l'Habitat
- Equipements
 - Rénovation de l'hôtel de ville de Prémery
- Mobilités :
 - Aménagements cyclables
 - Plan mobilités simplifié

Révéler l'inventivité des Bertranges

Le territoire fonde enfin sa stratégie de revitalisation sur l'innovation et l'inventivité. Il n'est pas question ici d'innovation de rupture ou à forte composante technologique. L'inventivité des Bertranges est une créativité du quotidien, ancrée dans les spécificités des territoires. L'accompagnement aux innovations de proximité permettra au territoire de répondre aux défis de demain..

L'appui à la création de tiers-lieux utiles au plus grand nombre (Manufacture de Prémery, La Quincaillerie de La Charité, création de l'AéroNEF...) ou encore l'hybridation des fonctions dans des

espaces totems du territoire (installation d'une bibliothèque et CIAP au sein de la Cité du Mot, reconversion du Silo à grain) s'inscrivent dans cet objectif de développement de l'innovation de proximité.

Cette inventivité des Bertranges, qui met en action la stratégie de revitalisation, permettra également d'accompagner la population vers les enjeux de demain (développement de solutions numériques à destination des commerces et des habitants) pour faire des Bertranges un territoire rural modèle de la résilience. Ce mode de faire infuse les stratégies de revitalisation aussi bien à l'échelle des villes centre que dans les plus petites communes, à l'image de l'opération « Mon village, nos pépites ».

Eléments de projet :

- Economie :
 - Reconversion du silo à grain
 - Solutions numériques à destination des commerces et des habitants
 - Manufacture de Prémery (fab-lab)
 - Création d'une Micro-Folie au service de l'économie sociale et solidaire
- Équipements et services :
 - Création de la quincaillerie à La Charité
 - Création de l'AéroNEF à La Charité
 - Création d'une bibliothèque / CIAP / espace de diffusion pour la Cité du Mot
- Transversal
 - Opération « Mon village, nos pépites ».

Article 6 - Plan d'action

Le plan d'actions est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce plan d'action se compose des fiches actions validées, dite « matures ». Une liste de projets en maturation est également détaillée. Ces derniers feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Le plan d'actions a permis la définition des secteurs d'intervention de l'ORT, présentés à l'article 7 de la présente convention.

Le plan d'action est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi. Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

6.1 - Actions matures, en cours de maturation et non matures

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches actions (4ème partie du présent document). Elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire.

L'inscription formelle des actions dans le programme Petites villes de demain est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

6.2 - Détail du plan d'action pluriannuel

En vert, les actions matures
En jaune, les actions en cours de maturation
En rouge, les actions non matures

MO ⁵ N° action	intitulé	descriptif sommaire	plan- ning	coût et financeurs
------------------------------	----------	------------------------	---------------	-----------------------

Préalable : Moyens en ingénierie				
LC 0.01	Chef de projet commun au trois villes centre	Prolonger la mission du chef de projet Petites villes de demain pour lui permettre d'assurer le suivi de l'Opération de revitalisation du territoire	2022/ 2023 ⁶	67 013 € ANAH, FNADT, villes de La Charité, Guérigny, Prémery
CCLB 0.02	Prolongation de la mission du manager de commerce de Guérigny et Prémery	Mise en oeuvre du projet de valorisation du commerce et de l'artisanat de Guérigny et de Prémery	2022/ 2023	36 974 € Banque des territoires (forfait)
LC 0.03	Prolongation de la mission du manager de commerce de La Charité-sur-Loire	Mise en oeuvre du projet de valorisation du commerce et de l'artisanat de La Charité-sur-Loire	2022/ 2023	34 904 € Banque des territoires (forfait)
LC 0.04	Chargé de mission patrimoine et habitat	Conduite de la révision du règlement du site patrimonial remarquable et du programme d'amélioration de l'habitat	2022/ 2023	35 000 € VTA (forfait)

Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville				
LC 1.01.01	OPAH RU suivi-animation de la phase opérationnelle	accompagnement des propriétaires bailleurs, des propriétaires occupants et des copropriétaires	2022/ 2027	600 000 € TTC ANAH 250 000 € CD58 100 000 € Ville de La Charité 150 000 €

⁵ Maîtrise d'ouvrage de l'opération

⁶ Renouvelable

LC 1.01.02	OPAH RU aide aux particuliers			aides aux particuliers : 2 914 249 € ANAH, CD58, ville de La Charité
LC 1.01.03	OPAH RU études pour une ORI	opération de restauration immobilière	2022/2027	360 000 € HT ANAH 180 000 € BDT 90 000 € Ville de La Charité 90 000 €
LC 1.02	Création d'une maison de l'habitat	Point d'information et de ressources, lieu de rendez-vous avec l'ensemble des acteurs de l'amélioration de l'habitat	2022/2027	moyens mobilisés en interne
LC 1.03	Immeuble intergénérationnel Gambetta	Création de logements neufs en centre-ville favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle	?	?
LC 1.04	Création d'un quartier vert sur les Hauts de Loire	Ouverture à l'urbanisation de nouvelles parcelles de la ZAC des Hauts de Loire sur la base d'un cahier des charges proche de l'écoquartier	?	
LC 1.05	Construction de 70 logements en résidence autonomie	Création de 70 logements Résidence Autonomie dans la ZAC des Hauts de Loire dont 65 T1 et 5 T2	?	
P ⁷ 1.06	Création d'un lotissement à proximité du centre-ville	Viabilisation d'une ou deux parcelles situées à proximité immédiate du plan d'eau et du centre ville.	2022/2024	non chiffré
G ⁸ 1.07	Reconversion d'une maison de retraite privée en résidence autonomie	Transformation d'un EHPAD privé de 75 lits en une résidence autonomie d'environ 35 logements		
G 1.08	Réhabilitation des Chambres Neuves	Valorisation d'un immeuble insalubre, procédure d'abandon manifeste		
G 1.09	Réhabilitation de la résidence des Abbés	Réhabilitation voire restructuration d'une résidence HLM de 60 logements		
G 1.10	Reconversion de l'ancienne gare de Guérigny	Reconversion de l'ancienne gare de Guérigny en logements d'habitation		
LC 1.11	Création d'habitats inclusifs	Création d'habitats inclusifs dans l'ancienne perception	2023/2026	1 600 000 € TTC
NH ⁹ 1.12	Création d'un lotissement à vocation sociale	Création d'un lotissement à vocation sociale au lieu-dit des Chaumes à proximité du centre-ville		

⁷ Prémary

⁸ Guérigny

⁹ Nièvre Habitat

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré				
CCLB 2.01	Renforcement du tissu commercial des Bertranges			
CCLB 2.01.01	Diagnostic shop'in	Diagnostic rapide de la situation du commerce des centres-villes de Guéigny et Prémery, dans leur contexte concurrentiel	2022	coût ? BDT 100 %
CCLB 2.01.02	Solution numérique à destination des commerçants et des habitants, volet 2			
NA ¹¹ 2.02.01	Aménagement de l'ancien local de la Caisse d'Épargne de Prémery	Mobilisation du fonds commerce mis en oeuvre par la Foncière Coeurs de Nièvre pour la rénovation d'un fonds de commerce à l'abandon	2022/ 2023	78 518 € TTC DETR, produits de location et revente à terme
NA ¹² 2.02.01	Aménagement de l'ancien local de la supérette Casino de Prémery	Mobilisation du fonds commerce mis en oeuvre par la Foncière Coeurs de Nièvre pour la rénovation d'un fonds de commerce à l'abandon		chiffrage en cours
LC 2.03	Restructuration du quartier de la gare	Restructuration de l'ensemble du quartier de la gare	2022/ 2027	non chiffré
LC 2.03.01	Reconversion du silo à grain	Reconversion du silo à grains en brasserie et restaurant	2022/ 2024	concession d'aménagement, appel d'offres en cours
LC 2.03.02	Zone commerciale de la Mitaine	Création d'une zone commerciale permettant l'installation de commerces ne trouvant pas place en centre ville	2022/ 2023	concession d'aménagement, appel d'offres en cours
CCLB 2.04	Valorisation de la zone industrielle de Villemenant	Concession de mandat pour la requalification de la zone industrielle de Villemenant	2022/ 2023	864 600 € TTC DSIL : 288 200 €
EBE ¹³ 2.05	La Manufacture de Prémery	Mise en place d'actions d'accompagnement après l'ouverture du futur laboratoire de prototypage,	juin 2022	investissement en cours
EBE 2.05.01	PREFIGS	Projet de recherche-action participative sur les conditions de mobilisation des personnes en situation de précarité sur les enjeux écologiques	2023/ 2024	150 000 € ADEME 100 % appel à projet de recherche
EBE 2.05.02	Partenariat avec l'ENSAD ¹⁴	Partenariat pluriannuel entre l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs et EBE58	2022/ 2024	30 000 € ENSAD / EBE

¹⁰ Communauté de communes Les Bertranges

¹¹ Nièvre Aménagement

¹² Nièvre Aménagement

¹³ EBE58, Entreprise à But d'Emploi de Prémery

¹⁴ Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs

EBE 2.05.03	Une Micro Folie au service de l'ESS ¹⁵	Création d'une micro folie au coeur d'une entreprise de l'économie sociale et solidaire, dans le cadre d'une expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée	2023	50 000 €
LC 2.06	Requalification du parc hôtelier charitois	Concession d'aménagement pour la requalification de deux des quatre hôtels de La Charité-sur-Loire	2021/ 2027	2 799 541 €
LC 2.07	Création d'hébergements touristiques	Concession d'aménagement pour la création de nouveaux hébergements touristiques dans la maison Adam et la grange Bornet	?	5 174 000 €
P 2.08	Montée en gamme du camping municipal	Remise à niveau du camping de Prémery et mise en place de nouveaux habitats légers de loisirs	?	?
P 2.09	Valorisation de la filière brocante/métiers d'art/2nde vie des objets	Structuration et promotion d'un projet autour des métiers de la brocante, des activités de création et de recyclage des objets	?	?
NA 2.10	Rénovation d'un restaurant de Guérigny	Mobilisation du fonds commerce mis en oeuvre par la Foncière Coeurs de Nièvre pour la rénovation d'un restaurant de Guérigny	?	Non chiffré à ce jour
NA 2.11	Rénovation d'un fonds de commerce de la rue Camille Barrère	Un fond de commerce charitois, situé en haut de l'axe marchand, a besoin d'être remis à niveau.	2022/ 2023	Travaux : environ 500 000 €

Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions				
CCLB 3.01	Plan de mobilités simplifié	Etudes préalables à la réalisation d'un plan de mobilité simplifié	2022/ 2023	45 000 €
CCLB 3.02	Itinérances en Bertranges	Création d'itinéraires cyclables sur l'ensemble du territoire des Bertranges	2022/ 2025	257 000 € plan de financement en cours
CCLB 3.03	Signalétique identitaire en Bertranges	Implantation d'une signalétique dans le massif forestier des Bertranges et en entrée de bourgs	2022/ 2024	245 000 € plan de financement en cours
LC 3.04	Signalétique patrimoniale à La Charité	Poursuite de l'implantation de la signalétique touristique sur le centre ancien de la Charité	2023/ 2025	20 000 € HT par an sur 3 ans
G 3.05	Liaisons Guérigny/Urzy/Coulanges/Nevers	Amélioration des mobilités vers le centre de Nevers : renouveau de la ligne de chemin de fer, développement des pistes cyclables...		
P 3.06	Réseau piéton de Prémery	Renforcement des liaisons piétonnes pour relier Grande Rue, le plan d'eau, les écoles, le centre commercial		

¹⁵ Economie Sociale et Solidaire

Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, les espaces publics et le patrimoine				
CCLB 4.01	Opération "Mon village, nos pépites"	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour valoriser les petits villages et hameaux qui entourent l'espace forestier des Bertranges au nord-est du territoire	A partir de 2022	volet 1 : 25 000 € pris en charge par communes concernées
CCLB 4.02	Mise en valeur de la forêt des Bertranges	Aménagement de différents espaces en forêt tels que la Fontaine de Vaux, le rond de la Réserve, les Mardelles ou le chêne de Babaud de la Chaussade	2022/2026	1 278 000 € TTC
G 4.03	Schéma directeur pour la valorisation du château de la Chaussade	Etude pour la programmation pluriannuelle des travaux, publics ou privés, à réaliser sur l'emprise du château de la Chaussade	2022	60 000 € TTC
LC 4.04	Poursuite du programme de restauration du site prieural	Poursuite du chantier de restauration du prieuré clunisien de La Charité passe par un nouvel accord cadre de maîtrise d'oeuvre	2022	voir ci-dessous
LC 4.04.01	Restauration de la cour du château	Relance du chantier de restauration de la cour du château	2022	2 049 594 € TTC DRAC, CRBFC, CD58
LC 4.04.02	Restauration de l'église prieurale, toitures et élévations extérieures	Restauration de l'ensemble des toitures du chœur de l'église prieurale et des murs en élévation.	2022/ ?	8 031 000 € TTC DRAC, mission Berne FDJ, CRBFC, CD58
LC 4.04.03	Restauration des remparts et Parc Adam	Poursuite du chantier de restauration des remparts en associant travaux de structures confiés à des entreprises et chantier de restauration bénévole	A partir de 2022	Etudes de l'architecte en chef en cours
LC 4.04.04	Place Sainte-Croix	En amont du futur chantier de restauration de la place Sainte-Croix, acquisitions foncières, étude des structures, recherches archéologiques, esquisse de maîtrise d'oeuvre	A partir de 2023	?
LC 4.04.05	Plan local de gestion Patrimoine Mondial	Elaboration du plan de gestion local Patrimoine mondial de l'Église Notre-Dame de La Charité	2022	Etude réalisée en interne
P 4.05	Rénovation thermique et réorganisation de l'hôtel de ville	Travaux de rénovation thermique de la mairie-halle de Prémercy, restructuration des locaux et réouverture au public de la halle	2022/2024	660 000 € TTC (coût prévisionnel)
LC 4.06	Refonte du règlement du site patrimonial remarquable	Révision du règlement du Site patrimonial remarquable de La Charité, 15 ans après la mise en place de la ZPPAUP	2022/2023	60 000 € TTC DRAC, ville de La Charité
G 4.07	Schéma d'aménagement urbain de caractère	Plan pluriannuel de gestion et de valorisation du centre de la ville de Guérigny	2025	60 000 € TTC
G 4.08	Aménagement du quartier de la gare	Aménagement en trois lots en fond de site dont un pourrait accueillir une salle	2023	non chiffré

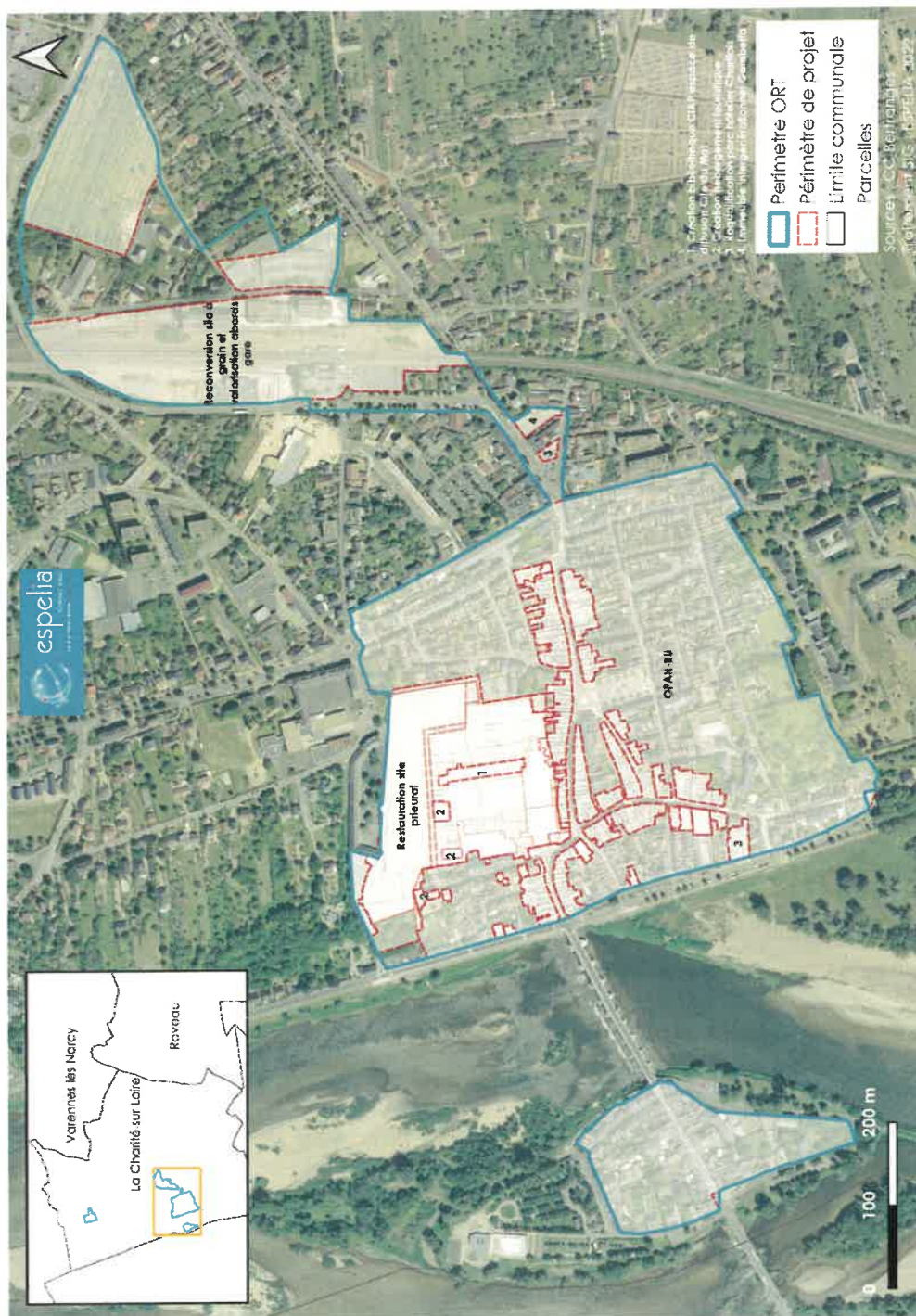
		de jeux de raquette couverte avec une toiture en panneaux photovoltaïques		
ONF 4.09	Les Bertranges, forêt d'exception®	Un label en faveur du développement durable des forêts domaniales	?	?
CCLB 4,10	Aménagement de la place de l'église de Prémery	Restructuration de la principale place du centre-ville de Prémery	2022/2023	phase 1 : 134 064 € TTC
CCLB 4,11.01	Aménagement de la rue de la Verrerie à La Charité	Poursuite de l'aménagement de l'axe central de La Charité	2022/2023	205 626 € TTC
LC 4,11.02	Aménagement de la rue de la Verrerie à La Charité	Poursuite de l'aménagement de l'axe central de La Charité	2022/2023	205 626 € TTC
LC 4.12	Création d'un parking rue de la Montée Saint-Jacques	Création de place de stationnement en centre ville pour les usagers et les habitants	2022/2023	429 000 € HT
CCLB 4,13	Valorisation des milieux humides	Mise en valeur des écosystèmes humides des Bertranges	?	?
P 4.14	Création d'un réseau de circulations douces	Valoriser un réseau de circulations piétonnes et/ou cyclables	Dès 2023	
G 4.15	Aménagement de la rue Jules Renard	Poursuite du programme d'aménagement des principaux axes de Guérigny		

Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics				
LC 5.01.01	Création d'une bibliothèque / CIAP / espace de diffusion pour la Cité du Mot; phase 1	Aménagement du 1er étage de l'aile est du prieuré pour y accueillir une bibliothèque, un CIAP, un espace de diffusion, un lieu d'accueil des visiteurs et autres équipements de la Cité du mot	2022/2025	Phase 1 : 6 240 000 € TTC
LC 5.01.02	Création d'une bibliothèque / CIAP / espace de diffusion pour la Cité du Mot; phase 2	Aménagement du 1er étage de l'aile est du prieuré pour y accueillir une bibliothèque, un CIAP, un espace de diffusion, un lieu d'accueil des visiteurs et autres équipements de la Cité du mot	2022/2025	Phase 2 : 1 320 000 € TTC
P 5.02	Etude pour la restauration du château de Prémery	Etude diagnostic patrimoniale du château de Prémery en vue d'une possible installation de la bibliothèque, de l'école de musique et de l'office de tourisme	2023	?
P 5.03	Accès à la santé garanti	Mise en place d'un dispositif de transport en commun vers la maison de santé de La Charité à partir de Prémery	?	?
LC 5.04	Création de l'AeroNEF	Création d'un tiers-lieu autour des services publics, du numérique, de l'emploi et de la formation, en mobilisant les structures existantes	2023	Non communiqué à ce jour

G 5.05	Aménagement d'une antenne de l'office de tourisme intercommunal	Installation d'un des points d'accueil de l'office de tourisme intercommunal des Bertranges dans l'ancienne orangerie du château de la Chaussade et adjonction de locaux mis à disposition de la Communauté de communes Les Bertranges	2022	chiffrage en cours
G 5.06	Valorisation du musée des Forges Royales	Nouveaux aménagements muséographiques pour le musée géré par l'association des amis du Vieux Guérigny	?	?
G 5.07	Création de la Maison de l'Autisme	Création d'une structure d'hébergement inclusif pour jeunes adultes souffrant d'un syndrome du spectre autistique	?	?
LC 5.08	Création d'une Maison France Services	Création à La Charité-sur-Loire d'une structure France Services	2022	Investissement : 25 000 € DETR ? Fonctionnement 70 000 € FNADT : 25 000 € /an
CCLB 5.09	Création de micro crèches à La Marche et Urzy	Création de structures d'accueil petites enfances au plus près des populations	2023	?
NA 5.10	La Quincaillerie de La Charité	Création d'un tiers lieu dans le plus grand bâtiment du centre ancien de La Charité	2022/ 2024	1 000 000 € HT Travaux : 600 000 € Acquisition : 400 000 €
G 5.11	Création d'un local de jeu de raquettes	Création d'une salle de sport dédiée aux jeux de raquette : tennis, badminton...		

Article 7 - Les secteurs d'intervention de l'ORT

7.1 - La ville de La Charité-sur-Loire



Article 8 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 9 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

9.1 - Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve:

- de disponibilité des crédits
- du déroulement des procédures internes à chaque partenaire,
- de l'instruction des dossiers,
- des dispositifs en vigueur à la date du dépôt,
- de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

9.2 - Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de La Charité-sur-Loire, de Guérigny et de Prémery assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants des trois communes et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires s'engagent à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

9.3 - L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

9.4 - Engagements du Département

Le Département de la Nièvre s'engage à mobiliser ses ressources pour permettre la réalisation des actions identifiées qui entrent dans son champ d'intervention, notamment ses outils et son ingénierie liés à ses politiques de rénovation de l'habitat (plan département de l'habitat, rénovation énergétique), d'accompagnement au logement (Plan logement d'abord) et d'adaptation de l'habitat au handicap ou la perte d'autonomie (habitat inclusif, résidence autonomie) au développement

territorial et à l'accompagnement de la vitalité et la qualité des centres bourgs, au travers notamment du fonds façade, de l'accompagnement des travaux de voirie en traversées d'agglomérations et la mobilisation du CAUE sur le verdissement et la qualification des espaces urbains.

Le Département, via ses cadres d'interventions, pourra également apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme, dès lors qu'elles correspondent aux priorités retenues dans le cadre des politiques et dispositifs de droit commun ou dans le cadre de sa politique de soutien aux territoires 2021-2026.

Par ailleurs, le Département affirme son rôle d'accompagnateur de développement territorial en renforçant le réseau de chefs de projet dédié à la mise en œuvre de ce dispositif de revitalisation de territoire.

Enfin, par la signature d'une convention d'intermédiation avec la Banque des Territoires, le Département assume le rôle de relais de proximité et de gestionnaire quant à l'ingénierie externe (études) nécessaire à la réalisation opérationnelle, facilitant ainsi la mobilisation des crédits dévolus aux collectivités lauréates du programme Petites Villes de Demain.

9.5 - Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

9.6 - Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

La maquette financière est détaillée en quatrième partie du présent document.

Article 10 - Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

10.1 - Le comité de projet

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le Comité de projet est présidé par M. Claude Baland, président de la Communauté de communes Les Bertranges suppléé, le cas échéant, par Mme Sylvie Thomas, vice-présidente chargée de l'aménagement du territoire.

Les trois villes centres sont représentées par :

- M. Henri Valès, maire de La Charité-sur-Loire, suppléé le cas échéant par M. Jean-Claude Charret, 1er adjoint au maire de La Charité-sur-Loire,
- M. Jean-Pierre Chateau, maire de Guérigny, suppléé le cas échéant par M. Didier Henry, adjoint au maire de Guérigny en charge de l'attractivité du territoire et du développement durable,
- M. Alexis Plisson, maire de Prémery, suppléé le cas échéant par M. Daniel Perreau, adjoint au maire de Prémery chargé des travaux, de la voirie, des bâtiments, du patrimoine et de la culture.

10.2 - Le chef de projet

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;

- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Dans chacune des trois Petites villes de demain le chef de projet travaillera en relation étroite avec, chacun en ce qui les concerne :

- Le maire
- Les élus concernés par les dossiers traités
- Le directeur général des services ou le secrétaire général
- Le directeur des services techniques
- Tout élu ou technicien nécessaire à la bonne conduite de l'Opération de Revitalisation du Territoire

Au niveau de la Communauté de communes Les Bertranges, le chef de projet travaillera en relation étroite avec :

- Le président
- Les élus concernés par les dossiers traités
- Le directeur général des services
- Tout élu ou technicien nécessaire à la bonne conduite de l'Opération de Revitalisation du Territoire

Article 11 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 12 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre ville

Indicateur	Référence / source	Périmètre
Logements rénovés	compte-rendu d'OPAH RU	La Charité-sur-Loire
	compte-rendu d'opérations	Guérigny / Prémery

Logements créés	compte-rendu d'opérations	La Charité / Prémery / Guérigny
Nombre de bénéficiaires d'aides à la rénovation	Anah	La Charité / Prémery / Guérigny / Les Bertranges
Taux et évolution du volume de transaction	Conseil supérieur du Notariat	La Charité / Prémery / Guérigny / Les Bertranges
Taux et évolution de la vacance de logement	DHUP - mission lutte contre la vacance de logement	La Charité / Prémery / Guérigny / Les Bertranges

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Indicateur	Référence	Périmètre
Nombre et typologie des commerces locaux	Autodiagnostic	La Charité / Prémery / Guérigny / Les Bertranges
Nombre de commerces accompagnés sur la transformation numérique	CCI	La Charité / Prémery / Guérigny / Les Bertranges
Evolution du nombre d'emplois	INSEE	La Charité / Prémery / Guérigny / Les Bertranges

Axe 3 : Développer la mobilité, l'accessibilité et les connexions

Indicateur	Référence	Périmètre
Part modale de déplacements doux	Dataviz Banque des Territoires	La Charité / Prémery / Guérigny / Les Bertranges
Nombre de km de voies cyclables créées	Compte rendu d'opération	Les Bertranges
Evolution de la fréquentation des transports en communs	Plan de mobilité simplifié	Les Bertranges
Evolution de la part modale de la voiture individuelle	Plan de mobilité simplifié	Les Bertranges

Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, les espaces publics et le patrimoine

Indicateur	Référence	Périmètre
Nombre et typologie des opérations réalisées sur les formes urbaines et sur les bâtis patrimoniaux	Services municipaux	La Charité / Prémery / Guérigny / Les Bertranges
Nombre de chantiers en cours ou finalisés	Services municipaux	La Charité / Prémery / Guérigny / Les Bertranges

Typologie des actions d'aménagement	Services municipaux	La Charité / Prémery / Guérigny / Les Bertranges
Typologie des opérations de réhabilitation	Services municipaux	La Charité / Prémery / Guérigny / Les Bertranges
Rédaction de nouveaux documents réglementaires	Services municipaux	La Charité
Evolution de la fréquentation touristique	Office de tourisme intercommunal	La Charité / Prémery / Guérigny

Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics

Indicateur	Référence	Périmètre
Fréquentation des équipements culturels	Services municipaux et acteurs de la vie culturelle	La Charité / Prémery / Guérigny
Fréquence des animations culturelles	Services municipaux et acteurs de la vie culturelle	La Charité / Prémery / Guérigny / Les Bertranges

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action (annexe du présent document).

Article 13 - Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, pour une durée de cinq ans.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 14 - Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 15 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 16 - Traitement des litiges




La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Dijon à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Dijon.

Fait à Beaumont-la-Ferrière,
Le 2 décembre 2022

Préfecture de la Nièvre	Anah	Banque des Territoires
 Pour le Préfet, Et par délégation Le Sous-Préfet de Cosne-Cours- sur-Loire et de Clamecy		
M. Daniel BARNIER	M. Pierre PAPADOPOULOS	M. Cédric AYMONIER

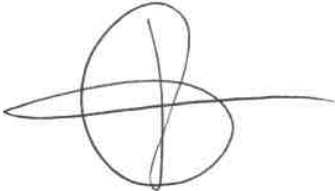
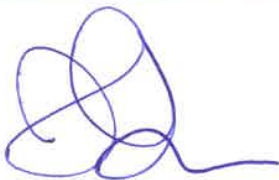

Département de la Nièvre

M. Fabien BAZIN



Communauté de communes Les Bertranges

M. Claude BALAND

Ville de La Charité-sur-Loire	Ville de Guéigny	Ville de Prémery
		
M. Henri VALES	M. Jean-Pierre CHATEAU	M. Alexis PLISSON

Villes de La Charité-sur-Loire, Guéigny et Prémery

Communauté de communes Les Bertranges

